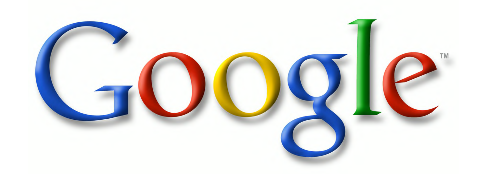
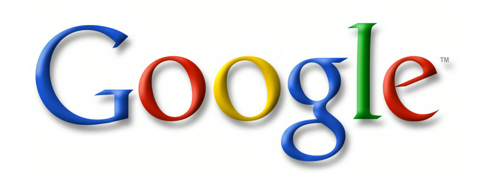
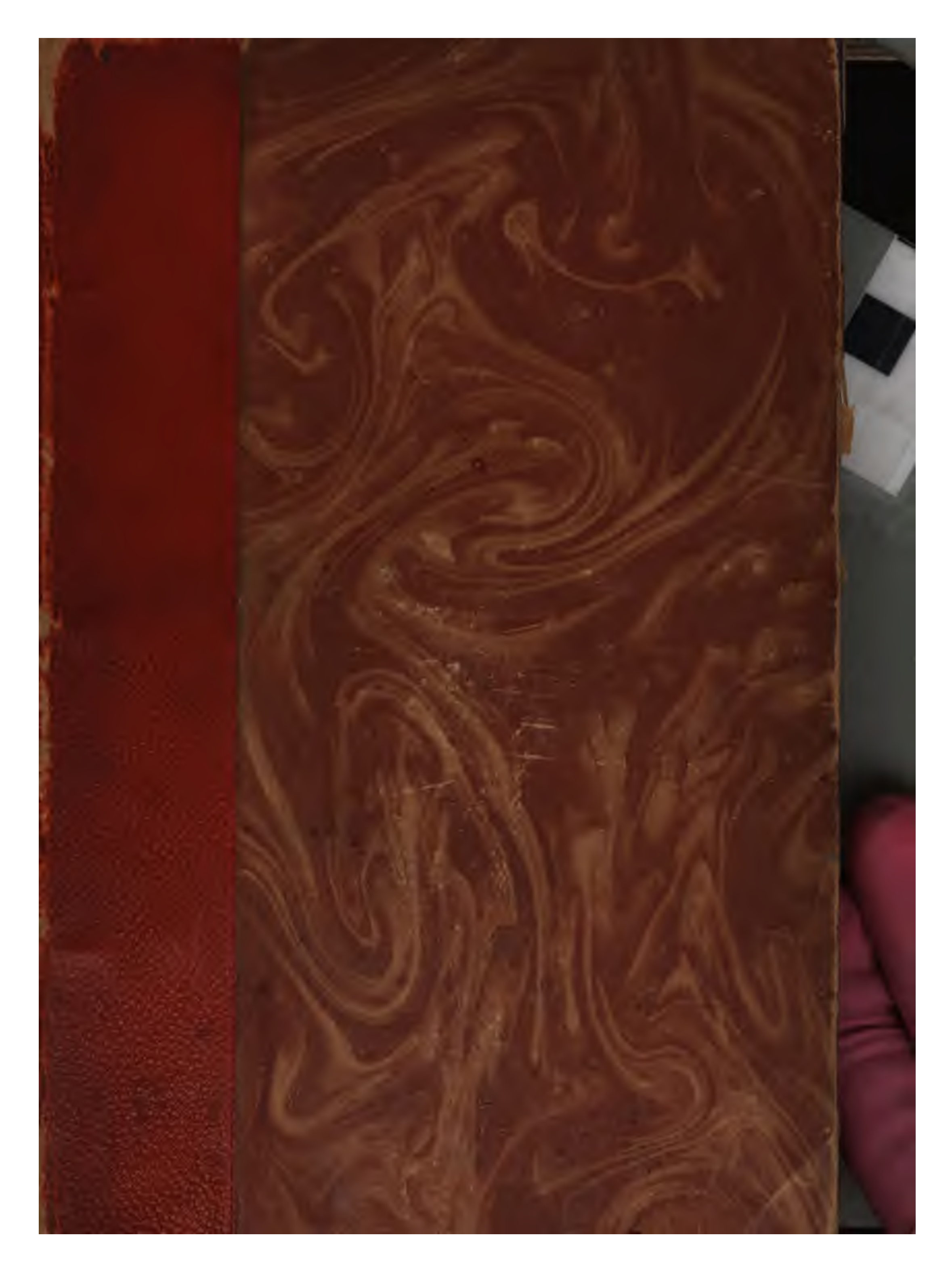
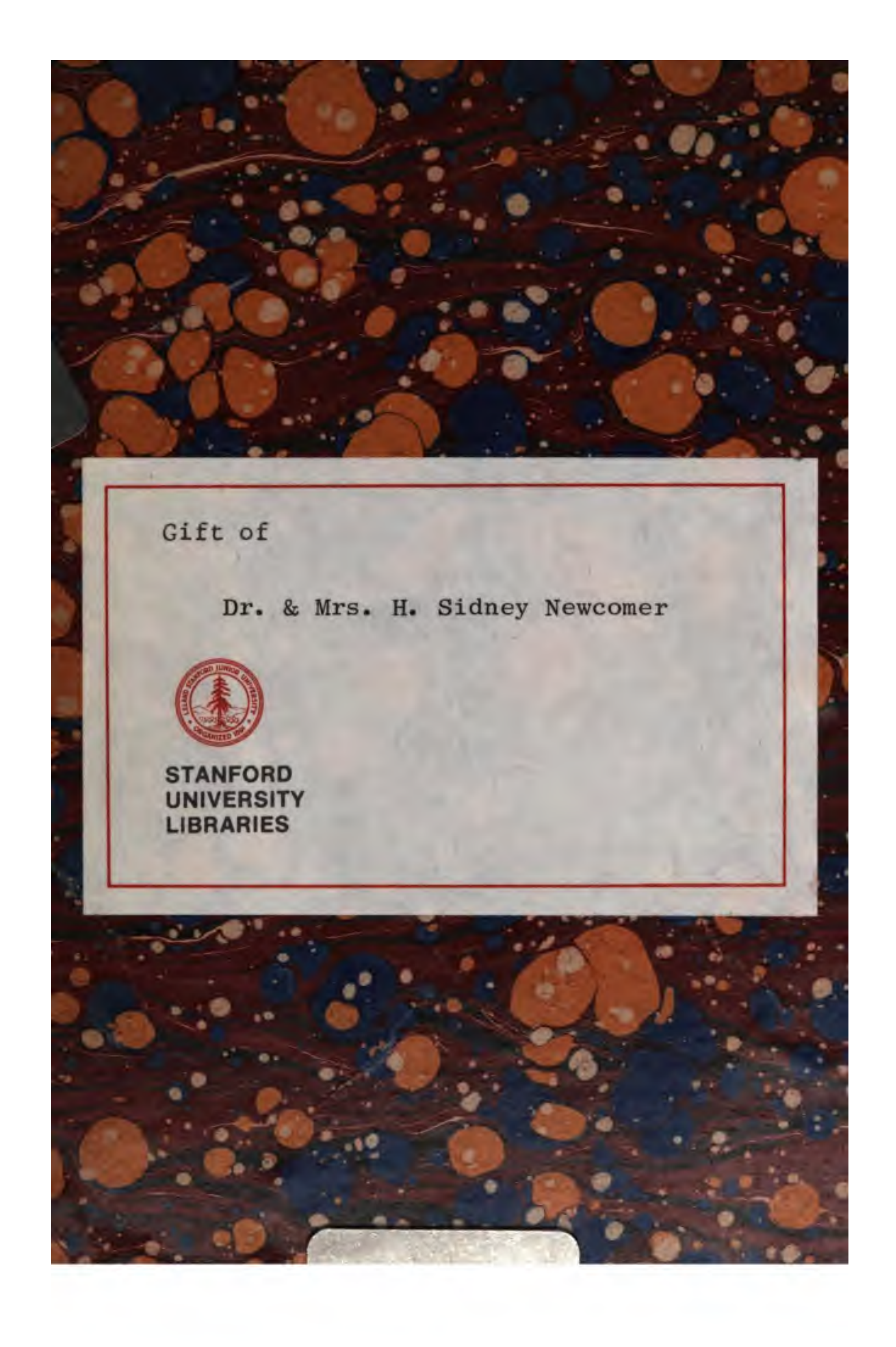



Google




Gift of
Dr. & Mrs. H. Sidney Newcomer
STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

LE CHATEAU DE BLOIS

LYON. — IMPRIMERIE LOUIS PERRIN.



Château de Blois

Pl. de Rouvre del. C. Pouzée lith.

Imp. Lemercier à Paris

Cour du Château

HISTOIRE

DU

CHATEAU DE BLOIS

PAR

L. DE LA SAUSSAYE

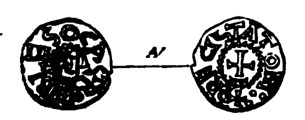
MEMBRE DE L'INSTITUT

(*Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*)

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT EN 184.

SIXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



BLOIS — Chez tous les Libraires

PARIS — AUBRY, rue Dauphine, 16

M DCCC LXVI



E consideraí, con grand' attenzione, quelle animate muraglie che spirano al vivo le miserie delle corone, in mezzo alle apparenti loro adorate felicità.

Lett. del card. BENTIVOGLIO.

ON a souvent répété le mot célèbre de Buffon : Le style, c'est l'homme; *n'est-il pas vrai aussi de dire :* L'art, c'est l'époque. *En effet, dans les productions artistiques de tous les temps se trouvent empreints, aussi bien & mieux parfois que dans les chroniques ou dans l'histoire, les mœurs, les*

habitudes, le genre d'eſprit particuliers aux populations contemporaines de ces productions.

Comme monument architectural, le château de Blois, aſſemblage pittoreſque d'édifices appartenant à différentes époques, viendra merveilleuſement juſtifier notre penſée. En ſouvenir des mœurs rudes & groſſières des premiers temps de la féodalité, il préſente à notre vue ſes tours percées d'étroites meurtrières, ſes cachots ſombres & humides, ſes murailles noires & épaiſſes. Il nous offre, pour témoins de la période de la civiliſation de cette même féodalité, devenue la chevalerie, ſes portiques élégants, ſes larges croiſées à riches encadrements, ſes curieuſes ſculptures, inſpirées par la verve, ou gracieuſe, ou bouffonne, ou ſatirique, de l'époque la plus originale de l'eſprit français. Dans les conſtructions ſomptueuſes de la Renaiſſance, les eſcaliers à jour qui ornent les cours, les baluſtres qui couronnent les combles, les arabeſques qui brodent le fût des pilaſtres, la ſurface des murailles, les corniches des

tours nous révèlent l'époque brillante de François Ier & toutes les traditions de l'Italie venues en France à la ſuite des conquêtes du roi. Les degrés circulant dans l'épaiſſeur des murs, les allées ſecrètes, les iſſues multipliées, nous rappellent à la fois, & les myſtères de la vie galante du roi-chevalier, *& les habitudes de méfiance & de ruſe des fils de Catherine de Médicis. Le caractère noble & ſévère, mais parfois triſte & compaſſé du grand ſiècle de Louis XIV, n'eſt-il pas empreint tout entier dans les lignes pures & claſſiques, mais froides & peſantes des bâtiments de Gaſton d'Orléans! Ne trouverions-nous pas même, dans les récentes conſtructions élevées pour transformer le château de Blois en caſerne, une image fidèle de l'impuiſſance de l'art moderne, dans les conditions que lui a faites l'organiſation actuelle de la ſociété?...*

Si l'hiſtoire des temps paſſés ſe trouve auſſi profondément gravée ſur la pierre des monuments, ne nous étonnons donc pas de voir s'appliquer à leur

ruine les hommes qui n'eſtiment notre hiſtoire qu'à partir du dix-neuvième ſiècle. Aſſez de voix, plus éloquentes que la nôtre, ſe ſont élevées contre les démoliſſeurs; nous ne reproduirons pas ici les pièces d'un procès maintenant jugé dans l'opinion publique. En traçant une deſcription du château de Blois, & un récit hiſtorique des événements dont il fut le théâtre, nous eſſaierons ſeulement de faire connaître les différents genres d'intérêt par leſquels ſe recommande ce noble édifice. Que l'on cherche dans notre récit un ſujet de critique ou d'éloge des temps écoulés, & que l'on trouve dans la vie des monuments, comme dans l'exiſtence des hommes, moins à admirer qu'à reprendre, les faits que nous raconterons, de quelque manière qu'on les enviſage, ne pourront manquer, il nous ſemble, d'offrir à l'eſprit de précieux enſeignements.



I

DESCRIPTION DU CHATEAU DE BLOIS

Le château de Blois eſt ſitué ſur un plateau triangulaire, au ſommet d'un promontoire formé par le confluent de la Loire & d'un ruiſſeau, preſque tari par les déboiſements, qui coule obſcurément aujourd'hui ſous la ville de Blois. Le côté du triangle tourné vers la plaine en eſt ſéparé par une large tranchée. Le château, proprement dit, eſt aſſis du côté de la tranchée ; mais les conſtructions ſituées dans toute l'étendue du plateau dépendaient autrefois du château lui-même, & compoſaient une fortereſſe dont nous raconterons plus loin l'hiſtoire.

Le plan des bâtiments, qui forment aujourd'hui le château de Blois, eſt un carré irrégulier, ſur les côtés duquel s'élèvent des édifices, très-irréguliers eux-mêmes, & appartenant à trois grandes époques de l'art, repréſentées par les conſtructions de Louis XII, de François Ier & de Gaſton d'Orléans.

Leur enfemble offre à la fois un coup d'œil extrêmement pittorefque & un admirable fujet d'étude pour l'hiftoire de l'architecture[1]. Abandonné, mutilé, déshonoré par les malheurs du temps & l'incurie des adminiftrations, nous le voyons renaître, de jour en jour, paré à nouveau de tous fes ornements, grâce au goût pour les monuments de l'art & de l'hiftoire qui s'eft réveillé fi vivement, à notre époque. Le nom du favant auteur des reftaurations de la Sainte-Chapelle & du vieux Louvre, M. Duban, affure au château de Blois la reftitution la plus complète & la plus heureufe de fes anciennes fplendeurs architecturales & décoratives.

Les parties du château les plus anciennes font évidemment les épaiffes murailles qui foutiennent la *Salle des Etats*, dont l'intérieur offre encore une rangée de colonnes qui ont tous les caractères du XIIIe fiècle[2]. Une tour, enveloppée dans les conftructions de François Ier, & qu'on nomme *Tour de Château-Regnault*, ou *de Moulins*, ou *des Oubliettes*, peut remonter à la même époque ; mais, feulement, pour les foubaffements, car toute la partie fupérieure a été refaite & décorée, au XVe fiècle, avec une grande richeffe, fi l'on s'en rapporte aux deffins de Du Cerceau[3]. On croit que le premier de fes noms lui a été donné parce que de fon

[1] Voyez le frontifpice & le plan, pl. I, avec l'explication de cette planche, à la fin du volume.

[2] Voyez pl. II.

[3] *Les plus excellens Baftimens de France*, t. I. — V., pl. III, le fommet de cette tour, entre la perche aux Bretons & l'aile de François Ier.

ſommet on aperçoit la tour de Château-Regnault, chef-lieu d'un ancien fief des comtes de Blois, avec laquelle on communiquait par des ſignaux. Nous ignorons l'origine du ſecond nom de *Tour de Moulins*. Quant au troiſième, il s'explique de lui-même, & nous aurons bientôt l'occaſion d'y revenir. On doit aſſigner auſſi l'époque du XIIIe ſiècle à la *Tour du Foix*, ainſi appelée à cauſe de ſa ſituation auprès d'un faubourg qui appartint jadis au Domaine, ou *Fiſc*, comme l'indique ſon nom, en latin, *ſuburbium de Fiſco* [1]. Le couronnement de la tour du Foix a été conſtruit par Catherine de Médicis, comme on va le voir [2].

De la plate-forme de cette tour, on découvre un magnifique panorama formé par la ville de Blois, par le fleuve de la Loire, dont le cours ſe déroule à la vue dans une étendue de pluſieurs lieues, & par les coteaux qui le bordent, couverts de riches vignobles & couronnés par d'épaiſſes forêts, reſtes des bois druidiques de l'ancienne cité des Carnutes. La reine Catherine ne pouvait choiſir un emplacement plus favorable pour le ſiége de ſes obſervations d'aſtrologie. Un petit pavillon carré, en briques, y fut conſtruit par elle, ainſi que l'eſcalier appuyé à la muraille de la tour, & une grande table de pierre fut placée ſur la plateforme pour y dépoſer ſes inſtruments cabaliſtiques. Cette table était ajuſtée de telle façon, ſur ſon piédeſtal, qu'en la frappant avec un corps dur elle rendait le ſon

[1] *Chartul. Launomar.* — *Archives département. de Loir-&-Cher, paſſim.*

[2] V., pl. VII, le baſtion du Foix & la tour, ſurmontée du pavillon de l'obſervatoire.

d'une cloche, & elle était orientée de manière qu'en plaçant l'œil dans la ligne qui fuit les deux angles eft & oueft, la fleur-de-lys de la coupole de Chambord fe trouvait à l'extrémité du rayon vifuel. Le Génie militaire qui, pendant cinquante ans, s'eft étudié avec une perfiftance incroyable, à détruire ou à défigurer le château de Blois jufque dans fes moindres détails, a trouvé le moyen, en grattant la table & en la fcellant fur fon piédeftal, de lui enlever fa fonorité & de déranger l'orientation [1]. Au-deffus de la porte du pavillon de l'Obfervatoire font gravés ces mots :

VRANIÆ SACRVM [2].

Près de la tour de l'Obfervatoire reftent quelques conftructions en briques & en pierres, élevées par les comtes de Blois de la maifon d'Orléans, aïeux de Louis XII. On a exhauffé ces conftructions quand le château de Blois a été converti en caferne ; mais le capitaine du génie, chargé alors de la direction des travaux, a confervé heureufement les pignons en efcalier qui regardent la cour [3].

Derrière cet édifice, fe trouve une chapelle conftruite par Louis XII fur l'emplacement d'une autre plus ancienne, dédiée à saint Calais, & dont il eft déjà queftion au IX[e] fiècle. Cette chapelle, d'un ftyle fimple & élégant, a été indignement mutilée par les tra-

[1] On a indiqué l'orient actuel de Chambord par une ligne diagonale tracée fur la table.

[2] Confacré à Uranie.

[3] V. le frontifpice, au-deffus de l'indication : *Ducs d'Orléans*.

vaux de casernement; on l'a diminuée dans sa longueur & partagée en trois étages dans sa hauteur. Dans ce qu'il nous en reste, tous les détails d'architecture ont été du moins religieusement conservés. La partie détruite renfermait des portions de la chapelle primitive, enclavées dans les murs de la nef & dont le style annonçait le XII[e] siècle. Le chœur contenait aussi une tribune en bois sculpté, d'un travail précieux, dans laquelle le roi assistait à l'office divin; elle sera replacée, sans doute, quand on terminera la restauration de cette partie du château. Cette chapelle avait renfermé jadis de magnifiques objets d'ornement donnés par Louis XII & ses successeurs, & des tableaux de grande valeur, parmi lesquels on remarquait une vierge du Pérugin [1].

Le corps de logis qui joint la chapelle, & où se trouve la porte d'entrée du château, est une autre construction de Louis XII, élevée à la place du bâtiment où il était né, & qui, comme celui dont nous parlions tout à l'heure, était un ouvrage des ducs d'Orléans. Les premières assises sont en pierres dures, le reste est en briques, à l'exception des chaînes, des pilastres, des chambranles des croisées, de l'entablement & des grandes lucarnes qui sont en pierres de taille. L'entablement est surmonté d'un balcon de pierre, travaillé à jour, qui avait été détruit & qu'on vient de rétablir. Deux des fenêtres qui regardent l'avant-cour du château sont renfoncées, en forme de niches, & ornées d'un balcon de pierre sculptée. La fenêtre à gauche

[1] And. Félibien, *Mémoires manuscrits sur les maisons royales de France*, fol. 23, verso. — Bernier, *Histoire de Blois*, p. 13.

était celle de la chambre à coucher de Louis XII; c'eſt de là qu'il ſe plaiſait à cauſer avec ſon premier miniſtre & ſon ami, le cardinal d'Amboiſe, placé à la fenêtre d'un avant-corps de logis, en bois, élevé au-deſſus de la porte d'un hôtel que l'on voit tout près du château[1]. Les retombées de l'encadrement ſupérieur des fenêtres ſont ſupportées par de petites figures délicatement ciſelées; ſeulement, la décence peut être bleſſée par les attitudes de quelques-unes d'entre elles. La même remarque doit être faite à l'égard d'un groupe placé dans l'intérieur du même bâtiment, ſous l'encorbellement d'une tourelle appuyée au pavillon du grand eſcalier. Les chiffres & les armes de Louis XII & d'Anne de Bretagne ſont ſculptés aux pignons des lucarnes, ſur des écuſſons ſoutenus par des anges. On ſait combien ce ſujet, ſi ſouvent répété ſur les monuments du moyen-âge était poétiquement traité par les ſculpteurs, que l'on appelait alors les *maiſtres des pierres vives*. Les *pierres vives* du château de Blois avaient beaucoup ſouffert des injures des hommes & du temps; elles ont reparu dans tout leur éclat, ſous l'habile ciſeau des ſculpteurs de M. Duban.

La porte principale du château eſt décorée de deux colonnes engagées, dont les fûts ſont ornés de meneaux quadrillés, renfermant des roſaces qui furent effacées en 93, à titre de fleur-de-lys. A côté de la grande porte eſt une autre ouverture, plus petite, dans

[1] Cet hôtel porte le n° 3. Son propriétaire a détruit une charmante galerie de pierre qui décorait la cour. — V. Bernier, *Vie de Louis XII*, p. 421 de l'*Hiſtoire de Blois*.

le fronton de laquelle on a replacé le porc-épic, emblème de la famille d'Orléans [1]. La couronne fleurdelifée qu'il portait l'avait empêché de trouver grâce devant le marteau des démoliffeurs. Rien ne pouvait mieux rendre compte de l'immenfe transformation opérée dans les idées & dans la fociété que le numéro qui avait été mis à la place du fymbole royal. Ce chiffre difait à lui feul toute la Révolution.

Au-deffus de la porte principale, une niche, furmontée d'un dais admirablement exécuté, renferme une ftatue équeftre, de pierre, repréfentant Louis XII;

[1] Le choix de cet emblème eft dû à Louis, premier duc d'Orléans, qui fonda, l'an 1393, l'ordre du Porc-Epic, en réjouiffance de la naiffance de Charles, fon fils aîné, qu'il avait eu de Valentine de Milan. La légende était : COMINVS ET EMINVS, *de près & de loin*, d'après la croyance où l'on était alors, que le porc-épic pouvait non-feulement fe défendre, *de près*, à l'aide de fes épines, mais encore les lancer, *de loin*, contre ceux qui l'offenfaient. Le duc Louis, dit Lemaire, « prit le porc-ef- « pic en fa deuife, pour monf- « trer que tout ainfi que le porc- « efpic, armé de pointes & « d'aiguillons, eftant preffé des « chiens, darde & décoche fes « aiguillons & fufeaux à guife « de fagettes fur leur mufeau, « qui leur fait lafcher prife & « quitter leur pourfuitte : ainfi « le duc d'Orléans vouloit dé- « monftrer qu'il fe tenoit af- « feuré contre tous les reuers « de fortune & fe vengeroit des « brauades, attentats & que- « relles que luy fayfoit le duc « de Bourgongne & luy feroit « quitter fon iniufte pourfuitte: « c'eft pourquoy il donna pour « blafon à fes cheualliers le Porc- « Efpifc, auec la deuife : *Cominus* « *& Eminus*. » (V. Lemaire, *Hift. & antiquitez de la ville & duché d'Orléons*, éd. in-fol., p. 150. Voy. auffi Claude Paradin, en fes *Devifes héroïques*, pp. 24-26 de l'édit. de 1621.)

toute la niche eſt rehauſſée de peintures ; l'intérieur eſt d'azur ſemé de fleur-de-lys d'or, &, au bas de la ſtatue, on replacera ces vers de Fauſto Andrelini, poète favori du roi :

Hic ubi natus erat dextro Lodoicus Olympo,
Sumpſit honorata Regia ſceptra manu ;
Felix quæ tanti fulſit lux nuntia Regis ;
Gallia non alio Principe digna fuit.

FAVSTVS. 1498.

« Là, où par la faveur céleste, Louis prit naiſſance, « là auſſi il prit d'une noble main le ſceptre royal ; « heureux le jour qui annonça la venue d'un ſi grand « monarque ; la France pouvait-elle trouver un prince « plus digne d'elle ! »

Malgré le titre glorieux de *Père du peuple*, le peuple, en 1793, renverſa la ſtatue du bon roi. Les vers de Fauſtus furent remplacés par cette inſcription, tracée en caractères d'enſeigne :

CASERNE D'INFANTERIE

La ſtatue détruite était très-probablement l'œuvre de Guidò Paganino, un de ces hommes de talent, amenés en France par Charles VIII & Louis XII, après leurs campagnes d'Italie ; notre planche IV la reproduit d'après le deſſin de l'architecte André Félibien. La ſtatue actuelle a été exécutée par M. Seurre, de

l'Inſtitut, d'après le même deſſin, mais avec quelques modifications [1].

Le côté de l'aile de Louis XII qui regarde la cour eſt compoſé d'un portique, que ſurmonte une galerie, & de deux pavillons d'inégale dimenſion, placés en avant-corps aux deux extrémités de la galerie & renfermant des eſcaliers. Six des colonnes du portique ſont cylindriques & quatre ſont à pans ; le fût des premières eſt quadrillé de fleur-de-lys & de mouchetures d'hermine; des arabeſques décorent le fût des ſecondes ; on devine que les arabeſques ſeules avaient ſurvécu à la mutilation de 93. Les lucarnes des combles ſont plus étroites que celles de la façade ; elles n'offrent pas de ſujets, mais les ornements en feuillages, exécutés ſur leurs pignons, ſont, comme toutes les ſculptures qui décorent ce côté, d'une grande perfection de travail & d'une remarquable conſervation.

Le pavillon du grand eſcalier eſt percé de deux portes, l'une donnant ſur la cour, l'autre dans le portique ; les porcs-épics placés ſur les tympans de ces portes avaient diſparu comme celui de l'entrée du château. On lit encore ſur l'eſcalier de Louis XII ces mots : ESCALIER DE LA LIBERTÉ, tracés à une époque où l'on débaptiſait les monuments que l'on ne pouvait détruire. Ce pavillon offre, vers ſon extrémité ſupérieure, un encorbellement, formé de petites arcatures, à l'inſtar des machicoulis féodaux; ſur lui repoſe la corniche, ſurmontée d'une élégante galerie à jour. Une tourelle, appliquée à l'un des angles du pavillon, ren-

[1] V. la pl. IV, & l'explication de cette planche, à la fin du volume.

ferme des degrés destinés à conduire aux combles du grand escalier, plus élevés que ceux du bâtiment principal. Le noyau de cet escalier, très-riche de décoration, est surmonté d'une couronne ducale, d'où s'élancent des nervures qui viennent retomber sur des colonnes, dont quelques-unes, à fût brisé, ne sont pas d'un effet heureux. Rien, d'un autre côté, n'est plus élégant que la coupole de l'escalier du petit pavillon; la colonne isolée & le faisceau de nervures s'élevant du sommet de cette colonne, pour supporter la voûte, ressemblent à la tige élancée du palmier & au bouquet de feuilles épanouies qui la couronnent.

Pour n'omettre aucun détail digne de quelque intérêt, plaçons ici ce témoignage naïf d'affection pour la famille royale que l'on voit tracé, avec la pointe d'un couteau, sur le balcon du grand escalier :

Ihs Maria
Vive le Roy la Reyne
et tout le sang Reyal
Amen.

Sur les parois intérieures du petit escalier, on lit, tracé de la même manière, ce souvenir de la mort de Henri II :

Le roy Henry est mort 1559
au moys de juilet le xvij
au Tournelle a Paris le landy
a une heure apres mydy qui la tué
Mathieu de
Montgommery

A peu de diſtance, on voit le nom de **Claude** accompagné d'une fleur-de-lys. Serait-ce le nom de la reine, tracé par elle-même ?

L'ornementation de toute cette partie du château eſt extrêmement remarquable. Les tuyaux des cheminées ſont décorés de loſanges de briques entrelacées, qui ſupportent un couronnement ſculpté, en pierres de taille ; les plombs ſont dorés & ſemés de fleurs-de-lys & de mouchetures d'hermine, au milieu deſquelles ſont alternés les emblèmes ordinaires du roi & de la reine : les L & les A couronnés, le porc-épic d'Orléans & l'hermine de Bretagne [1], la guivre du Milanais & la corde-

[1] Tout le monde connaît la deviſe du duché de Bretagne, compoſée de l'hermine & de la légende MALO MORI QVAM FOEDARI, *mieux mourir que ternir.* Vulſon de la Colombière nous fournit l'explication de l'hermine-deviſe & de l'hermine-armoirie, ſi ſouvent répétées dans l'ornementation du château de Blois : « L'hermine (que « les vieilles Chroniques de « Bretagne nomment *une petite* « *beſtelete blanche, de la forme* « *d'une muſtelle*)... eſt le vray « ſymbole de pureté & de « chaſteté immaculée ; cet animal ayant cela de propre na« turellement qu'il aime mieux « ſe laiſſer prendre & perdre la « vie que de paſſer par vn lieu « infect ou plain de bouë..., non « pas que les peaux de ces pe« tits animaux ſoient que blan« ches de leur naturel ; mais « lorſque les peletiers les ont de « tout temps fait ſeruir de four« rure aux habits des Roys, « des Princes, des Grands Sei« gneurs & des caualiers plus « renommés à qui ſeulement « il appartient d'en porter, ils « ont ſemé & adjouſté, par deſ« ſus, des petits flocquets ou « mouchetures tirées du bout « de la queuë de l'hermine « meſme, qui eſtant d'vn noir « auſſi excellent que le reſte de « la peau eſt d'vn blanc très« éclatant, la faiſoient paroiſ-

lière[1]. Les plombs, pour la plupart, avaient échappé aux déſaſtres des révolutions; mais les cheminées avaient été détruites ou mutilées.

La reſtauration intérieure de cette aile, reſtauration commencée en 1865, préſentait de ſérieuſes difficultés, ſurtout celle des cheminées, qui étaient de véritables monuments. Gaſton d'Orléans, ſans doute logé dans cette partie du château, pendant ſes travaux de reconſtruction, avait fait couper & mutiler leurs ſaillies, & ſubſtitué à leurs grands manteaux, paſſés

« tre beaucoup dauantage, & « leur donnoit plus d'agréement « & de ceſte façon font les ar- « moiries des Ducs de Bretagne « qui furent les premiers qui « en chargèrent leurs eſcus. » (*La Science héroïque*, pp. 42 & 43.)

[1] Le nom de *guivre*, qui doit venir du latin, *vipera*, déſigne, en blaſon, le ſerpent ou la couleuvre; avec l'enfant *iſſant*, la guivre appartient plus ſpécialement aux Viſconti, & par ſuite au Milanais. Depuis leur alliance avec Valentine de Milan, les ducs d'Orléans écartelaient leur écuſſon des fleurs-de-lys & de la guivre.

La cordelière, dont on a attribué l'invention à Valentine de Milan, quoique l'origine en ſoit plus ancienne, n'avait pas d'abord été un ſigne de veuvage. Anne l'avait adoptée, au nombre de ſes deviſes, avant la mort de Charles VIII, en ſouvenir de ſon ayeul & de ſon père, François Ier & François II, ducs de Bretagne, qui la portaient comme une marque de dévotion envers leur patron, ſaint François d'Aſſiſe. Plus tard, elle devint, en effet, autour de l'écuſſon des reines de France, un ſigne officiel de veuvage, mais avec les nœuds déliés, par alluſion à ce mauvais jeu de mots : *J'ai le corps délié*. (Cf. Vulſon de la Colombière, *La Science héroïque*, p. 486, & le P. Méneſtrier, *Orig. des ornem. des armoiries*, pp. 161, 162 & 165.)

de mode, des chambranles de marbre ſurmontés de trumeaux. A peine voyait-on ſous les parois quelque ſilhouette des moulurations qu'on avait hachées, & le Génie militaire avait complété plus tard l'œuvre de mutilation. Heureuſement, l'expérience avait appris à M. Duban que, dans l'aile de François Ier, les portes bouchées, les conſtructions plus récemment faites recélaient de nombreux fragments de ſculpture. Il ordonna des fouilles, & le réſultat fut des plus fructueux. Une multitude de clochetons, choux, fragments de ſtatuettes, jambages, chapiteaux, ayant appartenu aux vieux manteaux diſparus, furent retrouvés, claſſés, coordonnés, puis, dans l'attribution de ces pièces à chacune des cheminées, les badigeons de nuances diverſes qui différenciaient les appartements, devinrent des indicateurs précieux. Par ce moyen, quatre cheminées, aujourd'hui terminées, ont pu reproduire fidèlement les moulurations & ſculptures primitives.

La principale, dans la grande ſalle du rez-de-chauſſée, qui devait être la ſalle des gardes de la reine, ſe compoſe d'un motif central, ſorte de niche que ſurmonte une accolade ornée de choux friſés & de fines ſculptures, d'où ſemblent prendre leur vol deux chérubins ſupportant l'écu de France. De chaque côté, règnent deux arcatures lobées, dont le fond porte alterné : l'A d'Anne de Bretagne, en champ d'hermine, le L de Louïs XII, en champ de lys, & dont le haut ſe décore, par places, de lobes flamboyants. Le manteau, entouré d'une cordelière, montre au milieu un L couronné. Des peintures & des dorures ajoutent leur richeſſe à cette richeſſe.

La deuxième cheminée du rez-de-chauffée (chambre de la reine?) a pour motif principal l'écu de France ayant pour fupport deux hérauts d'armes, le fceptre en main, & pour cimier un ange aux ailes éployées, *iffant* de la couronne royale & la tenant fufpendue au-deffus de l'écu. Rien de plus gracieux que ce motif, & de plus finement exécuté. La niche qui l'encadre eft ceinte d'une moulure fleurdelyfée; le manteau de la cheminée eft femé de France; l'armure dont font revêtus les hérauts d'armes, parfaitement authentique, comme le refte, eft d'une merveilleufe richeffe de détails.

L'une des cheminées du premier étage (falle des gardes du roi), fe compofe également d'une niche centrale, mais accoftée de deux pilaftres, & encadrée d'une charmante moulure & de mouchetures d'hermine, enlacées d'une cordelière; deux adolefcents y fupportent l'écu mi-parti de France & de Bretagne. Le porc-épic de Louis XII, ayant à chacun de fes côtés les emblèmes du roi & de la reine, en champ royal & ducal, forme l'illuftration du manteau. Plus fimple de compofition que les autres, cette troifième cheminée n'eft pas moins remarquable.

En face de celle-ci s'en trouve une autre. Le parti adopté pour fa décoration eft celui de petites arcatures trilobées, furmontées d'accolades ornées de choux frifés; le tout portant fur de petits piliers primaftiques terminés en pinacles. Le point central eft occupé par un porc-épic lançant fes dards. De chaque côté, on voit un écuffon : l'un de France, l'autre mi-parti de France & de Bretagne.

Un grand nombre de noms, d'infcriptions & de figu-

res, tracés à la pointe, fe voient fur les embrafures des fenêtres de la grande falle du rez-de-chauffée. C'eft un des motifs qui nous portent à la regarder comme une falle des gardes, car ces *graffiti* n'ont pu être que l'œuvre d'officiers condamnés par leur configne à de longues inoccupations. Les plus curieux font des deffins groffiers, où l'on a évidemment cherché à reproduire les traits du roi Louis XII, & ces deux lignes dont voici la tranfcription fidèle :

Le mescredy xxiij decembre le duc de Guisse moru de témérité[1].

Citons encore les mots : **Henry pour tous.** Est-ce au Balafré qu'ils s'adreffaient? La belle marquife de Noirmoutiers habitait, près de lui, cette partie du château pendant les Etats de 1588.

L'aile de Louis XII eft certainement une des plus élégantes conftructions de la fin du XVe fiècle ; mais, il n'y a pas encore beaucoup d'années, le mérite de ce précieux morceau d'architecture était complètement méconnu, & il était d'ufage de réferver toutes fes admirations pour la partie du château élevée par Gafton d'Orléans. Lorfqu'il fut queftion, en 1824, d'y placer la Préfecture de Loir-et-Cher, on avait le projet de jeter par terre *les mafures de Louis XII*, & de les remplacer par une *belle grille de fer...!*

En quittant l'aile de Louis XII, & en tournant à gau-

[1] L'auteur s'eft trompé à l'égard du jour, qui était un vendredi, & il a placé au milieu de la feconde ligne, la date qu'il avait oublié d'indiquer dans la première.

che, on rencontre l'immenſe *halle* [1] des comtes de Blois, où ſe réunirent deux fois les Etats généraux du royaume.

Cette ſalle, nouvellement reſtaurée par M. Duban, avait ſubi beaucoup de mutilations depuis le XIII[e] ſiècle. Louis XII, d'abord, apporta dans l'enſemble de compromettantes transformations, lorſqu'il y appuya l'aile qui porte ſon nom. Pour donner accès dans la *grande vis*, l'ancienne porte fut bouchée, on ouvrit celle qui exiſte encore, ainſi que deux grandes baies; puis, au moyen d'un énorme chevalet, on raccorda les deux combles. Le règne de Henri II vit mutiler les colonnes, ouvrir de nouvelles baies, détruire la grande cheminée & démolir l'immenſe pignon de l'eſt, contre lequel vint s'adoſſer une conſtruction demeurée ſans achèvement. Enfin, ſous Henri III, la poſe de l'eſcalier communiquant avec l'aile de François I[er] obligea de trancher la charpente du comble de la nef méridionale; puis, des logements, inſtallés dans l'autre nef, néceſſitèrent l'établiſſement de planchers & de cheminées.

C'était plus qu'il n'en fallait pour amener la ruine de cette ſalle vénérable; mais ſa robuſte conſtitution lui permit de réſiſter à ces aſſauts. Les murs ſont reſtés

[1] La *grand'ſalle*, ou *halle*, deſtinée aux aſſemblées ſolennelles, ſoit populaires, ſoit ſeigneuriales, était une partie auſſi eſſentielle d'un édifice du moyen-âge que la tour du *donjon* dans le château féodal. Les Anglais, qui ſavent allier merveilleuſement les vieux ſouvenirs aux idées nouvelles, ont conſervé religieuſement les halles gothiques. Nous n'avons qu'à rappeler les plus connues : *Guild-hall*, à l'hôtel-de-ville de Londres, & *Weſtminſter-hall*, dans le palais du Parlement.

debout, & la moitié de la charpente, l'un des remarquables travaux de charpenterie du XIIIe ſiècle, a vécu juſqu'à nos jours, encore aſſez valide pour fournir une nouvelle carrière.

Malgré la preſſion du chevalet qui en briſait les ingénieux & ſavants aſſemblages, dix-huit fermes, ſur les trente-ſix, ſont maintenues & conſolidées; elles ont ſervi de modèles aux dix-huit autres, refaites à neuf. Le lambris de merrain des voûtes & ſes nervures ont été reſtitués ſur d'heureuſes indications; on a conſervé, en les reſtaurant, les baies des croiſées du temps de Louis XII, les ſeules qui préſentaſſent un caractère monumental, & rétabli dans ſon exacte ſimilitude la vieille cheminée dont la forme & les tuyaux extérieurs révélaient l'emplacement & les dimenſions. Leurs nobles & graves phyſionomies ont été rendues aux chapiteaux des colonnes, qui, préſervés par la dureté de la pierre, étaient ſeulement recouverts de couches de badigeon qu'un lavage avait enlevées, & ce lavage a eu cela d'heureux, qu'il a mis ſur la trace d'une coloration très-caractériſtique du temps de ſaint Louis.

Quant au pignon, dont la forme réſultait de la diſpoſition intérieure des deux nefs, comme à Saint-Martin-des-Champs, il a été reconſtruit en entier.

Le ſavant architecte ne pouvait manquer, pour la décoration intérieure, d'adopter l'ornementation & les colorations du XIIIe ſiècle, & ç'a été avec pleine réuſſite, car cette décoration, venant en aide à la ſimplicité pleine de nobleſſe de ce beau vaiſſeau, en a fait une ſalle d'un admirable enſemble & d'un aſpect ſaiſiſſant. Nous en donnerons une deſcription complète.

Deux neſs, de 29^{m} 45^{c} de longueur, ſur 17^{m} 75^{c} de largeur, la partagent. Ces neſs ont pour ſéparation ſept colonnes ſurmontées d'un mur, percé d'ogives en tiers point, où repoſent les retombées de la double voûte ogivale du lambris. Outre les deux croiſées dont nous avons parlé, deux baies géminées, ſurmontées de roſes, placées au pignon de l'eſt, verſent à chaque travée, par des vitraux en griſaille, une lumière tempérée, qui donne à toute la ſalle un caractère grave & ſolennel.

La voûte eſt d'azur aux fleurs-de-lys d'or. Chacune des nervures d'or, aux filets de pourpre, ſe détache finement ſur le fond d'outre-mer. La corniche, ſimple tore en pierre dure, de forme & de taille groſſière, forme néanmoins, avec cette partie ſupérieure de la décoration, par ſon revêtement d'or, ſon ornement pourpre & noir, un contraſte d'une ſplendeur incroyable.

Dans la partie ſupérieure, les murailles, à ton chaud, ſont diſtribuées en aſſiſes de pierres, diviſées de trois en trois par un bandeau de pourpre, que rehauſſe un mince rinceau blanc & vert, & ayant chacune, pour rompre l'uniforme monotonie des lignes, une roſace violette à leur centre. Dans la partie inférieure, la décoration a plus de nobleſſe & plus d'éclat : c'eſt un rideau d'un gris éclatant, avec les plis réguliers du XIIIe ſiècle, à motifs d'or, ſertis de noir & de pourpre, aſſez ſobrement répartis pour s'harmonier, malgré leur éclat, avec l'ordonnance plus ſévère qui les domine. Cependant l'architecte, tout en reſpectant le fond général de la couleur, y a jeté de beaux quadrilobes, ornés à leur milieu de fleurs-de-lys du meilleur effet, & donné aux vouſſures des ogives, aux embraſures des

baies géminées & des roſes un fond de pourpre, ſur lequel courent des rinceaux de l'effet le plus heureux & de l'archaïſme le plus exact.

En accuſant le chanfrein des ogives dont la forme eſt belle, malgré l'imperfection de la taille, l'or, toujours merveilleux comme effet décoratif, a produit le meilleur réſultat. Il en eſt de même pour les chapiteaux, où cette couleur métallique, diſſimulant la rudeſſe de la coupe, ne laiſſe apercevoir également que la beauté de la forme. Pour la ſatisfaction de l'œil, les colonnes devaient garder l'aſpect de toute leur ſolidité. Le décorateur les a couvertes d'une couche alternée de poupre & de bleu, qu'il a diviſée par de minces filets ſimulant les légères cannelures des colonnes antiques de granit & de porphyre. Cette imitation intelligente fait valoir, calme & ſévère à la fois, le fond de riches tentures ſur lequel elles ſe détachent.

La cheminée a reçu auſſi ſa décoration. Les colonnettes, au ton vert, ſont enlacées de petits fleurons dorés ; le large manteau, au ton pourpre, eſt relevé dans ſa magnificence par un rinceau d'or. Mais, fidèle à la vérité hiſtorique, l'architecte a diſtingué par des loſanges, mi-partis de lys & de mouchetures d'hermine, les ébraſements des croiſées & de la porte qui appartiennent au règne de Louis XII.

Le carrelage complète cet enſemble ; il eſt en terre cuite, à panneaux ornés & encadrés de bandes en faïence verte [1].

M. Duban n'a pas cru devoir reproduire l'eſcalier

[1] Eloigné de Blois depuis quelques années, nous n'avons pu ſuivre, comme autrefois, les travaux de reſtauration du

de bois, conſtruit en 1576 & appuyé au pignon de l'aile de François Ier pour établir une communication avec les appartements de Henri III & ceux de la reine à l'époque de la tenue des Etats de Blois. Cette origine aurait dû le ſouſtraire au marteau du Génie militaire & plaider en faveur de ſa reſtitution quand le château était ſi heureuſement remis aux mains réparatrices de M. Duban. Celui-ci, néanmoins, a préféré en conſtruire un autre, dans le ſtyle du XIIIe ſiècle, afin de maintenir l'harmonie générale du vaiſſeau. Détaché des murailles, ne s'élevant qu'à la hauteur du premier étage, laiſſé dans l'ombre & ſans autres décors que quelques filets d'or, ce n'eſt qu'un meuble élégant & utile, ne viſant point à l'effet. Malgré ce parti pris, plein de ſageſſe, il fait, par la pureté des lignes & la délicateſſe des détails, le plus grand honneur à l'architecte qui en a conçu la penſée & dirigé l'exécution.

Nous avons voulu conſerver, du moins par le deſſin, le ſouvenir de l'ancien eſcalier de Henri III, en donnant, ſur notre pl. II, une vue générale de la ſalle, priſe en 1833, à la veille du jour où le Génie militaire allait transformer le château en caſerne. Cette vue aidera, en outre, à bien comprendre le récit de la ſéance d'ouverture des Etats.

A la ſuite de la ſalle des Etats ſe trouvent les conſ-

château. M. de la Morandière, qui ſeconde ſi habilement M. Duban, comme inſpecteur, a bien voulu nous envoyer la deſcription des travaux intérieurs de la ſalle des Etats & de l'aile de Louis XII. Nos lecteurs y auront certainement gagné & joindront leurs remercîments aux nôtres.

tructions de François Ier, dont le développement était plus confidérable que celui des bâtiments de Louis XII; elles les auraient rejoint, fi elles avaient été terminées. De toutes les parties qui compofent le château de Blois, celle-ci avait le plus fouffert des efforts réunis du temps, de la Révolution & du Génie militaire [1]. Heureufement, par elle ont été commencés les travaux de reftauration.

L'ordonnance de l'aile de François Ier, du côté de la cour [2], paraît avoir infpiré l'architecte du château de Chambord dans plufieurs de fes parties, notamment dans les efcaliers extérieurs & les entablements. Mais ici, il y a plus de richeffe & de délicateffe, & furtout plus de variété dans l'ornementation. A Chambord, conftruit après la mort de la reine, toutes les fculptures font compofées aux dépens d'un fond commun de F & de falamandres couronnés, fans ceffe reproduits; à Blois, à ces deux emblèmes habituels du roi fe joignent ceux de la reine, répétés par quatre: le C couronné, l'hermine de Bretagne, le bouquet de lis naturels & le cygne percé d'une flèche [3].

[1] V. pages 12-21 de notre 1re édition & 7-11 de la 2e.

[2] V. le Frontifpice.

[3] Cette dernière figure était la devife particulière de Claude, qui l'avait prife de la maifon de Clèves dont elle defcendait. La légende, *Candida candidis*, était une allufion à la couleur du cygne, qui faifait le *corps* de la devife, & à la pureté des mœurs de la reine. (V. Bernier, *Hift. de Blois*, p. 451, & comte de Soultrait, *Effai fur la numifm. nivern.*, pp. 114 & 125-131.)— L'emblème, dont le bouquet de lis eft la pièce principale, eft une charmante compofition empruntée aux autres emblèmes de la reine; il offre, à la fois,

La façade fe compofe de trois ordres : le premier, en foubaffement, d'un goût fimple & févère, fait reffortir merveilleufement la richeffe de ceux qui le furmontent, & dont les fenêtres, à double croix, font décorées de pilaftres brodés de fines arabefques, & féparées par des trumeaux ornés de falamandres coloffales [1]. La corniche à coquilles, très-chargée d'ornements, fupporte une terraffe étroite bordée de baluftres, qui font formés de F & de C couronnés, entrelacés de la cordelière de Bretagne, & féparés, de diftance en diftance, par des candélabres dans le goût antique [2]. Les lucarnes, qui prennent jour fur la galerie, très-riches auffi de décoration, font d'un goût bien plus relevé qu'à Chambord. Leurs tympans, accoftés de petites figures d'enfants tenant des guirlandes, offrent des niches où l'on a pofé des ftatuettes allégoriques repréfentant les Saifons, l'Amour, &c. Les cheminées participent de l'élégance de ftyle répandue fur tout l'édifice; compofées de briques placées en épi & d'arêtes de pierre, des falamandres grimpent le long des tuyaux, couronnés d'une efpèce de crénelure, quelques-uns flanqués de fufeaux de pierre en forme de candélabres.

la couronne royale, les ailes du cygne & la cordelière.

[1] Du Cerceau a placé dans fes deffins, terminés fans doute de fouvenir, des porcs-épics au lieu de falamandres, & le graveur en a fait des petits cochons. (V. *Le premier volume des plus excellents Baftiments de France.*)

[2] Dans les premiers travaux de cafernement, les *à-jours* de cette magnifique baluftrade avaient été remplis de mortier, & toutes les faillies des baluftres caffées à la truelle pour obtenir une furface bien unie.

A l'ancien milieu de la façade, dont l'étendue a été diminuée par les conſtructions de Gaſton d'Orléans, s'élève un eſcalier à jour, magnifique de penſée & d'exécution. Chaque ouverture, pratiquée en balcon, eſt ornée d'une baluſtrade formée de fuſeaux à feuillages aux premières rampes, de F & de ſalamandres de ronde boſſe aux rampes ſupérieures [1]. Au-deſſus de la corniche, pareille à celle de la façade, s'élève un attique terminé en terraſſe, & dont l'entablement eſt riche de toute la richeſſe que pouvait y apporter l'imagination des ſculpteurs de la Renaiſſance. Les baluſtres de la terraſſe & les ſalamandres placées au ſommet des contre-forts réſument les deux ſyſtèmes de la décoration des balcons des rampes. Les contre-forts ſont ornés

[1] Voici, ſelon Claude Paradin, l'explication de la deviſe de François Ier : « La ſalemandre, « auec des flammes de feu, eſ« toit la deviſe du feu noble & « magnifique Roy François, & « auſſi auparauant de Charles, « comte d'Angouleſme, ſon « père. Pline dit que tel beſtion, « par ſa froidure, eſteint le feu « comme glace ; autres diſent « qu'il veut viure en iceluy, & « la commune voix qu'il s'en « paiſt. Tant y a qu'il me ſou« vient avoir veu une médaille « en bronze dudit feu Roy, « peint en ieune adoleſcent, au « revers de laquelle eſtoit cette « deuiſe de la ſalemandre en« flammée, avec ce mot italien : « *Nudriſco il buono & ſpengo* « [*ſtingo*] *il reo*. (Je nourris le « bon & j'éteins le méchant.) » Cf. *Deviſes héroïques*, p. 14, de la 2e édit., & *Tréſor de glyptique & de numiſmatique*, par Ch. Lenormant, *Méd. franç.*, 1re part., pl. VI, n° 4.

La légende de la deviſe de la ſalamandre enflammée eſt donc en vieil italien & non en latin, comme on l'a cru longtemps, & quel aurait été ce latin : *Nutriſco* (au lieu de *nutrio*) & *extinguo* (au lieu d'*exſtinguo*) ?

de motifs d'arabefques, d'un goût exquis, & de très-belles niches où ont été placées des ftatues allégoriques, pour lefquelles on a cherché à s'infpirer des modèles que nous ont laiffés Jean Goujon & les autres ftatuaires du XVIe fiècle. Le berceau rampant de l'efcalier eft décoré de nervures croifées, dont les points d'interfection portent des médaillons avec des encadrements variés à l'infini & qui offrent alternativement, dans leur champ, les quatre emblèmes de la reine & les deux du roi. Ces nervures grimpent ainfi jufqu'en haut, où elles s'épanouiffent fous une voûte annulaire que fupporte un noyau, brodé du haut en bas de merveilleufes arabefques, qui font dues, à l'exception d'un feul faifceau qui n'était qu'ébauché, au favant crayon de M. Duban & au cifeau habile des jeunes artiftes employés fous fa direction. Rien n'eft plus heureux de deffin & plus délicat d'exécution que les fculptures anciennes qui ornent l'archivolte & l'appui du palier culminant. Les lettres A. P., cachées au milieu des fculptures de l'entrée principale de l'efcalier, font-elles les initiales du nom de l'architecte auquel l'art doit un de fes chefs-d'œuvre?

Au furplus, on ne faurait décrire les richeffes inouïes de la décoration de cet efcalier : les falamandres enflammées, les chiffres gigantefques, les pluies de mouchetures d'hermine & de fleurs-de-lys, les arabefques qui étreignent les contre-forts comme les rameaux entrelacés d'un lierre, les mille détails de fculpture, produits d'un art plein de hardieffe, de grandeur & de fantaifie. Il eft impoffible de trouver, dans une conftruction, plus d'élégance dans la maffe, plus de délicateffe dans

les détails. Ici, comme à Chambord, le grand escalier est la pièce capitale de l'édifice; à Blois, ne pourrait-on même pas dire que c'est la pièce capitale de l'architecture de la Renaissance...? Animez maintenant ce magnifique édifice de quelques-unes de ces brillantes figures du temps où il fut construit. Représentez-vous le roi François Ier, montant les degrés, entouré de sa cour de princes, de savants & d'artistes; les femmes aux chaperons de velours étincelants de pierreries, aux étroits corsages, aux robes traînantes; les hommes à la toque ceinte d'une longue plume, au juste-au-corps noir, à crevés couleur de feu, au manteau court & à large dague : ou bien encore le roi Henri III, descendant de ses appartements, à la nuit, suivi de ses mignons, entouré de ses *Quarante-Cinq*, & allant aux flambeaux, entendre à Saint-Sauveur la messe de Noël....

L'ordonnance de la façade du nord de l'aile de François Ier est toute dissemblable & plus dans le goût de la Renaissance italienne [1]. Il est aisé de voir qu'elle a été construite plus tard que la façade du midi; mais avant 1525, cependant, puisqu'on y remarque encore les emblèmes de la reine Claude employés dans sa décoration.

En effet, cette façade est plaquée contre une autre, qui était dans le même style que celle de la cour, & dont on mura les ouvertures du côté du nord [2], ce qui

[1] V. les pl. V & VI.

[2] Dans les travaux de restauration de l'aile de François Ier, on a rendu mobiles quelques panneaux des lambris qui garnissent la muraille du nord; en sorte que l'on peut faire voir, à volonté, les preuves de l'existence de la façade primitive.

doublait ainsi l'épaisseur de l'aile & permettait de faire un lieu de résidence d'un corps de logis qui n'avait dû être d'abord qu'une galerie destinée à réunir la façade de l'ouest à celle de l'est, à peu près comme font à Chambord les ailes qui joignent le donjon à l'enceinte principale. Des portiques ouverts sur la cour, à droite & à gauche du grand escalier, auraient complété la similitude, & Du Cerceau les avait figurés sur ses dessins, mais un seul fut terminé par Henri II [1]; c'était le plus nécessaire; il conduisait à une terrasse adossée à la façade du fond de la cour & que l'on appelait la *Perche aux Bretons*, du nom que lui avait donné la reine Anne, parce que c'était là que se tenaient les gentilshommes bretons de sa garde [2].

La façade du nord, dans l'exécution de laquelle on reconnaît facilement deux mains différentes, est toute en pierres de taille, comme celle de la cour, & composée de trois étages, à partir de la Salle des Etats jusqu'à la moitié à peu près de sa longueur. Elle n'en compte ensuite que deux, parce que l'architecte qui construisit cette seconde moitié, peut-être la première

[1] M. Duban a retrouvé les fondations des pilastres de l'autre portique.

[2] « Et la plus grande part de « sa dicte garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient « quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la messe, « ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse « de Blois qu'on appelle encore « la *Perche aux Bretons*, elle-« mesme l'ayant ainsi nommée. « Quand elle les y voyoit : *Voilà « mes Bretons, qui sont*, disoit-« elle, *sur la perche qui m'attendent.* » (Brantôme, *Dames illustres*, *Vie d'Anne de Bretagne*, tome V de l'édit. Monmerqué.) — V. la planche III.

dans l'ordre des dates [1], l'a affife fur la crête de l'ancien foffé de la fortereffe & fur fes fondations mêmes, en forte que le foubaffement de cette partie fe trouve à la hauteur du premier étage de l'autre. Les fenêtres des deux étages fupérieurs font ouvertes fur des arcades, formant des efpèces de loges, prifes dans l'épaiffeur des murs & revêtues de peintures de couleurs vives & tranchées dont on a ranimé les tons, où fe détachent en or, fur des médaillons blancs, les chiffres de François & de Claude. Deux de ces loges, placées vers le milieu de la façade, l'une au-deffus de l'autre, & qui ne font point ouvertes fur les appartements, préfentent, au milieu d'un champ d'azur femé de France, une falamandre coloffale fculptée & dorée. La loge du cabinet neuf de Henri III eft décorée en grifailles exécutées de fon temps. Des pilaftres fuperpofés, ornés d'arabefques dans la partie la plus ancienne, féparent les loges, & des évidements, en forme de niches, régnant dans la hauteur des différents étages, partagent toute l'ordonnance en fix parties. Quatre balcons de pierre, à pans, foutenus par des encorbellements, très-riches de profils & portant les emblèmes royaux, font efpacés le long de la façade à la hauteur du deuxième étage. Le premier balcon eft furmonté d'un oratoire, élevé après coup, &, dans la partie à trois étages, les balcons font prolongés en forme de

[1] Ce qui peut juftifier cette fuppofition, c'eft la forme des voûtes des loges, qui offre encore l'arc furbaiffé du temps de Louis XII, dans cette partie, tandis que, dans l'autre, elle eft empruntée au fegment de cercle.

tourelles, percées de fenêtres longues & cintrées, jufqu'au-deffous des fenêtres géminées du premier étage où fe trouve leur encorbellement, furmonté de trois bas-reliefs repréfentant des travaux d'Hercule. Sur les appuis de chacune des loges de la façade font fculptés les emblèmes du roi & de la reine, avec une délicateffe admirable dont tout l'honneur revient aux artiftes modernes, car ces bas-reliefs, entièrement grattés en 1793, étaient indiqués feulement par une efpèce de filhouette blanche [1], & ont dû être refaits à neuf. Entre l'entablement & la couverture règne une galerie ouverte, avec une baluftrade de pierre d'un goût très-fimple. Des lucarnes devaient s'élever derriere cette galerie; mais l'ordonnance fut changée avant la conftruction de leurs tympans, & le toit ayant été amené jufqu'au-deffus de la baluftrade, fut foutenu par des colonnettes trapues appuyées fur les pilaftres de la baluftrade. Cette galerie devint ainfi une efpèce de *folarium*, dans le goût italien, d'où une armée de

[1] L'enlèvement des emblèmes royaux avait été fait avec un tel foin, une telle recherche, que lors de la reftauration du monument on ne pouvait plus en faifir le moindre contour. L'architecte a eu l'idée de tenter fi, au moyen d'une large imbibition d'eau, il ne parviendrait pas à reconnaître les traces difparues. Ce moyen lui a complétement réuffi. La partie de la pierre non attaquée par les démoliffeurs ayant acquis une patine qui fe refufait à recevoir l'eau, la partie mutilée s'eft coloriée fous l'action de ce lavage, de telle forte que M. Duban a pu littéralement calquer les anciens deffins effacés. C'eft un moyen très-fimple, dont on peut tirer, comme on voit, un grand parti dans des circonftances femblables.

gigantefques gargouilles, devenues inutiles, grimacent aux paffants. Un appendice s'élève, en hors-œuvre, à peu près au milieu de la façade ; dans fon fronton triangulaire brille une falamandre coloffale, dorée. Cette conftruction, placée en porte-à-faux, & qui interrompt la galerie, n'a peut-être eu d'autre objet que de jeter en haut, & dominant tout l'édifice, l'emblème royal. Les tuyaux des cheminées ne font pas moins riches d'ornementation que ceux de la cour, & font variés dans leurs détails. Ils avaient, du refte, été rafés, & ils ont été refaits en s'infpirant de ceux de la cour & de deffins anciens de cette façade du château.

A l'extrémité occidentale de la façade que nous venons de décrire, eft un avant-corps circulaire formé d'un foubaffement régnant à la hauteur de celui de l'édifice voifin & décoré de même, furmonté de deux étages d'arcades à jour, portées par des colonnes engagées qui foutiennent une terraffe ornée de baluftres. Sa deftination était de relier l'édifice de François Ier aux vieux bâtiments, fans abattre la tour de Moulins, & de conduire au pont jeté entre le château & les jardins. Ce pont était furmonté d'une galerie appelée la *Galerie des Cerfs*, parce que fa principale décoration était formée de têtes & de bois de cerf, décoration qui s'explique très-bien en fe rappelant que c'était par là que fortait & rentrait la chaffe du roi, qui fe faifait dans la forêt de Blois, beaucoup plus voifine du château autrefois qu'aujourd'hui. Cet avant-corps, d'un effet très-gracieux, paraît être de la même main que la façade de la cour, & dans le goût de la Renaiffance françaife, tandis que l'ordonnance de la façade du nord

a dû être exécutée par des artiftes italiens, ou fous l'infpiration de leurs travaux; car elle rappelle, à certains égards, la célèbre cour du Vatican.

Nous allons maintenant chercher à faire connaître la diftribution intérieure de l'aile de François Ier, dont plufieurs appartements ont fervi de théâtre à de grands événements de notre hiftoire. Quant à fa décoration, c'eft une œuvre d'hier, car rien, fauf le cabinet neuf de Henri III, n'avait été terminé. Les portes & les folives étaient nues, à l'exception des folives de la chambre du roi qui portaient des traces des dorures & l'empreinte des petits cuirs en relief qui la décorent aujourd'hui. Les murailles des appartements royaux avaient été couvertes autrefois de riches tapifferies, mais partout ailleurs elles étaient auffi à nu, comme le témoignaient un grand nombre d'infcriptions, tracées au couteau ou au crayon, & dont beaucoup remontaient au XVIe fiècle.

En quittant le grand efcalier, à la hauteur du premier étage, qui était confacré à l'habitation de la reine, on entre, par deux portes, dans une vafte falle des Gardes, décorée, dans le goût de François Ier, de couleurs fombres qui font mieux reffortir la grande richeffe de l'ornementation des cheminées & les teintes brillantes des appartements de la reine. Les emblèmes de François & de Claude font employés, avec infiniment de goût, dans la décoration des poutres & des folives. Les chambranles de pierre des portes font richement fculptés & peints; mais les portes elles-mêmes, dont les modèles n'exiftaient plus, n'offrant, pour ornement, que de fimples moulures, femblent un peu nues au milieu de toutes ces richeffes. Les deux cheminées, fe faifant face

aux deux extrémités de la falle, font furtout d'une grande magnificence comme fculpture & comme peinture. Sur l'une, à gauche, des faifceaux de colonnettes foutiennent un manteau dont la frife, en rinceaux, eft furmontée d'un vafte champ renfermant deux médaillons, l'un avec la falamandre, l'autre avec l'hermine, foutenus par quatre anges. Deux pilaftres à arabefques, accompagnés de candélabres, foutiennent un entablement très-riche, dont la principale ornementation confifte dans des coquilles entre lefquelles de petites figures d'enfants tiennent des guirlandes. La décoration de l'autre cheminée eft formée de niches, féparées par des pilaftres à délicates arabefques; la frife eft ornée des chiffres & des emblèmes royaux, diftribués de la manière la plus heureufe.

Par une porte placée à droite de cette cheminée, on entre dans une grande falle dont les deux cheminées, auffi en regard, en ftyle du XVe fiècle, prouvent que François Ier ne fit que reconftruire les façades & renouveler une partie des décorations intérieures de ce bâtiment, qui avait été élevé par les ducs d'Orléans, fes prédéceffeurs. La peinture de ces cheminées offre un champ de lofanges bleues & blanches, chargées de fleurs-de-lys & de mouchetures d'hermine, fur lequel fe voit l'écu de France, couronné & entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Les peintures des lambris & des folives font dans le ftyle de François Ier.

Adoffée à cette falle, & regardant fur la Place Royale [1], fe trouve une galerie dont la décoration eft

[1] Son nom officiel eft aujourd'hui *Place du Bureau de Bienfaifance*, que la mairie de Blois a fait infcrire fur une plaque

en entier dans le ſtyle de Henri III. L'ornementation du ſolivage ſe compoſe d'arabeſques, de damiers, d'H couronnés, de fleurs-de-lys, & de tiges de plantes fleuries, du goût le plus exquis. Les couleurs deviennent plus éclatantes; l'or eſt employé dans les peintures; les murs ſont garnis de toiles peintes, rehauſſées d'or & de velours.

Le luxe de la décoration augmente encore dans le cabinet qui ſuit cette pièce & dans la chambre de la reine; le chiffre coloſſal de Henri & Catherine, en champ d'or, brille ſur le manteau des cheminées; l'H couronné eſt placé ſur les ſolives, dans des cartouches de cuir relevés en boſſe; des arabeſques en griſailles ſur fond d'or, d'un très-bel effet, couvrent les poutres; le plancher eſt pavé en moſaïques, formées de carreaux de faïence, émaillés de différentes couleurs & ſemés d'H & de fleurs-de-lys. Cet appartement eſt celui même où mourut Catherine de Médicis, & toute la décoration, ainſi que celle des pièces contiguës, ſauf la ſalle des Gardes, eſt dans le goût du temps de ſon veuvage

Une des pièces les plus remarquables par ſa décoration eſt le petit oratoire placé entre la chambre & le cabinet de la reine. Les anciens panneaux carrés qui garniſſaient le plafond & les murailles étaient reſtés; l'architecte les a couverts de délicieuſes nielles d'or, dont un H & une fleur-de-lys occupent alternativement

clouée au mur de l'établiſſement de charité qui occupe l'ancienne maiſon de Jéſus. Mais le nom populaire eſt celui de *Place des Jéſuites*. On devrait bien lui rendre ſon ancien nom.

le centre. Sous la coupole de l'autel, décorée d'un pendentif de pierre, ſont de petits médaillons ſculptés. placés aux points de jonction des meneaux qui ſoutiennent la voûte, dans le genre de ceux du grand eſcalier, & décorés des mêmes emblèmes. Toute cette voûte eſt dorée & niellée. Des ſupports ſurmontés de dais, également dorés, accompagnent les montants des fenêtres, garnies de vitraux modernes, dans le goût du XVI[e] ſiècle, & repréſentant des figures de ſaintes. Au bas de ces figures, ſont de petits anges, en rapport allégorique avec chacune d'elles.

Le cabinet de la reine avait conſervé une partie de ſes lambris en bois ſculpté, ſemés d'arabeſques du deſſin le plus varié & le plus délicat. Autrefois, le Génie militaire les recouvrait, avec régularité, tous les deux ans, d'une épaiſſe couche de badigeon. Ces arabeſques, exhumées avec ſoin de leur linceul & complétées, ſe détachent en or ſur des fonds d'azur & de brun-rouge. La cheminée & les plafonds, qui avaient été détruits, ont été refaits & lambriſſés en bois; les ſculptures ſont compoſées de motifs dont les chiffres de Henri II & Catherine occupent les centres. C'eſt par la fenêtre de ce cabinet, qu'à l'aide d'une échelle de cordes s'échappa Marie de Médicis, priſonnière au château de Blois [1].

La reine de Navarre, Marguerite de Valois, habita

[1] Le duc d'Epernon, qui la ſeconda dans cette entrepriſe, poſſédait un hôtel dans la baſſe-cour du château; c'eſt celui qu'on voit à côté de l'hôtel d'Amboiſe dont nous avons parlé plus haut. (V. p. 6 & la note 1 de cette page.)

auſſi ces appartements, & ſur les murs de la galerie ouverte qui conduiſait du cabinet à la galerie des Cerfs on voyait, tracés ſur les murailles, des témoignages de cet amour paſſionné qu'elle inſpira à tous les ſeigneurs de la cour : *Tout pour elle... Tout pour l'amour d'elle... Je vis en eſpérance...*, &c. Le nom de HENRY, gravé à la pointe au-deſſus de la porte du cabinet, ſerait-il de la main de ſon heureux adorateur, le duc de Guiſe ? Sur le linteau ſupérieur de cette porte ou lit auſſi : *Vive le noble Roy François . . . . .nde.* Il eſt à regretter que ces inſcriptions, d'une valeur quaſi hiſtorique, n'aient pu être toutes conſervées.

Les appartements du roi étaient ſitués au deſſus de ceux de la reine & diſtribués de la même manière; ils communiquaient avec ceux-ci par un eſcalier intérieur qui, avant la conſtruction de la façade appliquée par François Ier au côté du nord, formait ſaillie à l'extérieur, comme le témoignent des ſculptures placées, les unes ſous les voûtes des rampes & les autres ſur la tour qui le renfermait. Celles-ci, cachées maintenant par un mur de refend, avaient été miſes à découvert par les travaux de reſtauration.

La ſalle des Gardes ouvre, comme celle du premier étage, par deux portes, ſur le grand eſcalier à jour. Elle eſt décorée, comme elle, de peintures dans le ſtyle de François Ier, dont les fonds ſont très-ſombres, mais relevés, ſur les ſolives, par des détails d'un goût parfait; on remarque ſurtout un motif, compoſé de tiges de plantes, d'une exécution pleine de fineſſe. Le manteau de la cheminée de droite eſt orné d'une ſalamandre coloſſale, ſculptée & dorée, qui occupe tout

le champ ; la décoration de la cheminée de gauche eſt très-ſimple & conſiſte ſeulement en deux petits pilaſtres & un écuſſon de France, ſculpté & peint, qui ſe détache ſur un champ bleu ſemé de tiges de lis naturels.

Un certain nombre de modifications durent être apportées dans la diſtribution & la décoration de cet étage, à l'époque de la tenue des Etats de Blois, qui amena au château une vie inaccoutumée & créa des exigences nouvelles, & auſſi en raiſon des projets ſiniſtres médités par Henri III contre le duc de Guiſe. Nous allons en reconnaître ſucceſſivement les traces, car pluſieurs d'entre elles ont diſparu dans les travaux de caſernement & de reſtauration, & il eſt néceſſaire de bien ſe les rappeler pour mieux comprendre le recit des faits importants qui ſe ſont paſſés dans cette partie du château.

Ainſi, une cloiſon de bois partageait en deux la ſalle des Gardes entre les portes d'entrée ; la pièce ſituée à gauche ſervait à la fois d'antichambre aux appartements du roi, de ſalle à manger & de ſalle du conſeil ; la pièce à droite était réſervée aux Gardes, & on voyait naguères, ſur les murailles, de curieux témoignages de cette deſtination ; en voici un, entre autres, qui eſt irrécuſable :

CY SVIT QVI SVIS
BON HOMME SVIS
ET SVIS COMMIS
A GARDER LHVIS
IE LE GARDERAI SI IE PVIS.

D'autres inſcriptions, œuvres de loiſir forcé, offraient,

comme on doit croire, les idées les plus dıfparates à côté les unes des autres. On lifait, au-deffous des vers que je viens de citer, & tracé de la même main :

ENVIE
MÉNNVIE
ET NE PVIS IOVIR DE MA MIE
LA BRVIERE

puis, à côté : **Vive Rostine la belle;** ES POR LI; **Ung seul Dieu à quy je crois;** AMOVR ET IEV, & cette vérité éternelle :

Faulte d'argent est douleur grāde.

La grande falle, à droite de la falle des Gardes, eft ornée de peintures, dans le goût du xve fiècle, & renferme, comme celle de deffous, une cheminée de la même époque. A droite de cette cheminée, on a découvert, en faifant les travaux de reftauration, un petit efcalier dérobé qui avait été mutilé & muré, & dont les degrés conduifaient fans doute aux combles, en circulant dans l'épaiffeur des murailles.

Un cabinet était fitué à chacune des extrémités de la chambre du roi ; l'un donnant fur la cour, s'appelait le *cabinet vieux*, depuis que Henri III, à l'occafion de la tenue des Etats de 1588, en avait fait décorer un autre, qui regardait la Place Royale, & avait reçu, par oppofition, le nom de *cabinet neuf*. L'ornementation de celui-ci, très-bien confervée, fe compofe d'un plafond divifé en caiffons carrés dont les nervures, ainfi que la corniche de l'appartement, offrent des moulures, alternativement rechampies de blanc, de vert

& d'or. L'intérieur de ces caiffons eft occupé par des peintures fur cartons; des grifailles décorent la loge de la fenêtre; les murs étaient anciennement garnis de tapifferies & les portes de portières de velours. Un détail caractériftique de cette pièce eft le nombre des iffues : il n'y en a pas moins de cinq.

La chambre du roi eft décorée avec une grande richeffe, dans le ftyle de la chambre de la reine. Les carreaux, de faïence émaillée, forment des compartiments dont le milieu eft occupé par un H & chaque angle par une fleur-de-lys. A l'extrémité de cette chambre, à gauche, eft un enfoncement circulaire voûté, dont les nervures portent fur des confoles, & où l'architecte moderne a déployé un luxe du meilleur goût dans les deffins, comme dans les couleurs. On a cru longtemps que c'était l'alcôve du roi; mais le lit n'aurait pu y être placé qu'en long, & l'ufage alors était d'en adoffer la tête à la muraille. Il eft plus probable que c'était un oratoire, ou prie-Dieu.

Dans la petite pièce qui fuit la chambre du roi, on a débouché un paffage oblique qui conduifait au cabinet vieux; Henri III l'avait fait murer, ainfi qu'un autre, placé à gauche de la cheminée de la falle du confeil, afin d'écarter le plus poffible fon ennemi de lui, quand, au moment de l'exécution de fes projets de vengeance, il le ferait demander dans le cabinet vieux, tandis qu'il fe tiendrait dans le cabinet neuf [1].

[1] Voir les *Dépofitions* d'Eftienne d'Orguyn & de Claude de Bullis, aumôniers du roi, & la *Relation* de Miron, fon premier médecin, aux *Preuves de l'Eftoile*, t. III, p. 488 de l'édit., 1744.

Il l'éloignait auffi, en même temps, des perfonnes qui pouvaient lui porter fecours, foit parmi les membres du confeil, foit parmi fes partifans qui reftaient à la porte de la falle. De cette façon, l'endroit où le Balafré devait être frappé fe trouvait tout au fond de l'enfilade de pièces qu'il aurait à traverfer, & entre lefquelles on avait établi, par des portes percées à la hâte, une communication directe, qui a dû difparaître quand on a rétabli la diftribution primitive de l'étage. Cela reffortira clairement, nous l'efpérons, du récit que nous ferons plus loin & dont tous les détails feront fcrupuleufement empruntés aux nombreux témoignages contemporains [1].

Quant au cabinet vieux, le Génie militaire, fans refpect pour l'importance hiftorique de cette partie du château, a démoli la grande cheminée fculptée qui en faifait la principale décoration [2]; il en a muré les anciennes iffues pour le rattacher au cafernement établi dans les bâtiments de Gafton d'Orléans. Il a pareillement interrompu les communications qui exiftaient de ce côté entre les appartements du roi & la Tour de Moulins où s'acheva le drame fanglant dont les deux Guife furent les victimes.

C'eft dans ce lieu que la narration des concierges du

[1] V., pl. 1 *bis*, le plan qui repréfente l'état préfumé des lieux à l'époque des Etats de 1588.

[2] Cette cheminée, dont le capitaine du Génie, M. Douet, voulut bien, à notre follicitation, faire conferver & numéroter les pierres, a été tranfportée d'abord à Amboife, & enfuite à Fontainebleau, où elle eft, dit-on, encore aujourd'hui.

château place des oubliettes dont l'hiſtoire n'a jamais parlé. La pièce principale eſt, au premier étage, une ſalle ronde, occupant l'intérieur de la tour : une allée étroite, fermée par une porte en panneaux de fer, conduit à cette ſalle; ſur l'allée, à droite, s'ouvrait un cachot, pratiqué dans le maſſif de la muraille, & fermé par une porte de bois d'une extrême épaiſſeur. Au milieu du plancher de la ſalle on voyait une ouverture circulaire aſſez large pour que le corps d'un homme y pût paſſer. Les malheureux priſonniers, enfermés dans le cachot en vertu d'ordres arbitraires, n'en étaient tirés, dit-on, que pour être jetés par l'ouverture de la ſalle ronde; au-deſſous, ſe trouvaient des roues armées d'inſtruments tranchants, miſes en mouvement par la chute des corps qu'elles broyaient en tournant les unes ſur les autres. Les reſtes ſanglants étaient jetés dans les ſouterrains voiſins de la tour. Ces affreux détails, dignes des légendaires du moyen-âge, ſont racontés mot pour mot dans beaucoup d'autres châteaux féodaux, comme ſi dans un temps de barbarie un puiſſant ſeigneur ne pouvait bien facilement ſe défaire de l'ennemi qu'il tenait entre ſes mains, ſans mettre tant de recherche dans un ſupplice, dont perſonne d'ailleurs n'aurait pu s'effrayer puiſqu'il avait lieu en ſecret,

On diſait encore à Blois qu'une ſalle baſſe, ſituée au pied de la tour, & dans laquelle on ne pouvait pénétrer, renfermait les débris de l'horrible inſtrument du ſupplice, & qu'un ſouterrain, placé près de là, contenait les oſſements briſés des victimes. Les derniers travaux exécutés au château par le Génie militaire ont

permis de vifiter tous ces lieux longtemps inacceffibles. La falle baffe, fituée au-deffous des *oubliettes*, était entièrement nue; elle eft voûtée à ogives, & la clef, à laquelle viennent fe rattacher les nervures des arceaux, eft évidée, ce qui a formé l'orifice circulaire du plancher de la falle au-deffus quand le dallage en a été enlevé. La trappe qui le recouvrait y avait été mife par les anciens concierges du château; elle eft remplacée aujourd'hui par un pierre de taille. Un fouterrain placé près de la falle baffe renferme, en effet, quelques offements; mais ils ont appartenu à des animaux domeftiques, & il y a lieu de penfer que c'était un endroit où fe jetaient les débris des cuifines du château, fituées, felon l'ufage, dans les deffous de l'édifice.

Le nom de *Tour des Oubliettes* eft, au furplus, tout moderne; A. Félibien, le premier auteur chez qui nous trouvons le récit légendaire que l'on répète aujourd'hui, l'appelle la Tour de Chateaurenault [1]. Bernier, l'hiftorien du Bléfois, lui donne le même nom & ne dit pas un mot des oubliettes [2]. Un nom plus ancien, celui de *Tour de Moulins*, eft employé par Miron, dans fa *Relation de la mort du duc de Guife*, où il n'eft rien dit non plus de la légende des oubliettes [3].

Le meilleur argument contre cette légende, eft dans la date de la tour actuelle; fon ftyle accufe le xve fiècle & la reconftruction n'en peut être attribuée qu'au fage & vertueux duc Charles d'Orléans.

[1] *Ouvr. cité*, fol. 27, recto.
[2] *Hift. de Blois*, pp. 16 & 17.
[3] Voy. *Preuves de l'Eftoile*, t. III, p. 492.

Nul doute, au furplus, que la Tour de Moulins n'ait fervi de prifon ; c'eft un des offices ordinaires des groffes tours dans les vieux chateaux, & l'hiftoire du cardinal de Guife en fait foi. Mais il nous paraît impoffible d'y trouver rien qui juftifie la tradition des oubliettes, quelque bien appropriée qu'elle puiffe paraître à un édifice dont l'afpect intérieur eft, il faut l'avouer, fombre & terrible [1].

Au-deffus des appartements du roi font d'immenfes galetas, dans une partie defquels Henri III avait fait faire, en 1588, des cellules pour y placer, difait-il, des capucins, & qui fervirent à enfermer, dans la nuit du 22 décembre 1588, pour s'affurer de leur difcrétion, les gardes chargés de tuer le duc de Guife. Un corridor obfcur règne dans toute la longueur de ces pièces. De là, on peut aller à la galerie ouverte qui regarde la place Royale ; le mur de la galerie eft revêtu d'une teinte rougeâtre, fur laquelle fe détachent en

[1] Le favant Millin n'avait pas cru, plus que nous, aux *oubliettes* du château de Blois. (V. fon *Voyage en France*, t. IV, p. 785.)

M. Baillargé, l'un des habiles artiftes employés à la reftauration du château, a, dans un très-bon livre, (*Album du Château de Blois*, pp. 5-7) fait une peinture de la Tour de Moulins, où il s'eft, à notre avis, laiffé un peu entraîner par fon imagination. Quant à M. Loifeleur (*Les Réfidences royales de la Loire*, pp. 80-83), qui accepte pleinement la légende des oubliettes, il tenait entre les mains la dernière édition de notre livre (1862), V. p. 104, il a été peu charitable de faire valoir contre nous un des arguments contenus dans la première édition (1840), argument dont nous avions fait juftice nous-même dès la quatrième (1859).

jaune des quadrilles ornés dans les centres de F & de C couronnés. De cette galerie, on jouit d'une très-belle vue ſur les jardins, la garenne du château, la forêt de Blois, les Grandes-Allées, l'ancienne enceinte fortifiée de la ville, enfin ſur le chemin de Paris à Bordeaux & ſon embarcadère : les miracles de l'induſtrie en face des merveilles de l'art.

On a placé dans une partie des galetas les moulages qui ont ſervi pour la compoſition de certaines parties entièrement détruites. Les fragments de ſculptures mutilées, ainſi que des portions de lucarnes, de baluſtrades & de pinacles qu'il a fallu refaire à neuf ont été dépoſés dans les ſalles baſſes. Cette collection offre un véritable intérêt; ce ſont, en quelque ſorte, les pièces juſtificatives de la reſtauration du château de Blois.

En prenant l'eſcalier intérieur, on peut aller des combles à la terraſſe du grand eſcalier, ſur laquelle on remarquera, au milieu du dallage, une pierre carrée dont les angles ſont orientés ſur les quatre points cardinaux. Au centre eſt un trou de ſcellement qui donne à penſer que là, auſſi, avait été poſée une table, deſtinée, comme celle de l'Obſervatoire, à des expériences d'aſtrologie.

Le rôle hiſtorique que nous avons aſſigné à chacune des principales pièces dont il a été queſtion dans notre deſcription de l'aile de François Ier, nous ſemble clairement indiqué par les dépoſitions des témoins entendus devant le Parlement de Paris, à la requête de la veuve du Balafré, Catherine de Clèves, & particulièrement par la relation de la mort des Guiſe, due à

Miron, premier médecin de Henri III, qui devait parfaitement connaître la diſtribution des appartements [1].

Des circonſtances fâcheuſes nuiſent conſidérablement, du reſte, à la vérification de nos aſſertions : le cabinet vieux a été détruit; le paſſage ancien qui y conduiſait, fermé par Henri III, a été rouvert, & le nouveau, qu'il avait ouvert, a été fermé.

Sur le quatrième côté de la cour du château ſe trouvaient autrefois des conſtructions conſidérables, élevées par les comtes de Blois des maiſons de Châtillon & d'Orléans. Du Cerceau a donné les plans & les deſſins de ces conſtructions ; on y reconnaît très-bien la Perche aux Bretons, la Galerie des Cerfs, & l'eſcalier communiquant entre la galerie & la Tour de Moulins à laquelle il était appuyé.

Marie de Médicis, comme nous l'apprend Félibien [2],

[1] Ces documents ont également guidé M. Vitet dans ſon beau livre des *Etats de Blois* & dans le plan qu'il y a joint. Nous devons cependant relever pluſieurs erreurs qui lui ont échappé : M. Vitet a placé la *Galerie des Cerfs* du côté de la cour du château, tandis qu'elle était, au contraire, du côté des Foſſés, puiſqu'elle conduiſait aux Jardins royaux ; la *Perche aux Bretons*, qu'il appelle *Porche aux Bretons*, avec beaucoup d'autres écrivains, n'était pas le portique de Louis XII ; c'était, comme nous le diſions tout à l'heure, une terraſſe où ſe tenaient les gentilshommes bretons de la garde de la reine Anne; le terrain qui forme aujourd'hui la place du Bureau de Bienfaiſance était occupé par les foſſés du château & le Jardin du Roi ; l'égliſe des Jéſuites ne s'y voyait pas encore, la compagnie de Jéſus n'ayant fondé d'établiſſement à Blois qu'en 1624.

[2] *Mém. mſſ. ſur les maiſons royalles*, fᵒ 28, verſo.

avait ajouté quelque chofe aux bâtiments des comtes de Blois. Les travaux de cafernement ont fait découvrir, dans les fondations de cette partie du château, la première pierre pofée par la reine Marie. On y lit l'infcription fuivante qui date de la première année de fa captivité :

CESTE PIERRE A ESTE POSEE
PAR LA ROYNE MERE DV ROY
LE 1[er] AOVST
1617

A gauche de l'infcription eft un écuffon, mi-parti de France & de Navarre, furmonté de la couronne royale. Le pavillon feptentrional de l'édifice de Gafton eft élevé fur ces fondations.

Quand Gafton d'Orléans voulut remplacer les anciennes conftructions du château de Blois par un édifice régulier, il fit abattre tout ce qui fe trouvait du côté de l'oueft & commença à bâtir de ce côté, fur les deffins de François Manfard de qui c'eft l'œuvre capitale. On conferva la Tour de l'Obfervatoire, on refit à neuf les murailles qui foutiennent les terraffes & féparent le château de la tranchée, en fuivant les anciennes lignes, à peu près, & on deffina des parterres fur ces terraffes.

La façade du palais de Gafton, du côté de la cour, a deux étages au-deffus du rez-de-chauffée. Dans l'axe de la façade fe trouve un avant-corps formé au rez-de-chauffée par quatre colonnes doriques cannelées, portant

au premier étage quatre colonnes ioniques, également cannelées, le tout ſurmonté d'un fronton triangulaire, ſur les pentes duquel on voit les débris des ſtatues aſſiſes de Minerve & de Mars. Au deuxième étage, au nu du bâtiment, ſe trouvent, au lieu de colonnes, des pilaſtres accouplés d'ordre corinthien, couronnés par un fronton demi-circulaire, flanqué de trophées, dans le tympan duquel eſt l'écuſſon effacé de la maiſon d'Orléans; au-deſſus, on voit la partie inférieure d'un buſte de Gaſton, en marbre blanc, qui avait été exécuté par le célèbre Sarrazin, le dernier des ſculpteurs de l'ancienne école françaiſe. Les plombs de la toiture des pavillons offraient la forme des lambels de l'écuſſon d'Orléans. Les toits de ces pavillons devaient ſupporter des lanternes, ſelon le goût du temps. A droite & à gauche de l'avant-corps, le reſte de la façade ſe compoſe, au premier étage, d'une ordonnance de pilaſtres ſemblables à ceux de cet avant-corps, & au deuxième, de pilaſtres d'un ordre compoſite moins élevé.

L'ordonnance de la façade, du côté des foſſés [1], ſe compoſe de deux pavillons ſaillants, aux deux extrémités, & d'une partie centrale, au milieu de laquelle ſe trouve un avant-corps peu ſaillant. Quant à la décoration architecturale, elle ſe compoſe des mêmes éléments que la façade intérieure.

Pour revenir à cette façade : des extrémités des deux retours du bâtiment, juſques aux coins de l'avant-corps du milieu, régnaient deux terraſſes, au niveau

[1] V. la pl. VII.

du premier étage, qui formaient des portions de cercle dans les angles de l'édifice ; elles étaient foutenues, de chaque côté, par des colonnes d'ordre dorique accouplées. Sur ces terraffes, garnies de baluftres, on voyait plufieurs groupes de marbre ; le duc d'Orléans était repréfenté dans celui de l'avant-corps fous la figure de Mercure. Ces groupes étaient de la main de Guillain, dont prefque tous les ouvrages, qui fe diftinguaient par leur correction & leur délicateffe, ont été détruits pendant notre première Révolution. Les ftatues du château de Blois furent auffi brifées à la même époque; mais la colonnade était reftée, & la municipalité de Blois, qui l'a laiffé renverfer par le Génie militaire, ne peut alléguer aucune excufe pour un acte de vandalifme que rien ne motivait [1].

L'efcalier principal de l'aile de Gafton, qui n'a pas été exécuté, aurait été placé dans l'avant-corps, & ne ferait allé que jufqu'au premier étage, la cage de l'efcalier étant terminée par une coupole qui devait être vue d'en bas. Cette coupole eft ornée de fculptures, dans le grand ftyle du fiècle de Louis XIV, dont une partie a été exécutée avec beaucoup d'habileté, & dont l'autre eft reftée à l'état de tracé. Il devait y avoir près du grand efcalier un autre efcalier, plus petit, pour conduire aux étages fupérieurs [2].

Il eft à regretter que, dans les travaux du cafernement, le Confeil des bâtiments militaires n'ait pas jugé

[1] Cette inutile démolition a coûté une fomme énorme.

[2] André Félibien, *Mémoires manufcrits pour fervir à l'hiftoire des maifons royalles & baftimens de France*, 1681, fol. 37, recto.

à propos de conferver le plan de Manfard pour l'efcalier principal ; le bon goût ne ferait pas bleffé par la vue de la plus étrange conftruction qu'il foit poffible de rencontrer ; nous nous abftiendrons de la décrire, parce que les expreffions nous manqueraient. Si, du moins, on avait fuivi le plan du capitaine du Génie chargé des travaux, on aurait évité les effrayantes colonnes qui foutiennent l'efcalier actuel, & qui ne font d'aucune époque ni d'aucun ftyle. Ces colonnes font l'œuvre du Confeil des bâtiments ; il eft bon de lui reftituer ce qui lui appartient, il ne le réclamerait peut-être pas.

La mort ayant furpris Gafton avant que fes conftructions fuffent terminées, il eft impoffible de parler de leur diftribution ; on fait, toutefois, par Félibien, qu'à droite & à gauche du grand efcalier il y avait, à chaque étage, une falle qui communiquait à deux appartements complets. On obfervera que les portes du milieu des façades du bâtiment ne font pas vis-à-vis l'une de l'autre : ce défaut de régularité, commandé par le terrain, eft diffimulé d'une manière très-heureufe. Nous pouvons, d'après Félibien, faire connaître quels étaient les plans de Manfard pour le refte de l'édifice.

« Le deffein de l'architecte eftoit de continuer deux « corps-de-logis, en aifles, des deux coftez de la cour, « au midy & au feptentrion. Du cofté du midy, il y « euft eu une gallerie ayant veüe fur la cour, la quelle « auroit pris depuis les pavillons qui font faits, juf- « ques à une fale qui auroit efté fur l'entrée, du cofté « d'orient, & derrière cette gallerie on auroit fait deux

« grands appartemens, le tout diſpoſé en ſorte que de « diuers endroits on auroit peu entrer dans la gallerie. « Dans l'autre aiſle, du coſté du ſeptentrion, où eſt le « baſtiment de François Ier, il y euſt auſſy eu deux « appartemens, ayant ueüe ſur la cour, & derrière « ces appartemens une grande ſale dont les feneſtres « auroient regardé du coſté des Jéſuiſtes. Cette ſale, « qui auroit eſté d'une forme agréable & extraordi- « naire, euſt eſté pour les grandes aſſemblées. Une « dôme très magnifique deuoit embellir le milieu du « baſtiment de face qui euſt ſéparé l'auant-cour d'auec « la cour du chaſteau. L'auant-cour auroit eſté enui- « ronnée d'une grande terraſſe à la hauteur des pre- « miers eſtages du chaſteau. On euſt auſſy fait au bout « de l'auant-cour une auenüe pour communiquer à la « uille, uis-à-uis la Grande-Rue. Au delà du baſtiment, « du coſté d'occident, le deſſein eſtoit de faire des « terraſſes juſques aux Capucins, pour aller aux jar- « dins & à la foreſt [1]. »

L'exécution de ce plan aurait certainement doté la ville de Blois de l'un des plus magnifiques châteaux de France ; mais il n'y a pas d'ami de l'art & de l'hiſtoire

[1] And. Félibien, *Mémoires manuſcrits ſur les maiſons royales*, f° 37, recto. — Cf. le *Recueil contenant la deſcription, les plans, les élévations & la coupe du château de Blois, levés par les ordres de M. le marquis de Marigny, en* 1750, &c., *avec quelques obſervations ſur les divers monuments répandus dans les villes d'Orléans, Tours*, &c. (Ms. gr. in-f° de la Bibliothêque de l'Inſtitut, n° 125, F.) — V. auſſi, au Cabinet des Eſtampes de la Bibliothèque impériale, le portefeuille de Loir-et-Cher.

qui ne préfère retrouver les conftructions de Louis XII & de François Ier qui euffent été démolies. Si l'édifice de Gafton ne fourniffait pas lui-même une belle page de plus à l'hiftoire de l'art étudiée dans notre vieux château, nous regretterions la Perche aux Bretons, la Galerie des Cerfs & toutes les conftructions irrégulières, mais originales, des comtes de Champagne & de Châtillon, & des ducs d'Orléans, leurs fucceffeurs.

Ajoutons quelques mots fur l'avant-cour du château & fes jardins, & nous aurons terminé la defcription de tout ce qui faifait partie de l'ancienne demeure des comtes de Blois.

L'avant-cour, appelée autrefois la baffe-cour, & qui fe nomme aujourd'hui la place du Château, conferve encore une partie de fes murailles d'enceinte & quelques-unes des tours qui les défendaient; ces reftes de la fortereffe du moyen-âge font cachés par des hôtels qui ont perdu fucceffivement prefque tous leurs caractères d'ancienneté. Sous les comtes de Blois, ou fous les rois de France qui réfidèrent au château après eux, ils étaient occupés par plufieurs grands officiers de leur maifon & par des chanoines de Saint-Sauveur. L'hôtel le plus proche des petits degrés qui conduifent au faubourg du Foix a confervé feul des veftiges de fa décoration, à l'époque où l'habitait le cardinal d'Amboife. L'églife collégiale de Saint-Sauveur, paroiffe du château, s'élevait fur la crête du coteau méridional; elle a été démolie à la première Révolution, & plufieurs maifons ont été conftruites fur fon emplacement. L'églife Saint-Martin était appuyée à la

muraille orientale ; elle a été détruite en même temps que celle de Saint-Sauveur, & un efcalier, établi dans cette direction, forme la communication que Gafton avait projetée entre la place du Château & le centre de la ville. A côté de l'églife Saint-Martin, était l'hôtel du chancelier de Cheverny, qui fubfifte encore en grande partie.

La communication la plus ancienne, entre la ville & le château, avait lieu par une petite rampe, garnie de degrés en 1842, dont l'iffue eft entre l'aile de Louis XII & l'hôtel d'Amboife. On voyait, à l'entrée de cette rampe, avant les travaux qui fe pourfuivent en ce moment, un avant-corps, foutenu par des pilaftres, conftruit fous Louis XIV, & appuyé maladroitement au pignon de Louis XII. Il a fauvé de la deftruction générale des emblèmes royaux un porc-épic, d'un très-bon ftyle, qui orne la pointe de ce pignon & qui fe trouvait caché par l'avant-corps. A la fuite de la Salle des Etats, & adoffée au pignon de cette falle, fe trouvait une conftruction du temps de Henri II [1], dont nous avons parlé plus haut [2], traverfée par un chemin couvert, appelé la Voûte du Château ; la porte de ce paffage, du côté de la baffe-cour, était accompagnée de deux colonnes coloffales dont il ne reftait que les bafes & les piédeftaux. La porte extérieure, garnie d'une herfe de fer & de machicoulis, ouvrait fur un paffage étroit, à l'extrémité duquel était un pont-levis, défendu par deux tours, au point de jonction du château avec l'en-

[1] Ms. de la Bibl. de l'Inftitut, cité plus haut. — Félibien attribue cette conftruction à Henri III.

[2] V. pp. 16-18.

ceinte fortifiée de la ville ; il y a maintenant une terraſſe ornée de baluſtres à l'endroit où l'on a comblé les foſſés.

Quant à l'avant-corps, élevé par Henri II, il interrompait d'une façon diſgracieuſe le développement de la façade de Louis XII ; il n'avait pas été terminé & il menaçait ruine; il était impoſſible de deviner ce que devaient ſupporter les colonnes coloſſales du pignon, ni ce que l'architecte ſe propoſait de faire pour le reſte de l'édifice. En préſence de ces difficultés, M. Duban n'a pas craint d'employer le moyen héroïque ſi connu. Mais en abattant l'avant-corps, il a fallu inventer, pour la Salle des Etats, le pignon qui avait été détruit par Henri II. L'ordonnance la plus ſévère, l'ornementation la plus ſimple étaient indiquées pour cette conſtruction ; le pignon de Saint-Martin-des-Champs, terminant de même une ſalle à double voûte, a ſervi de guide.

La place qui ſe trouve aujourd'hui entre la façade du nord & l'égliſe des Jéſuites faiſait partie du jardin bas du château. On communiquait avec le jardin haut par un pont de pierre jeté entre la terraſſe voiſine des foſſés, nommée l'Eperon, à cauſe de ſa forme, & le pavillon ſeptentrional de Gaſton. La Galerie des Cerfs était conſtruite ſur ce pont, & pouvait être iſolée, à volonté, des jardins, à l'aide d'un pont-levis placé à ſon extrémité. Au-deſſous de la galerie était un parterre, orné d'un petit édifice que l'on voit dans les deſſins de Du Cerceau, & qui était ſéparé du jardin par les foſſés d'enceinte [1].

[1] V. les deſſins de Du Cerceau, *ouvr. cit.*, t. II.

Une muraille diviſait le jardin bas & le jardin haut, à l'endroit où l'on a percé une avenue qui conduit aux vieilles allées d'ormes, dont l'origine remonte, dit-on, à Catherine de Médicis, & qui étaient alors plantées à quatre rangs [1]. Les jardins avaient été décorés avec beaucoup de luxe par les différents poſſeſſeurs du château. Il ne reſte de tous les bâtiments qu'ils y élevèrent que ceux, très-mutilés, des officiers chargés de l'adminiſtration & de la culture des jardins, & un pavillon carré en pierre & en brique, flanqué de terraſſes à chacun de ſes angles. Quoique des maſures élevées ſur les terraſſes le défigurent, cet édifice eſt très-digne d'intérêt par l'originalité du plan, la décoration architecturale, & le ſouvenir d'Anne de Bretagne qui le fit conſtruire.

Nous ne pouvons mieux faire que de copier, en l'abrégeant, la deſcription des jardins du château, donnée par Félibien, qui les avait vus au moment où, ſubſiſtant encore dans toute leur ſplendeur, ils commençaient à décroître.

.... « Le jardin haut eſtoit fort bien dreſſé par « grands compartimens de toutes ſortes de figures, « auec des allées de meuriers blancs & des paliſſades « de coudriers. Deux grands berceaux de charpen- « terie ſéparoient toute la longueur & la largeur du « jardin, & dans les quatre angles des allées, où ces « berceaux ſe croiſent, il y auoit quatre cabinetz de « meſme charpenterie.

« Les jardins bas eſtoient ſéparez en pluſieurs jar-

[1] Cf. Du Cerceau, Du Cheſne, Félibien, Bernier, &c.

« dins particuliers par des galleries & par des logemens « pour des officiers. Il y auoit tout au tour des ber- « ceaux & des cabinetz de charpente. C'eſtoit le lieu « où le roi Louis XII & la reine Anne faiſoient leurs « plus ordinaires promenades. » (Suit la deſcription du pavillon de la reine Anne.)

« Il n'y a pas longtemps qu'il y auoit dans ce meſme « jardin, à l'endroit où ſe croiſent les allées du milieu, « un édifice de figure octogone, de plus de ſept « thoiſes de diamètre & de plus de neuf thoiſes de « haut, avec quatre enfoncemens en formes de niches « dans les quatre angles des allées. Ce baſtiment.... « eſtoit de charpente, mais d'un bois extraordinaire- « ment bien trauaillé.... On y uoyoit particulièrement « la cordelière qui régnoit tout autour en forme de « cordon. Car la Reyne affectoit de la mettre non- « ſeulement à ſes armes & à ſes chiffres, mais de la « faire repréſenter en diverſes manières dans tous les « ouvrages qu'on faiſoit pour elle.... »

Ce bâtiment « eſtoit couuert en forme de dôme qui « dans ſon milieu avoit encore un plus petit dôme, ou « lanterne uitrée, au-deſſus de laquelle eſtoit une « figure dorée répréſentant ſaint Michel. Ces deux « dômes eſtoient proprement couuerts d'ardoiſes & « de plomb doré par dehors; par dedans ils eſtoient « lambriſſez d'une menuiſerie très-délicate. Au milieu « de ce ſalon il y auoit un grand baſſin octogone de « marbre blanc, dont toutes les faces eſtoient enri- « chies de différentes ſculptures, avec les armes & les « chiffres du Roy Louis XII & de la Reyne Anne. « Dans ce baſſin il y en auoit un autre poſé ſur un

« piédeſtal, lequel avoit ſept piedz de diamètre. Il « eſtoit de figure ronde à godrons, auec des maſques « & d'autres ornements très-ſçauamment taillez. Du « milieu de ce deuxieſme baſſin s'eſlevait un autre petit « piédeſtal qui portoit un troiſieſme baſſin de trois « piedz de diamètre, auſſy parfaitement bien taillé; « c'eſtoit de ce dernier baſſin que jalliſſoit l'eau qui « ſe répandoit en ſuitte dans les deux autres baſſins [1]. »

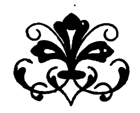
Cette deſcription rend compte de l'emploi qu'avait eu un baſſin de marbre blanc, dont les morceaux ont été trouvés dans les déblais faits en 1837 pour les travaux du caſernement. La friſe de ce baſſin, ornée de feuillages, de fleurs-de-lys & de mouchetures d'hermine, eſt d'un admirable travail. Il eſt dépoſé dans la ſalle baſſe de l'aile de François Ier, avec les autres fragments d'architecture & de ſculpture provenant du château.

Le jardin bas n'était ſéparé d'abord du jardin haut que par une terraſſe & un *berceau de charpenterie*, comme dit Félibien, mais Henri IV fit faire en cet endroit une galerie de près de cent toiſes de long, ſur trois toiſes de large, toute en pierre de taille, ornée de boſſages, de ſculptures & de chiffres, dans le goût de l'époque. Elle était ouverte par en bas, du côté du jardin, par quarante-huit arcades diſpoſées entre des trumeaux contre leſquels il y avait autant de colonnes adoſſés. Félibien nous a donné les noms des deux ſculpteurs qui avaient exécuté les ornements ; c'étaient Boyé, de Blois, & Robelin, de Paris ; celui-ci était em-

[1] *Mém. mſſ. ſur les maiſons royalles*, f°s 38, 41 & 42.

ployé ſous Boyé. Cet édifice, qui n'avait pas été complètement terminé & qui menaçait déjà ruine du temps de Gaſton, dit Bernier, a été détruit entièrement à une époque qui nous eſt inconnue.

A la ſuite des jardins, une partie de la vallée de l'Arou, entourée de murs & couverte autrefois de bois épais, portait le nom de Garenne ; c'était en quelque ſorte le parc du château. Dans la garenne, ſont des aqueducs ſouterrains, qui, dérobant à l'Arou ſes derniers affluents, ont contribué à le tarir, & alimentent de leurs eaux les fontaines de la ville de Blois. Ces aqueducs, taillés dans le roc, ſont, depuis un temps immémorial, vantés outre meſure & attribués aux Romains.



II

HISTOIRE DU CHATEAU SOUS LES TROIS PREMIÈRES DYNASTIES DES COMTES DE BLOIS.

Le nom de la forteresse à laquelle a succédé le château de Blois paraît pour la première fois sur de très-rares monnaies d'or frappées sous les rois mérovingiens. Malheureusement, ces monnaies ne portant pas de nom de prince, leur date précise ne saurait être connue; d'un côté, elles présentent un buste diadémé & la légende BLESO CASTRO; de l'autre, une croix & le nom d'un monétaire [1].

Si l'on s'en rapportait à l'auteur de la Chronique d'Amboise, le roi Clovis, après avoir chassé les Bretons qui occupaient le Bléſois & avaient détruit sa

[1] Ces pièces sont des *triens* ou *tiers de sol;* le *monétaire*, dont elles portent le nom, était l'officier préposé à la fabrication de la monnaie dans le lieu où elle était frappée. — Voir la vignette placée sur le titre de notre livre.

capitale, aurait rebâti le château dans un lieu plus élevé, qui ferait celui même où on le voit maintenant [1]. Mais ce fait, rapporté par un feul chroniqueur du XIe fiècle, infpire peu de confiance, & l'exiftence de Blois à l'époque mérovingienne ne réfulte véritablement que de la préfence de fon nom fur les monnaies de cette époque & de la mention faite par Gégoire de Tours d'une guerre entre les Bléfois & les Dunois, terminée par l'entremife de leurs comtes [2].

L'auteur anonyme de la vie de Louis-le-Débonnaire eft le premier hiftorien qui ait parlé de la fortereffe de Blois; il lui donne le nom de *Caftrum Blefenfe*, en racontant l'entrevue qui eut lieu dans fes environs, en 834, entre l'empereur Louis & fon fils Lothaire [3].

Néanmoins, il y a tout lieu de croire qu'il y avait, dès l'époque romaine, fur le plateau occupé aujourd'hui par le château de Blois, la place du château & les maifons qui le bordent, un camp fortifié ou *caftrum*, tel que les Romains en établiffaient ordinairement au confluent de deux rivières qui le défendaient de deux côtés, tandis qu'un foffé d'enceinte protégeait le troifième. Placé ainfi à la jonction de la Loire & de l'Arou, il devint fucceffivement une fortereffe royale & un

[1] *Lib. de Compofit. caftr. Ambaf.*, dans le Spicilége d'Achéry, t. III, p. 570 de l'éd. in-fo. MM. Bergevin & Dupré ont accepté cette origine dans leur Hift. de Blois. (t. I, p. 13.)

[2] *Greg. Turon.*, *ap.* D. Bouquet, t. II, 294, C.

[3] *Vita Ludov. Pii*, *ap.* D. Bouquet, t. VI, p. 117, A.

château féodal. La meilleure preuve qu'il doit fon origine aux Romains, c'eft qu'il exiftait à l'époque mérovingienne, pendant laquelle on ne conftruifit guère de nouvelles fortereffes, fi ce n'eft aux frontières; on fe contentait, en général, d'occuper les camps fortifiés de l'époque romaine, ou de réparer ceux qui étaient tombés en ruines.

Plufieurs voies antiques fe dirigeaient vers Blois, où fe trouvaient des ponts fur la Loire, & on dut y élever de bonne heure une place forte deftinée à défendre un paffage important entre la Sologne & la Beauffe. Le nom même de *caftrum Blefenfe*, la fortereffe de Blois, a précifément la même valeur étymologique que celui de *caftrum Belfenfe*, la fortereffe de la Beauffe, car la tranfpofition d'une lettre eft une chofe très-ordinaire dans les variations que fubiffent les mots d'une langue [1].

Pendant la durée du Bas-Empire, les camps à demeure s'étaient très-multipliés dans les Gaules; on les avait environnés de murailles & garnis de tours, pour les défendre contre les invafions continuelles des barbares; ce fut l'origine de la plupart des fortereffes gallo-franques. Le camp à demeure était fouvent divifé en deux parties, la fortereffe proprement dite, ou *caftrum*, & une feconde enceinte, plus petite que

[1] Nous avons difcuté ces propofitions, avec les développements qu'elles comportent, dans un travail fpécial fur les origines de la ville de Blois. (*Mémoires de la Société des Sciences & des Lettres de Blois*, t. I[er], p. 311 & fuiv.)

l'autre, qui portait le nom de *caſtellum*, diminutif de *caſtrum*. C'était un lieu de refuge, plus fort, où l'on épuiſait ſes derniers moyens de défenſe quand le reſte de la place était pris. Le *caſtellum* eſt l'origine du *caſtel*, *chaſtel*, ou *château*. Nous avons trouvé la diviſion de la fortereſſe de Blois, en *caſtrum* & *caſtellum*, parfaitement indiquée dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Laumer [1].

Au-deſſous des murailles de ces lieux fortifiés ſe groupaient d'ordinaire des habitations, élevées par les gens des contrées environnantes, qui venaient trafiquer avec ceux du château-fort & qui étaient ſûrs d'y trouver un refuge quand le pays était ravagé par les barbares. Telle fut l'origine de beaucoup de nos villes; le nom de *caſtrum* devenait alors, comme cela eut lieu à Blois, celui de la ville entière, & celui de *caſtellum* déſignait la fortereſſe [2].

Des comtes, ou gouverneurs, étaient placés à la tête des provinces, même avant l'invaſion des Francs, qui adoptèrent toutes les inſtitutions du gouverne-

[1] *Monachis qui indecenter morantur in* CASTELLO *Bleſenſi... do eccleſiam ſancti Leobini conſtructam ſub mœniis Bleſis* CASTRI. (*Chart. Launom.*, p. 6.)

[2] Nous prions le lecteur d'obſerver que nous parlons ici ſeulement des villes & des châteaux-forts ayant ſuccédé à des établiſſements romains. A l'époque de l'organiſation féodale, la France ſe couvrit d'une multitude de places fortes, édifiées par tout homme d'armes qui, du IX[e] au X[e] ſiècle, reçut en fief une parcelle du domaine du duc ou du comte, devenu ſouverain héréditaire du pays.

ment impérial. Peut-être y eut-il dès lors un gouverneur du Bléſois réſidant dans le château romain; toutefois l'hiſtoire ne parle pas de nos comtes avant l'année 584 [1], & elle ne donne le nom d'aucun d'eux avant Guillaume, dont elle raconte la mort arrivée en 814, pour la querelle de Louis-le-Débonnaire & de ſon fils Lothaire [2].

L'hérédité des bénéfices était déjà devenue un fait accompli, ſinon un droit reconnu; Eudes, fils de Guillaume, lui ſuccéda dans ſa dignité. Pendant ſon gouvernement, les Normands ravagèrent deux fois le Bléſois, en 854 & en 857; en 854, ils avaient brûlé la ville de Blois; cependant il eſt probable que le château, dont ils n'avaient pu s'emparer, échappa à l'incendie [3]. L'incertitude qui règne à ce ſujet vient de ce qu'à cette époque le mot *caſtrum*, dont ſe ſervent les hiſtoriens, peut déſigner auſſi bien la ville que la fortereſſe; mais dans un titre de l'année 902, où le nom de *caſtrum* s'applique clairement à la ville & celui de *caſtellum* à la fortereſſe, on appelle celle-ci le *vieux château* [4]. Si le château eût été brûlé en 854, il eût été rebâti depuis, & on n'aurait pu lui donner l'épithète de *vieux;* il n'était pas non plus reſté en ruines,

[1] *Greg. Turon. ap.* D. Bouquet, t. II, p. 294, C.

[2] *Vita Ludovici Pii*, *ibid.*, t. VI, p. 116, D.

[3] *Ann. Bertin.*, *ad ann.* 854 & 857, *ibid.*, t. VII, p. 70, D. — *Roman de Rou*, t. I, p. 90 de l'édit. Pluquet.

[4] *Et eſt in Bleſo* CASTRO *intus*, *in* VETERI CASTELLO. (Archives départem. de Loir-&-Cher, à l'an 902.)

car on verra bientôt qu'en 873 il était renommé comme un lieu très-fort.

Le comte Eudes mourut en 865, sans laiffer de poftérité; le célèbre Robert-le-Fort, aïeul de Hugues Capet, fuccéda à Eudes dont il était le plus proche parent en ligne collatérale. Robert, occupé conftamment à guerroyer contre les Normands, defquels il fut, comme on fait, le plus terrible adverfaire, ne put venir fouvent dans fon comté de Blois; il en jouit à peine deux ans, fa mort étant arrivée en 867, au fiége de l'églife de Briffarthe. On connaît cependant de lui une charte donnée dans notre château, l'année même de fon avénement au comté [1].

Plufieurs hiftoriens ont cru, & nous avions, nous-même, répété d'après eux [2], que dans le partage des nombreux bénéfices de Robert-le-Fort, le comté de Blois était échu à Robert, fon fecond fils; mais il eft plus probable qu'il fut confervé par l'aîné, Eudes, & fit d'abord partie du duché de France, puis du royaume, quand Eudes fut parvenu à la couronne.

[1] *Actum Blefo caftro, publice, menfe maio*, *anno* XXV, *regnante Karolo gloriofiffimo rege.* (Du Chefne, *Hift. de la maifon de Chaftillon*, p. 91.— Brequigny, *Tab. diplom.*, t. I, p. 271.)

[2] Cf. Du Bouchet, *Hift. de la maifon de France;* Bernier, *Hift. de Blois*, p. 276; nos *Origines de Blois*, dans les Mém. de la Soc. acad. de cette ville, t. I, p. 347; les deux premières éditions de nos hiftoires du château & de la ville de Blois, & Bergevin & Dupré, *Hift. de Blois*, t. I, p. 20.

Sous le gouvernement de ce prince il fe paffa un fait qui achèvera de prouver que le château de Blois, comme nous le difions tout à l'heure, n'avait pas été détruit par les Normands en 854.

Dans un temps où la foi des populations était vive & venait demander aux reliques des faints des remèdes à tous les maux, des confolations à toutes les douleurs, c'était une fource d'honneurs & de richeffes pour une abbaye que la poffeffion d'offements vénérés. Pendant les irruptions fi fréquentes des Barbares, on cherchait les lieux les plus fûrs, les mieux fortifiés, pour y tranfporter les reliquaires, où l'on venait les reprendre quand le pays était devenu tranquille. En 874, les moines du monaftère de Curbion, fitué dans le Perche, fuyaient devant les Normands & cherchaient un lieu de refuge pour y dépofer les reliques de faint Laumer, leur premier abbé. Après s'être fucceffivement retirés dans l'Avranchin & à la forteresse du Mans, ils ne fe crurent en fûreté que dans celle de Blois, où ils furent reçus par des moines de Saint-Benoît qui y deffervaient déjà une chapelle dédiée à faint Calais [1]. Les reliques y reftèrent fans accident jufqu'en 930; mais elles ne retournèrent pas à Curbion, les moines les ayant dépofées alors dans l'églife de Saint-Lubin, fituée au-deffous du château, en attendant qu'ils euffent conftruit leur abbaye de Saint-Laumer [2].

[1] C'eft fur l'emplacement de cette chapelle que Louis XII fit conftruire celle qu'on voit aujourd'hui.

[2] *Chartul. Launomar*, p. 6. — *Hift. mfte. de l'abbaye de Saint-Laumer*, f[os] 12, 16, 30 & 31.

Vers 893, Eudes, pour récompenfer les fervices d'un homme d'un rang obfcur, nommé Ingon, qui s'était fignalé dans la guerre contre les Normands, lui donna le château de Blois, celui qui en avait la garde ayant été tué par les pirates, & lui fit époufer une femme qu'il avait répudiée. Ingon ne jouit pas longtemps de fon bénéfice, car il mourut au bout de deux ans des fuites de fes bleffures, laiffant un fils en bas âge, nommé Gerlon, qui poffédа les biens de fon père, conjointement avec fa mère, & auquel le roi donna un tuteur [1].

Richer, à qui nous empruntons le fait que nous venons de raconter, fait entièrement inconnu avant la publication récente du texte de ce chroniqueur du xe fiècle, ne donne pas le titre de comte de Blois à Ingon, qui devait être feulement commandant militaire du château. Le comté était gouverné, pour le roi, par un vicomte nommé Garnegaud [2], que nous voyons figurer dans deux chartes données au château de Blois, l'une en 895 & l'autre en 902, *en affemblée publique* [3].

[1] *Richeri Hift.*, I, XII, p. 30 du t. I de l'éd. de la Soc. de l'Hift. de France.

[2] Le vicomte, *vice comes*, était un lieutenant du roi ou du comte ; ce n'eft que vers la fin du XIe fiècle que les vicomtes joignirent à leur nom celui d'un fief.

[3] *In mallo publico*. Le mot latin barbare, *mallus*, venait de *maël* ou *malh*, nom que les Germains donnaient à leurs grandes affemblées politiques. La fignature de Robert, frère d'Eudes, fe trouvant fur ces chartes, à la fuite de celle de Garnegaud, cette circonftance a pu faire croire que Robert avait fuccédé à fon père, Ro-

Il eſt impoſſible, du reſte, à l'aide de ces ſynchroniſmes, de regarder notre Gerlon comme celui que les Bénédictins ont confondu avec Thibault, comte de Tours, qui de ſon mariage avec Richilde, fille de Robert-le-Fort, eut le célèbre Thibault-le-Tricheur, chef de la première dynaſtie des comtes héréditaires de Blois [1].

L'atelier monétaire établi au château frappa, ſous le gouvernement des premiers comtes de Blois, un plus grand nombre de monnaies que ſous les rois mérovingiens; on n'en connaît cependant encore que de trois règnes : ceux de Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue & Eudes; mais il y a beaucoup de variétés de coin dans les monnaies de Charles & d'Eudes, ce qui ſuppoſe une fabrication d'aſſez longue durée. Ces pièces ſont des deniers & des oboles d'argent : d'un côté eſt une croix & la légende BLESIANIS CASTRO; de l'autre, le monogramme du roi & la légende GRATIA ou MISERICORDIA D—I REX [2].

bert-le-Fort, dans le comté de Blois; mais les chartes étant relatives à des donations faites par Garnegaud à Saint-Martin de Tours ont été ſignées par Robert, en qualité d'abbé laïc de cette abbaye. En effet, on lit à la ſuite de la croix tracée par Robert : *Signum Stæ Crucis domini Roberti, inclyti comitis & abbatis, regis germani.* — Les abbayes étaient auſſi données à titre de bénéfices, & ceux qui en étaient pourvus les rendirent héréditaires comme les autres.

[1] Cf. l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 612 de l'édit. in-f°.

[2] Cartier & de la Sauſſaye, *Revue Numiſmatique*, année 1838, p. 348, 353 & pl. XIII & XIV.

On ne sait pas à quel titre Thibault, comte de Chartres, dit *le Tricheur* ou *le Vieux*, obtint le comté de Blois, & si ce fut par quelqu'une des *tricheries* qui lui valurent un de ses surnoms. Thibault en était toutefois possesseur dès 924, comme le prouve la charte par laquelle le roi Raoul, *à sa prière*, accorda aux moines de Saint-Laumer l'église de Saint-Lubin de Blois & le faubourg du Foix, avec ses habitants qui étaient serfs de condition [1]. Il tenait de très-près à la première dynastie des comtes de Blois, puisqu'il était, comme nous le disions tout à l'heure, né du mariage de Thibault, comte de Tours, avec Richilde, fille de Robert-le-Fort [2]. Peut-être l'avénement de Thibault-le-Tricheur fut-il le résultat d'un arrangement entre les différents membres de la puissante famille des comtes de Paris, qui se partageaient tous les grands fiefs & toutes les grandes dignités de l'Etat, tenaient entre leurs mains le pouvoir, & allaient bientôt s'emparer de la couronne elle-même.

Thibault-le-Tricheur fut un des types les plus complets des hauts barons de l'époque. Brave, entrepre-

[1] *Chartul. Launomar*, p. 6.— *Hist. manusc. de Saint-Laumer*, f° 12. — Preuves de l'*Hist. de Blois* de Bernier, p. IV. — *Gallia Christ.*, t. VIII, col. 412.

[2] Tout ce qui se rapporte à l'ordre de succession au grand fief de Blois, depuis Robert-le-Fort, & à l'origine de Thibault-le-Tricheur & de sa fortune est très-difficile à démêler, les chroniqueurs contemporains n'étant nullement d'accord à ce sujet. Ce ne peut être ici le lieu de discuter leurs différentes opinions, car nous n'écrivons pas l'histoire des comtes de Blois, mais seulement celle du château qui était le siége de leur fief.

nant, avide, trompeur & pillard, fa vie fe paffa tout entière en guerres continuelles, qui le tinrent prefque toujours éloigné du château de Blois. Les chroniqueurs ne nous fourniffent qu'un feul fait relatif à notre fujet, dans l'exiftence d'un homme qui vécut près de cent ans.

Alain-Barbe-Torte, duc de Bretagne, ayant obtenu de Thibault, vers 943, la main de fa fœur Gerberge, les deux princes fe rendirent au château de Blois, où eurent lieu les cérémonies des fiançailles qui durèrent trois jours. La Chronique de Nantes, à laquelle nous empruntons ce fait, ajoute qu'Alain étant mort peu d'années après, laiffant un fils en bas âge, Thibault fut chargé de la tutelle de fon neveu, & profita fi bien de la geftion de fes domaines, que l'argent qu'il s'en appropria lui fervit à achever fes tours de Chartres, de Blois & de Chinon [1].

Ce qu'on appelait, dans une fortereffe féodale, la *Tour* par excellence, & auffi le *Donjon*, était une tour plus élevée & plus forte que les autres; le commandant de la place s'y tenait, & elle était confidérée comme le chef-lieu du fief. Les arrière-fiefs des puiffants feigneurs du moyen-âge relevaient de la Tour d'Angers, de Blois, de Chartres, &c., comme les domaines de ces feigneurs eux-mêmes relevaient de la Tour du Roi (la Tour du Louvre, depuis Philippe-Augufte).

Le donjon féodal, chef-lieu du fief des comtes de

[1] *Chronic. Namnet.*, *ap.* D. Bouquet, t. VIII, p. 277, A, B,C.

Blois, devait être à la place occupée maintenant par la Tour des Oubliettes. Ce qui nous porte à penſer que cette tour, qui peut dater du gouvernement de la maiſon d'Orléans, a été élevée à la même place que celle de Thibault, c'eſt le ſoin que mit François Ier à la conſerver quand il abattit toutes les conſtructions qui l'avoiſinaient. Il dérangea l'alignement de la nouvelle façade pour envelopper la tour de galeries, plutôt que de la détruire, probablement à cauſe de ſon importance féodale. Il eſt d'ailleurs naturel de penſer que la partie la plus forte du château devait être ſituée du côté le plus difficile à défendre, celui de la plaine [1].

Nous ne trouvons rien de relatif au château de Blois dans la vie d'Eudes Ier, fils aîné de Thibault-le-Tricheur, & qui lui ſuccéda vers 978.

Thibault II, fils aîné d'Eudes, & ſon ſucceſſeur en 995, était au château de Blois, l'an 1003, quand Magenard, de l'illuſtre famille de Marcillac & chanoine de l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, vint ſolliciter ſon appui pour être nommé abbé de ce monaſtère, à la place de Gilbert dont on attendait la fin prochaine. Thibault, ſans s'inquiéter des formes d'élection qui devaient porter Magenard au poſte qu'il déſirait obtenir, le renvoya accompagné d'officiers de ſa maiſon, chargés de le faire reconnaître comme abbé après la mort de Gilbert. Les religieux refuſèrent de recevoir

[1] Cf. Baillargeau, *Album du Bléſois.*

les ordres du comte & proteſtèrent en vain, par leur fuite, contre l'abus de pouvoir exercé à leur égard; Thibault fut inexorable, & fit exécuter ſes volontés. Cette anecdote, dont l'*Art de vérifier les Dates* a négligé d'indiquer les ſources, peut donner une idée du pouvoir deſpotique exercé par les anciens comtes de Blois [1].

Thibault mourut l'année ſuivante des fatigues qu'il avait éprouvées dans un pèlerinage à Rome, & l'abbé Magenard lui fit de magnifiques obſèques à ſon abbaye de Saint-Pierre.

Il paraît que ce fut vers le commencement du XIe ſiècle que fut fondée l'égliſe collégiale de Saint-Sauveur, dans la baſſe-cour du château, par douze prêtres ſéculiers qui réunirent leurs biens pour vivre régulièrement; mais on ne ſait rien de poſitif à cet égard, les titres de l'égliſe ayant été détruits pendant les guerres de religion [2].

Thibault n'avait point laiſſé d'enfants, & on ignore même s'il avait été marié; Eudes II, ſon frère, lui ſuccéda. La guerre opiniâtre qu'il eut avec Foulques Nerra, comte d'Anjou, l'amena pluſieurs fois au château de Blois. Il y reçut, l'an 1016, Gilduin, ſeigneur de Pont-Levoy, ſur lequel Foulques venait de prendre Saumur, que Gilduin tenait du comte de Blois dont il était le principal auxiliaire. Eudes lui offrit, en dédom-

[1] *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 613, édit. in-f°.

[2] Bernier, *Hiſtoire de Blois*, page 32.

magement, d'autres terres dans fes comtés de Champagne & de Brie; mais Gilduin, ne voulant pas fe tenir éloigné de fon ennemi, demanda au comte de Blois la forteresse de Chaumont-fur-Loire, rempart élevé par Eudes I[er] contre les incurfions des comtes d'Anjou qui poffédaient, près de là, le château d'Amboife. Eudes accorda à Gilduin ce qu'il lui demandait & y ajouta d'autres terres & des redevances dans le Bléfois [1].

Peu de temps après, Eudes quitta le Bléfois pour aller en Champagne, où il avait à pourfuivre d'autres guerres. Pendant fon abfence, la défenfe du château était confiée à l'un de fes barons, nommé Burelle [2]. Au furplus, on ne verra la forteresse de Blois figurer dans aucune des guerres foutenues par nos anciens comtes; probablement fa pofition & fes moyens de défenfe en faifaient une place inattaquable avant l'invention de l'artillerie. C'étaient les forteresses fecondaires du comté de Blois, placées fur fes frontières, telles que Chaumont, Bury, les Montils, &c., qui fupportaient les chances diverfes de la guerre [3].

Pendant le règne de Thibault III, fecond fils d'Eudes II, auquel il fuccéda en 1037, nous ne trouvons

[1] *Geft. Ambas. domin.*, *ap.* D. L. d'Achery, t. III, p. 274, édit. in-f°.

[2] *Geft. Ambas. domin.*, *ap.* D. L. d'Achery, *ibid.*

[3] *Ibid.*, *paffim.* — En 991, Foulques I[er], comte d'Anjou, avait brûlé les faubourgs de Blois & le couvent de Saint-Laumer; mais il s'en alla fans rien entreprendre contre le château (*Richeri*, *Hift.*, IV, LXXIX, p. 260 du t. II de l'édit. de la Soc. de l'Hift. de France).

autre chofe à citer qu'un renfeignement topographique fur notre vieux château. Il eft tiré d'une charte donnée en 1076 par Thibault, & citée par D. Mabillon dans fes *Annales Bénédictines*. Cette charte eft terminée ainfi : *Factum eft hoc, ut diximus, apud caftrum Blefium, intra curiam, retro palatium, prope turrem, patulo inter caminatas quidem palatii fito*, XV *kalendas maii, die dominica, poft meridianam* [1]. « Cela fut fait, comme nous « l'avons dit, dans la fortereffe de Blois, dans la cour, « derrière le palais, près de la tour, dans le renfonce- « ment [2] fitué entre les chambres à feu du palais, le « dimanche, 15 des kalendes de mai, après midi. » Peu de chartes contiennent un luxe d'indications femblables du lieu où elles ont été délivrées.

Il n'eft pas certain que, par le mot *caftrum*, on ait entendu parler de la fortereffe feulement, & non de la ville ; quant au mot *palatium*, il défigne évidemment le château, dans le ftyle romain du rédacteur de ce diplôme.

Cette defcription, du refte, s'applique parfaitement

[1] *Annales O. S. B.*, t. V, p. 70.

[2] *Patulum*, diminutif de *patuum*, en vieux français *pâtis*, fignifie proprement une cour gazonnée. Mais M. J. Quicherat penfe que le mot *patulum*, très-latin dans le fens d'efpace vide, fignifie ici un renfoncement de la cour, & il penfe que, d'aprés les curieux détails topographiques de la charte, les chambres à feu, *caminatas*, étaient placées dans deux conftructions faifant faillie fur l'alignement du château. Il induit très-ingénieufement de cette difpofition, que le fyftème de chauffage était encore dû à des hypocauftes, ce qui n'aurait rien d'étonnant dans un édifice d'une auffi haute ancienneté.

à la tour du Foix & à la terraffe qui l'environne; on verra plus loin, par un autre diplôme, que les appartements des comtes de Blois, de la maifon de Champagne, fe trouvaient effectivement placés de ce côté du château.

Etienne Ier, fils de Thibault III, lui fuccéda l'an 1088. Il fit reconftruire les murailles du château de Blois, comme le témoignait une infcription gravée fur nos vieilles portes de ville, & qui nous a été confervée par l'hiftorien Bernier. Voici la copie de cette efpèce de charte fur pierre :

Comes Stephanus & Adela comitiffa fuique heredes perdonaverunt hominibus iftius patrie butagium in perpetuum, eo pacto ut ipfius caftellum muro clauderent. Quod fi quis violaverit, anathema fit; Datan quoque & Abiron malediccionem habeat [1].

« Le comte Etienne, la comteffe Adèle & leurs héri-
« tiers ont accordé aux hommes de ce pays la remife
« du butage à perpétuité, à la condition d'entourer
« leur château de murailles. Que fi quelqu'un viole
« cet accord, il foit anathème; qu'il foit auffi maudit
« comme Dathan & Abiron [2]. »

[1] *Hift. de Blois*, p. 293.

[2] Ces fortes d'imprécations terminaient prefque tous les actes du XIe fiècle. — Bernier a conjecturé que la redevance féodale appelée *butage*, dont les Bléfois furent affranchis dans cette occafion, était une corvée qui fe faifait avec des hottes, connues encore aujourd'hui dans notre pays fous le nom de *buttets* (Bernier, *loc. cit. fup.*). Fourré, dans fon Commentaire fur la Coutume de Blois, p. 102,

Etienne, qui avait été l'un des chefs de la grande croisade chantée par le Taffe, mourut dans la Terre-Sainte, l'an 1102.

Adèle, ou Alix d'Angleterre, veuve d'Etienne, gouverna le comté de Blois pendant la minorité de fes enfants, & continua même de régner avec Thibault IV, ou *le Grand*, fon fecond fils, auquel elle avait fait échoir les bénéfices d'Etienne, au détriment de Guillaume qui était l'aîné [1]. Alix fe fit religieufe, en 1122, au couvent de Marcigny [2]; elle ne put donc recevoir au château de Blois, comme l'a dit Bernier, le pape Innocent II, ce pontife n'y étant venu qu'en 1131, ainfi que le témoigne une bulle qu'il y figna en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, dans le Pays-Chartrain [3].

a repouffé avec raifon l'étymologie de Bernier; mais il n'a pas été plus heureux, en propofant de lire *focagium*, redevance de plufieurs journées de labour. *Butagium*, le même que *botagium*, dérive de *bota*, fignifiant, dans le latin du moyen-âge, un vaiffeau à mettre le vin. Le *butage* aurait donc été le droit de prélever un certain nombre de mefures fur le vin en fût que les Bléfois recueillaient dans leurs celliers, ou fur celui qu'ils faifaient entrer dans leur ville. C'eft de *buticella*, diminutif de *bota*, qu'eft venu notre mot de bouteille. (V. Du Cange, v° *Bota*, 3, & une differtation d'Eloi Johanneau fur deux infcriptions latines de la ville de Blois, p. 295 & fuiv. du t. III des *Mém. de la Soc. acad.* de cette ville.)

[1] *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 616, édition in-f°.

[2] *Ibid.*, p 617.

[3] Bernier, *Hift. de Blois*, p. 294.

En 1150, Thibault donna à l'églife de Bourg-Moyen de Blois la chapelle de Saint-Calais du château, ou du châtelet, *de caftelleto*, felon le texte de la charte qui nous fournit ce document [1]. Le nom de *caftrum* défignant alors la ville de Blois, celui de *caftellum* la forteresse, le rédacteur de la charte avait cru devoir fe fervir d'un autre diminutif, *caftelletum*, pour indiquer le château.

Après la mort de Thibault-le-Grand, en 1152, les comtés de Chartres & de Blois furent le partage de fon fecond fils, du même nom que lui, & que l'on appela *le Bon*, parce qu'il remit à fes fujets, particulièrement à ceux du Bléfois, beaucoup de redevances féodales, & leur accorda auffi un grand nombre de priviléges.

Thibault V entrait en poffeffion de fon comté, quand Eléonore de Guyenne, qui venait d'être répudiée au concile de Baugency, paffait par Blois pour retourner dans fes domaines. Thibault, féduit autant fans doute par les riches poffeffions que par les grâces de la belle ducheffe, fit tous fes efforts pour lui plaire, & ne pouvant y réuffir, il voulut la retenir en prifon dans fon château, & même l'y époufer de force, dit un chroniqueur [2]. Eléonore parvint à s'échapper, de nuit, & gagna la Touraine, où Geoffroy d'Anjou, épris du même défir que le comte de Blois, l'attendait en route & l'aurait enlevée, fi fon bon ange, dit le même chro-

[1] Bernier, Preuves, p. xj.

[2] *Eam per vim nubere fibi volente.* (*Chron. Turon.*, *ap.* D. Bouquet, t. XII, p. 474, C.)

niqueur, ne lui eût inſpiré de prendre bruſquement un autre chemin.

Parmi les priviléges accordés aux Bléſois par Thibault-le-Bon, nous en citerons un, fort ſingulier, par lequel il ſe démettait, en faveur des chanoines de Saint-Sauveur, de tous ſes droits féodaux pendant la vigile, le jour & le lendemain de l'Aſcenſion, & qui commençaient, ſelon l'ancienne manière de compter, le ſoir du jeudi, au *couvre-feu ſonnant*, pour finir le dimanche ſuivant, à la même heure. Le chapitre rendait la juſtice, par lui-même ou par ſes officiers, & percevait tous les droits d'entrée, de péage, &c., excepté les droits royaux. Ce privilége exorbitant, que l'on appelait *la comté*, ſubſiſta dans preſque toutes ſes clauſes juſqu'à la Révolution [1].

Le comte de Blois l'avait accordé ſans doute pour contribuer à la reſtauration de l'égliſe de Saint-Sauveur, qui avait été détruite par une cauſe dont la connaiſſance n'eſt pas venue juſqu'à nous. Dans une lettre de Pierre de Blois, écrite vers l'an 1160 au doyen & au chapitre de cette collégiale, il les félicite de ce que Dieu leur a ſuſcité un nouvel Othoniel dans la perſonne de Jean, évêque de Chartres, pour *réparer les ruines* de leur égliſe, qu'il appelle l'égliſe de Blois, *eccleſiam Bleſenſem*, ce qui indique ſa ſuprématie ſur toutes celles de la ville. Il donne auſſi des louanges à un chevalier nommé Geoffroy, qui, dans une fortune

[1] Cf. Noël Mars, *Hiſt. man. de l'abbaye de Saint-Laumer*, fº 48; Fourré, *Coutumes de Blois*, p. 39 & ſuiv.

médiocre, avait fait paraître le cœur le plus généreux, comme bienfaiteur de cette égliſe. Le célèbre archidiacre de Bath ſe glorifie, plus loin, d'en avoir été le premier reſtaurateur [1].

La plupart des chartes délivrées par le comte Thibault ſont datées de ſon château de Blois, d'où l'on peut conclure qu'il y fit ſouvent ſa réſidence [2].

Une de ces chartes, précieux documents ſans leſquels nous ſaurions ſi peu de choſe ſur l'hiſtoire ancienne de notre château, nous apprend qu'il y avait, dans une des tours, une chapelle deſſervie par un prêtre ſéculier, & qu'à la ſollicitation du prieur des chanoines de Saint-Calais, Thibault s'engagea à leur rendre, après la mort du chapelain, ce bénéfice qui leur appartenait précédemment. En 1190, il confirma aux mêmes chanoines tous les priviléges accordés à la chapelle de Saint-Calais, par lui ou ſes prédéceſſeurs [3].

Louis, fils de Thibault, exécuta fidèlement les intentions de ſon père, comme on le voit par une charte datée de 1191, l'année même où il ſuccéda à Thibault, mort au ſiége de Saint-Jean-d'Acre. Louis impoſa toutefois aux chanoines de Saint-Calais la condition expreſſe de deſſervir les deux chapelles, celle de la tour & celle de Saint-Calais, *contiguë*, dit la charte, *à la*

[1] *Epiſt.* LXXVIII, p. 117-119, éd. Gouſſanville.

[2] Cf. Bernier, *Preuves de l'Hiſtoire de Blois*, *paſſim.*

[3] *Archives Jourſanvault*, n° 3088.

chambre à coucher du comte[1]. L'emplacement de cette chapelle ayant toujours été le même, nous voyons clairement, par ce paſſage, que les appartements des anciens comtes de Blois occupaient alors le terrain où ſe trouvent aujourd'hui les conſtructions des ducs d'Orléans.

Dans le diplôme que nous venons de citer eſt énoncée une partie des revenus aſſignés par les comtes de Blois aux chanoines de Saint-Calais. Ils percevaient annuellement quarante-cinq ſous de monnaie bléſoiſe, deux muids de blé ſur les greniers du château, & deux muids de vin dans les celliers, à l'époque de la vendange. Chaque fois que les comtes couchaient à Blois, ils avaient, en outre, le droit de réclamer deux deniers pour le pain, deux deniers pour la cuiſine, & une demi-bouteille de vin[2]. Il y avait auſſi, pour le ſervice de la Tour, une fondation annuelle de deux bouteilles d'huile, de trois livres de cire & de quarante-cinq ſous de monnaie bléſoiſe[3].

Dans une charte délivrée ſolennellement au château

[1] *Tenebuntur deſervire utrique capelle, ille vero de turre, & capelle que meo thalamo eſt contigua.* (*Archives Jourſanvault, ibid.*)

[2] Bernier, dans les *Preuves de l'Hiſtoire de Blois*, n'a donné que les premières lignes de cette charte. La portion des archives du baron de Jourſanvault, relative au Bléſois, que l'on doit vivement féliciter la ville de Blois d'avoir achetée, nous offre ici & nous offrira encore, plus d'une fois, des renſeignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

[3] Les deniers des comtes de Blois de la maiſon de Champagne peſaient 19 gr. & ne contenaient que 3 d. 6 gr. 132,48 du marc d'argent qui vaut aujourd'hui environ 54 fr. Au XIIe

de Blois, en 1196, le comte Louis fit de grandes donations aux différentes égliſes de la ville. Il affranchit pluſieurs habitants qui étaient ſerfs de condition, & changea le droit de la taille en celui de cinq ſous par chaque maiſon [1]; il accorda les droits d'uſage & de pâturage entre les rivières du Coſſon & du Beuvron, droits qui ſubſiſtent encore en partie aujourd'hui [2]. Enfin, il fit tant de libéralités aux Bléſois, que Marie de France, comteſſe de Troyes, dit dans un titre que nous a conſervé notre hiſtorien Bernier, *qu'un père ne pouvoit donner de plus grandes marques de tendreſſe à ſes enfants* [3].

On doit voir combien la féodalité, à meſure que nous avançons, perd de la barbarie & de la rudeſſe de ſon origine; cet adouciſſement de mœurs était dû à l'eſprit religieux qui animait ſi vivement alors les populations de l'Europe chrétienne, & qui ſe manifeſtait par les croiſades, les affranchiſſements & la conſtruction des égliſes & des abbayes. On preſſent l'approche du beau règne de ſaint Louis.

Comme ſon père & ſon aïeul, le comte de Blois ſuivit les croiſades & y périt comme eux. Il fut tué en 1205, à la funeſte bataille d'Andrinople qu'il avait témérairement engagée [4].

ſiècle, 45 ſous de monnaie bléſoiſe pouvaient donc repréſenter 32 fr. 40 c.

[1] *Coutumes de Blois*, édit. Fourré, p. 101.

[2] Le pâturage dans les prairies appelées *les parcs* & dans la forêt de Ruſſy. (*Preuves de l'Hiſtoire de Blois*, p. xxvj.)

[3] *Hiſt. de Blois*, p. 303.

[4] Villehardouin, *De la conq. de Conſtantinople*, ch. CXLIV.

Thibault, VI[e] du nom, dit *le Jeune*, fuccéda en bas âge à Louis, fon père, & mourut en 1218 fans laiffer d'enfants. Dans quelques titres, paffés au château de Blois, il donna, à l'exemple de fon père, de grandes preuves de fon affection pour les Bléfois [1].

Marguerite, fille aînée de Thibault-le-Bon, fuccéda à fon neveu Thibault-le-Jeune ; elle avait époufé Gaultier d'Avefnes, qui fuivit, comme tous les guerriers de fon temps, les expéditions en Terre-Sainte. Il fe croifa deux fois, & fut tué devant Damiette en 1249. Marguerite était morte en 1230; en elle avait fini la dynaftie des comtes de Blois de la maifon de Champagne.

Le droit de battre monnaie était un des droits régaliens qu'ufurpèrent les barons de France, quand l'hérédité des bénéfices fut établie complètement, vers la fin de la dynaftie carlovingienne, & tout porte à croire que la puiffante famille des comtes de Champagne fut une des premières à frapper monnaie dans fes châteaux. En effet, l'atelier monétaire de Blois, fi actif encore fous le règne d'Eudes [2], ne fournit plus de pièces royales après cette époque qui touche à celle de l'établiffement du pouvoir héréditaire de nos comtes. Toutefois, il eft impoffible de précifer le temps auquel commença de paraître la monnaie bléfoife baronale

[1] *Hift. de Blois*, p. 397. — *Arch. Jourfanvault*, n° 3088.

[2] Nous avons publié treize variétés des monnaies d'Eudes, frappées à Blois. (*Revue numifmat.*, 1838, p. 358 & 359.)

dont une charte citée tout à l'heure nous a offert le fouvenir [1], le nom d'aucun des comtes de la feconde dynaftie ne fe trouvant infcrit fur les pièces qui font venues jufqu'à nous. Ces pièces font des deniers & des oboles ; l'un des côtés offre la croix, commune à toutes les monnaies du temps, & la légende BLESIS CASTRO; l'autre, un fymbole bizarre, fans légende, reconnu enfin, après de longues difcuffions, pour n'être que la dégénérefcence réfultant d'une fuite de copies d'une tête de profil [2].

Marguerite de Blois, mariée trois fois, ne laiffa qu'une fille, qu'elle avait eue de Gaultier d'Avefnes, fon dernier époux. Cette fille, nommée Marie, avait époufé Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui devint, en 1230, le chef de la troifième dynaftie des comtes de Blois. Hugues mourut en 1248, au moment où il fe difpofait à accompagner le roi faint Louis dans fa première croifade. Rien, dans fon hiftoire, ne fe rattache à notre fujet.

Marie était morte dès l'année 1241, & Jean, fon fils

[1] Nous n'avons pas encore trouvé de ftipulation, en monnaies bléfoifes, antérieure à celle que donne Bernier dans fes *Preuves de l'Hiftoire de Blois*, année 1169, fous Thibault V.

[2] Cf. l'excellent travail de E. Cartier fur les monnaies chartraines, où les différentes explications du type de ces monnaies font rapportées & difcutées, & un article de M. Alfred de Longpérier qui fixe d'une manière définitive la valeur de ce type. (*Revue numifmatique*, 1844, p. 409 & fuiv., & 1859, p. 242-44.)

aîné, avait hérité de ſes Etats. Nous ne trouvons rien de relatif au château de Blois dans la vie de ce prince, ni dans celle de Jeanne, ſa fille unique, qui lui ſuccéda en 1279. Elle avait épouſé Pierre, comte d'Alençon, cinquième fils de ſaint Louis, & mourut en 1292, ſans laiſſer de poſtérité.

Le comté de Blois échut à Hugues de Châtillon, IIe du nom, couſin-germain de Jeanne. On pourrait trouver une preuve du fréquent ſéjour de ce prince à Blois dans l'échange qu'il fit, vers l'an 1296, d'un privilége bizarre que l'hôpital de cette ville avait ſur lui, & qui devait d'autant plus le gêner qu'il venait plus ſouvent à ſon château. C'était d'y prendre, *chaque fois qu'il y couchoit, vingt pains, une demi-jalée* [1] *de vin, ſix pièces de chandelles & autant de foin & d'avoine qu'il en falloit pour deux chevaux*. Hugues échangea cè droit contre celui d'*uſage* & d'*herbage* qu'il avait ſur les prés appartenant à l'hôpital [2].

L'hiſtoire ne fournit rien de particulier à notre vieux château ſous le règne de Guy de Châtillon, qui ſuccéda, l'an 1307, à Hugues, ſon père, dans le comté de Blois & la ſeigneurie d'Aveſnes. Il mourut en 1342, à Chambord, & fut inhumé à l'abbaye de la Guiche

[1] La *jale* eſt une ancienne meſure de liquides encore en uſage dans le Bléſois. (V. du Cange, aux mots : *Jalla*, *Jalleia*, *Jaleata*, &c., Suppl., t. II & t. III.)

[2] Du Cheſne, *Hiſt. de la maiſon de Chaſtillon*, p. 132.

qu'avait fondée Jean de Châtillon, & qui devint le lieu habituel de la fépulture de nos comtes [1].

Lorfque Louis, fils aîné de Guy, hérita du comté de Blois, il était à défendre, les armes à la main, les droits de fon frère Charles au duché de Bretagne; les intérêts du roi fe trouvaient auffi mêlés à ceux de Simon de Montfort & de Charles de Blois, qui avaient ranimé, comme on fait, l'éternelle querelle entre la France & l'Angleterre. Obligé de quitter le théâtre de la guerre pour aller rendre foi & hommage à Philippe de Valois & prendre poffeffion de fon comté, Louis ne fit que paffer *haftivement* à Blois, preffé qu'il était de retourner en Bretagne, où il avait déjà vaillamment fecondé fon frère à la prife de Chantoceaux & à celle de la ville de Nantes. Il figna cependant, dans fon château, des lettres de confirmation des franchifes & priviléges accordés par fes prédéceffeurs aux Bléfois [2].

Le 25 du mois d'août 1345, Jeanne de Hainault, femme de Louis, qui était reftée dans fon château, empruntait de Jean de Chambord, bourgeois de la ville de Blois, 30 *efcus*, 4 *pavillons &* 8 *angles derreiniers d'or* [3]

[1] Voir, dans notre *Hiftoire de Chambord*, le récit de l'enterrement de Jean de Châtillon à l'abbaye de la Guiche.

[2] Charte de confirmation des priviléges des habitants de Blois, publiée par Du Chefne, dans fon *Hiftoire de la maifon de Chaftillon*, p. 154.

[3] Probablement les *angels* ou anges de la dernière fabrication, en 1342, qui vaudraient aujourd'hui 19 fr. environ. Les écus de cette époque répondraient à

pour les envoyer à ſon mari, *lequel eſtoit allé*, dit la reconnaiſſance donnée par la comteſſe, *en l'aide de ſon très chier & très amé frere le duc de Bretaigne* [1].

Le 26 du mois d'août 1346, le comte de Blois périt à la funeſte bataille de Crécy [2].

Les enfants de Louis de Châtillon reſtèrent juſqu'en 1351 ſous la tutelle de leur mère & de Guillaume de Namur, ſon ſecond époux, puis de Charles de Blois, après la mort de Jeanne. Dans le partage fait au mois de juin 1361, le comté de Blois échut à Louis, IIe du nom, qui était l'aîné des enfants de Louis Ier [3].

Pendant la minorité de ce prince & les premières années de ſon gouvernement, qui correſpondent au règne malheureux du roi Jean, le Bléſois fut, comme le reſte du royaume, déſolé par les armées anglaiſes & par les *Grandes Compagnies*. Les archives de Jourſanvault renferment une quantité conſidérable de titres relatifs aux dépenſes que le comte de Blois était obligé de faire pour tenir ſon château en état de défenſe. Nous y voyons que Pierre de Fonteines, Macet Audent & autres étaient chargés de l'*artillerie* [4]. Ce nom d'ar-

15 fr. de notre monnaie, & les pavillons vaudraient 17 fr. La ſomme empruntée par la comteſſe de Blois peut donc être évaluée à 670 fr.

[1] *Arch. Jourſanvault*, n° 513.

[2] Froiſſart, t. I, ch. LXXX.

[3] *Hiſt. de Chaſtillon*, p. 158.

[4] Ordre du comte Louis, de payer 6 écus du coin du roi à Pierre de Fonteines & autres, *à cauſe de l'artillerie que ils font pour le chaſtel de Blois.* (*Arch. Jourſ.*, n° 3117, année 1357.)

tillerie, au refte, ne s'appliquait encore qu'aux anciennes armes de jet, quoiqu'il y eût eu déjà des effais d'armes à feu, notamment à la bataille de Crécy [1]. Dans les nombreufes quittances des fommes payées pour la garnifon du château de Blois, il n'eft queftion que d'archers & d'arbalétriers [2]. Le titre d'archer eft celui que prend, dans les quittances de fes gages, Pierre de Fonteines, qui cumulait en outre les fonctions de *portier du chaftel de Blois* [3]. Les *Archives de Jourfanvault* nous fourniffent encore les noms de Guérin Moncompère, garde de la porte du côté des Jacobins [4], & de Jehan Templier, garde de la *planche* (le pont-levis) du château, aux appointements de 18 livres par an [5]. Danjau le Breton recevait la même fomme pour la garde de la porte du donjon [6], & le châtelain, Thomas Petit-Pas, touchait 80 livres [7].

Sous le règne de Charles V, la guerre continua

[1] « Tous les inftruments de « ject s'appeloient autrefois *en-* « *gins & artillerie*, parce qu'il « fallait avoir du génie [*inge-* « *nium*] & de l'art pour faire & « compofer ces ouvrages fub- « tils.... Mais aujourd'hui feu- « lement ceulx qui, pour opé- « rer, font aidez de pouldre « faite de charbon, de faulx « [falpêtre] & de fouffre allumé « par le feu. » (Cl. Fauchet, *de l'Origine de la milice & des armes*, folio 55, édition 1600.)

[2] *Archives Jourfanvault*, n[os] 3116 à 3120 & 3122, répondant aux années 1354 à 1363.

[3] *Ibid.*, n° 3119, année 1360.

[4] *Ibid.*, n° 3119, année 1362, & n° 3129, année 1368.

[5] *Ibid.*, n° 3120, année 1363.

[6] *Ibid.*, n° 3129.

[7] *Ibid.*, n° 3120, année 1363. — La valeur moyenne de la livre tournois, fous le roi Jean, répond à 19 fr.

contre les Anglais, mais avec des chances plus heureuſes pour la France, & toutes les conquêtes du Prince Noir furent ſucceſſivement repriſes. Le château de Blois était toujours vaillamment gardé, comme le témoignent un grand nombre de titres contemporains [1].

Vers cette époque, le comte Louis fit prendre le *ſain*, c'eſt-à-dire la cloche [2] d'un prieuré ou ermitage ſitué dans la forêt de Blois, pour le mettre dans la tour du donjon. Des lettres, données en 1367, par le gouverneur du comté de Blois au Maître des eaux & forêts du comté, ordonnent de faire payer à *l'ermite de la forêt* [3] dix livrées de bois, en indemnité de la cloche qui lui avait été priſe, afin de la ſuſpendre à la groſſe tour du château, où l'on faiſait le guet [4].

Il eſt queſtion pour la première fois, ſous le gouvernement de Louis II, d'une chapelle de Sainte-Conſ-

[1] *Ibid.*, nos 3124 & 3128, années 1368-1371.

[2] *Ibid.*, no 2787. — Le mot *ſaìn* ou *ſein*, employé pour cloche, venait de *ſignum*, & c'eſt auſſi l'origine du mot tocſin (*toque-ſing*). *Signa quoque eccleſiæ interdum multo ſonante pulſantia.*(Eric., *De mirac. S. Germ. Autiſſiod.*)

Et la roine mult grant joie li fiſt,
Li ſein ſonnerent tout contreval Paris,
Nez Dex tonnant ni poit on oir.

***Roman de Garin*, édit. P. Paris.**

Voy. du Cange, vo *Signum*, 8.

[3] Il exiſte encore aujourd'hui deux maiſons, l'une appelée le *Prieuré* & l'autre l'*Ermitage*, qui, en raiſon des déboiſements, ſe trouvent maintenant hors de la forêt de Blois, dont les limites venaient juſqu'aux murailles de la ville. Le Prieuré dépendait du couvent de Gâtines en Touraine.

[4] *Archives du baron de Jourſanvault*, nos 1787 & 2879, année 1367.

tance, fondée dans le château de Blois, à une époque qui nous eſt inconnue [1].

Louis II mourut en 1372 & fut enterré dans l'égliſe de Saint-Sauveur. Il n'avait point été marié : ſon frère, Jean, IIe du nom, hérita de ſes domaines [2]. Ce prince, qui avait eu de ſon oncle maternel, Jean de Hainaut, de grandes poſſeſſions dans la Hollande, dans la Friſe & la Zélande, & qui avait épouſé Marguerite de Gueldres, ne quitta point ſa réſidence des Pays-Bas [3]. Il mourut en 1381, ne laiſſant que deux bâtards.

Guy II, dernier fils de Louis Ier, devint ſeul héritier de tous les domaines de ſes deux frères. Il habita notre pays de préférence à ſes autres poſſeſſions, & chaque fois que les guerres malheureuſes qui déſolèrent le règne de Charles VI lui laiſſaient des inſtants de loiſir, il venait les paſſer dans ſes châteaux de Blois ou de Châteauregnault [4].

Au commencement de l'année 1387, Jeanne d'Armagnac, ducheſſe de Berry, accompagnée de ſa belle-fille, Catherine de France, vint au château de Blois viſiter le comte & la comteſſe de Châtillon & la jeune Marie de Berry, qui avait épouſé, l'année précédente,

[1] *Archives du baron de Jourſanvault*, n° 3111, année 1352. — Pouillé, mſ. de l'ancien diocèſe de Blois.

[2] Du Cheſne, *Hiſtoire de la maiſon de Chaſtillon*, page 164.

[3] Froiſſart, t. III, ch. XCVI.

[4] *Ibid.*, t. II, ch. CXXVIII. — *Hiſt. de la maiſon de Chaſtillon*, p. 172, & *Preuves*, p. 115.

Louis de Châtillon, fils du comte Guy. La ducheffe & fa fille reftèrent trois jours, & *fi furent recueillis*, dit Froiffart, *bien gracieufement & puiffamment, car le comte Guy le favoit bien faire*. Le célèbre hiftorien fe trouvait lui-même au château [1], avec le comte de Blois, dont il était le chapelain, & à la follicitation duquel il écrivit fes immortelles chroniques, ce qui eft affurément le plus beau titre du comte Guy auprès de la poftérité [2].

L'année fuivante, le château de Blois fut témoin d'un fait d'une haute importance dans la politique du temps. Les anciennes querelles entre la France & la Bretagne étaient fur le point de recommencer; Charles VI avait pris parti pour Olivier de Cliffon contre Jean de Montfort, & avait fait fignifier à celui-ci de venir s'excufer de fa conduite déloyale; le duc Jean, loin de répondre aux fommations du roi, faifait de grands préparatifs de guerre; l'Angleterre & le roi de Navarre, beau-frère de Montfort, fe difpofaient à le foutenir.

Cependant les ducs de Bourgogne & de Berry, qui gouvernaient, comme on fait, fous le nom de Charles VI, ne partageaient pas fi vivement l'injure faite au connétable, dont les talents militaires les offufquaient peut-être, & ils faifaient tous leurs efforts pour empêcher la guerre d'éclater. Ils envoyèrent à Montfort le fire de Coucy, avec d'autres ambaffadeurs, & lui firent offrir leur médiation auprès du roi, en engageant le duc, s'il ne voulait pas aller le trouver à Paris, de venir

[1] *A toutes ces chofes dont je parle je fus préfent*. (Froiffart, en fon tiers volume, ch. CVI.)

[2] *Les Chroniques* de J. Froiffart, t. III, chap. I & XCVII, t. IV, ch. LI.

au moins jufqu'à Blois, où ils fe rendraient également, pour avoir une entrevue avec lui. Le fire de Coucy, l'un des diplomates les plus habiles de l'époque, réuffit parfaitement dans fes démarches auprès du duc de Bretagne & le fit confentir au rendez-vous propofé [1].

Le comte Guy, voulant fans doute refter étranger aux conféquences politiques de l'entrevue, ne quitta pas Châteauregnault, où il fe trouvait alors, & laiffa à la comteffe de Blois & à fes enfants le foin de recevoir les trois princes. Le duc de Berry arriva le premier & defcendit au château. Peu après vint le duc de Bourgogne, *à grant arroy*, dit Froiffard, accompagné du comte de Nevers, fon fils, & de Guillaume de Hainaut, fon gendre; il fut reçu également au château de Blois. Le duc de Bretagne arriva le dernier, *pas en trop grant arroy*, n'amenant avec lui que les gens de fa maifon, fon intention étant bien de ne pas aller plus loin. Il logea dans la *baffe-cour* du château, chez un chanoine de Saint-Sauveur; fes gens, ainfi que ceux des autres princes, logeaient dans la ville; mais les trois ducs tenaient leur cour au château, qui était, felon Froiffart, « bel, grand, fort & plantureux, & un des beaux du « royaume de France. » « Là, continue le naïf chroni- « queur, furent les feigneurs en parlement enfemble, « & firent les deux ducs, au duc de Bretaigne, bonne « chère, & induifirent grand amour. » On paffa cinq à fix jours en feftins & réjouiffances, & pendant ce temps les ducs de Berry & de Bourgogne conduifirent fi bien leur négociation, que Jean de Montfort fe décida à les

[1] Froiffart, t. III, ch. CXII & CXIV.

ſuivre à Paris, à rendre hommage au roi, pour le duché de Bretagne, & à ſoumettre ſa cauſe au Parlement [1].

L'an 1391, Louis de Châtillon, fils unique de Guy, mourut ſans laiſſer de poſtérité; le vieux comte n'eſpérant plus avoir d'enfant & étant accablé de dettes, le roi, aidé encore du ſire de Coucy, *grand contracteur*, ſelon l'expreſſion de Froiſſard, réuſſit à lui faire vendre, au détriment de ſes héritiers, ſes domaines de Blois à Louis d'Orléans, qui avait à employer la riche dot de Valentine de Milan. Guy ſe réſerva la jouiſſance du comté de Blois pendant ſa vie, & reçut du duc d'Orléans deux cent mille couronnes d'or [2].

Le comte Guy de Châtillon étant mort, en 1397, Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, entra en poſſeſſion du comté de Blois & devint le chef de la quatrième dynaſtie de ſes comtes.

Les comtes de Blois, de la maiſon de Châtillon, frappèrent une monnaie bléſoiſe à leur nom & au même type que leurs prédéceſſeurs, juſqu'au règne de Guy Ier qui vendit, en 1328, ſon droit de monnoyage à Philippe de Valois. Cette monnaie ne ſe fabriquait plus au château depuis que la ville était fortifiée, mais dans un édifice dont il reſte encore la tour de l'eſcalier qui porte le nom de *Tour d'argent*.

[1] *Ibid.*, ch. CXIV.

[2] *Mémorial de la Chambre des comptes de Blois*, aux Archives de France. — Froiſſart, t. IV, ch. XXXIV.—La couronne, ou écu d'or, de cette époque, paſſait pour 22 ſ. 6 d., & vaudrait aujourd'hui 12 fr. Les 200,000 écus équivaudraient donc à 2 millions 400,000 fr.

6



III

LE CHATEAU DE BLOIS SOUS LES DUCS D'ORLÉANS.

Les chroniqueurs donnent ſi peu de détails ſur l'hiſtoire générale des anciennes époques que nous venons de parcourir, qu'il fallait ſe réſigner à en trouver bien moins encore pour une hiſtoire particulière, reſſerrée comme la nôtre dans d'étroites limites de localité. Auſſi n'avons-nous pu atteindre juſqu'ici à un intérêt plus élevé que celui d'une aride diſſertation, dans laquelle l'auteur cherche, longuement & péniblement, à reconnaître dans un pan de muraille, dans une médaille, une charte, un reſte d'inſcription, une phraſe de chroniqueur, les débris épars du monument qu'il veut reconſtruire & qu'il eſt forcé, malgré tous ſes ſoins, de laiſſer imparfait. L'hiſtoire nous offrira, ſous les comtes de Blois de la maiſon d'Orléans & ſous les rois de France, leurs ſucceſſeurs, une tâche moins ingrate : les documents deviennent plus nombreux & plus dignes d'inté-

rêt; notre château commence à s'animer par des faits importants; de grandes opérations militaires, de hautes queftions politiques fe décident dans fes murs; les noms illuftres de Jeanne-d'Arc, de Dunois, de Louis XII, des Guife domineront notre récit; le fiége de l'Etat fe trouvera fouvent, pendant plus de deux fiècles, au château de Blois.

On fait la vie agitée de Louis d'Orléans, dépenfée tout entière à difputer aux deux ducs de Bourgogne, Philippe-le-Hardi & Jean-Sans-Peur, le gouvernement du royaume, funefte rivalité qui caufa la plus grande partie des malheurs du règne de Charles VI. Louis ne put venir prendre poffeffion lui-même de fon comté; ce furent des commiffaires qui le firent en fon nom, avec les cérémonies accoutumées; on changea les pannonceaux, aux armes de Châtillon, attachés aux portes du château & de la ville de Blois, *& une grant bannière, couleur de fin azur, à grans fleurs de lys d'or, painte à huile, fut mife ès portes du chaftel* [1].

Des lettres, données en 1398 par le duc d'Orléans, nous apprennent qu'en outre des chapelles de Saint-Calais & de la Tour, il y en avait une troifième dédiée à Notre-Dame, & fituée *au bout de la falle haulte*. En

[1] Johan, Berfejean, peintre à Blois, reçut 16 livres tournois pour cette bannière, une autre, plus grande, pour la ville de Blois, & 32 écuffons aux armes du duc, peintes fur bougran, pour les autres villes & châteaux de la comté. (*Archives du baron de Jourfanvault*, n° 823, année 1397.)

1409, Johan le Mire, *maiſtre en médecine*, *chanoine de Soiſſons*, *& chapelain de cette chapelle de Noſtre-Dame*, pour laquelle il n'était ſans doute pas obligé à la réſidence, faiſait toucher par un fondé de pouvoir 12 l. 15 ſ., montant d'une demi-année de la rente qui lui était due pour ce bénéfice [1]. Le bouteillier du comte de Blois payait, en nature, deux tonneaux de vin au chapelain de Sainte-Conſtance [2]. Et ici, il s'agit probablement du deſſervant de la chapelle de la Tour, car du moment où, dans les chartes, le nom de chapelle de Sainte-Conſtance devient uſité, l'autre diſparaît [3].

Le nouveau comte fit ſon entrée au château le 13 août 1403, comme on peut le conclure d'un acte délivré le même jour, dans lequel Louis accorde, *en faveur de ſon joyeux avénement*, à Jean Beſchebien, prévôt de Blois, la remiſe d'une ſomme dont il lui était redevable [4].

Louis d'Orléans était un prince lettré comme ſon père, le roi Charles V; comme lui, il aimait les livres, & il plaça au château de Blois une bibliothèque deſtinée à devenir célèbre. Valentine de Milan, la femme la plus accomplie de l'époque, partageait les goûts littéraires de ſon mari; dans les ſéjours trop rares qu'ils firent à Blois, ils amenèrent avec eux pluſieurs des écrivains marquants dont ils encourageaient les travaux, auxquels ils prenaient part eux-mêmes. Chriſtine de Piſan, Euſtache Deſchamps & Gilles Malet accompa-

[1] *Arch. Jourſanv.*, nº 3155.

[2] *Ibid.*, nº 3156.

[3] Cf. *Biblioth. de Blois*, *Fonds Jourſanvault*, 9 janv. 1351-52, 20 février 1354-55, 31 octobre 1368, 11 janv. 1382-83, 14 oct. 1398.

[4] *Ibid.*, nº 3157.

gnèrent ſans doute le duc & la ducheſſe dans notre ville ; le ſavant bibliothécaire de Charles VI ſe chargeait du ſoin de ranger les livres du duc d'Orléans [1].

La bibliothèque du château fut commencée avec cinq volumes donnés par le roi ; c'étaient : deux Bibles, un Miſſel, un livre intitulé le *Gouvernement des rois*, & les Voyages du célèbre Vénitien Marco Polo [2]. Le duc d'Orléans ne négligeait aucun des moyens d'augmenter cette petite collection. Les Archives Jourſanvault nous fourniſſent les titres de plus de quarante ouvrages acquis ſucceſſivement par le duc, ou copiés & enluminés par ſes ordres, entre autres : *Le Dit royal, payé 20 francs d'or à Jehan Froiſſart, preſtre & chanoine de Chimay* [3]*; le Miroir hiſtorial*, en 4 volumes, fait par ordre du duc ; les *Chroniques de France hiſtoriées* (illuſtrées, comme on dit aujourd'hui) *& toutes complètes ;* le *Roman de Lancelot*, les *Fables d'Iſopet* (Eſope), la Cité de Dieu, le *Livre du Ciel & du Monde* [4], le Roman de la Roſe, le *Livre des Echecs* [5], Suétone, Tite-Live, Lucain, Boëce, &c., &c. [6].

[1] Cf. l'ouvrage de M. Aimé Champollion, intitulé : *Louis & Charles d'Orléans*, ch. XIII.

[2] *Catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. vij.

[3] Le franc d'or vaudrait aujourd'hui 13 fr.

[4] Traduction d'Ariſtote par Nicolas Oreſme.

[5] Le duc aimait beaucoup le jeu des échecs. On voit, ſous le n° 654 des Archives Jourſanvault, que Mathieu Regnault, tréſorier de Saint-Martin de Tours, lui gagna un jour, à ce jeu, *une aulmuce de gris à chanoine*.

[6] *Arch. Jourſ.*, n°s 831, 833-835, 837-842, & 844-847, années 1376 à 1401. — Nous

Après l'aſſaſſinat exécuté en 1407, par les ordres de Jean de Bourgogne, Valentine de Milan ayant ſollicité en vain la punition du meurtrier, vint, avec ſes enfants, ſe retirer au château de Blois. A la nouvelle de la mort de ſon mari, elle y avait déjà envoyé ſes deux aînés, dont le plus âgé, qui avait à peine quinze ans, était héritier du comté. Elle leur avait recommandé de ſe tenir ſur leurs gardes & de ſe mettre en état de faire une vigoureuſe défenſe, car le duc de Bourgogne, non content de l'impunité qui lui était aſſurée, ſemblait encore menacer la famille de ſa victime. La ducheſſe, à ſon arrivée à Blois, continua de faire fortifier le château; les chroniques contemporaines ne nous apprendraient pas ce fait, qu'il nous ferait révélé par le grand nombre de pièces conſervées dans les Archives de Jourſanvault, & relatives au paiement de la garniſon [1].

Ce fut à ſon retour à Blois que la ducheſſe d'Orléans, dont la tendreſſe conjugale eſt demeurée célèbre, prit pour emblème une *chantepleure* (un arroſoir), entre deux S, initiales de *Soupir & Soucy*, & la mélancolique deviſe,

RIENS NE M'EST PLVS,
PLVS NE M'EST RIENS,

voyons, ſous le n° 600, qu'en 1398, Angelot de la Preſſe, *peintre & enlumineur à Blois*, reçut 12 liv. 10 ſ. tournois, *pour avoir fait vingt hiſtoires* (miniatures), *aux Heures en françois de madame la Ducheſſe*, et 8 liv. 4 ſ. *pour avoir fait relier & dorer leſdites Heures & le Traictié de l'âme & du cuer.*

[1] Le moine de Saint-Denis, liv. XXVII, ch. 261. — Monſtrelet, ch. XXXVII. — *Arch. Jourſ.*, n°s 3159 & 3160.

que l'on voyait répétée ſur les murs tendus de noir de tous ſes appartements [1].

Valentine, du fond de ſa retraite, ne ceſſait de demander juſtice; elle alla encore à Paris renouveler ſes plaintes, & revint à Blois ſans avoir obtenu plus de ſuccès. Alors, ſa douleur & le triomphe du coupable la réduiſirent à un ſi profond déſeſpoir, qu'elle n'y put ſurvivre. Une année après la mort du duc d'Orléans, l'infortunée princeſſe ſuccombait à l'âge de trente-huit ans. « Le quatrieſme jour de décembre, dit Jouvenel « des Urſins, mourut de courroux & de deuil la du-« cheſſe d'Orléans. C'eſtoit grande pitié d'oüyr, avant « ſa mort, ſes regrets & complaintes, & piteuſement « regrettoit ſes enfans & un baſtard nommé Jehan [2], « lequel elle voyoit volontiers, en diſant : qu'il lui avoit « eſté emblé [3], & que il n'y avoit aucun de ſes enfants « qui fuſt ſi bien taillé pour venger la mort de ſon « père [4]. »

Malgré la paix jurée, forcément à la vérité, à Chartres, en 1409, entre le duc de Bourgogne & les enfants d'Orléans, ceux-ci continuaient de réſider dans leur château de Blois & ne paraiſſaient point à la cour, attendant une occaſion favorable de tirer vengeance

Brantôme, *Dames illuſtres*. — Cl. Paradin, *Deviſes héroïques*, p. 55.

[2] Jean bâtard d'Orléans, qui devint comte de Dunois; il n'avait alors que ſept ans, & laiſſait deviner déjà ce qu'il ferait un jour.

[3] Volé.

[4] Jouvenel des Urſins, *Hiſt. de Charles VI*, p. 179 de l'édit. Den. Godefroy.

du meurtre de leur père. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir.

Charles, chef de la famille d'Orléans, devenu veuf d'Isabelle de France, morte au château de Blois, la même année 1409, & qu'il avait épousée lorsqu'il avait à peine seize ans, se remaria, en 1410, à Bonne, fille du comte d'Armagnac & petite-fille, par sa mère, du duc de Berry. La nouvelle alliance du duc Charles lui amena deux puissants auxiliaires, auxquels se joignit le duc de Bretagne, qui venait de se déclarer contre Jean-Sans-Peur, & ce fut le signal d'une guerre atroce entre les deux factions qui déchiraient le royaume depuis le commencement du xve siècle. Une foule de malheurs vinrent fondre de nouveau sur la France, chaque faction appelant à son aide les Anglais, qui vendaient leur appui au plus offrant, dans des marchés coupables dont le prix se composait d'un plus ou moins grand nombre de nos provinces. Quand un sentiment tardif de nationalité se réveilla chez les princes français, il n'était plus temps d'arrêter l'invasion anglaise; le duc d'Orléans fut pris, en 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, & expia, par vingt-cinq années de captivité, la faute qu'il avait commise en appelant l'étranger à son secours.

Pendant le temps écoulé entre l'avénement du duc Charles & la bataille d'Azincourt, le château de Blois était devenu une redoutable forteresse & l'un des chefs-lieux d'opérations militaires de la faction d'Orléans, qui avait pris, comme on sait, le nom du comte d'Armagnac, beau-père de Charles. Le duc, se tenant con-

ſtamment ſur le théâtre de la lutte, ne venait que rarement à ſon château; mais il était habité par ſa famille, & la garde en était confiée au capitaine Archambaud de Villars, ayant ſous ſon commandement un grand nombre d'hommes d'armes, d'archers, d'arbalétriers & de *canonniers*, car on ſe ſervait généralement alors de canons pour la défenſe des places [1]. Il y avait même au château un armurier, nommé Lermite, qui en fabriquait pour le duc d'Orléans, & on en expédiait de Blois pour garnir les châteaux du comte d'Armagnac [2].

Durant les premières années de la captivité du duc, les précautions redoublèrent pour la garde de ſon château. Archambaud de Villars en était toujours le commandant; il faiſait dreſſer des devis pour les réparations à

[1] *Arch. Jour.*, nos 3160 à 3165, années 1408-1415. — Les canons étaient faits en fer fondu ou compoſés de bandes de fer réunies par des cercles de même métal. Les boulets étaient de pierre. En 1416, Jean de Joinville, capitaine de Baugency, envoyait à Blois un millier de pierres à canon qu'il avait fait fabriquer pour la garniſon du château. (*Archives Jourſanvault*, no 3086.)

[2] *Arch. Jourſ.*, nos 3165 à 3168. — Archambaud de Villars, capitaine de Blois, recevait 200 liv. tournois par an, pour la garde du château & de la ville; Jean de Vernuche & Jean de Menars, gardes des portes du château, recevaient 6 livres tournois par mois; Jean Lermite, l'armurier, était aux appointements de 100 liv. par an, & Simon Verneau, garde des *engins* (toutes les armes de jet), avait 8 liv. 6 ſ. 8 d. par mois. Pendant le règne de Charles VI, il y eut de grandes variations dans le titre de l'argent monnoyé, qui baiſſait à chaque fabrication; la valeur moyenne de la livre peut être évaluée à 7 fr. 10 c., environ.

faire aux murailles; il organifait un fyftème de défenfe complet, & un fervice de police régulier pour le château & la partie fortifiée de la ville. Nous avons un inventaire exact, fait en 1418, par fes ordres, des *arbaleftes*, *traits*, *artillerie*, *canons*, *lances*, *& autres abillemens de guerre eftans ou chaftel de Blois* [1].

Les armées anglaifes avaient fait de grands progrès dans l'intérieur du royaume, & la capitale était tombée en leur pouvoir. On était en 1420; Melun venait d'être pris, & Henri V avait traité la garnifon avec fa cruauté ordinaire. Le comte de Blois fe réhabilite dans l'hiftoire; fes domaines tiennent pour le parti français, tandis que Philippe-le-Bon, mu par la même penfée qui avait auffi jeté Charles d'Orléans dans le parti anglais, vend la France à Henri V par le honteux traité de Troyes.

Aux nouvelles reçues de la prife de Melun, le bailli & gouverneur du Bléfois fit expédier en hâte des lettres clofes aux vaffaux du comté, pour qu'ils euffent à venir, montés & armés, défendre le château de Blois contre les Anglais [2].

Ce fut alors fans doute que les reliques de faint Mundry, folitaire de la forêt de Ruffy, près de Blois, furent tranfportées, *à caufe de la crainte des Anglais*,

[1] *Arch. Jourf.*, n° 3167.

[2] *Ibid.*, n° 3169. — Il ne faut pas oublier que le nom de *vaffaux* dont l'acception a été fouvent changée par les romanciers & les auteurs dramatiques, indiquait des feigneurs poffeffeurs de fiefs, & obligés, en conféquence, à un fervice d'un certain nombre de jours, chaque année, envers les feigneurs de qui relevaient ces fiefs.

dans la *chapelle de Sainte-Conſtance*, *ſituée en lieu ſûr & très-fort*. Ces derniers mots s'appliquent bien à la chapelle de la Tour & confirment ce que nous diſions plus haut [1].

Vers la fin de l'année 1420, le comte de Vertus, frère de Charles d'Orléans, mourut au château. Les funérailles furent faites avec magnificence; une immenſe lître, ornée de deux cents écuſſons, aux armes du comte, était tendue autour de l'égliſe de Saint-Sauveur, & d'après un uſage encore ſuivi dans pluſieurs provinces de France, il y eut un grand repas au château de Blois le jour des obſèques, qui ſe firent le 16 novembre [2].

Le comte de Vertus était chargé de l'adminiſtration du comté de Blois &, malgré ſa captivité, le duc Charles communiquait régulièrement avec lui. Le Bâtard d'Orléans remplaça le comte de Vertus [3].

Le 5 août 1421, le dauphin-régent, qui venait d'être forcé d'abandonner le ſiége de Chartres, datait

[1] *Ob metum Anglorum... ad capellam Stæ Conſtantiæ, in loco tuto & fortalitio*. (Charte de la châſſe de ſaint Mundry, datée de 1447.)

[2] Lynain de la Fontaine reçut 52 liv. pour la peinture des écuſſons; 30 aunes de drap noir, pour habiller treize pauvres qui portaient treize torches au convoi du comte, furent payées 36 liv. 7 ſ. 6 d. à Huguelin, drapier à Blois. Anicet, épicier, fournit 30 livres de cire, 7 quartes d'ypocras, &c. : *s'enſuivent les parties de panneterie, eſchançonnerie, cuiſine, fruitterie ..... payées pour le diſner fait au jour de l'obſèque*. (*Arch. Jourſ.*, nos 808, 823, 861 & 865.)

[3] *Arch. Jourſ.*, aux ann. 1420 & ſuiv.

de Blois des lettres portant ordre aux nobles *de se rendre en avant, & assembler des autres le plus qu'on pourroit*, sous peine de perdre leur noblesse, de voir leurs maisons rasées & leurs biens confisqués [1].

En 1424, & non en 1451, comme l'a dit Bernier, se firent, au château de Blois, les noces de Jean II, duc d'Alençon, avec Jeanne, fille du duc Charles & d'Isabelle de France, sa première femme [2].

Cependant les ennemis continuaient d'envahir le territoire français; le Maine & une partie de la Beausse étaient tombés en leur pouvoir. Dès 1427, on ne se croyait plus en sûreté au château de Blois; les chartes, livres, tapisseries & autres objets précieux qu'il renfermait furent envoyés à la Rochelle, & remis à la garde de Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemart. L'inventaire des livres contient les titres & la description sommaire de quatre-vingts ouvrages [3].

On sait tous les désastres qui terminèrent l'année 1428. Orléans, alors une des premières villes du royaume & le boulevard des armées françaises retirées sur la rive gauche de la Loire, était assiégée; Chartres, Meung, Baugency, toutes les autres forteresses de la Beausse, sauf Marchenoir, étaient au pouvoir de l'ennemi, qui

[1] *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. VII, p. 655.

[2] Chronique manuscrite citée par la Clergerie, *Hist. des comtés du Perche & d'Alençon*, p. 318.

[3] *Archives Joursanvault*, n[os] 130 & 850. — Leroux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois, en* 1427 (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 61 & suiv.)

venait même de prendre pied fur l'autre rive de la Loire, par la prife de la Ferté-Hubert. Blois était devenue ville frontière, quand Jeanne d'Arc vint fe mettre à la tête de la petite armée qui allait tenter le dernier effort pour le maintien de l'indépendance nationale.

Au commencement d'avril 1429, le duc d'Alençon était venu préparer un convoi de vivres, & devait effayer de le faire entrer dans Orléans avec la Pucelle. Le maréchal de Bouffac, l'amiral de Culant, le fire de Gaucourt, La Hire, Xaintrailles & tous les principaux capitaines de Charles VII arrivaient fucceffivement dans notre ville, fur la nouvelle de la venue de Jeanne & fur la renommée de toutes les chofes admirables que l'on racontait d'elle. Renaud de Chartres, archevêque de Reims, fe trouvait auffi à Blois, avec un grand nombre de prêtres & de moines des abbayes voifines, fuyant devant les Anglais. La ville & le château étaient encombrés d'hommes d'armes, de gens d'églife & d'une foule de foldats & de peuple.

Vers la fin d'avril, Jeanne d'Arc fit fon entrée à Blois aux acclamations de toute cette multitude. Elle y refta trois jours, en attendant des renforts qui étaient annoncés. Pendant ce temps, l'étendard qu'elle avait fait faire à Tours [1] fut béni folennellement dans l'églife

[1] Plufieurs hiftoriens, entre autres M. de Sifmondi & M. de Barante, ont dit, d'après une verfion différente, que l'étendard de Jeanne d'Arc avait été fait à Poitiers. L'ouvrage ancien le plus complet fur les premières années de l'hiftoire de cette hé-

de Saint-Sauveur, par l'archevêque de Reims. Elle avait auſſi une bannière pour les prêtres qui devaient l'accompagner dans ſon expédition.

Jeanne envoya enſuite par un hérault, aux chefs anglais qui commandaient devant Orléans, une lettre qu'elle avait dictée elle-même. Elle y ſommait le roi d'Angleterre de lui rendre les clefs de toutes les bonnes villes qu'il avait *enforcées*. Elle venait, diſait-elle, *de par le roy du ciel, corps pour corps, le bouter hors de France.* « Si vous ne luy faictes raiſon, ajoutait-elle, croiez « fermement que le roy du ciel luy envoyra plus de « force à elle, & à ſes bonnes gens d'armes, que vous « ne ſçauriez avoir à cent aſſaulx. Entre vous, archiers, « compaignons d'armes, gentilz & vaillans, qui eſtes « devant Orléans, allez-vous-en en voſtre païs, de par « Dieu ; & ſe ainſi ne le faictes, donnez-vous garde de « la Pucelle, & de vos dommaiges vous ſouviengne. « Ne prenez mie voſtre opinion que vous ne tendrez « mie France du roy du ciel, le filz ſainte Marie ; mais « la tendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a « donnée, qui entrera à Paris en belle compaignie.

roïne & pluſieurs des actes de ſon procès nous avaient fait dire, dans les précédentes éditions de ce livre, que c'était à Blois ; mais on ne peut révoquer en doute le témoignage de frère Paſquerel, aumônier de Jeanne. Or, il déclare, dans le procès de réhabilitation, t. III, p. 103, de l'édit. de la Soc. de l'Hiſt. de France, que l'étendard avait été fait à Tours, & qu'il avait lui-même parlé au peintre : *Johanna fecit fierit vexillum ſuum in quo depingebatur imago Salvatoris Noſtri..., & applicuit ipſe loquens Turonis illo tunc quod depingebatur illud vexillum.*

« Se vous ne croiez le nouvelles de Dieu & de la Pu-
« celle, en quelque lieu que vous trouverons nous
« ferrons [férirons] dedans à horions, & si verrez lesquelz meilleur droict auront de Dieu ou de vous... »
Il faudrait citer tout entière cette admirable lettre.

Tous les jours, Jeanne faisait faire à Blois des processions, sous la conduite du frère Pasquerel, son aumônier, qui était suivi des prêtres de la ville, des gens de guerre & de tout le peuple, chantant des hymnes & des cantiques. Jeanne était au milieu d'eux, priant avec une grande ferveur & se mettant continuellement à genoux. Elle engageait les hommes d'armes à ne plus jurer & maugréer, à renvoyer les *fillettes* qu'ils menaient avec eux, à se confesser & à se préparer, par une conduite sainte & régulière, à obtenir l'assistance du ciel dans l'entreprise qui allait être tentée. Ces moyens, tout-puissants à une époque où, malgré les habitudes de désordre, fruits de l'état de guerre continuel, les croyances religieuses avaient conservé de profondes racines dans les cœurs, agissaient fortement sur les troupes. Elles étaient arrivées au plus haut degré d'exaltation quand on se mit en marche pour Orléans.

C'était le 28 avril : frère Pasquerel ouvrait la marche, portant la sainte bannière & entouré d'un bataillon de prêtres qui chantaient avec lui le *Veni Creator*. Jeanne avait fait confesser tous les hommes d'armes avant de partir, & elle avait communié devant eux à Saint-Sauveur, en grande cérémonie. Elle était armée tout à blanc [1], *sauf la teste*, & montée sur un coursier noir. A

[1] Armée de toutes pièces.

ſa ſuite marchaient : ſon frère, armé auſſi à blanc, ſes deux héraults d'armes, Guyenne & Ambleville, ſon écuyer, pluſieurs pages, & les cinq lances qui formaient ſon eſcorte ordinaire [1]. Sa petite armée ne comptait pas plus de ſix mille hommes. L'exaltation religieuſe & l'enthouſiaſme militaire qui animaient ces derniers débris des armées françaiſes les rendaient capables des plus grandes choſes; la levée du ſiége d'Orléans & le ſacre du roi à Reims, les deux objets de la miſſion de Jeanne, n'étaient plus un ſujet de doute pour aucun d'eux [2].

En 1431, la ville & le château de Blois furent mis ſous le commandement du premier homme de guerre de l'époque, le célèbre Bâtard d'Orléans. Par lettres datées de Hampthill, ſon frère Charles lui donna ce commandement à la place d'Archambaud de Villars qui, *à cauſe de ſon grand aage & de ſa débilité, ne pouvoit plus faire le ſervice dans ces temps de guerre* [3]. Une quittance, ſignée du Bâtard, nous apprend qu'il touchait, pour cette charge, 200 livres par an, comme ſon prédéceſſeur [4]. Au ſurplus, les événements importants

[1] Les cinq lances, c'eſt-à-dire les cinq hommes d'armes qui accompagnaient Jeanne menaient avec eux, ſuivant l'uſage, chacun un page, un coutillier & trois archers; ce qui formait une ſuite de trente cavaliers.

[2] *Procès de condamnation & de réhabilitation de Jeanne d'Arc, ſuivis de tous les documents hiſtoriques que l'on a pu réunir*, &c., publiés par J. Quicherat, dans la collection de la *Société de l'Hiſtoire de France.*

[3] *Arch. Jourſanvault*, n° 132.

[4] *Ibid.*, n° 3187. — La valeur moyenne de la livre, ſous

qui se passaient en France, & auxquels il prenait la plus glorieuse part, ne lui permettaient guère de résider au château de Blois, qui était habituellement commandé par Jamet du Tillay [1].

Les portiers, qui n'étaient que quatre en 1408, cinq en 1430, s'élevaient alors au nombre de sept, comme on le voit par les quittances des autres officiers préposés à la garde du château [2]. La nomination de Jean Menart, garde de l'artillerie, est aussi datée de Hamptehill, en 1433; il y est question de la *grosse tour ou donjon* [3]. Un autre titre de la même année, la nomination du garde des clefs du château, est daté de Donington. On voit que, malgré sa captivité, Charles trouvait le moyen de veiller à l'administration & au gouvernement de ses domaines, & n'était point étranger, par conséquent, à la défense de la cause nationale, qui n'avait même commencé à prendre une tournure favorable que dans son propre duché d'Orléans, & sous la direction de ses officiers.

Quoique le théâtre de la guerre s'éloignât de plus en plus, le château de Blois continuait à être tenu en bon état de défense. En 1433, on donna un tel déve-

Charles VII, peut être évaluée à 5 fr. 68 cent. Les 200 livres représentent 1,136 francs, environ.

[1] *Arch. Jours.*, n°s 3176 & 3182, années 1432 & 1438.—Il est question d'Archambaud de Villars & de Jamet du Tillay dans la déposition du comte de Dunois au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. (Voy. le recueil publié par la *Société de l'Histoire de France*, t. II., p. 3.)

[2] *Archives Joursanvault*, n°s 3160 à 3165, 3175 & 3176.

[3] *Ibid.*, n° 3177.

loppement aux fortifications destinées à protéger les abords de la place, que, pour faire *un pal & ceinture* (ceinture de pieux) *à l'entour du chastel, du costé des champs*, on *dépouilla* six arpents & demi de bois dans la forêt de Blois, près Pigelée. On abattit, en même temps, treize vieux chênes pour refaire le pont dormant, les verges & le pont-levis du même côté. Ces travaux avaient été ordonnés par le Bâtard d'Orléans, pour la *sureté, tuicion & défence du dict chastel* [1].

Au mois de mars de la même année, Jean Levesque reçut 25 liv. 10 s. tournois, pour la façon de cent deux toises de *haie d'espine, cotonnée & hériçonnée, garnie de paux* (pieux) *& javaux* (fascines) *renforcez, faictes à l'environ du chasteau* [2].

En 1434, par les ordres de Hue de Saint-Mars, gouverneur du comté de Blois, on donna des soutiens aux chemins de ronde, on perça de nouvelles meurtrières, du côté des champs, & on défendit les approches de la place par des *palis* ou enceinte de pieux [3].

Philippe-Antoine de Vertus, bâtard du comte de Vertus, mort à Blois, vint, dans l'année 1436, du pays de Lombardie, dont il était natif, pour résider au château de Blois & s'y employer au service du duc d'Orléans, son oncle [4].

L'année d'après, Philippe y reçut le bon roi René qui sortait des prisons du duc de Bourgogne. Il s'en allait visiter Charles VII, alors à Tours, revoir son

[1] *Archives Joursanvault*, n° 3193.

[2] *Ibid.*, n° 3177.

[3] *Ibid.*, n° 3176.

[4] *Archives Joursanvault*, n°s 548 & 3179.

duché d'Anjou & fa comté de Provence, fans trop s'inquiéter du royaume de Naples & de Sicile dont il venait d'hériter, & dont il ne chercha à s'affurer la poffeffion que l'année fuivante, entreprife qui devait échouer comme toutes celles de cet excellent prince [1].

En 1438, la maifon de Bourgogne, partageant le défir général de voir fe terminer les diffenfions qui nuifaient fi fort au rétabliffement des affaires du royaume, cherchait les moyens de fe rapprocher à la fois de la cour de Charles VII & de la maifon d'Orléans. Le mariage entre Charles, fils de Philippe-le-Bon, & Catherine de France, avait été arrêté dès 1435, à la paix d'Arras [2]. Il fut enfin figné & conclu à Blois par le roi & par le fire de Crevecœur, ambaffadeur de Philippe, le 30 feptembre 1438, dans le château même de celui qui était naguère le plus implacable ennemi de la maifon de Bourgogne [3].

Pourtant, de nombreux ferments de difcorde fubfiftaient toujours & faifaient évanouir tous les projets pour le maintien de la paix intérieure. On venait de publier les belles ordonnances de 1439, deftinées à donner une organifation régulière à l'armée ; mais ce n'était pas une chofe facile de déterminer les chefs des anciennes compagnies à renoncer aux habitudes

[1] René arriva à Blois un jour maigre ; on fervit à fa table de magnifiques poiffons dont le prix s'élevait à 12 royaux d'or. Le royal d'or peut être évalué à 13 francs. (*Archives du baron de Jourfanvault*, n° 3186.)

[2] Monftrelet, année 1438.

[3] Le contrat de mariage, figné à Blois, eft dans le *Recueil diplomatique* de Dumont, tome III, p. 58.

de violence & de pillage, que rappelle d'une manière ſi énergique le nom d'*écorcheurs* qu'ils ne rougiſſaient pas de ſe donner eux-mêmes, & ils ſe fouciaient peu de licencier leurs troupes, dans l'eſpoir incertain d'être replacés par le roi capitaines des compagnies régulières qui allaient être formées [1]. L'accroiſſement de la puiſſance royale qui devait réſulter de l'exécution des ordonnances ne pouvait convenir non plus aux grands vaſſaux de la couronne. Auſſi les princes du ſang eux-mêmes ſe mirent-ils à la tête de la révolte, connue ſous le nom de *praguerie* [2], qui s'organiſa à Blois dans les murs de notre vieux château, ſous les auſpices du duc de Bourbon, du duc d'Alençon & du comte de Dunois [3]. Le Bâtard de Bourbon & le ſire de Chabannes, deux des plus célèbres chefs d'*écorcheurs*, vinrent, ſuivis de leurs compagnies, y rejoindre les conjurés; le Dauphin, qui devait être Louis XI, conſentit à être le chef des mécontents [4].

[1] Monſtrelet, année 1439.

[2] Les ſoulèvements de la ville de Prague, pour la réforme de Jean Hus, avaient tellement occupé toute la chrétienté que le nom de *praguerie* était devenu ſynonyme de *révolution* ou *révolte*.

[3] Le Bâtard d'Orléans portait le nom de comte de Dunois depuis les conférences de Gravelines, où Charles d'Orléans avait eu la permiſſion de ſe rendre en qualité de plénipotentiaire français. A l'entrevue qui eut lieu entre les deux frères, Charles, en reconnaiſſance des ſervices que lui avait rendus, pendant ſa captivité, Jean d'Orléans, détacha en ſa faveur le comté de Dunois de ſes domaines de Pays-Chartrain.

[4] Monſtrelet, ann. 1439. — *Vie de Chabannes*.

Sur ces entrefaites, le connétable de Richemont, venant de quitter Angers, où se trouvait la cour, pour aller dans son gouvernement de l'Ile-de-France, passa par Blois. S'étant rendu sans défiance au château, il y trouva réunis Dunois, Bourbon, Vendôme & Chabannes. Ceux-ci cherchèrent, par des paroles irritantes & même des menaces, à faire perdre patience au connétable & engager une querelle avec lui, de manière à trouver l'occasion de s'emparer de sa personne. Mais Richemont, en homme sage & habile, sut si bien se contenir qu'ils n'osèrent l'arrêter.

Cependant les nouvelles de la révolte étaient arrivées au roi, & il avait dépêché en toute hâte Gaucourt & Xintrailles vers Richemont, qu'ils rejoignirent à Baugency & ramenèrent avec eux, tandis que Charles venait au-devant de lui jusqu'à Amboise. Le connétable passa encore par Blois, mais cette fois dans un bateau & à la faveur de la nuit [1].

La praguerie, faite uniquement dans l'intérêt des grands, ne trouva aucun appui dans le peuple, en faveur duquel avaient été promulguées les ordonnances, & le roi parvint promptement à se rendre maître de la révolte.

Le besoin de la réconciliation entre les partis se manifestait de tous côtés, & un exemple remarquable en fut offert par les deux plus puissantes familles françaises. L'année 1440 vit le duc de Bourgogne solliciter & obtenir la mise en liberté du chef de la maison

[1] *Mém. du connétable de Richemont*, p. 776 de l'édition Godefroy.

d'Orléans qui, devenu veuf, pendant ſa captivité, de Bonne d'Armagnac, ſa ſeconde femme, épouſa, pour ſceller la paix des deux familles, Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-Bon & élevée à ſa cour.

Le duc d'Orléans avait mis à profit les loiſirs de l'exil. Il avait ajouté à la valeur militaire du guerrier les talents du politique, le ſavoir de l'homme lettré, l'eſprit & l'amabilité du poète; c'était, ſans contredit, le prince le plus accompli de ſon temps. Sa réputation bien connue, ſa longue captivité, & la part qu'il avait priſe aux négociations pour la paix le firent accueillir, à ſon arrivée ſur le ſol de France, avec des tranſports d'enthouſiaſme. Son voyage fut un véritable triomphe juſqu'à Blois, où il ſe rendit directement [1]. « Là, & ailleurs, partout où il paſſa, dit Saint-Gelais, « le peuple en eſtoit auſſi reſioui que ſi c'euſt eſté un « ange qui fuſt deſcendu du ciel [2]. »

Charles, depuis ſon retour en France, ſe mêla peu des affaires publiques. Après avoir fait une tentative infructueuſe pour conquérir le Milanais, ſur lequel il avait des droits par ſa mère Valentine, il ne ſongea plus qu'à jouir des charmes d'une exiſtence paiſible. Il quittait peu ſon ſéjour de Blois, où il vivait entouré d'une cour brillante & polie, occupé de l'adminiſtration de ſes vaſtes domaines, de l'embelliſſement de ſon château, & ſurtout de la culture des lettres qui avait

[1] Monſtrelet, ann. 1440. — Saint-Gelais, p. 25.

[2] Monſtrelet, ann. 1440. — Saint-Gelais, p. 25.

apporté de si douces consolations aux ennuis de sa captivité.

Ce dut être au château de Blois que Charles d'Orléans, l'un des premiers jours du premier printemps qu'il revoyait en France, arrêtant ses yeux sur le magnifique paysage qu'il découvrait du haut de sa royale demeure, & savourant les beautés de la nature avec la sensibilité du captif dont la prison vient de s'ouvrir, composa ce délicieux *rondel* :

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure & de pluye,
Et s'est vestu de bourderie [1],
De souleil luysant, cler & beau ;
Il n'y a beste, ne oyseau
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure & de pluye.

Rivière, fontaine & ruisseau
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent d'orfaverie,
Chascun s'abille de nouveau ;
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure & de pluye [2].

La ballade suivante n'a pu être écrite ailleurs qu'au château de Blois ; M. Aimé Champollion pense même

[1] Broderie.

[2] Rondel, n° 398 du manuscrit $\frac{7357}{4}$ de la Bibliothèque impériale, f° 112. — *Poésies de Charles d'Orléans*, édition Guichard, p. 423.

que cette charmante pièce eſt la première que Charles d'Orléans compoſa après ſon retour [1].

En tirant d'Orléans à Blois,
L'autre jour par eaue venoye ;
Si rencontray, par pluſieurs foiz,
Vaiſſeaulx, ainſi que je paſſoye,
Qui ſingloient leur droicte voye
Et aloient légierement,
Pource qu'eurent, comme veoye [2],
A plaiſir & à gré le vent.

Mon cueur, penſer & moy, nous trois,
Les regardaſmes à grant joye,
Et diſt mon cueur, à baſſe vois,
Voulentiers en ce point ſeroye ;
De confort [3] la voille tendroye,
Si je cuidoye [4] ſeurement
Avoir, ainſy que je vouldroye,
A plaiſir & à gré le vent.

Mais je treuve [5], le plus des mois,
L'eaue de fortune ſi quoye [6],
Quand au bateau du monde vois
Que s'avirons d'eſpoir n'avoye [7]
Souvent en chemin demourroye [8]
En trop grant ennuy longuement ;
Pour néant en vain attendroye
A plaiſir & à gré le vent.

[1] *Louis & Charles, ducs d'Orléans*, p. 337.

[2] Comme je voyais.

[3] De conſolation.

[4] Si je penſais.

[5] Je trouve.

[6] L'eau de fortune ſi calme.

[7] Que ſi les avirons d'eſpoir je n'avais.

[8] Je demeurerais.

Les nefz dont cy devant parloye
Montoient, & je defcendoye ;
Contre les vagues de tourment,
Quant il lui plaira, Dieu m'envoye
A plaifir & à gré le vent [1].

Les goûts poétiques du duc Charles étaient partagés par fon illuftre compagne & par les officiers de fa maifon, choifis prefque tous parmi fes émules ou fes rivaux en poéfie. C'étaient : Aftezan, fecrétaire du prince, Boucicault, Philippe de Boulainvilliers, Jean & Simon Cailleau, Guillaume & Jean Cadier, Benoît d'Amiens, Garencières, Guyot Pot, Gilles des Ourmes, Tignonville, Vaillant, Redet & d'autres trouvères, parmi lefquels figurait avec honneur le Bléfois Guillaume de Villebrefme, fecrétaire de la ducheffe d'Orléans.

La Cour de Blois devint une école de beau langage, une forte d'Académie, dont les leçons formèrent Villon, qui enleva, bien à tort, au duc d'Orléans, l'honneur d'être regardé comme le père de la poéfie françaife. Le roi de Sicile, le duc de Nevers, les comtes d'Alençon & d'Etampes vinrent s'effayer dans les luttes d'efprit qui avaient lieu fous la préfidence du duc Charles, & dont il fourniffait lui-même les textes [2].

[1] Ballade 147 du mf. de la Bibliothèque imp., f° 37, v°. — *Poéfies de Ch. d'Orléans*, édit. Guichard, p. 164.

[2] *Introduction à l'édition des poéfies de Charles d'Orléans*, par J. M. Guichard. — *Notice hiftorique fur Charles d'Orléans*, en tête de l'édition donnée par M. Aimé Champollion.

La bibliothèque de Blois fut augmentée notablement par un nombre de manufcrits, affez confidérable pour l'époque, qui avait été rapporté d'Angleterre par le duc d'Orléans & provenait, en grande partie, de l'ancien dépôt enlevé de la tour du Louvre par le duc de Bedfort. Charles, comme on le penfe bien, ne négligea aucun moyen d'enrichir fa collection après fon retour en France [1].

Le duc Charles, qui était devenu très-dévot, fe livrait auffi au château de Blois à de grandes pratiques de piété. Monftrelet dit que, depuis fon retour d'exil, il donnait à dîner tous les vendredis de l'an à treize pauvres, pour l'honneur de Dieu, & les fervait à table lui-même avant de manger; puis leur lavait les pieds, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui lava les pieds à fes difciples le jour de la Cène [2].

Sous un prince éclairé, ami des arts, le château de Blois prit une forme nouvelle. Jufqu'alors, ce n'avait été qu'une forterefſe, couronnée de créneaux & de machicoulis, percée d'étroites ouvertures, flanquée de nombreufes tours, au milieu defquelles s'élevait triomphalement le donjon féodal, furmonté de fes guérites de pierre. Le château, en un mot, était, comme on a pu en juger, une formidable place forte, munie de tous les moyens de défenfe qu'exigeait l'état de guerre continuel où fe trouvait le pays.

[1] Voir la notice des ouvrages acquis par Charles d'Orléans, n° 848 à 852 des *Archives Jourfanvault*, & Leroux Lincy, *La Biblioth. de Ch. d'Orléans.*

[2] Monftrelet, année 1464.

Au milieu du XVe ſiècle, les affaires de la France avaient complètement changé de face. La Normandie & la Guyenne avaient été reconquiſes par le comte de Dunois. Le *roi de Bourges* était devenu le ſouverain le plus puiſſant de l'Europe; il poſſédait plus de provinces que n'en avait eus avant lui aucun des rois de la troiſième race. Dans l'état de proſpérité & de ſécurité dont on jouiſſait alors, les forteresſes ſemblaient déſormais inutiles au centre du royaume; les barons qui les poſſédaient ne ſongèrent plus qu'à les remplacer par des demeures élégantes, où ils employèrent tout le luxe apporté par la civiliſation méridionale, qui venait enfin de ſe faire jour dans un pays reſté en arrière d'un ſiècle, en raiſon de ſes guerres avec l'étranger & de ſes diſſenſions inteſtines. Si, dans leur plan & leur ordonnance, les nouveaux édifices rappelaient les forteresſes dont ils tenaient la place, ils s'en éloignaient complètement dans les détails de leur architecture. Aux fenêtres longues & étroites ſuccédaient les larges croiſées ornées de cintres ſurbaiſſés; aux poternes baſſes & hériſſées de fer, les portes à tympans fleuronnés comme des porches d'égliſes; aux voûtes ſombres, les élégants portiques ſurmontés de galeries. Les tours, leurs machicoulis & leur créneaux, derniers ſouvenirs des anciens châteaux-forts, étaient traités avec une telle recherche, que c'était devenu une décoration plutôt qu'une défenſe.

On ne peut guère apprécier aujourd'hui les travaux exécutés au château de Blois par Charles d'Orléans; le peu qu'il en reſte n'étant qu'une galerie à arcades

destinée à réunir les deux ailes de l'orient & de l'occident; les dessins de Du Cerceau donnent une idée avantageuse de l'aile occidentale qui subsistait encore de son temps [1]. Au surplus, nous ne connaissons aucun document relatif à la date de ces constructions; mais leur style, autant que les différentes phases historiques du vieux manoir des comtes de Blois, ne permet pas d'attribuer à d'autres qu'à Charles d'Orléans la transformation de la forteresse en château.

Malgré l'état peu avancé de l'horticulture, il est probable que, dès lors, des jardins furent établis à l'entrée de la plaine & à la place des anciennes enceintes de défense. On peut encore reconnaître, dans la distribution de ces jardins, les traces des boulevards, des *cavaliers* & des autres travaux de circonvallation. Toutefois, le plus ancien document historique relatif aux jardins du château de Blois, que nous ayons pu trouver jusqu'ici, ne date que de 1484; mais la teneur de ce document indique assez qu'ils existaient déjà depuis un certain nombre d'années. En effet, on y voit que Geuffroy Coctereau est nommé « concierge « & garde du grant jardin, aux gaiges de 10 livres « tournois, par an, & autres droitz, prouffitz, reve- « nues & esmolumens accoustumez, moyennant qu'il « fera, cultivera & entretiendra ledict jardin de toutes « bonnes façons, & en bon & compectant estat, *ainsi* « *que faisoit feu Estienne Tardière, ou feu Guillaume* « *Collin, premier concierge* [2]. »

[1] V. la pl. III.

[2] *Arch. Jours.*, n° 2306.

En 1462, se passa au château de Blois un événement qui combla de bonheur la famille d'Orléans, & dont la France eut aussi un jour à se réjouir. Le 27 juin, Marie de Clèves accoucha d'un fils, à qui le hasard devait donner le titre de roi de France, & l'amour de ses sujets, celui de *père du peuple*. Le baptême fut fait par l'évêque de Chartres; le comte du Maine tint l'enfant étendu sur la cuve, le roi lui imposa les mains [1] & lui donna son nom de Louis. Il se fit ensuite, à l'occasion de ces heureuses couches, *de grandes chères à merveilles, qui seroient*, dit Saint-Gelais, *bien longues à mettre par escrit* [2]; ce qui nous privera, à notre grand regret, de raconter à nos lecteurs quelques-uns de ces détails de la vie intérieure au moyen-âge, que l'on aime si fort à connaître aujourd'hui.

En voici un, pourtant, relatif au baptême de Louis XII, dont nous devons la communication à M. J. Quicherat; il est extrait de l'information faite pour procurer le divorce du roi; les dépositions sont en latin, mais les paroles de Louis XI, qu'elles rapportent, sont en français.

« Damoiselle Elisabeth, femme de Jean, bâtard Fri-
« con, écuyer, assistait à la naissance du duc. Elle n'a
« pu voir les cérémonies du baptême à cause de l'af-
« fluence du peuple qui remplissait la chapelle. Le feu
« roi donna son nom à l'enfant. En revenant de la cha-
« pelle, il dit à l'accouchée : *Madame ma commère, cest*

[1] Ms. 5973 de la *Biblioth. imp.*, f° 122.

[2] St-Gelais, *Hist. de Louys XII*, p. 29; Rec. de Th. Godefroy.

« *enfant qui ne fait que naiſtre m'a p.... en la manche*
« *quant je le tenois ſur les fonts. Quel ſigne eſt-ce?* Et
« comme il ſe retirait, ſon éperon s'accrocha au coin
« du lit & faillit le faire tomber. Sur quoi, il s'écria.
« *Et deux!* Ces deux accidents lui ſemblèrent de mau-
« vais augure [1]. »

Dès l'année 1464, Louis XI négocia le mariage du jeune Louis d'Orléans avec ſa fille Jeanne, qui venait de naître. Il fut paſſé au château de Blois, entre le duc Charles & Jean de Rochechouart, chargé de la procuration du roi, un contrat par lequel Jeanne de France était accordée à Louis d'Orléans. L'époque à laquelle cette union fut réſolue réfute ſuffiſamment l'opinion de pluſieurs hiſtoriens qui prétendent que Louis XI l'avait déſirée dans la prévoyance que l'état d'infirmité de ſa fille ne lui permettrait pas d'avoir d'enfants. Le roi, tourmenté pendant toute la durée de ſon règne par les entrepriſes des princes du ſang, devait déſirer une alliance avec le premier d'entre eux; ce fut là, ſans doute, le ſeul but de ſa politique.

Le duc Charles ſurvécut peu à cet événement. Vers la fin de la même année 1464, Louis XI, voulant régler ſes différends avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, fit convoquer à Tours les princes du ſang & les gens de ſon conſeil. Le duc d'Orléans s'étant rendu à la réunion déplut au roi par une

[1] *Proceſſus diſſolutionis matrimonii inter Ludovicum XII & Johannam de Francia.* (Manuſcrit de la Bibliothèque impériale, n° 5973 du fonds latin, f° 122.)

liberté de langage qu'il ne lui convenait guère de rencontrer, ſurtout chez les grands qu'il aimait peu, & chez les princes de ſa famille qu'il aimait encore moins. Louis XI traita le duc, en pleine aſſemblée, d'une manière ſi dure & ſi injuſte, *ſans avoir regard*, dit Seyſſel, *à la majeſté de ſa vieilleſſe*, que le bon prince, qui avait hérité de l'extrême ſenſibilité de ſa mère Valentine, ſuccomba deux jours après au reſſentiment qu'il éprouva. Sa mort eut lieu le 4 janvier 1465, à Amboiſe, où il avait été forcé de s'arrêter en retournant à Blois. Son corps fut ramené à ſon château, & les funérailles eurent lieu dans l'égliſe de Saint-Sauveur [1].

Charles d'Orléans emporta dans la tombe les regrets univerſels, laiſſant un grand renom de piété, de vaillance, de libéralité & de ſavoir.

[1] Cl. de Seyſſel, *Les louënges du bon roy de France, Louys XII*; dans le Rec. de Th. Godefroy p. 84. — Saint-Gelais, *Hiſtoire de Louys XII*, p. 39 du même Recueil.





IV

LE CHATEAU DE BLOIS SOUS LOUIS XII

Nous ne pouvons nous empêcher d'emprunter à Saint-Gelais l'hiſtoire de l'éducation que reçut le jeune duc d'Orléans au château de Blois. Le récit du chroniqueur offre, dans ſon vieux langage, une naïveté de penſéc & un charme de ſtyle dont nous nous ferions ſcrupule de priver notre lecteur.

« La bonne dame Madame d'Orléans nourrit le jeune « duc ſon fils ſi doulcement que il n'euſt eſté poſſible « de mieulx. Et quand il eut l'aage de ſix à ſept ans, « elle le feit apprendre les lettres, où tellement il « profita qu'il y appert, car je croy qu'il en eſt peu « ou nuls de ſon eſtat, ny de beaucoup moindre, qui « ſoient ſi grands hiſtoriens qu'il eſt, ne mieulx enten- « dans de toutes choſes de quoy on parle devant luy. « Et quand il fut plus avant en ſon aage, elle le feit « inſtruire & endoctriner par ſaiges & vertueux gentils-

« hommes, le plus dont elle pouvoit finer, lesquels luy
« monstroient toutes choses vertueuses & honnestes. Il
« alloit aux champs & à la chasse pour s'accoustumer à
« chevaucher, & sçeut tant de tous ces déduicts qu'en
« peu de temps il en eust tenu l'eschole à tous autres.
« Et quand il vint en l'aage de seize à dix-sept ans,
« c'estoit le meilleur saulteur, lucteur & joüeur de
« paulme que on sçeust trouver; bon archer, & qui
« plus est, le meilleur chevaucheur & le mieulx menant
« & conduisant un cheval, & le plus adroict homme
« d'armes que l'on sçeust veoir..... Et est à noter
« qu'en tous ses jeux & esbatemens de jeunesse il estoit
« plus doulx, gracieux & benin que le plus petit de
« la compaignée, & n'y en avoit nul qui tant craignist
« de faire quelque chose qui despleust ou ennuyast
« à quelque pauvre gentil-homme que ce fust. Et
« pour vray, tout ce qu'il faisoit estoit plaisant &
« agréable à chascun, & monstra bien qu'il estoit venu
« de très-bons & vertueux princes, comme il estoit [1]. »

En 1483, il commença de figurer dans les affaires du royaume & se trouva dès lors, comme premier prince du sang, le chef du parti des seigneurs français qui disputaient à Anne de Beaujeu le gouvernement du jeune Charles VIII.

Ce fut à Blois qu'il organisa la révolte armée & qu'il parvint, par ses intrigues, à faire revivre, telle qu'elle était composée à la fin du règne de Louis XI, la ligue que ce monarque avait continuellement combattue.

[1] Saint-Gelais, p. 31 & 32.

Mais l'habileté d'Anne de Beaujeu déjoua toujours les menées de ſon rival, ſoit par les négociations, ſoit par les armes, & le parti d'Orléans finit par être anéanti, comme on ſait, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 27 juillet 1488. Le duc y fut pris par la Trémoille & traîné enſuite de priſon en priſon, pendant trois années. Enfin, le roi, en le délivrant lui-même, donna le premier ſignal de ſon émancipation des mains de la dame de Beaujeu [1].

Déſormais attaché à Charles VIII & lié à toutes les guerres & entrepriſes de ſon règne, Louis ne reparaît à Blois qu'à l'occaſion d'une eſpèce de diſgrâce de la part du roi qui, devenu vieux avant l'âge & ayant perdu tous ſes enfants, commençait, dit-on, à voir d'un mauvais œil ſon ſucceſſeur [2].

Peu de temps après, le 7 avril 1498, des meſſagers venaient de nuit annoncer au duc d'Orléans la mort imprévue de Charles VIII à Amboiſe. Le lendemain, Louis partit pour cette ville, où il ne reſta qu'un jour pour ordonner les obſèques du feu roi [3].

A ſon retour à Blois, il reçut la députation du parlement de Paris, les envoyés des villes de France, le duc de Bourbon & les autres grands ſeigneurs du

[1] Cf. le Mémoire de Lancelot, dans le recueil de l'Acad. des Inſcrip., t. VIII, p. 716 & ſuiv.; — D. Lobineau, *Preuves de l'Hiſt. de Bretagne*, col. 1426 & ſuiv.; — Rapin-Thoyras, liv. XIII & XIV; — Saint-Gelais; p. 55, 56, 67 & 70; — Guillaume de Jaligny, p. 12, 14 & 18 du Recueil de D. Godefroy, & *Preuves*, p. 505.

[2] Saint-Gelais, p. 104.

[3] Saint-Gelais, pages 106 & 107.

royaume. Parmi eux se trouvait le célèbre historien Philippe de Commynes qui, dans ses immortels mémoires, vante beaucoup la manière habile & sage dont le duc d'Orléans prit possession de la couronne, en ne changeant rien aux faveurs, pensions, charges & emplois accordés par son prédécesseur, & en n'exerçant aucune vengeance contre ses ennemis. C'est au château de Blois que fut proféré le mot célèbre de Louis XII à la Trémoille : *Ce n'est pas au roi de France à venger les querelles du duc d'Orléans* [1].

Louis XII, dont la conduite dans sa jeunesse avait été loin de justifier ses vues ambitieuses, étonnait l'Europe, depuis son avénement, par l'habileté de son administration & surtout par son désir ardent & sincère de faire le bonheur de son peuple. Au commencement de l'année 1499, il convoqua au château de Blois une assemblée de notables pour travailler avec lui à réformer la justice & l'administration générale du royaume. Le résultat de cette réunion fut la fameuse ordonnance, en 162 articles, connue sous le nom d'*ordonnance de Blois*. Tous les rouages du gouvernement y sont passés en revue, les abus du système judiciaire y sont réformés, les libertés de l'église gallicane garanties, & quoique diverses parties relatives à la procédure, telles que l'information secrète & la torture, y soient conservées, cette ordonnance est néanmoins si supérieure à tout ce qu'on avait fait jusque là, que sa promulga-

[1] *Mém.* de Commynes, liv. VIII, ch. 25; *Mém.* de la Trémoille, p. 215 de l'édition D. Godefroy.

tion fut accueillie avec le plus grand enthousiasme [1].

Le 15 avril 1499, Louis XII signait à Blois un traité d'alliance avec la république de Venise & partait pour tenter, comme l'avait fait son père, de recouvrer le Milanais qu'il regardait comme l'héritage de Valentine, son aïeule. Une de ces pestes si communes au moyen-âge régnait alors à Blois; la reine Anne de Bretagne alla s'établir au château de Romorantin, où elle resta jusqu'au retour de Louis XII, qui eut lieu vers la fin de l'année [2].

Dans les courts intervalles de repos que lui laissaient ses campagnes d'Italie, le roi séjournait habituellement à Blois. Il y était dans les premiers mois de l'année 1501. Pendant ce temps, dit Jean d'Auton, *les estats furent tenus & les ambassades oüies* [3]. On a recherché curieusement ce que pouvaient être ces *états* dont on ne trouve aucune trace dans les autres historiens [4]; mais l'expression *tenir estats*, ou *tenir ses estats*, était l'équivalent de celle *tenir sa cour*, qui fut employée plus tard, & signifie ici le séjour du roi Louis XII & de sa cour au château de Blois. Quant aux ambassades, M. de Sismondi conjecture qu'elles étaient envoyées pour la ratification du traité de Grenade, par lequel

[1] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XI, p. 323-379.

[2] Saint-Gelais, p. 145 & 153.

[3] *Chron.* de Jean d'Auton, t. II, p. 10.

[4] Cf. J. d'Auton, t. I, p. 239; — Sismondi, *Hist. des Français*, l. xv, p. 335; — P. Lacroix, *Hist. du XVIe siècle*, t. I, p. 402; — Henri Martin, *Hist. de France*, t. VIII, p. 421, not. 3, édit. de 1844; — les premières édit. de notre *Histoire du château de Blois*.

les deux couronnes d'Efpagne & de France s'accordaient pour la conquête & le partage du royaume de Naples. Ce traité fut exécuté, comme on fait, d'une manière perfide & impolitique à la fois; il rendit Louis XII odieux à l'Italie & il y introduifit les Efpagnols qui en chaffèrent plus tard les Français [1].

Le roi fe rendit enfuite à Lyon, où il refta pendant la campagne de Naples; il était de retour à Blois vers la fin d'octobre, quand le malheureux Frédéric d'Aragon, chaffé de fon royaume, vint implorer fa pitié. Le roi affigna cinquante mille livres de rentes fur le duché d'Anjou au fouverain qu'il venait de détrôner, à la condition qu'il ne fortirait pas de France, & il déguifa fous le nom de garde d'honneur une efcorte chargée de le furveiller [2].

Pendant le féjour du roi à Lyon, un projet de mariage entre le fils de l'archiduc Philippe d'Autriche, le jeune prince Charles, qui fut Charles-Quint, & la princeffe Claude de France, enfant encore au berceau, avait été arrêté. On était convenu en outre que le fils à naître de Louis XII, ou tout autre qui pourrait lui fuccéder, épouferait une fille de l'archiduc [3]. L'archiduc lui-même fe difpofait alors à fe rendre en Efpagne, avec fon époufe, Jeanne de Caftille, pour vifiter Ferdinand & Ifabelle & fe faire connaître au peuple qu'il devait gouverner un jour. Louis XII faifit avec

1 Sifmondi, *Hift. des Français*, t. xv, p. 335.

2 J. d'Auton, t. II, p. 10; — Saint-Gelais, p. 163.

3 J. d'Auton, t. I, p. 323; — Rec. de Dumont, t. IV, I[re] partie, p. 16; — Molinet, t. XLVII, de la coll. Buchon, p. 150.

empreſſement l'occaſion d'une entrevue avec le père de ſon futur gendre, & il fit inviter l'archiduc, qui était dans les Pays-Bas, à faire ſon voyage par terre & à traverſer la France.

Louis XII l'attendit à ſon château de Blois, qu'il faiſait conſtruire, dit Jean d'Auton, *tout de neuf, & tant ſomptueux que bien ſembloit œuvre de roy*. La façade orientale, qui ſubſiſte encore, venait d'être terminée. Ses délicieuſes dentelures de pierre ſe détachaient, d'une éblouiſſante blancheur, ſur un fond brillant de briques vermeilles; les figurines apparaiſſaient dans toute la délicateſſe de leur ciſelure, dans toute la naïveté de leurs poſes; une pluie de fleurs-de-lys & de mouchetures d'hermine, ſculptées ou peintes, inondait l'édifice; l'or, la pourpre & l'azur rayonnaient ſur les vitraux & juſques ſur les plombs des combles; de tous côtés le porc-épic dreſſait ſes longues épines, *pacifiques pour l'humble, terribles pour le ſuperbe* [1]; au-deſſus du porche, ſous le dais de pierre aux mille feſtons, s'élevait la

[1] Le diſtique ſuivant accompagnait les porcs-épics ſculptés au-deſſus des portes du château :

Spicula ſunt humili pax hæc, ſed bella ſuperbo;
Ex noſtroque ſalus vulnere nexque venit.

Voici la traduction qu'en donne Claude Paradin, en ſes *Deviſes héroïques*, page 25 :

Aux humbles c'eſt la paix, aux orgueilleux la mort;
Bleſſeure & guériſon de ce même lieu fort.

C'était une alluſion à la clémence & à la valeur du roi, & une autre, probablement, à l'une des qualités fabuleuſes que l'on attribuait au porc-épic.

ſtatue équeſtre du bon roi, repréſenté jeune & beau, noble & gracieux, comme il était alors.

L'intérieur de l'édifice n'était pas moins magnifiquement décoré. De riches tapiſſeries à fleurs, à emblèmes ou à perſonnages, garniſſaient les murailles; d'épais tapis doublaient les planchers; les manteaux de cheminée étaient couverts d'écuſſons, de tableaux & de ſentences; les ſolives brillaient d'élégantes peintures. Des meubles ſculptés avec la plus grande délicateſſe, des lits couverts d'étoffes tiſſées d'or & de ſoie ornaient les appartements.

Le bon roi Louis était fier de ſa riche demeure & ſe préparait à y recevoir ſes illuſtres hôtes avec la magnificence qu'il ſavait déployer dans l'occaſion, tout économe qu'il fût d'ordinaire. Perſonne, au ſurplus, ne pouvait lui reprocher ſes ſplendeurs d'un jour: malgré l'épuiſement du tréſor à la mort de Charles VIII, & malgré la guerre d'Italie, il avait réorganiſé les finances, tout en diminuant l'impôt, & il avait pu faire la remiſe des 300,000 fr. d'or qu'il était d'uſage de payer aux rois pour leur *joyeux avénement* à la couronne [1].

Ce fut le 7 décembre que l'archiduc & l'archiducheſſe d'Autriche arrivèrent à Blois, accompagnés des plus hauts perſonnages de la cour de France que le roi avait envoyés au-devant d'eux, tant à Saint-Dyé qu'à mi-chemin de Saint-Dyé à Blois, & dans le fau-

1 *Mémoires* de la Trémoille, ch. x; — Saint-Gelais, p. 122, 143, 151, 152; — Claude de Seyſſel, pages 13 & 14, dans le Recueil de Théodore Godefroy.

bourg de Vienne. L'archiducheſſe était ſur une haquenée harnachée de velours cramoiſi; la ducheſſe de Vendôme, qui était allée de la part du roi recevoir Jeanne de Caſtille à la frontière, la ſuivait avec toutes ſes femmes, ſur des haquenées harnachées en velours noir. Les chevaux des chariots, des litières & des perſonnes de la ſuite étaient au nombre de plus de ſix cents. On avait éclairé la ville par des torches, parce qu'il commençait à faire nuit, l'archiduc s'étant amuſé à Saint-Dyé, à l'après-dînée, avec les *oiſeaux du roi* qui les lui avait envoyés par ſon grand fauconnier. Il n'y eut point à Blois d'entrée en cérémonie, comme dans les autres villes, parce que le roi & la reine s'y trouvaient.

A ſon arrivée dans la baſſe-cour du château, l'archiduc fut reçu *à hauts ſons de trompettes*, *clairons*, *tabourins & huchets* [1]. Depuis l'entrée de la baſſe-cour juſqu'à la porte du château, étaient placés, ſur deux rangs, une partie des archers de la garde, revêtus de leurs *hoquetons d'orfèvrerie* [2] & leurs hallebardes en main; depuis la porte juſqu'à la *grande vis* [3] ſe tenaient les Suiſſes, auſſi ſur deux rangs, & depuis l'eſcalier, tout le long de la grande ſalle, juſqu'à la chambre du roi, était le reſte de ſes quatre cents archers, tous tenant des torches allumées. L'archiduc deſcendit de cheval à l'entrée du porche & s'avança entre les haies d'archers & de Suiſſes. La foule avait tellement envahi

[1] Cornets.

[2] Caſaques brodées d'argent.

[3] Le grand eſcalier de Louis XII.

les avenues du château & le château lui-même, que l'archiducheſſe ne put arriver en même temps que ſon époux.

La ſalle où ſe tenait Louis XII était richement tendue : devant la cheminée, ſur *un grand tapis velu*, était poſée la *chaire* ſur laquelle le roi était aſſis. Il avait auprès de lui le comte d'Angoulême, qui fut François Ier, le cardinal-légat Georges d'Amboiſe, & M. de Brienne. Nous prendrons le récit de l'entrevue des deux princes dans la relation laiſſée par un écrivain qui en fut témoin, probablement un des hérauts d'armes de France, dont l'une des fonctions conſiſtait, comme on ſait, à tenir regiſtre des cérémonies de la cour.

« A l'entrée d'icelle ſalle, l'archiduc oſta ſon bon-
« net, & dit M. de Brienne au roy : *Sire, voilà monſieur*
« *l'archiduc.* Et le roy en ſouriant reſpondit : *Voilà un*
« *beau prince.* L'archiduc fit juſques à trois honneurs
« [révérences] avant qu'arriver au roy. Au commen-
« cement que l'archiduc entra dans la ſalle, le roy ſe
« leva & commença à marcher vers ledit archiduc à
« petis pas ; au ſecond honneur que fit ce prince, le
« roy s'avança & oſta ſon bonnet, & au troiſième hon-
« neur le roy l'embraſſa, puis parlèrent quelques mots
« aſſez bas ; enſuite le roy remit ſon bonnet, ledit
« archiduc reſtant tousjours la teſte nüe, ſurquoy le
« roy le preſſa beaucoup de ſe couvrir, mais il reſ-
« pondit qu'il eſtoit en ſon devoir ; ils ſe remirent la-
« deſſus encore à parler enſemble. »

L'archiducheſſe, parvenue enfin à la porte du châ-

teau, y fut reçue par la ducheſſe de Nevers, mademoiſelle de Montpenſier, madame de Rohan & un grand nombre de femmes de la reine qui la conduiſirent à l'appartement de Louis XII. « A l'entrée, il luy « fut demandé à haute voix ſi elle baiſeroit le roy, « dequoy elle demanda congé à l'éveſque de Cor- « douë, qui lui reſpondit qu'ouy [1]... Elle entra en la « ſalle, où dès que le roy ſceut qu'elle venoit, il laiſſa « l'archiduc avec les autres ſeigneurs qui eſtoient là, « & s'en vint au-devant d'elle juſques à l'huys, tellement « qu'elle n'euſt le loiſir que de luy faire deux hon- « neurs, qu'elle fit bien bas, & la baiſa le roy, la teſte « nuë, puis la prit par le bras, la mit au-deſſus de « luy [lui donna la droite], & la mena le long de la « ſalle juſques au lieu où eſtoit ſa chaire, où il trouva « l'archiduc & monſeigneur d'Angouleſme, lequel « l'archiducheſſe baiſa. Puis luy dit le roy : *Madame je* « *ſçay bien que vous ne demandez qu'à eſtre entre vous* « *femmes, allez-vous-en voir ma femme & nous laiſſez icy* « *entre nous hommes.* »

L'archiducheſſe s'étant retirée, ſe dirigea vers les appartements de la reine ; mais la foule, que le bon roi Louis XII ne ſe fouciait point d'éloigner de lui,

[1] Le ſalut ſe faiſait alors en donnant un baiſer ſur la bouche. L'archiducheſſe avait fait connaître, avant d'entrer en France, que la coutume d'Eſpagne n'était point que les femmes ſaluaſſent ainſi les hommes, & *qu'elle ne baiſeroit que le roi.* (*Cérémonial françois*, tome II, page 714.) On va voir qu'elle fit une autre exception en faveur du jeune comte d'Angoulême, qui n'avait pas encore ſept ans.

était toujours si grande qu'elle eut beaucoup de peine à y arriver. Je laisse le chroniqueur continuer son récit que j'abrége seulement par quelques coupures :

« La reyne estoit assise en sa chaire, devant la che-
« minée, sous le dosselet [le dais d'étoffe], ayant
« auprès d'elle le prince d'Orenge & autres grands
« personnages qui seroient longs à raconter. Dès que la
« reyne apperceut l'archiduchesse, elle se leva debout,
« & ladite dame luy fit l'honneur seulement en pliant
« le genouil ; madame de Bourbon, qui la tenoit par
« le bras, le fit jusques à terre, & acheva ses deux
« honneurs un peu plus bas. La reyne ne marcha
« au-devant d'elle que deux ou trois pas, puis la
« baisa en luy faisant très bonne chère & grand accueil,
« luy donnant à entendre qu'elle estoit très aise de sa
« venuë... Au bout du tapis, sur quoy estoit la chaire
« de la reyne, estoient mesdames les duchesses d'Alen-
« çon & comtesse d'Angoulesme, & un peu plus der-
« rière estoient madamoiselle de Foix & la comtesse
« de Dunois. Tout au long de la parroy de la salle
« estoient toutes femmes. L'archiduchesse baisa les
« quatre dames dessus nommées & non pas les autres
« femmes, parce que madame de Bourbon l'en empes-
« cha, car elle n'eust eu jamais fait. De là elle passa
« pardevant la reyne, en luy faisant de rechef l'hon-
« neur, & se retira en son logis... A l'huys de la salle,
« devant sa chambre, elle trouva madame Claude que
« portoit la fille de madame de Tournon... laquelle
« dame Claude estoit accompagnée de madame d'An-
« goulesme, madamoiselle Anne d'Alençon & la

« ducheſſe de Valentinois, & après cela madame de « Tournon, avec quatre ou cinq femmes de grande « apparence. Et après ce, y avoit vingt ou vingt-« quatre petites filles, dont la plus âgée n'avoit que « treize ans, avec une damoiſelle qui les gouvernoit. « La petite madame Claude ſe prit ſi fort à crier que « l'on ne luy dit point pour lors le Dieu-gard, & ne « fut fait là aucun honneur; mais fut portée la petite « dame en ſa chambre. »

Madame de Vendôme conduiſit enſuite l'archiducheſſe dans tous les appartements du château, pour lui en faire admirer la diſtribution & la décoration. Nous emprunterons encore au chroniqueur la plus grande partie de la deſcription de ces appartements; elle offre des détails extrêmement curieux ſur l'ordonnance intérieure du château de Blois ſous Louis XII :

« La grande ſalle par où entrèrent leſdits archiduc « & archiducheſſe eſtoit fort grande, & eſtoit tenduë « d'une tapiſſerie de la Deſtruction de Troye, & « pareillement une chapelle qui eſtoit au bout de « ladite ſalle. La ſalle où mangeoit le roy, & où l'ar-« chiducheſſe le trouva, eſtoit tenduë d'une tapiſſerie « qu'on appeloit la tapiſſerie de Fromigny [1]... Sur la « cheminée avoit un doſſelet de drap d'or frizé, bien « riche. La chambre de la jeune madame Claude, qui « eſtoit ſuivant la ſalle du roy, eſtoit tenduë d'une « bergerie où eſtoient écriteaux, & eſtoient tous

[1] Cette tapiſſerie repréſentait probablement la célèbre bataille de Formigny, qui acheva la ruine des Anglais en France.

« petits perſonnages, qui eſtoit tapiſſerie fort belle...
« Après, eſtoit la ſalle de la reyne, qui eſtoit tenduë
« d'une tapiſſerie d'hiſtoires & batailles, & ſur la che-
« minée un doſſelet, auſſi de drap d'or frizé. En la
« chambre de la reyne y avoit une tapiſſerie de beſtes
« & oiſeaux eſtranges [étrangers], avec perſonnages
« d'eſtranges pays; & y avoit en ladite chambre un
« lict de camp tout accouſtré de drap d'or frizé bien
« riche; ſur la couche, un pavillon de damas cra-
« moiſy.

« Au logis de l'archiduc y avoit une galerie tenduë
« des faicts des Troyens. Après, une grande ſalle ten-
« duë des geſtes d'Alexandre-le-Grand, & un doſſelet
« ſur la cheminée, de drap d'or frizé bien riche. Au
« plancher de cette ſalle pendoient deux chandeliers
« merveilleument gros, qui eſtoient d'argent & en
« croix, pour mettre à chacun quatre flambeaux,
« leſquels chandeliers pendoient à de groſſes chaiſnes
« d'argent... Au bout de la ſalle, eſtoit la chambre
« de l'archiducheſſe où leſdits ſieur & dame cou-
« choient, laquelle eſtoit tenduë de drap d'or ras,
« rouge & noir, avec deux licts de camp, dont celuy
« où ils couchoient eſtoit d'or trait, les rideaux de
« meſme, doublez de damas blanc, & par-deſſus ce
« lict de camp eſtoit tendu un grand ciel de drap
« d'or frizé, les rideaux de taffetas jaune & rouge. A
« l'autre bout de cette chambre y avoit un autre lict
« de camp, de drap d'or frizé, les rideaux de meſme,
« doublez auſſi de damas blanc; ſur les deux licts y
« avoit des couvertures de meſme, & pardeſſous

« des draps de toile de Hollande. Tout à l'entour « desdits licts de camp, & sur le buffet, estoient des « tapis de drap d'or de mesme que la dite chambre. « Au coin du lict y avoit une chaire dorée, fort « bien menuisée & ouvrée, venant d'Italie, dont le « fond estoit couvert de drap d'or frangé, tout à l'en- « tour, de grandes franges d'or & d'argent [1]. Devant « le feu y avoit une autre chaire, couverte aussi de « de drap d'or, & un tapis de pareille étoffe par « dessus, de mesme la chambre, & largement des car- « reaux pour se seoir. Outre ce, y avoit une autre « chambre tenduë de veloux cramoisy brodé de K & « de A couronnez [2], pareillement le tour du chalit « de la couchette, le tapis sur le buffet de mesme; « parmy ladite chambre y avoit largement des tabou- « rets couverts de veloux verd ; & sur la couchette y « avoit un pavillon merveilleusement beau & bien fait, « qui estoit de soye, en manière de bourses faites sur « des planchettes. Ce fut l'une des pièces que l'archidu-

[1] Plus tard, Louis XII fit venir d'Italie les artistes eux-mêmes pour exécuter les ouvrages en bois sculpté dont il décorait son château. Nous voyons, sous le n° 3211 (année 1510) des *Archives Joursanvault*, que Dominique de Cortone, menuisier italien, était logé au château même. Etait-ce le père du Dominique Boccadoro de Cortone qui donna les premiers plans de l'hôtel de ville de Paris, & dont on lisait le nom au-dessus de la porte principale : *Dominico Cortonensi architectante?* (Guillermy, *Hist. archéol. de Paris*, p. 132)

[2] Initiales de *Karolus* & d'*Anna*. — C'était sans doute la chambre qu'occupaient Charles VIII & Anne de Bretagne, quand ils venaient à Blois.

« cheſſe eſtima autant que tous les autres accouſtre-
« ments de ſon logis, non tant pour la richeſſe que
« pour la rareté & la délicateſſe de ſon ouvrage. Outre
« ladite chambre, y en avoit une tenduë de ſatin
« cramoiſy brodé de cordelières & orangé aux armes
« de Bretagne...

« En haut, vers les galetas, eſtoit logée madame de
« Halluyn [1], en la chambre de laquelle eſtoit tenduë
« une tapiſſerie de damas gris & jaune ſemée de S de
« veloux noir brodez... [2].

« Au logis du ſeigneur de Bourbon, qui eſtoit ſous
« celui de l'archiduc, y avoit une ſalle tenduë de
« belle tapiſſerie à perſonnages; & pareillement la
« chambre dudit ſeigneur de Bourbon, dont le tour
« du lict eſtoit de ſatin cramoiſy broché d'or, fait
« par brodeur, en forme de langues de feu. Au
« milieu duquel lict, & aux quatre coins, y avoit en
« un rondeau un lyon heaumé [caſqué], tout cou-
« vert de perles, ce qui eſtoit fort riche à voir, &,
« diſoit-on, qu'il avoit bien couſté de quarante à cin-
« quante mille ducats... [3].

[1] Dame d'honneur de l'archiducheſſe.

[2] Cet appartement avait conſervé la tenture de deuil de Valentine de Milan. Les S ſignifiaient que *Seule, Souvent Se Soucioit & Souſpiroit*. (Voir Brantôme, *Diſcours ſur Catherine de Médicis*, & plus haut, p. 92.)

[3] Cette eſtimation nous paraît exagérée. Les ducats d'Italie couraient en France, ſous Louis XII, pour 37 ſous, ou 37 ſous 6 d., ſelon leur poids, qui variait de 2 den. 19 gr. à 2 den. 18. Les 50,000 ducats, en les mettant à 37 ſous, auraient valu 92,500 livres tournois, qui repréſentent environ 370,000 francs.

« Et faut noter que la plufpart des tapifferies deffus « dites eftoient auffi fraifches que toutes neuves ; celles « qui eftoient tenduës, tant aux logements du roy & « de la reyne, que defdits archiduc & archiducheffe, « eftoient toutes pleines d'or ; & celles de draps d'or « & de draps de foye en avoient d'autres deffous, à « perfonnages & hiftoires, prefque auffi riches que « celles qui eftoient deffus... Et à la vérité il y avoit « fi grand nombre de tapis velus, riches tapifferies & « licts de camp de drap d'or & de foye, qu'il n'y « avoit chambre ny garde-robe qui n'en fuft pleine. »

L'archiduc foupa avec Meffieurs de Nevers, de Ligny & le comte Palatin. Quant au roi, qui était fort pieux, comme c'était la veille de la *Noftre-Dame des Advents*, il jeûnait au pain & à l'eau, & il fe retira de bonne heure. L'archiducheffe fe tint dans fa chambre ; vers les fept heures, on lui porta des confitures avec le cérémonial fuivant :

« Premièrément, y avoit un des maiftres d'hoftel du « roy qui alloit devant ; après, fix petits pages veftus « de damas jaune, bandé de veloux cramoify, qui « tenoient chacun un chandelier d'or avec un flam- « bleau de cire vierge, & après eux, madame de Bour- « bon portoit une grande boitte d'or, pleine de « diverfes boittes de confitures. Puis venoit madame « d'Angoulefme, portant une autre boitte d'or pleine « de ferviettes. Après, madame de Nevers portant « une autre boitte d'or, pleine de couteaux & four- « chettes qui avoient les manches d'or. Puis venoient « la ducheffe de Valentinois & madamoifelle de Foix,

« tenans chacune un drageoir, en leurs mains, plein « de diverſes dragées, dont l'un eſtoit d'or merveil- « leuſement beau, l'autre eſtoit d'argent doré, qui « eſtoit ſi grand que, quand on le tenoit à la main, « il touchoit preſque juſques à terre. Et après ces « choſes, vindrent cinq ou ſix gentilshommes, chacun « tenant deux pots d'or pleins de toutes ſortes de « confitures. Et puis marchoit l'apothicaire de la « reyne, qui tenoit en ſes mains des bougies de cire « vierge avec un chandelier d'or; mais il n'entra en « la chambre de l'archiducheſſe que les dames deſſus « dites..., ce qu'apportoient les gentilshommes fut « pris à l'huys par aucunes dames ſervant les dames « ſuſdites... & fut le tout mis tant ſur le buffet que « ſur les licts. »

On porta auſſi en cérémonie les linges de lit & de toilette, les *rechauffouërs*, *baſſinoires & autres choſes ſervans à ladite chambre, le tout d'argent*. Les concierges & tapiſſiers du château apportèrent un grand coffre couvert de velours vert qui contenait les objets ſuivants : « Premièrement, quatre mirouërs enchaſſez « en argent doré, trois pots où eſtoient les éponges « & leſſives, trois chandeliers à queuë, à mettre des « bougies, trois paires de vergettes dont les manches « eſtoient de veloux cramoiſy, trois pelotons [petites « pelottes] de ſatin cramoiſy, & largement papiers « pleins d'épingles. *Item*, trois étuys, couverts de veloux « cramoiſy, tous pleins de peignes, une grande poi- « gnée de bougies, un drap, pour ſervir de drap de



« pied, de toilette [petite toile] de Hollande, & lar-
« gement des couvrechefs de toilette. »

Le chroniqueur anonyme qui nous fert depuis quelque temps de guide, véritable Dangeau de l'époque, occupé feulement du cérémonial de la cour, déclare que pendant les cinq jours que pafférent à Blois l'archiduc & l'archiducheffe d'Autriche, *il ne fe fit chofe de mémoire*. Les offices de Saint-Sauveur prirent la plus grande partie du lendemain de l'arrivée, jour de la Bonne-Dame de décembre; les jours fuivants, le temps était fi mauvais qu'il n'y eut pas moyen de donner des fêtes au-dehors. Le roi & l'archiduc effayèrent, par deux fois, de la chaffe à l'oifeau; mais la pluie les empêcha d'y prendre plaifir. On paffait le temps à fe vifiter, on donnait de *grands & magnifiques feftins* au château; le foir, après fouper, on danfait pendant trois heures; après quoi, chacun prenait congé, *avec de fort grands adieux & révérences, & cinq journées fe pafférent en tels compliments*. « Sa Majefté prenoit grand plaifir à
« voir l'archiduc & à l'entretenir de difcours beaux &
« grands, & l'archiduc, de fa part, eftant fort gracieux,
« ne manquoit en rien de fon devoir. La reyne & l'ar-
« chiducheffe s'entrevirent fouvent, ainfi que leurs
« dames & damoifelles, tant le long du jour que aux
« foirs, ès danfes ordinaires qui fe faifoient, puis
« eftans retirées, eftoient fervies de confitures très
« excellentes & magnifiques [1]. »

[1] *Le Cérémonial François*, t. II, p. 727 à 735. — Jean d'Auton, t. II, p. 77, & Saint-Gelais, p. 165, parlent de joutes & de

Quoi qu'en diſe notre auteur, il ſe fit *choſe digne de mémoire* pendant le ſéjour de l'archiduc. Un traité ſigné à Blois, le 13 décembre 1501, par les deux princes, nous apprend que toutes les queſtions relatives à la politique avec l'Autriche avaient été diſcutées entre eux, & ce fut là, ſans doute, le ſujet des diſcours *beaux & grands* de Louis XII [1].

Le dimanche 12 décembre, le roi & l'archiduc avaient entendu la meſſe, célébrée dans la chapelle de Saint-Calais par l'archevêque de Cambrai, & avaient juré ſur le *corpus Domini* (l'hoſtie conſacrée), le roi en ſon nom & l'archiduc au nom de ſon père, la paix *entre les deux grands rois des Romains & de France* [2].

Le lundi, après le dîner, l'archiduc & l'archiducheſſe ſe diſpoſèrent à partir & prirent congé de Louis XII, qui les avait, dit Jean d'Auton, *doucement accueillis, amiablement reçus & triomphalement traités* [3]. « Le roi, « ajoute Saint-Gelais, leur monſtra ſi très grand ſem- « blant d'amour, que par nobleſſe & honeſteté de « cœur, il les obligeoit envers luy de leur en ſou- « venir toute leur vie [4]. »

Peu après le départ de l'archiduc d'Autriche, arriva au château un envoyé de Ladiſlas, roi de Hongrie, avec miſſion de voir meſdames Germaine & Anne de

tournois qui auraient eu lieu pendant le ſéjour de l'archiduc; mais il eſt permis de croire mieux informé l'auteur de la relation circonſtanciée qui nous a ſervi de guide.

[1] Dumont, t. IV, part. Ire, p. 17

[2] Molinet, ch. CCCXV.

[3] Jean d'Auton, tome II, page 77.

[4] Saint-Gelais, p. 165.



Foix, l'une nièce du roi, l'autre coufine de la reine, & d'en rapporter les portraits. Des négociations, pour le mariage de Ladiflas avec l'une d'elles, avaient été entamées, l'année précédente, par des ambaffadeurs que Louis XII avait chargés de conclure un traité d'alliance avec ce monarque. Le roi procura à l'envoyé, dit Jean d'Auton, *la vue defdites damoifelles & les pourtraictures d'icelles prifes fur le vif*. Mais le roi de Hongrie fe trouva fort embarraffé, en préfence de *beautés tant fingulières*, quand les portraits lui furent remis : *à la fois l'une luy duifoit, & puis s'arreftoit à l'autre*. A la fin, pourtant, il fe décida pour Anne de Foix, & l'envoya époufer à Blois par procuration. Elle quitta le château au mois de mai fuivant. Ce mariage & ce départ caufèrent grand déplaifir au comte de Dunois, fils du grand Bâtard, qui éprouvait pour Anne un vif amour & avait fait, pour obtenir fa main, d'inutiles démarches auprès du roi [1].

Pendant le mois d'avril 1502, Louis XII avait eu à Blois une entrevue avec le roi de Navarre, fur laquelle nous manquons de détails, & où les deux fouverains refferrèrent leurs liens politiques. Il conduifit enfuite la reine à Lyon & paffa en Italie [2].

Il était de retour à Blois au mois de mars 1503, lorfque l'archiduc traverfa de nouveau la France en revenant des Etats de fon père. Louis XII était allé au-devant de lui jufqu'à Lyon & y avait figné un traité

[1] Jean d'Auton, t. II, p. 78, 82, 106 & 107.

[2] Jean d'Auton, tome II, page 105.

deſtiné à rétablir, avec Ferdinand-le-Catholique, la paix qui avait été troublée par les entrepriſes des Eſpagnols dans le royaume de Naples. Des ordres furent expédiés de part & d'autre pour ſuſpendre les hoſtilités ; ceux du roi furent ſeuls exécutés. Philippe revint à Blois avec Louis XII, & ce fut là qu'il apprit que ſes injonctions avaient été mépriſées par les généraux eſpagnols, qui avaient reçu d'autres ordres de Ferdinand & d'Iſabelle. Honteux & irrité de ce manque de foi, il jura qu'il ne quitterait pas Blois avant d'avoir reçu la ratification du traité qu'il venait de conclure au nom de l'Eſpagne. Les ſouverains catholiques cherchaient à gagner du temps ; le royaume de Naples était en leur pouvoir & ils déſiraient le garder, ſe plaignant que l'archiduc avait dépaſſé leurs pouvoirs, & ils envoyèrent des ambaſſadeurs à Blois pour faire des propoſitions nouvelles ; mais ceux-ci furent forcés, ſur les vives inſtances du roi & de l'archiduc, d'avouer qu'ils ne pouvaient ratifier le traité de Lyon. Louis les congédia avec colère, en leur adreſſant de vifs reproches ſur la conduite déloyale de leurs maîtres [1].

Les trois armées que Louis XII, irrité, leva pour tirer vengeance de la perfidie des Eſpagnols, lui coûtèrent beaucoup & ne produiſirent aucun réſultat. L'Eſpagne conſerva les Deux-Siciles par la trêve de trois ans, conclue à Lyon le 25 février 1504.

Une des ordonnances les plus importantes du règne

[1] Rymer, t. II, p. 8 & 12. — *Recueil de Dumont*, t. IV, part. Ire, pages 36 & 55, & part. II, page 58.

de Louis XII, & celle qui fit faire, fans contredit, le plus de progrès à la légiflation du royaume, fut rendue à Blois, le 4 mars 1504. Le roi voulut que toutes les Coutumes du royaume fuffent difcutées en affemblée des Trois-Etats de chaque bailliage, ou fénéchauffée, rédigées & mifes par écrit, pour lui être enfuite remifes; elles étaient alors examinées par des commiffaires royaux & publiées officiellement, pour être déformais regardées comme lois & fervir de preuve en juftice, fur la citation du texte [1]. Cette fage mefure ne put recevoir que lentement fon exécution, & la rédaction de la Coutume de la ville qui avait vu naître l'ordonnance ne fut terminée qu'en 1522 [2].

Le 22 feptembre de la même année, fut figné, au château de Blois, un traité célèbre entre Louis XII & les ambaffadeurs d'Autriche. Les claufes de ce traité, fi elles étaient venues à exécution, auraient été funeftes à la France. Premièrement, la paix était rétablie avec Maximilien & avec fon fils, l'archiduc Philippe, qui prenait le titre de roi de Caftille & de Léon, & l'inveftiture du duché de Milan était accordée à Louis XII, pour la fomme de deux cent mille francs; en retour, Louis confirmait & promettait de foutenir tous les droits féodaux que l'empereur prétendait exercer fur l'Italie; on ftipulait de nouveau le mariage de la princeffe

[1] *Ordonn. des rois de France*, t. XI, p. 332.

[2] L'édition princeps fut publiée cette année 1522, *pour Meffieurs les eschevins de la ville de Bloys*, fur le manufcrit original qui fubfifte encore dans notre bibliothèque.

Claude avec le fils de l'archiduc. En second lieu, le roi & l'empereur promettaient d'attaquer, sous quatre mois, la république de Venise, & de se partager ses Etats; clause aussi injuste qu'impolitique de la part de Louis XII, car d'un côté la république était son alliée, & de l'autre il enlevait à la France les barrières indépendantes qui la séparaient de l'Autriche, puisqu'il était stipulé qu'à défaut d'héritiers mâles, la part de Louis XII, ainsi que le duché de Milan, reviendrait au fils de Maximilien. Troisièmement, en raison du mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg, le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon & de Bar-sur-Seine étaient restitués à Charles, comme héritiers des ducs de Bourgogne, & Louis XII transportait à sa fille les duchés de Milan, de Gênes & de Bretagne, & les comtés d'Asti & de Blois. Ainsi se préparait un futur démembrement de la France [1].

On a cherché à excuser ce manque d'intelligence & de droiture de la part de Louis XII, par l'état habituel de maladie où il était alors, par les idées politiques du temps, mises en faveur par Louis XI, & qui consistaient à tromper tout le monde, & surtout par les intérêts particuliers de la reine à laquelle il avait donné pouvoir pour négocier le mariage de la princesse Claude. Ayant perdu les deux fils qu'elle avait eus de Louis XII, les jours du roi étant menacés, Anne voulait faire de la fille qui lui restait une souveraine plus puissante que le

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XV, ch. XXX, p. 429-433.

comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France, & Charles de Luxembourg était assurément le plus grand parti de l'époque [1].

Cependant le roi recouvra la santé. Son rétablissement fut signalé par un de ces actes de justice qui lui étaient ordinaires dans l'administration de son royaume. Il ordonna une recherche sévère des malversations dont les gens de finances s'étaient rendus coupables dans les fournitures & dans les paiements des troupes qui avaient fait la campagne d'Italie. Plusieurs d'entre furent arrêtés à Blois, privés de leurs biens & condamnés à différentes peines; mais le roi ne voulut autoriser aucune sentence de mort [2].

On transporta, vers cette époque, aux Célestins de Paris, lieu de sépulture de la famille d'Orléans, le corps du duc Charles, qui était resté à Saint-Sauveur [3].

Louis XII, alors à Paris, y retomba malade, & les médecins lui ayant conseillé le changement d'air, il revint à Blois; mais une rechute plus grave mit ses jours en danger. Il reçut les sacrements de l'Eglise & fit son testament, en présence de Guy de Rochefort, son chancelier, & de Florimond Robertet, secrétaire des finances. Le pape, à la prière de la reine, ordonna des processions générales en déclarant : « que tous « confés & repentants qui prieroient Dieu pour le roi « & sa santé gagneroient les grands pardons comme « en l'an du jubilé. » Le cardinal d'Amboise fit un

[1] Sismondi, *ibid.*

[2] Jean d'Auton, tome III, pages 98 & suivantes.

[3] Jean d'Auton, *ibid.*, p. 113.

pélerinage à Notre-Dame de Cléry, le fire de la Trémoille voua fon maître à Notre-Dame de Lieffe & promit d'y aller à pied. Le roi fe voua lui-même à la Sainte-Hoftie de Dijon, il lui envoya fa couronne & il *faifoit tout fon poffible*, dit Saint-Gelais, *pour mettre Dieu de fon côté*. La reine ne quittait pas la chambre de Louis XII, lui prodiguant les foins les plus empreffés & donnant les témoignages de la plus vive douleur. « Ce feroit chofe incroyable, ajoute Saint-Gelais, d'ef-« crire ny racompter les plainctes & les regrets qui fe « faifoient par tout le royaume de France, pour le « regret que chafcun avoit du mal de fon bon roy. « On euft veu & jour & nuict à Blois, à Amboife & à « Tours, & partout ailleurs, hommes & femmes aller « tous nuds [en chemife & pieds nus] par les églifes « & aux faincts lieux, afin d'impétrer envers la divine « clémence, grâce de fanté & de convalefcence à « celuy que l'on avoit fi très-grand peur de perdre, « comme s'il euft efté père d'un chafcun... Et ne fault « révoquer en doubte que la prière de tant de bon-« nes gens & du peuple, lequel fi très humblement en « faifoit à Dieu fupplications & requeftes, tant en pro-« ceffions générales qu'autrement, ne fut caufe d'en-« cliner la divine grâce à luy donner fanté, car nulle « aide humaine ne l'euft fçeu faire [1]. »

Le roi, rétabli contre toute efpérance, parut vouloir rompre les engagements du traité de Blois qui avaient caufé en France une douleur univerfelle. Il avait com-

[1] Saint-Gelais, p. 175 & 176.

pris sa faute, & son testament, daté de Blois, en offre la meilleure preuve. Dans cet acte, il revient à la véritable politique qu'il convenait de suivre, dans l'intérêt du royaume, en recommandant le mariage de sa fille unique avec l'héritier présomptif de la couronne, François de Valois, comte d'Angoulême [1].

L'Angleterre, apprenant ce changement dans la politique de la cour de France, envoya le duc de Sommerset à Blois, en ambassade extraordinaire, pour proposer le mariage de Henri VII avec Marguerite d'Angoulême. Louis XII en ayant référé à son conseil, il fut décidé d'un commun accord que cette alliance devait être refusée, comme offrant les mêmes dangers pour la France que celle avec la maison d'Autriche, si le roi mourait sans enfants mâles & si le duc de Valois ne donnait pas non plus d'héritiers à la couronne [2].

On saisit avec empressement, pour se brouiller avec l'Autriche, le prétexte d'une insulte faite en Flandre

[1] Art. 5 & dernier. « *Item*, « voulons, ordonnons & commandons très expressément, « que notre dite fille fasse sa « demeure en notre royaume, « sans partir d'iceluy, jusqu'à « ce que le mariage d'elle & de « notre cher & amé neveu le « duc de Valois, comte d'Angoulesme, sois fait & consommé.

« En témoignage de ce, « nous avons signé ces présentes « de notre main, au chastel de « Blois, ce dernier jour de mai, « l'an de grâce 1505, & de notre règne le VIIIe. » (Testament de Louis XII, dans le Recueil d'Isambert, t. XI, page 444.)

[2] Jean d'Auton, t. III, p. 138 & 139.

par les officiers de justice de Philippe à un fergent royal; le roi envoya le comte de Nevers en demander réparation. Philippe, de fon côté, députa cinq de fes confeillers à Blois, en les chargeant de conferver à tout prix les bonnes relations qu'il avait avec la cour de France [1].

Les confeillers de Philippe s'aperçurent bientôt que les gens de Louis XII, chargés de difcuter avec eux, avaient l'intention de rompre les amicales relations des deux cours. En effet, pendant la durée même des négociations, le roi avait contracté fecrètement une alliance avec Ferdinand-le-Catholique, devenu veuf, & qui voulait dépouiller de fes Etats fon gendre Philippe. Par un traité, figné au château de Blois, le 12 octobre, Louis avait accordé à Ferdinand la main de Germaine de Foix, fa nièce, en lui abandonnant fes prétendus droits à la couronne de Naples, moyennant une rente de cent mille ducats pendant dix ans [2].

Au commencement de l'année 1506, un combat à outrance fut demandé entre Maugiron, gentilhomme de la Bretagne, & un autre gentilhomme du même pays, en raifon d'une accufation d'adultère, portée fans preuves contre une dame bretonne par le feigneur de Maugiron. Le combat devait avoir lieu à cheval, felon l'ufage entre gentilshommes, dans la cour du château,

[1] Saint-Gelais, p. 178. — *Lettres du roy Louis XII*, t. I, p. 7-15, du rec. de J. Godefroy.

[2] *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 15 & 32. — Rymer, t. II, p. 15. — Dumont, t. II, part. Ire, p. 72. — Jean d'Auton, t. III, p. 139.

fous les yeux même de Louis XII [1]. Toute la nobleffe des environs s'était rendue à Blois pour y affifter, ainfi qu'un grand nombre de feigneurs de la Bretagne. Mais le roi, dont le caractère doux & l'efprit éclairé fe refufaient à permettre l'accompliffement d'une coutume auffi barbare, déclara vouloir prendre auparavant l'avis de fon confeil. Le réfultat de la délibération fait un égal honneur au roi & à fes confeillers. Il fut décidé que : Combien que tels combats étaient réputés avoir force de juftice, en l'abfence de preuves, toutefois, felon les lois, étaient reprouvés, & par nul prince catholique ne devaient être permis, « car en « telles chofes eft veu Dieu, contre fon divin com- « mandement, eftre tenté, pour ce qu'il eft vraifem- « blable que le plus fort fubmarche le plus débile. »

Le roi tint enfuite fes états [2] à Blois, & là, dit Jean d'Auton, « paffa tout doulcement la faifon du carefme, « & puis très dévôtement célébra la joyeufe fefte de « Pafques, la reyne avec luy & madame Claude, leur « fille, laquelle eftoit en l'aage de fept à huict ans, « très belle & moult bien enfeignée. Et fe paffa le

[1] J. d'Auton, t. III, p. 145. — Le combat judiciaire, profcrit par les établiffements de faint Louis, avait complètement difparu de notre légiflation depuis la fin du XIII[e] fiècle; mais il était, en quelque forte, continué comme duel public, dont l'autorifation était demandée au roi pour la vengeance d'une infulte perfonnelle. Le combat judiciaire dura fous cette forme jufqu'à la fin du XVI[e] fiècle. On peut dire qu'il fubfifte encore dans le duel particulier.

[2] On a vu plus haut (p. 12) ce qu'il faut entendre par cette expreffion.

« temps en joye & plaifir, car le roy eftoit très fain « & en bon poinct, & tous fes pays heureux en paix « & plantureux en biens [1]. »

Louis XII fe rendit vers le mois de mai à Tours, où devait avoir lieu la convocation des Etats-Généraux, qu'il avait provoquée fans doute pour fe faire relever d'une manière honorable de fes engagements envers Philippe d'Autriche. En effet, d'après le vœu des députés, huit jours après l'ouverture des Etats, eurent lieu les fiançailles du duc de Valois & de Claude de France [2].

La mort inopinée de Philippe, arrivée au mois de feptembre, empêcha qu'il ne fût tiré vengeance de la violation du traité de Blois.

Au printemps de l'année 1507, Louis XII partit pour foumettre la ville de Gênes révoltée contre les Français. La campagne terminée, il revint vers le mois de feptembre à fon château de Blois & y refta jufqu'à la fin de l'hiver [3]. Nous manquons de renfeignements fur fa vie politique & adminiftrative pendant ce féjour.

Durant l'hiver de l'année 1509, fe célébrèrent à Blois les noces de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, avec Anne d'Alençon; il y eut, à cette occafion, des fêtes magnifiques, mais fur lefquelles nous avons peu de détails. Fleurange nous rapporte feulement qu'en « un tournoy que feuft faict en la

[1] J. d'Auton, tome III, p. 146, 151 & 152.

[2] Saint-Gelais, p. 181 & fuiv. — *Relations des ambaffadeurs d'Autriche*, dans *les Lettres de Louis XII*, t. I, p. 44.

[3] Saint-Gelais, *ibid.*, page 339.

« grande cour du chasteau de Blois, devant le donjon « dudict chasteau, feust jousté les premiers jours « au grand appareil, & les autres jours hors lice, à « l'espée & à la barrière, qui feust chose fort belle « à veoir... [1]. »

Au repas de noces, Louis XII, si l'on en croit Seyssel, insulta publiquement l'ambassadeur de la république de Venise à laquelle il allait déclarer la guerre, aux termes des conventions de la *Ligue de Cambrai*. Lorsque l'ambassadeur s'approcha de la table royale, où étaient déjà assis les ambassadeurs d'Ecosse & d'Aragon, il lui fut dit qu'il n'y avait point de place pour lui [2]. La république de Venise, insultée dans la personne de son ambassadeur, fut peu de temps après battue, au combat d'Agnadel, par le roi lui-même.

Au retour de la campagne contre les Vénitiens, Louis XII maria, le 2 décembre de l'année 1509, Charles, duc d'Alençon, dernier rejeton de cette branche royale, avec Marguerite d'Angoulême. La cérémonie eut lieu à Saint-Sauveur; le roi conduisit & ramena la mariée. Le dîner eut lieu ensuite dans la grande salle du château, laquelle, dit Saint-Gelais, *est des plus grandes que l'on fasse*. Outre la table royale, où se tenaient les princes & princesses & les ambassadeurs des souverains étrangers, la salle était remplie d'autres tables pour les seigneurs, gentilshommes, dames & damoiselles de la cour [3]. Le roi mangea seul dans ses appartements,

[1] Mém. de Fleuranges, ch. v.

[2] Cl. de Seyssel, p. 282 du Recueil de Th. Godefroy.

[3] Ces détails pourraient faire croire que le festin eut lieu dans la salle des États.

ſelon l'étiquette en uſage. La table royale était préſidée par la reine. Il n'y avait de couverts que d'un ſeul côté. La reine, la mariée & la douairière de Bourbon étaient ſervies en vaiſſelle d'or, ainſi que les ambaſſadeurs; les autres convives avaient de la vaiſſelle d'argent. Pendant le repas, la reine remit aux hérauts & trompettes un grand vaſe d'argent doré, rempli de monnaie pour être jetée au peuple en criant: *Largeſſe* [1]!

On danſa après le dîner, & on alla voir enſuite les joutes. Le comte d'Angoulême, qui n'avait encore que ſeize ans, était le *tenant*. Il était accompagné du duc de Nemours, du comte de Foix & de quatre gentilshommes qui *tenaient le pas* à tous venants. Les joutes & le tournoi qui les ſuivit prirent trois jours. « Le « premier jour monſeigneur d'Angoleſme, habillé de « drap d'or, & les aultres, ſes compagnons, de drap « de ſoye jaune, tindrent le pas à la groſſe jouſte, & « le roy meſme le vint accompagner, habillé de meſme, « & le ſervit au long de la jouſte. Et quand ledit ſeigneur « d'Angoleſme euſt achevé ſes coups, ledit ſeigneur « roy deſcendit au logis de monſeigneur le légat & « ſe mit avec ledit légat à une feneſtre à veoir le demeu- « rant de la jouſte [2], & y euſt tout plein d'aſſaillans « accouſtrez de diverſes couleurs, & les faiſoit très bon

[1] Saint-Gelais, p. 221 & ſuiv. — *Lettres de Louis XII*, t. I, p. 106 & ſuiv.

[2] Le tournoi eut lieu dans la baſſe-cour du château, où ſe trouve l'hôtel du cardinal d'Amboiſe (Voyez plus haut, pages 5 & 47). On peut voir encore, au pignon de cet hôtel, la fenêtre à laquelle dut ſe tenir Louis XII pour regarder les joutes.

« veoir, combien que les lances estoient ung peu « petittes à cause des jeunes princes qui tenoient le « pas. Le lendemain, qui fut le lundy, ledit seigneur « d'Angolesme, avecq les aultres tenans, vindrent tous « habillez de satin blanc, & couroit chascun ung coup « de lance sans lice, & après vindrent à l'espée, à douze « coups par chascun, & y en eust à l'espée de bien « battuz & les faisoit beau veoir. L'aultre jour, qui fut « le mardy le jour saincte Barbe, il combattirent à la « barrière, tous armez à blanc, & estoient à pied, « combattans aux lances tant qu'elles duroient, & après « à courtes espées. Et ce jour fut achevée toute la « solemnité des nopces [1]. Les pris furent donnez par « les dames... & assez tost ensuivant, chascun print « congé du roy & de la royne, pour s'en aller para- « chever l'hyver en leurs maisons [2]. »

Le célèbre Machiavel passa une partie de l'année 1510 à Blois, & prit part aux conférences diplomatiques qui eurent lieu au château, comme ambassadeur de la république florentine, alliée de Louis XII [3].

Une seconde fille naquit à Louis XII, au château de Blois, le 25 octobre 1510. La jeune princesse fut tenue sur les fonts de baptême par Mesdames de Bourbon & du Bouchage, & par le maréchal de Trivulce; elle reçut le nom de Renée, qu'elle devait illustrer un

[1] *Relation des ambassadeurs d'Autriche*, p. 208.

[2] Saint-Gelais, p. 223.

[3] Machiavel, *Legazioni*, lettres écrites de Blois, le 29 juillet & le 2 septembre 1510.

jour par son savoir & par la protection qu'elle accorda aux lettres [1].

Le 7 novembre 1510, fut signé au château de Blois, entre Maximilien, représenté par l'évêque de Gurck, son secrétaire intime, & Louis XII, un traité destiné à resserrer l'alliance des deux monarques, & dans lequel Maximilien s'engageait à faire tous ses efforts pour réunir un conseil œcuménique, destiné à réformer l'Eglise, dans la personne de son chef lui-même & dans celle de ses membres [2]. Louis XII, dans ce traité, donnait une marque éclatante de son ressentiment contre le pape Jules II, qui s'était séparé de la ligue de Cambrai & qui était devenu, en Italie, l'ennemi le plus dangereux des Français.

Nous trouvons un récit naïf de la première entrevue de l'évêque de Gurck avec Louis XII & Anne de Bretagne, dans une lettre écrite à Marguerite d'Autriche par Jean Caulier, l'un de ses ambassadeurs à la cour de France :

« Jeudy troisiesme de ce mois [octobre 1510], après « le disner du roy, mondit sieur de Gurce, monsieur « de Burgo & moy, allasmes vers luy qui estoit en une « salle à part, accompagné seullement de Messieurs le « chancelier, duc d'Albanye, duc de Longueville, « évesque de Paris, de la Trimouille, du Bochage,

[1] Saint-Gelais, 229 & 230. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, tome I, p. 830.

[2] *Recueil diplomatique* de Dumont, tome IV, partie 1re, page 132.

« bailly d'Amiens, tréforier Robertet [1], & le maiftre
« d'hoftel Rigault... En la préfence defquels nous
« feifmes la révérence au roy, & après aucuns petits
« remercimens faits au roy par mondit fieur de Gurce,
« des honneurs & feftoyements que l'on luy a fait en
« fon royaulme, le roy fit apporter un bancq auprès
« de luy fur lequel il feit feoir mondit fieur de Gurce,
« ledit fieur de Burgo & moy. Et nous illecq [là] affis,
« ledit fieur de Gurce s'excufa de ce qu'il ne fçavoit
« parler françois, dont luy defplaifoit, pour luy décla-
« rer l'entier, bon & fraternel amour & affection que
« avoit l'empereur voftre père à Sa Majefté;... à cette
« caufe avoit prié ledit fieur de Burgo le dire. Et en
« enfuivant ce, icelluy fieur de Burgo commença à
« expofer le contenu ès inftructions dudit fieur de
« Gurce, bien & honnorablement, qui dura deux heu-
« res, ou environ, & fut très voluntiers oy par le roy,
« lequel refpondoit de foy mefme & de très bon cou-
« rage à chafcun article. Et après qu'il eut achevé,
« fut requis par le roy de mettre par efcript, en brief,
« les articles & chofes propofées, fur lefquels eftoit
« requis y refpondre, pour iceulx befongner & con-
« clure le plus brief qu'il feroit poffible, ce qui fut
« fait le jour mefme.

« ... Après avoir fait vers le roy ce que deffus,

[1] L'hôtel occupé à Blois par le tréforier Robertet fubfifte encore, en grande partie; il eft fitué rue Saint-Honoré, n° 6, & occupé par la Société d'affurance mutuelle contre l'incendie, qui donne fes foins à la confervation de ce remarquable édifice.

« mondit ſieur de Gurce luy requit de pouvoir aller « vers la royne luy préſenter une lettre de l'empe- « reur, pareillement luy requit y aller luy préſenter « les voſtres; ce qu'il accorda, & nous fit mener en « la chambre où elle eſtoit, par Monſieur le duc d'Al- « banye, laquelle trouvaſmes contre une feneſtre, toutte « droite, très fort enchainte, auſſy elle eſt au neu- « fieſme mois, paſſé dix-huit jours. Et ung petit loing « d'elle eſtoit madame Claude, auſſy droite, & aſſés « près d'elle madame la ducheſſe douagiere de Bour- « bon, auſquelles trois feiſmes la révérence, & puis « retournaſmes vers la royne, à laquelle mondit ſieur « de Gurce préſenta ſes lettres & luy fit expoſer ſa « crédence par mondit ſieur de Burgo, à qui elle reſ- « pondit bien ſagement & honneſtement [1]. »

Vers le mois d'avril 1511, le roi partit pour Lyon, afin de diriger plus facilement les affaires d'Italie, qui avaient pris une tournure très-défavorable depuis que le pape s'était mis à leur tête & lançait ſes excommunications contre Louis XII & ceux qui ſervaient ſa cauſe.

Pendant les ſéjours qu'Anne de Bretagne faiſait ſeule au château de Blois, elle avait auprès d'elle pluſieurs beaux eſprits qui s'occupaient, pour la diſtraire, à compoſer de petits poëmes ſur la guerre d'Italie. Les conquêtes du roi, la douleur de la reine pendant ſon abſence. Ces poëmes étaient en forme d'épîtres, & pluſieurs d'entre eux étaient adreſſés par Anne de Bre-

[1] *Lettres du roy Louis XII*, t. II, pages 52 & ſuivantes.

tagne au roi, son époux. Louis XII avait aussi avec lui des poètes chargés de chanter ses triomphes, & qui rédigeaient également des lettres en vers, en réponse à celles de la reine.

De ces différentes poésies on fit, pour Anne de Bretagne, un magnifique volume, sur beau vélin, orné de riches miniatures. Ce précieux manuscrit, qui, de la bibliothèque du château de Blois, après plusieurs séjours dans d'autres bibliothèques, était arrivé à celle de Saint-Germain-des-Prés, ne s'y retrouva plus quand elle fut réunie au dépôt de la rue Richelieu. Heureusement, le savant Montfaucon en a laissé une analyse très-complète & en a fait graver les miniatures, qui sont des plus belles que l'on fit au XVe siècle, & où il est aisé de reconnaître la main des maîtres italiens dont s'enrichissait alors la France [1]. Quelques-unes d'elles sont particulièrement curieuses parce qu'elles offrent des portraits authentiques du roi, de la reine & de plusieurs personnes de la cour. Elles ne sont pas moins intéressantes par les détails qu'elles donnent sur l'ameublement des résidences royales & sur quelques-unes des scènes d'intérieur qui s'y passaient. On nous permettra de nous arrrêter un peu sur ce livre, composé presque en entier au château de Blois, & dans lequel sont représentés plusieurs des appartements de

[1] Voyez le *Catalogue de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés* par Montfaucon, & ses *Monuments de la monarchie françoise*, t. IV, pp. 107 & suiv. Le manuscrit de Blois est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. (Cf. Cte de la Perrière, *L'Histoire de France en Russie*.)

cet édifice & des perfonnages hiftoriques dont il était la demeure.

La compofition du recueil nous fait voir que, parmi les hommes de lettres attachés à la cour, aucun n'était plus en faveur que le poète italien Faufto Andrelini, de Forli. Mais Andrelini, qui méprifait fon nom vulgaire & affectait de ne figner que celui de *Fauftus*, fuivi ordinairement du titre de *poëta regius & regineus*, poète du roi & de la reine, ne daignait guère écrire en d'autre langue que le latin [1]. Un poète bléfois, Macé de Villebrefme, valet de chambre ordinaire du roi, était le traducteur, ou plutôt le paraphrafeur des vers du poète royal, vers affez riches d'expreffions & d'harmonie, mais prefque toujours pauvres de penfées, & qui perdaient en outre beaucoup à être délayés dans la profe rimée de notre compatriote [2].

La première pièce du recueil eft de Fauftus & de Villebrefme. C'eft un épître dans laquelle la reine témoigne fa douleur de l'abfence de fon époux, fe

[1] Voy., p. 7, les vers fur le porche du château. — Andrelini s'était fixé en France dès le règne de Charles VIII; il avait beaucoup contribué, comme profeffeur de rhétorique, à faire connaître le génie de l'antiquité & à préparer l'époque de la Renaiffance. Erafme, qui avait d'abord partagé l'engouement général pour Andrelini. prétendit plus tard qu'il ne manquait à fes vers qu'une fyllabe, νοῦς en grec, *mens* en latin, c'eft-à-dire, en français, le fens commun. (Michaud, *Biographie Univerfelle.*)

[2] Ce Villebrefme était peut-être le fils d'un autre poète de la cour du duc Charles, Guillaume de Villebrefme. (V. p. 105.)

réjouit de la victoire qu'il vient de remporter fur les Vénitiens, & fait un vœu à la Sainte-Vierge pour lui obtenir un heureux retour. Voici les quatre premiers vers latins de Fauftus, & les douze vers français que Villebrefme a employés pour les traduire; on nous faura gré de nous être borné à cette citation.

Cara fuo conjux mittit pia fcripta marito
Quem dolet, & patriis gaudet abeffe focis.
Scilicet afflictam mens anxia torquet amantem
Quod tam deliciis orba fit illa fuis.

La chère époufe ayant le cœur marry,
Pour le deftour de fon royal mary,
Joyeufe auffi pour ce que conquérir
Va fes pays & triumphe acquérir.
En contemplant néantmoings l'adventure
De guerre extrême & doubteufe rupture,
Auffi qu'il eft en eftrangère voye,
Ce trifte efcript lui tranfmet & envoye,
Pour ce que tant une loyalle amante
Penfer doubteux fort opprime & tourmente,
Quant en grief deuil, de trifteffe faifie,
De plaifirs deubs eft toute déffaifie.

Une belle miniature, placée en tête de l'épître, repréfente la reine Anne dans fa chambre à coucher. Elle eft vêtue de noir & affife fur une chaife, devant une petite table fort fimple, couverte d'un tapis vert fur lequel eft un gros volume, relié en velours rouge & à fermoirs d'or, qui défigne probablement le livre dont nous nous occupons ici. La reine écrit, & tient de la main gauche un mouchoir pour effuyer fes lar-

mes. Un petit chien blanc eſt couché ſur les plis de ſa robe qui eſt traînante. Près de la table ſont aſſiſes, ſur le plancher même de l'appartement, des dames d'honneur, toutes vêtues & coiffées de la même manière. A côté de la reine eſt ſon lit, dont les courtines & le ciel ſont en drap d'or rehauſſé de rouge; deux images de ſaints ſont au-deſſus du chevet. Dans le fond de l'appartement on aperçoit un de ces petits buffets à pied, en bois ſculpté, qui ſont ſi recherchés aujourd'hui. Entre le lit & le petit meuble eſt une cage renfermant un perroquet vert. Cet animal devait être encore rare, car, en 1468, lors de la grande expédition entrepriſe par Louis XI contre les oiſeaux jaſeurs de Paris, pour ſavoir s'ils ne parlaient point de l'affaire de Péronne, il n'eſt queſtion que des pies, des geais & des chouettes.

Cette première épître eſt ſuivie de trois autres, compoſées par frère Jean d'Auton, hiſtoriographe du roi, & adreſſées à Louis XII, au nom des trois Etats du royaume, *Egliſe, Nobleſſe & Labeur*. Elles ne contiennent que des félicitations ſur la guerre déclarée aux Vénitiens par toutes les puiſſances de l'Europe, & que le roi entreprit & termina ſeul. On voit que ces trois pièces ſe rapportent à la brillante campagne de 1509, ſi promptement achevée. Les miniatures, toutes allégoriques, n'appartiennent pas à notre ſujet.

L'épître ſuivante eſt de la reine Anne au roi Louis; Fauſtus l'a écrite en vers latins, comme la première, & Macé de Villebreſme l'a *tournée en rimes françoiſes*. Elle eſt relative à la nouvelle expédition de 1510, contre

les Vénitiens, pour laquelle le roi était fur le point de partir, mais dont la conduite fut confiée à Chaumont. La reine fe plaint de ce que, après la victoire d'Agnadel, Louis n'était pas monté fur mer pour prendre Venife, & lui reproche d'avoir commis la même faute qu'Annibal après la bataille de Cannes, & que Pompée après fon premier fuccès contre Céfar.

La miniature placée en tête de la lettre repréfente la reine affife fous un dais, & fur une chaife de ftyle antique. Sur fa robe eft une efpèce de pardeffus de velours rouge, doublé de drap d'or & traînant jufqu'à terre. Ses pieds font appuyés fur un carreau à glands d'or. Elle remet une lettre à un courrier qui la reçoit un genou en terre; il porte fur l'épaule droite un petit écuffon de France, infigne de fes fonctions [1]; au dos de la lettre eft écrit : *A Monfeigneur le Roy*. Près de la reine eft un perfonnage de diftinction, debout, un collier d'or au cou [2], & une calotte tiffue d'or fur la tête. Il eft revêtu d'une robe longue à larges manches, & tient à la main un bonnet de couleur rouge. Peut-être eft-ce le poète Fauftus. Dans le fond de l'appartement font les dames de la reine, qui femblent affifes à terre comme dans la miniature déjà décrite. Mais on

1 Voyez, dans le Recueil d'Isambert, l'ordonnance de Louis XII, fur les *chevaucheurs d'efcurie*, donnée à Blois en février 1511, t. XI, p. 553.

2 Brantôme, *Difcours fur Anne de Bretagne*, dit que « cette princeffe eftoit très libérale, & « qu'il n'y avoit grand capi- « taine de fon royaume à qui « elle donnaft des penfions & fit « des préfents extraordinaires. « ou d'argent ou de *groffes « chaifnes d'or*. »

doit ſuppoſer que les plis des vêtements cachent de ces carreaux dont il eſt parlé dans la deſcription du château de Blois, à l'occaſion de la réception de l'archiduc d'Autriche [1].

A la ſuite de la lettre de la reine eſt la réponſe de Louis XII, écrite en vers latins par Jean-Franciſque Suard, de Bergame, & traduite en vers français par Jean d'Auton.

Andrelini & Villebreſme ont compoſé la cinquième épître ; la reine s'y déchaîne aſſez ouvertement contre la conduite du pape Jules II dont les excommunications devaient ſi fort l'inquiéter, un peu plus tard. En tête de la lettre, la reine eſt repréſentée aſſiſe ſur un trône, écrivant à une table ſemblable à celle que nous avons déjà décrite, mais couverte d'un tapis plus riche. Les dames d'honneur ſont placées comme dans les autres miniatures ; l'une d'elles tient à la main un ouvrage de broderie. La porte de l'appartement eſt ouverte, un page entre & montre du doigt à la reine un meſſager à cheval qui attend ſa lettre. Les tapiſſeries de l'appartement ſont décorées de la cordelière, & les vitraux des fenêtres ornés d'A couronnés, de fleurs de lys & d'écuſſons mi-partis de France & de Bretagne.

L'épître qui vient après celle-ci eſt en vers français, de la compoſition de Jean d'Auton. Hector écrit des Champs-Elyſées à Louis XII le plaiſir qu'il a d'apprendre, par les âmes de ceux qui ont été tués dans les batailles d'Italie, la valeur & les ſuccès d'un prince

[1] Voyez plus haut, p. 131.

issu de sa race. On sait que les Grandes-Chroniques de Saint-Denis avaient rendu populaire l'opinion que les Français descendaient d'un fils d'Hector appelé Franҫion.

Jean le Maire se chargea de la réponse du roi à Hector ; elle est intitulée : ***Épistre du roi très chrestien, Loys douziesme, à Hector de Troye, chef des Neuf Preux.*** Le roi lui dit, entre autres choses, qu'il souhaiterait fort qu'il y eût aujourd'hui un pape aussi saint que l'était celui qui tira Trajan des enfers & le mena au ciel, & qu'un tel pape pourrait bien rendre le même service à Hector. Cette idée bizarre ne se trouve probablement là que pour amener l'épigramme suivante contre Jules II, épigramme qui paraît bien innocente aujourd'hui :

Que pleut à Dieu qu'eussions ore un tel pape,
Qui fust content de sa mître & sa chappe,
Sans armes prendre & soi tant déguiser,
Qu'on ne le peut bonnement deviser.

Dans la miniature, on voit le roi assis sur un trône & sous un grand dais orné de fleurs de lys & de porcs-épics, dictant sa lettre à Jean le Maire qui l'écrit sur son genou. Derrière le roi, se tiennent debout les officiers de sa maison, & à gauche est le vent *Boréas*, en costume de page, une grande épée au côté & des ailes aux épaules, attendant la lettre du roi pour la porter à Hector. Elle est datée de l'année 1511 & fut

écrite au château de Blois, le 10 de novembre, comme l'indiquent les deux derniers vers :

> Efcrit à Blois par ung lundi matin,
> L'an que deffus, vigile Sainct-Martin.

La fiction de Jean le Maire eut probablement beaucoup de fuccès, & engagea M. de Mailly à faire écrire au roi, par le dieu Mars, une autre lettre de félicitation fur fes victoires. Il y eft parlé des beaux faits d'armes de Gafton de Foix & de la prife de Brefcia ; fa date eft du 1[er] mars 1512 (1513). Nous ne dirons rien des peintures allégoriques qui font en tête de plufieurs de ces épîtres.

La dernière du recueil eft écrite par Jean d'Auton, au nom de l'*Églife militante*, qui exhorte Louis à continuer de la défendre dans un malheureux temps où elle eft attaquée de tous côtés, & où le pape même femble s'appliquer à la détruire.

Si ces différentes poéfies ne font pas remarquables fous le rapport de l'invention & du ftyle, elles devaient donner néanmoins beaucoup de charme à la vie de château que menait la reine Anne à Blois, & nous forment une idée avantageufe des goûts littéraires de cette princeffe.

Ce fut probablement auffi pendant les abfences de Louis XII, que la reine Anne s'occupa de faire conftruire dans le jardin bas du château, le pavillon décrit dans notre premier chapitre [1]. Ce bâtiment, au dire

[1] Voyez page 48.



de Félibien, lui fervit de retraite qnand elle fit un vœu pour avoir des enfants. D'autres auteurs prétendent que ce fut pour fe féparer du roi, fon époux, lorfqu'il était excommunié par le pape. On fait en effet que la reine, qui avait d'abord partagé le reffentiment de Louis XII, finit par être très-effrayée des conféquences de la guerre contre le chef de l'Eglife [1],

L'affection que témoignait la reine Anne pour le *jardin bas*, ou le petit jardin du château, & le pavillon qu'elle y conftruifit, lui firent donner le nom de *Jardin de la Reine*. Les différents jardins royaux de Blois furent mis fous la direction d'hommes fpéciaux, empruntés à l'Italie, en poffeffion alors de fournir à la France des maîtres dans toutes les parties de la fcience ou de l'art. Les archives de Jourfanvault nous ont confervé les noms de Pacello & d'Edme de Mercoliano, *jardiniers & concierges* des jardins du château de Blois [2].

[1] Mém. mff. d'A. Félibien, fur les maifons royales.

[2] Ces *horticulteurs* étaient venus d'Amboife où Charles VIII les avait amenés lui-même de Naples. Le premier était pourvu, en outre, d'un canonicat à Saint-Sauveur, & l'autre de la cure de Saint-Victor-lez-Blois; ce qui fervirait à prouver, s'il en était befoin, que ces titres de jardinier, concierge & autres du même genre indiquaient des officiers royaux chargés de la direction, & non des foins matériels des établiffements qui leur étaient confiés. — Voir *Archives Jourfanvault*, nos 3221, 3215, 3220 & 3221; années 1510 à 1542. — Voir auffi un article d'E. Cartier, dans la *Revue Numifmatique* de 1848, p. 223-225. — La charge de jardinier du roi était payée 300 livres par année, c'eft-à-dire 1200 fr., la livre d'alors pouvant être évaluée à 4 francs, environ. (V. les Tables de Pauction.)

On pourrait croire que la culture des fleurs & des plantes rares était déjà, dans ces jardins, l'objet d'une attention particulière. Le goût de la reine Anne pour la botanique nous semble révélé par le magnifique manuscrit de l'ancienne bibliothèque du château de Blois, connu sous le nom d'*Heures d'Anne de Bretagne*[1]. Toutes les marges de ce précieux livre sont ornées de la figure d'une plante, peinte d'après nature, avec l'indication du nom latin & du nom français, & ces figures, dont le nombre s'élève à trois cents, sont exécutées avec un goût & une exactitude qu'on surpasserait à peine aujourd'hui. Il est probable que le genre de décoration choisi par le peintre devait être un hommage rendu au goût de la reine pour l'étude des plantes.

Bernier rapporte que, de son temps, la tradition attribuait à Louis XII la pensée d'avoir voulu amener dans ses jardins les eaux de la fontaine Saint-Bohaire, située à trois lieues de Blois. N'ayant pu réussir dans son projet, il fit creuser un énorme puits dans le jardin haut, pour fournir des eaux jaillissantes aux parterres situés dans le jardin bas[2]. Les travaux de toute sorte, exécutés par ses ordres pour l'embellissement de ces jardins, excitèrent une grande admiration parmi

[1] Ms. du Musée des Souverains.

[2] *Histoire de Blois*, p. 24. — Cf. Leroux de Liny, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. II, pp. 46 & suiv. — En creusant l'avenue de l'embarcadère du chemin de fer à Blois, en 1845, on a rencontré les tuyaux de terre cuite qui conduisaient les eaux du jardin haut au jardin bas.



les comtemporains. En voici l'un des témoignages :

Rex duodenus aquas Lodovicus nominis hujus
Et dedit hos fractis rupibus Helisios ;
Castra voluptati genioque paravit, ut hospes,
Hìc Venus, hìc posset vivere Pythagoras,
Rupit Athon Xerses, Alpes ferus Hannibal, hortos
Hic colit arctois cautibus Hesperidum [1].

« Le roi Louis, douzième de ce nom, nous a donné « ces eaux & ces jardins élyséens, en brisant des « rochers ; il a élevé un château pour le plaisir & pour « l'esprit ; ici Vénus, ici Pythagore pourraient également y recevoir l'hospitalité. Xerxès a percé le « mont Athos, le farouche Annibal a rompu les Alpes ; « Louis a transporté le jardin des Hespérides sur un « roc du Septentrion. »

L'année 1512 vit la ligue formée par le pape fortifiée de l'accession de Henri III, qui espérait profiter des conjonctures fâcheuses où se trouvait la France pour reconquérir la Guienne. Le 22 avril, le roi d'armes d'Angleterre vint à Blois porter à Louis XII la

[1] *Ludovici Heliani in hortos regios Blesis*, dans les poésies recueillies par Jean Robertet, f° 89 du manuscrit 7686 de la Bibliothèque impériale. — Helianus, ou plutôt Eliano, était sans doute un poète italien, rival d'Andrelini, & rival mécontent, comme il résulte de ce quatrain qui accompagne la pièce précédente :

Cum pedibus nostris reficis carmina, [Fauste,
Altera summa volant, alta relapsa [ruunt.
Alter Atlantiadæ pes est tibi, ligneus [alter ;
Rectus eris, pedibus si potes ire tuis.

déclaration de guerre de son souverain. Le roi chercha vainement à conjurer l'orage [1].

Le 16 juin de la même année, fut promulguée à Blois une bulle du concile schismatique réuni à Pise par Louis XII & Maximilien. Par cette bulle, le souverain pontife était suspendu de la papauté & ajourné pour venir expliquer sa conduite. Jules répondait à [illegible] concile par un autre beaucoup plus nombreux, [illegible] ean de Latr[illegible] : Maximilien y déclarait [illegible] anger à ce[illegible] Pise, & le royaume de [illegible] s en inte[illegible].

[illegible] Louis XII [illegible] na au château de Blois [illegible] ce entre [illegible] nce & le roi de Navarre ; ce q[illegible] n'empêcha pas celui-ci d'être dépouillé entièrement de ses Etats, avant la fin de l'année, par Ferdinand le Catholique [3].

Au commencement de l'année 1513, l'Europe presque entière était liguée contre Louis XII. La situation critique dans laquelle il se trouvait l'engagea à faire des tentatives de réconciliation auprès de Ferdinand & de Maximilien. Les instigations du premier de ces princes & le penchant naturel de la reine pour le second l'avaient engagée à protéger vivement des négociations qui furent entamées au château de Blois

[1] Dumont, t. IV, part. 1re, p. 137. — Rymer, t. XIII, p. 310. — *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 236, 241 & suiv.

[2] Recueil d'Isambert, t. XI, p. 631. — *Conc. gener.*, *ap.* Labbe, t. XIV, p. 27.

[3] Dumont, t. IV, part. Ire, p. 147. — Mariana, *Hist. de España*, ch. XI à XV.

pour un mariage entre sa seconde fille, Renée de France, & le duc Charles d'Autriche. Cette alliance devait être un gage de paix & d'union durable avec Maximilien; mais ce dernier, se rappelant la manière dont il avait été trompé dans ses espérances, à l'occasion du mariage projeté entre ce même Charles & la fille aînée de Louis XII, exigea que la jeune princesse lui fût confiée jusqu'à la célébration des noces. La reine ne voulut point se séparer de sa fille, & les négociations furent rompues. On doit croire d'ailleurs qu'elles n'avaient été entreprises par Anne de Bretagne que pour en revenir à son projet favori, qu'elle n'abandonna qu'avec la vie, le mariage de la princesse Claude de France avec le duc Charles [1].

Les démarches faites auprès des souverains de l'Espagne & de l'Autriche étant demeurées sans succès, Louis XII chercha à se rapprocher de son ancienne alliée, la république de Venise, qu'il avait pourtant si maltraitée, mais qui avait encore plus à se plaindre de ses nouveaux protecteurs. Une réconciliation entre le roi & les Vénitiens eut lieu à Blois, par les soins du sénateur André Gritti, fait prisonnier à Brescia, l'année précédente. Le 23 mars, on signa au château un traité par lequel les Vénitiens s'engagèrent à aider Louis XII dans la conquête du Milanais [2].

La première de nos lois relatives à la librairie fut rendue à Blois, le 9 avril 1513. Louis XII donna cette

[1] Guicciardini, l. XI. — *Mém. de Fleuranges*, p. 154 de la collect. publiée en 1786.

[2] Saint-Gelais, p. 384, dans le *Recueil* de Th. Godefroy. — Guicciardini, l. XI.

loi à la demande de l'Univerſité de Paris, « pour la « conſidération, diſait-il, du grand bien qui eſt advenu « en noſtre royaume au moyen de l'art & ſcience d'im-« preſſion, l'invention de laquelle ſemble eſtre plus « divine que humaine : laquelle, grâce à Dieu, a eſté « inventée & trouvée de noſtre temps par le moyen & « induſtrie deſdits libraires, par laquelle noſtre ſaincte « foy catholique a eſté grandement augmentée & cor-« roborée, la juſtice mieux entenduë & adminiſtrée, & « le divin ſervice plus honorablement & curieuſement « faict, dict & célébré. » Les libraires, relieurs, enlumineurs & écrivains jurés de l'Univerſité, alors au nombre de trente [1], ſe trouvaient diſpenſés par cette loi de l'impôt de guerre qui venait d'être mis ſur Paris, ainſi que de toutes tailles, aides, gabelles, &c., impoſées ou à impoſer par le roi & ſes ſucceſſeurs, pour quelque cauſe que ce fût ou pût être ; & auſſi de tous guets de ville & gardes des portes, fors en cas d'éminent péril. Les livres étaient exempts de tous péages, traverſes, entrées & iſſues de villes, &c. [2] Les ſouverains ſe ſont montrés depuis moins bienveillants envers la preſſe ; mais celle-ci le leur a bien rendu.

La preuve la plus éloquente de l'amour de Louis XII pour les livres eſt la riche collection bibliographique qu'il forma au château de Blois, & qui compoſe encore aujourd'hui la partie la plus précieuſe des manuſcrits de la Bibliothèque Impériale. A peine monté ſur le

[1] Vingt-quatre libraires, deux relieurs, deux enlumineurs & deux écrivains (loi citée).

[2] Iſambert, *Recueil des anciennes lois françaiſes*, t. XI, p. 642 & ſuiv.

trône, Louis XII avait joint aux livres de fon père & de fon aïeul, Louis & Charles d'Orléans, tous ceux qu'avaient amaffés les rois fes prédéceffeurs. Ses conquêtes dans le Milanais l'ayant rendu poffeffeur de la bibliothèque formée à Pavie par les Vifconti & les Sforce, le mirent à même de réunir les richeffes bibliographiques du nord de l'Italie à celle du midi, enlevées au roi de Naples par Charles VIII. Lorfque, plus tard, il y eut ajouté les manufcrits du célèbre Pétrarque & la riche collection de la Gruthufe, la bibliothèque de Blois devint, au dire des favants, l'admiration de toute l'Europe [1]. Louis de Bologne, dans fon curieux livre des quatre plus remarquables fingularités de la France, ne craint pas de lui donner le premier rang [2].

Le roi, à l'exemple de fon père, Charles d'Orléans, n'avait pas moins de goût pour les arts que pour les lettres; la magnifique galerie qu'il fit faire au château de Blois en eft le plus brillant témoignage.

Peu après la publication de la loi fur la librairie, Louis XII, très-fouffrant de la goutte, fe fit tranfporter en litière à Amiens, afin d'être plus près des Anglais qui venaient de débarquer fur les côtes de l'Artois. Au mois de juin fuivant, la bataille de Novarre ruinait encore une fois fes affaires en Italie; on fait les autres défaftres qui fuivirent la campagne du Milanais. Le roi, à fon retour de Picardie, théâtre de fes dernières

[1] *Mém. hiftor. fur la Biblioth. du Roi*, t. I, de l'ancien catalogue imprimé, p. viij.

[2] Lud. Bolonienfis, *De quatuor fingularibus in Gallia repertis*.

défaites, trouva à Blois un nouveau ſujet d'affliction : Anne de Bretagne, depuis longtemps atteinte d'une maladie qu'elle avait regardée comme une punition de la guerre contre le chef de l'Egliſe, était dans un état de ſouffrance ſi grand que ſa mort était regardée comme prochaine.

Malgré ſa ſituation déſeſpérée, Anne pourſuivait toujours ſes projets d'alliance avec l'Autriche; le 15 novembre 1513, elle fit conſentir le roi à abandonner ſes droits ſur Milan, Gênes & Aſti à Renée, ſa ſeconde fille, pour qu'elle les portât en dot à celui des deux archiducs que ſon aïeul, Ferdinand d'Aragon, lui choiſirait pour époux [1]. On ne peut douter que la reine n'eût en vue le plus jeune des deux & qu'elle ne conſervât toujours l'eſpoir de marier la princeſſe Claude à l'aîné. Fleuranges rapporte qu'Anne de Bretagne, dans les derniers jours de ſa vie, le fit appeler près d'elle « pour quelque menée qu'elle voulloit faire avec « le roy de Caſtille & toute ſa maiſon d'Autriche, & « avoit le cœur merveilleuſement affectionné à faire « plaiſir à cette maiſon de Bourgogne [2]. »

Le 2 janvier 1514, la reine eut une attaque très-violente de la maladie à laquelle elle ſuccomba peu de jours après.

Anne de Bretagne, par ſon mérite & par ſa beauté, avait ſu fixer l'inconſtance première de Louis XII dans ſes affections. *Il l'avoit ſi tant aimée*, dit Seyſſel, *qu'il*

[1] *Recueil de Dumont*, t. IV, part. Ire, pp. 12 & 13.

[2] *Mém. de Fleuranges*, p. 154, édition de 1786.

avoit déposé en elle tous ses plaisirs & toutes ses délices [1]. Aussi lui donna-t-il à sa mort les témoignages d'une affliction profonde. Il voulut porter le deuil en noir, contre l'usage, & il resta trois jours enfermé dans son cabinet, sans voir personne ; il chassa de la cour tous les *violons*, *comédiens & batteleurs*, & défendit que nul *ne parlast à luy s'il n'estoit vestu de drap noir* [2].

Des funérailles d'une grande magnificence furent ordonnées par Louis XII. Le roi d'armes de la reine, Bretagne, en a laissé une relation fort circonstanciée, dont plusieurs copies, ornées de très-belles miniatures, furent offertes par lui aux principaux personnages de la cour [3]. Nous donnerons une courte analyse de cette curieuse relation.

[1] Page 101 du recueil de Th. Godefroy.

[2] *Mém. de Fleuranges*, p. 154. — *Mém. de Bayard*, ch. LVIII. — Add. à Monstrelet, fº 248, tome III, de l'éd. de 1572.

[3] La Bibliothèque impériale possède, à elle seule, onze de ces copies, dont la plus belle, nº 9309 du catalogue, est dédiée à Louise de Savoie. M. le marquis de Clermont-Tonnerre, descendant d'une des familles illustres auxquelles Bretagne fit hommage de son livre, est encore propriétaire de l'exemplaire offert à l'un de ses aïeux, & en a publié, en 1849, une édition en *fac-simile*. Montfaucon a donné une analyse de la relation de Bretagne, d'après une copie de la bibliothèque de l'évêque de Metz, & Th. Godefroy a imprimé, avec quelques retranchements, le texte même du héraut de la reine Anne. Il n'est donc pas exact de dire, dans une édition récente de ce livre par MM. Merlet & de Gombert, in-18, Paris, Aubry, 1858, qu'il est publié pour le première fois. — (V. *Monum. de la Monarch. franç.*, t. IV, pp. 128 & suiv., *Cérémonial de France*, éd. 1619, p. 98 à 146, & *Vie de la reine Anne*, par Le Roux de Lincy, t. IV, p. 221.)

Peu après le trépas de la reine, André de la Vigne, ſon ſecrétaire, avait compoſé pluſieurs rondeaux *en forme d'épitaphe & complainte de mort*. Le plus original d'entre eux eſt celui ſous le titre : *Rondeau de l'eſperit & du cueur du roy, ſur le treſpas de la royne, en forme de dyalogue*, dans lequel l'eſprit parle au cœur *en manière de reconfort*. Mais les poéſies d'André de la Vigne ſont ſi mauvaiſes, que nous n'avons pas le courage de tranſcrire plus de deux quatrains, empruntés à un autre rondeau intitulé : *La déploracion, au chaſteau de Bloys, des lieux où la royne fréquentoit le plus ſouvent.* On remarquera la richeſſe des rimes.

AV JARDIN ET GALLERIE DES CERFS.

Pauvre Jardin & gallerie gente
De triſteſſe fault que vous pourvoyez,
Puiſque perdez votre royne & régente
Par mort cruelle ainſi que vous voyez.

AV CHASTEAV DE BLOYS.

Chaſteau de Bloys de lermoyer ne ceſſe
Et prends le temps tel que tu trouveras,
Car je ſuis ſeur qu'une telle maiſtreſſe,
Que tu avoys, plus ne retrouveras.

Le corps de la reine reſta expoſé dans la chambre où elle mourut, depuis le lundi 9 janvier, juſqu'au ſamedi ſuivant. Il était entouré de dames, de ſeigneurs & d'un grand nombre de religieux, priant nuit & jour & récitant les vigiles & vêpres des morts.

Le ſamedi, le corps fut porté dans la *ſalle d'honneur*,

au corps de la maiſon neuf, ſur le devant du chaſteau, où on le laiſſa juſqu'au lundi ſuivant. Cette ſalle était ornée d'une tapiſſerie *ouvrée ſur ſoye & fil d'or, hiſtoryée de l'hiſtoyre de la vengeance de Noſtre Seigneur & deſtruction de Jheruſalem que feit Titus-Veſpaſien*. Le corps de la reine, en habits royaux, était expoſé ſur un lit de parade, couvert d'un drap d'or de trente-ſix aunes de long & fourré d'hermine. Le ciel & le doſſier du lit étaient de drap d'or, *frangé de ſoye rouge*. La reine était couchée, les mains jointes, revêtues de gants blancs, & ſa couronne ſur la tête qui était ſoutenue ſur un couſſin & un carreau de drap d'or. Elle avait une robe & un corſage en velours pourpre, fourré d'hermine, & des manchons en drap d'or garni de pierreries. Un grand manteau, auſſi en velours pourpre, fourré d'hermine, était attaché ſur ſes épaules. A droite & à gauche, on avait mis deux couſſins de drap d'or : l'un pour le ſceptre, l'autre pour la main de juſtice. Au pied du lit, ſur un grand carreau, était placé un crucifix d'or, & à côté, deux bénitiers & deux aſperſoirs d'argent.

A cet endroit du manuſcrit de Bretagne, ſe trouve une miniature très-bien exécutée, repréſentant la reine ſur ſon lit de parade, autour duquel ſont agenouillés ſes hérauts d'armes, & des religieuſes dont il n'eſt pas queſtion dans le récit.

Le lundi ſoir, huitième jour depuis la mort de la reine, ſon corps fut enlevé du lit de parade & dépoſé dans le cercueil, en préſence de madame de Mailly, dame d'honneur, de madame de Soubiſe, dame d'a-

tours, & des autres dames de la cour. Les officiers de ſa maiſon étaient également préſents, ainſi que les trois hérauts d'armes, Bretagne, Rennes & Hennebon. On remarqua avec étonnement que les traits de la reine n'avaient encore éprouvé aucune altération, & chacun diſait que, « pour avoir tant aimé & ſervi Dieu « pendant ſa vie, Dieu lui préſervoit ſa beauté des « outrages de la mort. »

« Lors fut là, continue Bretagne, grant pitié & grans « regrectz, force pleurs & lamentacions, & à hault cry « quand veint à luy couvrir la face, car l'un crioit : « *Ha noble dame!* autres : *Ha ſouveraine & notable prin- « ceſſe, faut-il pour jamais perdre la veue de voſtre noble « face!* Pluſieurs luy touchoient, les ungs au corps, « les autres à la face, les ungs beſoient le cercueil, « les autres le ſuaire, & par pluſieurs foiz feut celle « noble face découverte, & moult longuement durè- « rent les pleurs & criz. »

Une autre miniature repréſente cette ſeconde partie de la cérémonie des funérailles.

Le lendemain, mardi, la ſalle fut tendue de noir, & on cacha le cercuil dans le lit de parade, qui fut couvert d'un drap de velours noir chargé d'une croix blanche. « Les ornements de la ſalle, dit Bretagne, « feurent faitz de couleur dollante & mal plaiſante à « la veue des aſſiſtants, car ce feut veloux noir enrichy « d'orfrayes [1], armoyées & remplies des armes de « ladite dame & des cordelières de ſa deviſe. »

[1] Bordures en étoffe d'or.

Une troifième miniature eft deftinée à aider le lecteur dans l'intelligence du texte de la relation.

Pendant tout le temps que le corps de la reine demeura expofé dans cette falle, on célébra chaque jour quatre grandes meffes, une du Saint-Efprit, une de Notre-Dame & deux de *requiem*. On difait en outre plufieurs meffes baffes. Tous les chapitres de la ville de Blois & des environs, le clergé des abbayes & des églifes paroiffiales venaient chanter des *libera* & autres prières, & il arrivait fans ceffe un concours de monde confidérable. Les membres de la famille royale y venaient auffi prier ; les princeffes étaient revêtues de robes noires, dont la queue, d'une très-grande ampleur, n'était portée par perfonne, en figne de deuil [1].

Le corps de la reine refta dans la falle de deuil jufqu'au vendredi 3 février, qu'il fut tranfporté à l'églife Saint-Sauveur, vers deux heures du foir, par les gentilshommes de fa maifon, précédés du cardinal de Bayeux, des évêques de Paris, de Limoges, de l'abbé de la Noue & d'un grand nombre de gens d'églife. Le comte de Saint-Paul & MM. de Lautrec, de Laval & de Nevers tenaient les coins du drap de deuil, & le

[1] La queue de la robe de la ducheffe de Bourbon était de trois aunes de *fine ferge de Florence*, celle des robes de mefdames d'Angoulême & d'Alençon n'avait que deux aunes & demie de la même étoffe. « Ladite « dame de Bourbon, dit Bretagne, avoit fa queue trop « plus longue que les autres ; « je m'enquis pour quoy : l'on « me dit que c'eftoit pourtant « qu'elle eftoit fille de roy & « qu'elle préféroit toutes les « autres qui là eftoient préfen- « tes »

poêle [dais] était porté par MM. de Penthièvre, de Châteaubriant, de Candal & de Montafillant. Le prince de Chalais ſe tenait à gauche, qui était ſa place habituelle du vivant de la reine dont il était le chevalier d'honneur; à droite, M. d'Avaugour ſervant de grand-maître; & aux pieds, M. de Montmor, grand-écuyer de Bretagne.

A la deſcente de la ſalle ſe trouvaient un grand nombre de religieux, d'officiers de la reine & quatre cents pauvres, vêtus de noir, qui accompagnèrent le cortége, portant des torches armoriées aux armes des couvents, abbayes & paroiſſes de la ville de Blois. Le capitaine Gabriel de la Chaſtre & ſes archers dirigeaient la marche & l'ordre de la cérémonie.

Après eux venaient les hérauts & les deux rois d'armes de France & de Bretagne, Montjoye & Bretagne, à la tête & près du corps. A leur droite, marchaient le premier maître-d'hôtel, Regnault de Brignac, ſeigneur de Kerfilly, & les maîtres-d'hôtel ordinaires, tenant le bâton de deuil : à droite des hérauts, les *ſeigneurs* des requêtes.

Monſieur & le duc d'Alençon conduiſaient le deuil, en tête duquel on voyait madame de Bourbon, madame d'Angoulême & la ducheſſe d'Alençon, ſa fille. Les dames & damoiſelles de la reine les ſuivaient, marchant deux à deux. Les ambaſſadeurs & un grand nombre de gentilshommes venaient enſuite, chacun ſelon ſon rang. Les Suiſſes, commandés par M. de la Marche, eſcortaient le convoi, ſur deux files, pour contenir la foule.

Arrivé dans l'églife, le corps fut mis fous une chapelle ardente à cinq clochers & croix recroïsetées, dont une miniature offre la repréfentation. On voyait autour de cette chapelle deux mille cierges allumés. Après les vigiles des morts & le fervice qui fut célébré par le cardinal de Bayeux, le cortége retourna au château, à l'exception du prince de Chalais, chevalier d'honneur de la reine, des dames d'honneur, du grand-maître, du grand-écuyer, des maîtres-d'hôtel, des rois & hérauts d'armes qui demeurèrent auprès du corps.

Le lendemain famedi, le cortége retourna à Saint-Sauveur, où l'on chanta trois grandes meffes. La première fut dite par l'évêque de Paris, la feconde par celui de Limoges, la troifième par le cardinal de Bayeux, affifté de quatre prélats, portant la croffe & la mître. Les meffes achevées, maître Parvy, confeffeur du roi, prononça l'oraifon funèbre d'Anne de Bretagne. Il commença fon difcours par la généalogie de la reine, qu'il fit defcendre de Brutus, petit-fils d'Afcagne & de la Lavinie, & fondateur du royaume de Bretagne, felon les croyances de l'époque. Malheureufement, le temps lui manqua pour traiter ce point auffi longuement qu'il le défirait; *mais bien y revint à Paris & à Saint-Denis*. Il continua enfuite fur ce texte, que la reine ayant vécu trente-fept ans, il lui appartenait trente-fept éloges de trente-fept vertus différentes, & il termina en dreffant un charriot d'honneur, environné de ces trente-fept vertus, pour la conduire en Paradis.

Nous ne tranfcrirons pas un rondeau affez long, placardé fur la porte de l'églife Saint-Sauveur, & dû encore au fieur de la Vigne. Il nous fuffira de citer un dernier quatrain qui fut placé fur la porte du château de Blois, au retour du fervice :

Chafteau de Bloys plus n'as caufe d'eftre aife,
Puifque la royne, en trifteffe & douleur,
Le vendredi d'après la Chandeleur
Mort la ravit, l'an mil cinq cens & treize [1].

On a pu juger par les différents vers que nous avons cités, combien les poètes du règne de Louis XII font inférieurs à Charles d'Orléans, qui écrivait pourtant un demi-fiècle avant eux.

Le départ du cortége pour Saint-Denis fut annoncé à fon de trompe. Dans les rues où il devait paffer, il y avait, à chaque maifon, une torche allumée à laquelle était attaché un écuffon aux armes de la reine.

En tête, & comme une efpèce d'avant-garde, marchaient les valets chargés des bagages, le maître d'hôtel ordinaire de fervice, fuivi des *menus officiers* de la maifon du roi.

Venaient enfuite des commiffaires chargés de conduire les quatre cents pauvres, porteurs de torches. Après eux, chevauchait Regnaut de Brignac, fuivi des autres maîtres d'hôtel & des gentilshommes de la maifon, pannetiers, échanfons, valets tranchants, &c., chacun à fon rang de préféance.

[1] Selon la manière de compter, en ufage alors, l'année ne commençait que le jour de Pâques.

Arrivait enfuite Miraumont, écuyer de la dépenfe, précédé de tous les pages, vêtus de velours, defquels fix étaient montés fur des *hobins* [1], tous couverts de velours jufqu'à terre, avec une grande croix blanche de fatin blanc fur les houffes, *en façon qu'il n'en apparoiffoit que les yeux*. Et après était *le cheval de crouppe, houffé pareillement de velours*, mené en main par un palefrenier vêtu de velours & ayant *le chaperon rabattu fur le col*. Il était fuivi de la *haquenée d'honneur*, équipée de même, fauf le couffin pour monter en croupe, & conduite de la même manière.

Puis s'avançait le charriot où était le corps de la reine; il était attelé de fix chevaux, harnachés comme les précédents. En avant & en arrière, fe tenaient les hérauts & pourfuivants d'armes de France & des feigneurs du fang, les deux rois d'armes, Monjoye & Bretagne, à droite & à gauche du charriot. Hennebon & Vannes portaient le fceptre & la main de juftice, Bretagne, la couronne.

Le deuil & les autres perfonnes qui accompagnaient le cortége marchaient dans le même ordre qu'en fe rendant à l'églife de Saint-Sauveur. Tout le monde était vêtu de noir & portait le chaperon de deuil. Meffire Robert d'O, grand aumônier de la reine, devait donner l'aumône à tous les pauvres qui feraient rencontrés fur la route.

Au moment du départ, on entendait des cris & des gémiffements de tous côtés. On plaignait vivement

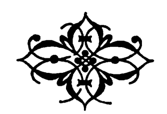
[1] Chevaux d'Écoffe.

cette bonne reine, enlevée si jeune au monde, & l'on accusait hautement les médecins de sa mort. « La « pitié fut grande, dit Bretagne, quand veint au partir « hors la grande basse court, & que l'on emme- « noit ladicte dame, car plusieurs seigneurs, dames & « officiers, qui là demeuroient entour la personne du « Roy & de mes Dames, non contens de pleurer & « larmoyer, mais à hault cry, plains de désolation, « raisonnant contre fortune & criant que leur souve- « raine dame & maistresse leur avoit esté ostée en si « briefz jours & en son jeune aage, disoient que elle « estoit morte sayne & que médecins avoient faict de « leur Royne faulx jugement; & estoient de chascun « l'oppinion que chassez devoient estre [1]. »

La mort d'Anne de Bretagne est le dernier événement historique arrivé au château de Blois, sous le règne de Louis XII. Des motifs politiques déterminèrent bientôt le roi à contracter un nouveau mariage; cette union mal assortie devait promptement le conduire au tombeau. Le bon prince, qui avait changé toutes ses habitudes pour plaire à sa jeune épouse, ne revint plus à Blois, & mourut le 1er janvier 1515, loin

[1] *Commémoracion & advertissement de la mort de très crestienne, très haulte, très puissante & très excellente princesse, ma très redouptée Dame, ma Dame Anne, deux fois Royne de France, duchesse de Bretaigne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Estampe*, &c. Enseignement de sa progéniture & complainte que fait Bretaigne, son premier hérault & l'un de ses rois d'armes, &c. Tel est le titre *abrégé* du récit des funérailles de la reine Anne par Pierre Choque, dit Bretagne.

de ſon château qu'il aimait tant, loin du pays qui l'avait vu naître, & aux mœurs franches, douces & généreuſes duquel il dut peut-être les belles qualités qui lui méritèrent le ſurnom de *Père du Peuple*.







V

HISTOIRE DU CHATEAU DE BLOIS DEPUIS FRANÇOIS Ier JUSQU'A HENRI III.

L'INTÉRÊT que le féjour de Louis XII a concentré fur notre vieux château, & qui tient, à la fois, à l'hiftoire, dans ce qu'elle préfente de grave, à la chronique, dans ce qu'elle offre de piquant, perdra de fa vivacité fous les règnes que nous allons parcourir; car il ne réfultera plus que d'une férie de faits, curieux fouvent, dramatiques quelquefois, mais accidentels, comme les paffages de plus en plus rares des rois dans notre ville. Il nous deviendra prefque impoffible de donner aux événements que nous aurons à raconter, cette liaifon, cette fuite, & d'en tirer ces inductions qui font le charme de l'hiftoire.

François Ier, le *roi chevalier*, n'avait nullement hérité des goûts fédentaires & royalement bourgeois de fon prédéceffeur, & l'inconftance de fon caractère le portait fans ceffe à des changements de réfidence comme

à des changements d'amour. Elevé ſous l'œil ſévère de Louis XII & d'Anne de Bretagne, le ſentiment de gratitude que devait lui inſpirer la demeure privilégiée de ſes bienſaiteurs ne pouvait que s'effacer par le ſouvenir de ſa jeuneſſe contrainte au milieu d'une cour triſte & auſtère. Auſſi, devenu roi, ſi un reſte d'habitude, ſi la magnificence de cette belle demeure, & peut-être un ſentiment de convenance, parurent vouloir l'y fixer encore, ce fut ſeulement pendant les premières années de ſon règne. Peu après, les ſéjours qu'il fit à Blois eurent lieu à de longs intervalles, & furent ſeulement de quelques ſemaines, ſoit en ſe rendant à ſes armées d'Italie, ſoit au retour de ſes campagnes.

Sa mère, Louiſe de Savoie, qui, dans ſon journal, donne avec complaiſance la date de l'année & du jour où mourut au château de Blois le petit chien Hapegai, *ſi gentil à ſon maître*, ne nous a laiſſé aucun détail ſur les ſéjours qu'y faiſait ſon fils, *ſon Céſar* [1].

Cependant, en perdant Louis XII, le vieux ***chaſtel*** n'avait pas encore perdu toute l'affection & tout l'intérêt qu'il méritait ſi bien d'inſpirer. Ces ſentiments revivaient encore dans le cœur de Claude de France, avec une calme mais profonde & ſincère fidélité. Née dans le Bléſois, Claude n'avait jamais voulu quitter les lieux où elle avait reçu le jour; une touchante conformité de caractère doux & paiſible l'attachait aux habitants; car, ſimple & bonne comme ſon père, elle aimait le

[1] *Journal de Louiſe de Savoie.*

peuple bléſois, aux mêmes titres que Louis XII l'avait aimé. Nous ſommes heureux de pouvoir rappeler ici ce double attachement, pour notre pays, d'un de nos meilleurs rois, & d'une des princeſſes les plus regrettées du peuple.

En mariant ſa fille aînée à François, comte d'Angoulême, Louis XII lui avait conſtitué en dot les comtés de Blois, d'Aſti, de Coucy, de Montfort, d'Etampes & de Vertus. Une ordonnance de François Ier lui laiſſa, en 1516, l'adminiſtration du comté de Blois [1].

Le roi fit commencer, dans la même année, les travaux de cette belle partie du château connue ſous le nom d'aile de François Ier, & dont nous avons donné la deſcription au commencement de ce livre. Nous trouvons en effet dans les archives du baron de Jourſanvault, une pièce qui en fixe parfaitement la date. On y lit : « Je, Raymon Phelippeaux [2], commis par le « Roy à tenir le compte & faire le payement des baſ« timens, édifices & réparacions que ledit ſeigneur « fait faire en ſon chaſtel de Blois, confeſſe avoir eu & « reçeu... la ſomme de trois mille livres tournois..., « le cinquieſme jour de juillet, l'an mil cinq cens & « ſeize [3]. »

Ce fut dans notre château, en 1523, que François Ier

[1] Bernier, *Hiſt. de Blois*, pp. 449 & 450. — Les archives de Jourſanvault renfermaient pluſieurs chartes données par cette princeſſe, en qualité de comteſſe de Blois. (Voir les nos 3214 & 3216, années 1515 & 1519.)

[2] Chef de l'illuſtre famille des Phelippeaux qui fournit à l'État un chancelier & onze miniſtres.

[3] *Arch. Jours.*, n° 3214.

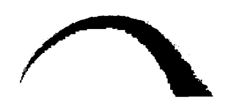
s'occupa de réprimer le défordre qu'avaient amené dans l'adminiftration financière les dépenfes exceffives auxquelles il s'était livré, pour fubvenir aux befoins de la guerre & à fes plaifirs, & qui avaient excité un mécontentement général. Le 28 décembre, il figna un édit par lequel il établiffait un contrôle plus régulier entre les différents comptables, & faifait diriger fur Blois tous les fonds perçus dans les provinces. Il mettait même des bornes à fes dépenfes perfonnelles en ordonnant que les préfents qu'il faifait ne fuffent acquittés qu'à la fin du dernier quartier de l'année, & par conféquent après toutes les autres dépenfes, *non compris, toutefois*, difait-il, *l'ordinaire de nos menues néceffités & plaifirs* [1].

Le roi avait été infpiré, au château de Blois, d'une de ces idées qui firent la gloire du règne de Louis XII. A partir de cette époque, il apporta un tel ordre dans l'adminiftration des finances du royaume & des fiennes propres que, malgré les fommes confidérables dévorées par les guerres d'Italie, le paiement de fa rançon, fon amour des fêtes & des conftructions, il légua à fon fucceffeur des finances en bon état & une épargne confidérable.

François I[er] était en Provence, occupé à réprimer la confpiration du connétable de Bourbon, lorfque la reine mourut à Blois, à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 juillet 1524, « fatale année pour la France, dit un hiftorien, car « elle perdit le duché de Milan, deux armées & fa reine [2]. »

[1] *Lois françaifes*, Recueil d'Ifambert, t. XII, pages 222-227.

[2] Taillandier, *Hift. de Bretagne*, t. II, p. 250.



Le corps de Claude de France fut porté de Blois à Saint-Denis, avec la même pompe & les mêmes cérémonies qu'aux funérailles d'Anne de Bretagne [1].

La petite princeffe Charlotte de France mourut à l'âge de huit ans, peu de temps après. Son corps fut réuni à celui de la reine fa mère [2].

Le droit héréditaire que Claude tenait de fa mère à la fouveraineté de la Bretagne fe trouva, ainfi que le comté de Blois, acquis à fon fils, Henri de France, depuis Henri II.

Ce fut auffi dans notre château que l'on réunit les

[1] Brantôme, *Dames illuftres.* — Gilb. Ducher., *fup. pompa in funere reginæ Claudiæ.*

[2] Nous avons dû à l'amitié de feu C. de Landreffe, bibliothécaire de l'Inftitut, la poffeffion d'un feuillet manufcrit fur vélin, qui contient plufieurs pièces de vers, en français & en latin, fur la mort de la princeffe Charlotte. Un petit deffin à la plume, deftiné à recevoir une enluminure, accompagne les poéfies & repréfente le lit de parade où font expofés les corps des deux princeffes. On lit au-deffus :

Cy deffoubs font les os de la fille & [la mère
Dont fi grand perte avons que, par [doulleur amère,
Nous fauldra dire hélas! Et nos en-[fants avecques
D'avoir enfepveli la fille ès obfeques
Qui pour la mère eftoyent, etc.....

Ces pièces de vers font fignées *Theocrenus*, & les archives Jourfanvault nous font connaître que le poète qui fe cachait pédantefquement fous ce pfeudonyme était le précepteur des enfants de France. (Voir la quittance d'une gratification de 500 écus donnée à Théocrenus, *régent d'efcolle de meffeigneurs les enfants du roy, pour fes fervices à l'érudition & endoctrinement de mefdits feigneurs, es fciences & bonnes lettres;* n° 832, année 1531.)

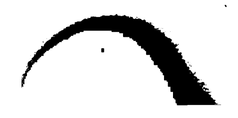
fommes ftipulées par le traité de Madrid, pour la rançon du roi.

Depuis l'élévation de Chambord, les faits relatifs aux féjours de François I[er] au château de Blois deviennent de plus en plus rares. Nous ne trouvons à rappeler qu'une ordonnance dont la caufe mérite d'être fignalée ; elle porte la date de l'année 1534. Quelques proteftants, dont le zèle irréfléchi & le fanatifme excitèrent fouvent les mefures rigoureufes dont ils étaient l'objet, firent imprimer plufieurs articles injurieux contre la meffe. Ces articles furent placardés dans tous les carrefours de Paris, & on pouffa même l'audace jufqu'à en afficher un à la porte de la chambre à coucher du roi, alors au château de Blois, *ce qui le mit en telle furie*, dit Théodore de Bèze, *qu'il délibéra de tout exterminer, s'il eftoit en fa puiffance* [1].

En 1536, le roi figna à Blois le contrat de mariage de Magdeleine de France, fa fille, avec Jacques V, roi d'Ecoffe [2]. Cet événement avait pour toute l'Europe un grand intérêt politique, car Henri VIII offrait à Jacques fa fille Marie, Charles-Quint lui offrait cette même princeffe qui était fa nièce, & les trois monarques auraient formé ainfi une alliance dont cette union eût été la garantie. Le dévouement de Jacques pour la France conferva à François I[er], aux portes mêmes de l'Angleterre, un allié bien important dans un moment où fon crédit fe perdait de jour en jour.

[1] Théodore de Bèze, *Hiftoire Ecclé fiaftique*, liv. 1, page 15.

[2] *Traités de paix & d'alliance*, t. II, p. 205.



Cependant la faveur royale qui, du château de Blois, était allée à Chambord, s'était depuis portée à Fontainebleau. La prédilection de François pour cette dernière résidence, qui lui faisait dire quand il s'y rendait : *Je m'en vais chez moi*, l'engagea sans doute à y placer la bibliothèque de Louis XII, en 1544. Mellin de Saint-Gelais, bibliothécaire du roi, en dressa alors un inventaire qui constate que cette collection se composait de 1,890 volumes, dont 109 seulement étaient imprimés. Trente-huit manuscrits grecs avaient été apportés à Blois par le célèbre Jean Lascaris [1].

Sous le règne de Henri II, l'histoire du château de Blois ne présente aucun fait remarquable. Quelques édits, destinés à subvenir aux besoins de la guerre & à remplir les coffres épuisés du roi, furent datés de Blois, dans l'année 1552 [2] ; l'un d'eux créa les dix-sept grandes divisions du royaume en *généralités*. Ces mesures, conçues dans un esprit de fiscalité, en pourvoyant à la détresse du trésor par la vente de chaque office nouveau, eurent néanmoins pour résultat important de rendre plus facile & plus régulière la comptabilité des finances.

En 1556, Henri II jura à Blois, entre les mains du comte de Lallain, envoyé de Charles-Quint, la trève

[1] *Catalogue in-f° de la Bibliothèque royale*, t. I, p. IX. — Le plus ancien bibliothécaire de Blois, dont le nom nous soit connu, est Adam Laigle, aumônier de la reine & *garde de la librairie du roi*. (*Arch. Jours.*, n° 255, année 1516.)

[2] *Recueil d'Isambert*, t. XIII, p. 236.

de cinq-ans, dite *paix de Vaucelles*, entre lui, l'empereur & Philippe II, ſon fils. L'Empire, épuiſé dans ſa lutte contre la France, lui laiſſait la jouiſſance de toutes ſes conquêtes. Charles-Quint avait voulu entamer lui-même les premières négociations relatives à la concluſion de la paix, & ce fut ſon dernier acte politique; il abdiqua même avant la ſignature du traité [1].

L'an 1559, Catherine de Médicis fit repréſenter, au château de Blois, par les gentilshommes & les dames de la cour, la *Sophoniſbe* de Triſſin, traduite en proſe, avec les chœurs en vers, par Mellin de Saint-Gelais. La Reine avait fait de grandes dépenſes pour la miſe en ſcène; mais la pièce eut peu de ſuccès, quoiqu'elle renferme des parties aſſez remarquables [2]. C'eſt, au ſurplus, la première tragédie régulière, en proſe, qui ait paru ſur le théâtre, & le point de départ d'une queſtion diſcutée avec une grande vivacité au commencement du XVII[e] ſiècle.

C'eſt à Henri II que ſe termine l'hiſtoire du comté de Blois. N'étant que prince du ſang, il en avait hérité, comme nous l'avons dit, de Claude de France, ſa mère, &, en montant ſur le trône, il le réunit à la couronne.

Après la mort de Henri II, en 1559, la cour ſe ren-

[1] De Thou, tome III, liv. XVII, p. 14, édit. de Londres. — *Cérémonial françois*, t. II, p. 892. — *Traités de paix & d'alliance*, t. IV, 3[e] partie, p. 84.

[2] Brantôme, *Diſcours ſur la reyne Catherine de Médicis*.

dit à Blois, & le château fut témoin de l'un des premiers ſuccès des Guiſe dans leurs tentatives pour s'emparer de l'autorité royale. Le vieux connétable de Montmorency, *le compère & l'ami* de Henri II, qui lui avait, juſqu'au dernier moment, témoigné entière confiance, fut diſgracié. Il était grand-maître de la maiſon du roi. Le duc de Guiſe déſirait cette charge, qui le rapprochait de la perſonne d'un prince enfant & maladif; le vieux connétable refuſait énergiquement de s'en démettre, en invoquant la promeſſe du feu roi qui en avait aſſuré la ſurvivance à ſon fils. Mais Catherine de Médicis ſecondait les Guiſe; elle haïſſait le connétable, & ne lui avait jamais pardonné ſa remarque indiſcrète, que de tous les enfants de Henri II, un ſeul reſſemblait à ſon père, Diane, ſa fille naturelle. Menacé de la colère de la reine s'il ne remettait la démiſſion de ſon emploi, le connétable l'envoya par le duc de Montmorency, ſon fils, à Blois, & ce fut au château que le duc de Guiſe fut nommé grand-maître. Le duc de Montmorency reçut en compenſation le titre de maréchal de France ſurnuméraire [1].

Le règne de Henri II avait donné aux perſécutions religieuſes un élan & une vivacité qui devait ſe manifeſter encore par de rigoureuſes pourſuites ſous le règne de ſon ſucceſſeur. La haine contre ceux de la religion réformée était le mobile de preſque tous les actes émanés du gouvernement; auſſi le ſéjour habituel de la cour à Blois devait-il nous fournir l'occaſion de ſignaler de nouvelles meſures de rigueur contre les proteſ-

[1] De Thou, *Hiſt. univ.*, t. III, édit. de 1734, p. 385.

tants. Nous trouvons, à l'année 1559, plusieurs déclarations de François II datées de Blois, portant commission pour informer contre ceux qui favorisaient les *sacramentaires ou entachez d'autre crime d'hérésie*. Les maisons où se tenaient les *conventicules nocturnes*, devaient être rasées, & les propriétaires punis de mort [1]. Au surplus, ces ordonnances dictées par un sentiment de haine & une passion que notre éloignement de ces époques, autant que notre tolérance actuelle, nous fait paraître aujourd'hui barbares & inexplicables, recevaient presque toujours quelque adoucissement lorsqu'elles étaient enregistrées, & le parlement n'en autorisait l'exécution que *sub modificationibus in registro curiæ contentis* [2].

On sait que Blois avait été choisi par la Renaudie pour le lieu où devait éclater la conjuration qui valut à Amboise une triste célébrité. Nous ne dirons pas ici quel était le but réel de cette entreprise; ce serait sortir du cadre où nous sommes forcé de nous renfermer. Le prétexte fut d'ôter aux Guise l'autorité souveraine usurpée, disaient les conjurés, sans le consentement des Etats, & de demander tolérance pour la religion réformée, *combien pourtant que le bruit fut qu'en tout cela, il y avoit plus de mal contentement que de huguenoterie* [3].

Quoi qu'il en soit, après les conventions arrêtées à Nantes, au mois de février 1560, La Renaudie s'é-

[1] *Mém. de Condé*, t. I, p. 310. — Fontanon, *Recueil d'ordonnances*, t. IV, p. 260.

[2] Sous les réserves contenues aux registres de la cour.

[3] *Journal de Bruslard*.



tait rendu à Blois, &, dans ces conférences avec le prince de Condé qui était alors avec le roi, il lui avait soumis le plan de la conjuration, dont le prince *trouva la conclusion bonne*[1].

Le 15 mars, les conjurés devaient se réunir dans notre ville & aux environs[2]; mais l'avocat Avenelles, à qui La Renaudie avait cru pouvoir s'ouvrir sur le but des conjurés, dénonce leur projet à un maître des requêtes dévoué au cardinal de Lorraine, & tous deux partent immédiatement pour Blois.

C'est au château que l'on apprend au jeune roi l'existence de la conjuration. Dans sa frayeur, il ne sait qu'éclater en sanglots : *Qu'ay-je fait à mon peuple*, s'écrie-t-il, *qu'il me veut tant de mal?* Puis, après des plaintes & des reproches inspirés par la crainte & la faiblesse, il accuse publiquement le duc de Guise & le cardinal de Lorraine de le rendre odieux à ses sujets[3]. Mais les Guise avaient déjà calculé les dangers & les ressources de leur position, & combiné leur plan de défense. Par leurs ordres, la cour se transporte au château d'Amboise ; cette place semblait plus forte, & d'ailleurs l'essentiel était de rompre le rendez-vous des protestants au jour marqué[4].

On sait le résultat de cette résolution décisive ; la conjuration avorta ; les Guise furent sauvés. Le châ-

[1] De Thou, t. III, liv. XXIV, p. 467. — Castelnau, t. I, p. 16 de l'édition in-f°.

[2] Regnier de la Planche, *Estat de France sous François II.*

[3] Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 521 de l'édit. in-f°.

[4] Castelnau, t. I, ch. VIII, p. 17.

teau de Blois ne devait pas être encore témoin de la ruine de leurs projets ambitieux & le tombeau du chef de leur famille.

Le premier féjour de Charles IX à Blois, après la mort du jeune & infortuné François II, fut fignalé auffi par des actes de rigueur & des mefures de précaution hoftile contre *ceux de la religion*. Alors, il eft vrai, les partis n'avaient plus à fe ménager; la guerre était déclarée. Une lettre du roi au parlement de Paris lui enjoignait de faire faifir les biens des rebelles, afin de fubvenir, avec les deniers qui en proviendraient, aux dépenfes occafionnées par les troubles. Cette lettre eft datée de février 1562 [1]. Les inftructions données aux baillis & fénéchaux portaient, que tous ceux qui voyageraient pour leurs affaires, feraient tenus de prendre un certificat du roi ou de fes officiers [2]. Enfin, quelque temps après, Charles IX publia une ordonnance pour l'aliénation des biens de l'Eglife, attendu le *preffant befoin d'argent pour mettre les rebelles à la raifon* [3].

Bientôt le maffacre de Vaffy devint le fignal de la première guerre civile; la cour quitta Blois pour aller à Fontainebleau & de là à Paris. Les villes de la Loire ouvrirent leurs portes au prince de Condé, chef des réformés. Mais ce triomphe fut de courte durée. Le mois de décembre 1562 fut témoin de la célèbre bataille de Dreux & de la défaite des proteftants; le

[1] *Mém. de Condé*, t. IV, pp. 218-221.

[2] *Ibid.*, pp. 229 & 230.

[3] *Ibid.*, pp. 235 & fuiv.



prince de Condé, fait prifonnier, fut conduit au château de Blois, d'où on l'envoya plus tard à celui d'Onzain, qui lui fut affigné pour prifon[1].

Sur ces entrefaites, la cour, qui était revenue à Blois, y reçut la nouvelle de l'affaffinat du duc de Guife par Poltrot[2]. La reine-mère écrivit tout de fuite au cardinal de Lorraine, pour lui apprendre *le malheureux inconvénient advenu à fon frère, d'un paillard qui lui a donné un coup de piftolet en paffant.* Cette lettre, publiée dans les Mémoires de Condé avec l'orthographe italienne de la reine, fe terminait ainfi : « Encore que l'on m'ayé « afeuré que le coup de voftre frère n'eft mortel, fi « efe [eft-ce] que je fouis fi troublée que je ne fé « que je fouis. Mes je vous afeure byen que je meteré « tout fet que j'é au monde & de crédift & de puifance « pour m'an vanger, & fouis feure que Dieu me le « pardonnera.

« Voftre bonne coufine, CATERINE[3]. »

Elle écrivait en même temps au connétable de Montmorency, pour lui faire part du deffein du roi de donner la charge de grand-maître de fa maifon au fils du duc de Guife, fi celui-ci mourait de fa bleffure[4]. C'eft

[1] Caftelnau, t. I, liv. VI, ch. VI, p. 131. — Le château d'Onzain, magnifique conftruction des XIV[e], XV[e] & XVI[e] fiècles, eft tombé, en 1823, fous le marteau de la *bande noire.*

[2] *Mém. de Condé*, t. IV, p. 133. — Le Laboureur, *Addit. à Caftelnau*, t. II, liv. IV, ch. X, p. 172.

[3] *Mém. de Condé*, t IV, pp. 240-271.

[4] *Mém. de Condé, ibid.*, p. 273.

en effet au château de Blois que fut ſignée la nomination d'Henri de Guiſe à la ſurvivance de la charge de ſon père.

La mort du duc de Guiſe jeta la cour dans des embarras effrayants. La guerre civile déſolait le royaume, & le conſeil du roi ne voyait plus aucun chef capable de la conduire ou de la terminer. La haine de la reine-mère pour le connétable de Montmorency, la crainte de donner trop de puiſſance au prince de Condé lui ſuggérèrent l'idée d'appeler en France un prince étranger. Elle écrivit de Blois au duc de Wurtemberg pour l'engager à venir prendre l'adminiſtration générale du royaume, avec un pouvoir abſolu [1].

Cette démarche honteuſe n'empêchait pas cependant les négociations pour la ceſſation des hoſtilités, & la reine chercha à ſe rapprocher du prince de Condé [2].

Celui-ci, après avoir vainement *pratiqué* de ſe ſauver de ſa priſon d'Onzain, avait été remis en liberté ſur parole, & de Blois il faiſait de fréquents voyages auprès de Coligny pour le déterminer à prendre part aux conférences qui avaient été ouvertes entre les principaux chefs des deux partis. L'amiral, qui était devenu depuis la captivité du prince le véritable chef des proteſtants, s'y refuſa longtemps ; il eſpérait profiter, dans l'intérêt de ſon parti, de l'extrémité où ſe trou-

1. De Thou, t. IV, liv. XXXIV, p. 529.

2. De Thou, *ibid.* — Caſtelnau, liv. IV, ch. XII, p. 148.

vaient les affaires des catholiques, & il prétendait dicter lui-même les conditions de la paix. Ce qu'il désirait surtout c'était l'exécution de l'Edit de janvier 1562, dont la révocation avait amené le retour des hostilités [1]. Cet édit, en interdisant le culte protestant dans les villes fermées, l'autorisait dans les campagnes & le plaçait sous la protection de la loi. Il contenait, en outre, des dispositions si avantageuses aux protestants que le parlement de Paris ne voulut l'enregistrer qu'après plusieurs lettres de jussion.

Mais déjà le prince de Condé, que les espérances prodiguées à son ambition & les séductions voluptueuses de la cour rendaient plus facile & plus traitable, avait arrêté tous les préliminaires d'un traité. L'absence seule de Coligny pouvant en retarder la conclusion définitive, l'amiral, qui se *monstra d'en estre bien marry*, consentit enfin à se rendre à Blois [2]. C'était au mois de mars 1563.

L'accueil le plus brillant l'attendait. Catherine connaissait tout le prix & toute l'influence d'une flatterie habile; elle voulut célébrer comme un bonheur public l'arrivée de l'amiral. A chaque entrevue, c'étaient *grandes caresses, chères & contentements;* enfin la paix fut signée [3].

Les principaux articles du traité portaient que le roi permettait aux seigneurs, ayant haute justice & fief

[1] Castelnau, liv. IV, ch. VI à XII, pp. 128-151. — *Mém. de Condé*, tome II, pages 40 & suivantes.

[2] Castelnau, liv. IV, ch. VI, pages 128-151.

[3] *Mém. de Condé*, t. II, pp. 142-146.

de haubert, l'exercice libre & public de leur religion dans toute l'étendue de leurs ſeigneuries; qu'un prêche ferait accordé dans chaque bailliage & ſénéchauſſée; qu'en les ville & prévôté de Paris, il ne ſe ferait aucun exercice de la religion réformée [1].

Il y avait loin de cet édit à celui de janvier, que Coligny voulait d'abord exiger, & cependant c'eſt en parlant des conditions de ce nouvel édit que l'ambaſſadeur d'Eſpagne, Chantonney, écrivait de Blois : « Il « y a grande murmuration de ceſt appoinctement entre « les catholicques... Le ſeigneur don Francès eſt party « pour s'en retourner en Eſpaigne. La Royne luy a « donné grand eſpoir que tout cecy ſe rabilleroit, & « qu'il falloit reculler pour mieulx ſaulter [2]. »

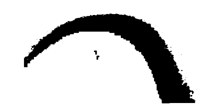
A la fin de 1565, Charles IX termina à Blois le voyage que ſa mère lui avait fait entreprendre dans le royaume, d'après les conſeils du chancelier de l'Hoſpital. Ce voyage avait duré deux ans. Le roi, peu après ſon retour, envoya des lettres de convocation pour l'aſſemblée des notables, dont la réunion devait avoir lieu à Moulins, & il partit pour aller préſider cette aſſemblée, au commencement de 1566 [3].

Nous arrivons à cette époque odieuſe du règne de Charles IX, que ſignala le maſſacre de la Saint-Barthélemy. La plupart des faits politiques qui précédèrent

[1] Caſtelnau, liv. IV, ch. XII; *Mém. de Condé*, t. II, pp. 142 & ſuiv.

[2] Voyez les *Mémoires de Condé*, tome II, page 144.

[3] La Popelinière, liv. X, page 382; — De Thou, t. V, liv. XXXIX, page 178.



cette horrible exécution ſe paſſèrent dans le château de Blois.

Si l'on devait ſ'en rapporter aux hiſtoriens qui ont cru à la préméditation de la Saint-Barthélemy, le projet en aurait été conçu pendant le ſéjour de la cour à Bayonne, à la ſuite des conférences avec le duc d'Albe, dès 1565 [1]. Soit qu'il fût en 1571 définitivement arrêté dans l'eſprit de Catherine de Médicis & de ſes conſeillers, ſoit que l'on ſongeât de bonne foi à opérer, par tous les moyens poſſibles, un rapprochement avec les chefs proteſtants, afin d'arriver à une paix ſincère, on n'épargna rien alors pour attirer à la cour les principaux d'entre eux.

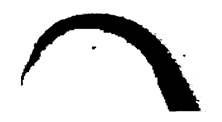
Biron fut député à la Rochelle, auprès de la reine de Navarre & de Coligny, pour propoſer le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois. Il était en même temps chargé de confier à Coligny le projet de Charles IX, de déclarer la guerre au roi d'Eſpagne & de l'attaquer en Flandre, en donnant à l'amiral le commandement de ſon armée. Mais pour avoir moyen, dit Sully, de communiquer en particulier avec les réformés, le roi ſe rendit à Blois ſur la fin de l'été 1571. La reine, ſa mère, l'avait ſuivi avec les ducs d'Anjou & d'Alençon & la princeſſe Marguerite de Valois [2].

[1] Cf. Davila, De Thou, Adriani, Capi-Lupi, Siſmondi, Capefigue, Henri Martin, &c.

[2] Brantôme, t. IV des *OEuvres complètes*, p. 7, de l'éd. de 1823. — Sully, *OEconomies royales*, t. I, p. 8 de l'éd. aux V. verts. — *Mémoires de Cheverny*, tome I, page 34 de l'édit. à la Sphère.

La cour se livra d'abord à toute sorte de plaisirs & de fêtes destinés à cacher, disent les historiens protestants, les épouvantables projets qui se tramaient au sein du conseil royal. Marguerite, que ses galanteries, ses amours avec le duc de Guise & sa grande beauté rendaient déjà célèbre, était la reine de ces fêtes brillantes. Ce fut alors qu'elle inspira à Brantôme cette admiration que l'expansif écrivain a exprimée, avec son originale prolixité, dans le portrait qu'il nous a laissé de cette belle & galante princesse. Nous hésitons d'autant moins à reproduire ici ce portrait, qu'il s'agit encore, comme on le verra, de notre vieux château. D'ailleurs cette époque de son histoire est si triste à parcourir, qu'avant d'aller plus loin nous avons besoin de prendre, en quelque sorte, haleine & repos, au milieu des images gracieuses & tendres du naïf & passionné sire de Bourdeille.

« Les empereurs romains de jadis, pour plaire au « peuple & luy donner plaisir, luy exhiboient des jeux « & des combats parmi leurs théâtres; mais pour « donner plaisir au peuple de France & gaigner son « amitié, il ne faudroit que lui représenter & faire « voir souvent ceste reyne Marguerite pour se plaire « & s'esjoüir en la contemplation d'un si divin visage, « qu'elle ne cachoit guieres d'un masque comme tou- « tes les autres dames de nostre court; car, la plusspart « du temps, elle alloit le visage descouvert. Et un jour « de Pasques fleuries, à Blois, estant encore Madame & « sœur du roy (mais lors se traictoit son mariage), je « la vis paroistre à la procession, si belle que rien au



« monde de plus beau n'euſt ſceu ſe faire voir; car
« outre la beauté de ſon viſage & de ſa belle grandeur
« de corps, elle eſtoit très ſuperbement & richement
« parée & veſtüe. Son beau viſage blanc, qui reſſem-
« bloit au ciel, en ſa plus grande & blanche ſerenetė,
« eſtoit orné par la teſte de ſi grande quantité de
« groſſes perles & riches pierreries, & ſurtout de dia-
« mans brillans, mis en forme d'eſtoilles, qu'on euſt
« dit que le naturel du viſage & l'artifice des eſtoilles en
« pierreries contendoient avec le ciel, quand il eſt
« bien eſtoillé, pour en tirer la forme. Son beau corps,
« avec ſa riche & haute taille, eſtoit veſtu d'une robe
« de drap d'or friſé, le plus beau & le plus riche qui fuſt
« jamais veu en France, & c'eſtoit un préſent qu'avoit
« faict le Grand-Seigneur à M. de Grand-Champ, à
« ſon départ de Conſtantinople, vers lequel il eſtoit
« ambaſſadeur, ainſy qu'eſt ſa couſtume envers ceux
« qui luy ſont envoyés des plus grands, d'une pièce
« qui montoit à quinzes aulnes : lequel Grand-Champ
« me dit qu'elle avoit couſté cent eſcus l'aune, car
« c'eſtoit un chef-d'œuvre. Luy venu en France, ne
« ſçachant à qui mieux employer ni plus dignement
« ce don d'une ſi riche eſtoffe , pour la mieux faire
« valoir & eſtimer à la porter, la redonna à Madame,
« ſœur du Roy, qui en fit faire une robe, qui, pour
« la première fois, s'en para ce jour-là, & luy ſeioit
« très bien; car, auſſi de grandeur à grandeur
« il n'y a que la main, & la porta tout ce jour,
« bien qu'elle peſaſt extrêmement; mais ſa belle;
« riche & forte taille la ſupporta très bien & luy ſer-

« vit de beaucoup..... Ce n'eſt pas tout; car eſtant « en la proceſſion, marchant à ſon grand rang, le « viſage tout deſcouvert pour ne priver le monde, en « une ſi bonne feſte, de ſa belle lumière, paruſt plus « belle encore, en tenant & portant en la main ſa « palme (comme font nos reynes de tout temps) « d'une royale majeſté, d'une grâce moitié altière & « moitié douce, & d'une façon peu commune, mais « différente de toutes les autres; que qui ne l'euſt « jamais veue n'y cognue euſt bien dit : Voylà une « princeſſe qui, en tout, va pardeſſus le commun de « toutes les autres du monde. Et tous nous autres « courtiſans allions diſans, d'une commune voix har- « diment, que ceſte belle princeſſe doibt & peut bien « porter la palme en la main, puiſqu'elle l'emporte « pardeſſus toutes celles du monde, & les ſurpaſſe « toutes en beauté, en bonne grâce & toute per- « fection. Et vous jure qu'à ceſte proceſſion nous y « perdiſmes nos dévotions, car nous y vaquaſmes « pour contempler & admirer ceſte divine princeſſe « & nous y ravir plus qu'au ſervice divin, & ſi ne pen- « ſions pourtant faire faute ny peſché, car qui con- « temple & admire une divinité en terre, celle du « ciel ne s'en tient offenſée, puiſqu'elle l'a faicte « telle [1]. »

Cependant les négociations du ſieur de Biron n'a- vaient pu réuſſir à diſſiper, parmi les proteſtants, les défiances que leur inſpiraient encore les démarches

[1] Brantome, *Dames illuſtres*, édition Monmerqué, tome V, Diſcours ſur la reine Marguerite, p. 155.

de la cour. Toutefois, ils avaient cru devoir y répondre en députant vers le roi, Téligny, Briquemault & quelques autres perſonnages marquants de leur parti, pour proteſter, au nom de tous ceux de la religion, de *leurs loyautez & ſervitudes* [1].

Des ſéductions de tout genre furent miſes en œuvre auprès des envoyés. Leur ſéjour à Blois ne fut qu'une ſérie de fêtes. On s'emparait des plus âgés, en flattant leur ambition ; on ſéduiſait les plus jeunes par l'attrait des plaiſirs ; on endormait les uns & les autres par de perfides careſſes. Enivrés de l'accueil qu'ils avaient reçus, ils durent être, auprès de la cour proteſtante de La Rochelle, les partiſans les plus ardents du rapprochement déſiré par les catholiques.

Afin de profiter, dans l'intérêt de ſes projets, du retour de Téligny à La Rochelle, la reine-mère faiſait en même temps ſolliciter le comte Louis de Naſſau de ſe rendre ſecrètement à Blois, pour s'entendre avec Charles IX ſur les projets de guerre contre le roi d'Eſpagne.

Le Comte de Naſſau quitta donc la Rochelle, accompagné de La Noue & de Francourt, chancelier de la reine de Navarre. Ils arrivèrent la nuit à Blois, *en habits deſguiſez* [2].

Dans les conférences ſecrètes qu'ils eurent avec le roi, & dont l'écho devait ſe faire entendre à La Rochelle, Charles IX mit en œuvre toutes les leçons de

[1] Sully, *OEconomies Royales*, tome I, page 7 de l'édition aux V. verts.

[2] Sully, *OEconomies Royales*, t. I, p. 8. — *Vie de Lanoue*, par Moyſe Amirault, p. 66.

diſſimulation qu'il avait reçues de Catherine. Il maudit hautement l'influence que ſa mère exerçait ſur les affaires publiques, & feignit des intentions bien arrêtées de gouverner déſormais ſon royaume par lui-même, ſur un plan tout différent de celui qui avait été ſuivi juſqu'alors. Il développa enſuite ſes projets de guerre contre le roi d'Eſpagne, & exprima le déſir que le comte de Naſſau partît tout de ſuite pour en faire les préparatifs. Quant aux plans de la campagne, il fallait la préſence de l'amiral pour les arrêter, car c'était à lui que le commandement de l'armée devait être remis [1]. On régla auſſi les conditions du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre.

Mais il fallait auprès des proteſtants de La Rochelle une démarche plus oſtenſible &, en quelque ſorte, plus officielle. Charles IX choiſit donc pour ſon ambaſſadeur un homme dont les intentions ne pouvaient être ſuſpectes aux réformés; ce fut le maréchal de Coſſé, vieil & fidèle ami de Coligny. Il était porteur d'une ordonnance par laquelle le roi autoriſait l'amiral à conſerver avec lui, à la cour même, cinquante gentilſhommes armés [2].

Flatté dans ſes déſirs de voir un terme mis enfin à la guerre civile, & dans ſon ambition de commander une armée contre des ennemis qui ne devaient plus être des Français, déterminé par l'eſpoir de profiter de la faveur du roi dans l'intérêt de ſon parti, l'amiral

[1] Davila, t. I, liv. v, p. 301 de l'éd. de Londres, 1755.

[2] De Thou, tome VI, liv. L, pp. 278 & 327.



ſe décide à quitter La Rochelle. Pouſſé peut-être, ſuivant l'expreſſion du grave Paſquier, par *ce merveilleux & eſpouvantable jugement de Dieu qui court contre nous*, il arrive à Blois [1].

En abordant le roi, Coligny mit un genou en terre; mais Charles IX le releva, &, l'embraſſant avec les plus vives démonſtrations de bienveillance & d'amitié, il proteſta qu'il regardait comme le jour le plus beau de ſa vie celui où l'arrivée de l'amiral aſſurait la paix & la tranquillité du royaume : *Enfin, mon père, nous vous tenons, nous vous poſſédons*, diſait-il, *& vous ne vous éloignerez plus de nous, quand vous le voudrez* [2].

Peu de temps après ſon arrivée, Coligny reçut du tréſor royal cent mille livres en dédommagement des pertes qu'il avait faites dans les dernières guerres. Téligny, ſon gendre, partageait avec lui les faveurs du roi, & tout ce qui ſ'accordait de grâces à la cour était pour les gentilshommes de la ſuite de l'amiral. Charles IX répétait ſouvent qu'il *l'eſtimoit un des grands hommes de guerre & d'Eſtat de ſon temps, & qu'il avoit regret de ne l'avoir pas bien cogneu* [3].

Et tandis qu'on endormait ainſi, dans une trompeuſe & cruelle ſécurité, celui qu'en arrière on appelait *le vieux renard de La Rochelle*, la reine-mère, le roi Charles IX, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, le duc de Guiſe, le garde-des-ſceaux, Birague, & nom-

[1] Paſquier, tome II, p. 134, *Lettre à l'avocat Loyſel.*

[2] De Thou, t. VI, liv. L, p. 279. — La Popelinière, t. II, fol. 21. — Davila, t. I, pp. 398-399.

[3] Sully, *OEconomies Royales*, t. I, p. 8 de l'édition citée.

bre d'autres, si on en croit l'historien de Thou, se réunissaient en conseil, & discutaient les moyens d'exécuter le complot contre les protestants. Le duc de Guise faisait partie des conjurés & assistait à ces discussions dans la chambre même où seize ans plus tard, il devait tomber, victime aussi d'un autre complot royal [1]. Tous les moyens présentés reposaient sur les jeux & les fêtes auxquels devaient donner lieu les noces du roi de Navarre avec la sœur du roi.

Les négociations pour ce mariage s'étaient poursuivies depuis l'arrivée d'une partie des seigneurs protestants, avec tout le succès désiré par Charles IX; mais rien ne pouvait se terminer sans la présence de la reine de Navarre. Jeanne d'Albret quitta aussi La Rochelle pour se rendre à Blois.

Cependant, ces projets d'union d'un prince hérétique avec la sœur du roi de France avaient ému la cour de Rome. Pie V députa vers Charles IX le cardinal Alexandrin, son neveu, chargé de lui demander d'entrer dans la ligue sacrée contre *le Turc*, & de rompre les projets de mariage de sa sœur avec Henri de Navarre, pour la donner au roi de Portugal [2]. Charles IX repoussa les projets d'alliance contre les Turcs, en exposant la division qui désolait son royaume, & la détresse de ses finances. Il répondit, en outre, qu'il ne pouvait rien changer de ses projets à l'égard de sa sœur, & que de son mariage avec le chef des protes-

[1] De Thou, tome V, p. 327.

[2] *Ibid.*, p. 331. — *Stratageme de Charles IX*, par Capilupi, page 26 de la traduction de 1584. — Adriani, page 904.



tants dépendait la paix publique & la tranquillité du royaume. Sur l'insistance du cardinal, il ajouta : « Que « ne puis-je, mon père, vous expliquer ce que je fais! « Mais prenez patience, le pape connoîtra mes inten- « tentions, & verra bien que ce mariage a lieu dans « l'intérêt de la religion & pour l'extirpation de l'hé- « résie. » Prenant ensuite la main du cardinal, il voulut y mettre une bague, en lui disant : « Recevez ce « gage de la parole que je vous donne de ma sou- « mission inviolable au Saint-Siége, & de l'exécution « prompte du projet que j'ai formé contre les héré- « tiques & les impies. » Alexandrin refusa la bague & dit qu'il se confiait à la parole du roi [1]. Il avait quitté la cour quand la reine de Navarre y arriva.

Jeanne d'Albret fit au château une entrée royale; elle était environnée d'un nombreux & brillant cortége, où l'on distinguait le comte Louis de Nassau, le même dont les sollicitations l'avaient entraînée à une démarche que sa prévoyance habituelle lui faisait regarder comme dangereuse, car elle ne partagea jamais entièrement cette sécurité fatale où Coligny, ainsi que *les plus sages & considératifs*, selon l'expression de Sully, s'endormait depuis son arrivée à la cour. Elle voyait, il est vrai, dans le mariage de Marguerite de Valois, & dans le projet de guerre contre le roi d'Espagne, l'espoir de recouvrer son royaume de Navarre & l'indépendance qu'elle désirait pour son

[1] D'Aubigné, tome I, liv. 1er, *de Pie V*. — De Thou, t. VI, p. 7, éd. 1516. — Catena, *Vie* p. 332.

fils. Néanmoins, il doit être certain que cette femme, fi fage, fi prudente, fut entraînée, malgré fes craintes & fes défiances, à fuivre, fans l'approuver, l'exemple donné par Coligny dont elle s'était habituée à refpecter le noble caractère & la haute intelligence.

L'accueil qu'elle reçut à la cour fut celui qu'on fait à une reine, à une parente, à une amie. Le roi ne ceffa de lui prodiguer les noms les plus affectueux; il l'appelait *fa grande tante, fon tout, fa mieux aimée,* & lui faifait tant de careffes, dit L'Eftoile, « qu'il ne bou- « gea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir avec tant « d'honneur & de révérence que chafcun en eftoit « eftonné. » Mais le foir, en fe retirant, ajoute L'Eftoile, chroniqueur d'une autorité affez douteufe, il eft vrai, le roi dit à la reine-mère en riant : « Et puis, « Madame, que vous en femble, joue-je pas bien mon « rollet? — Ouy, lui répondit-elle, fort bien; mais « ce n'eft rien qui ne continue. — Laiffez-moy faire « feulement, dit le Roy, & vous verrez que je les « mettrai au filet[1]. »

Craignant pour fon fils, jeune & ardent comme il était, les féductions d'une cour corrompue, Jeanne d'Albret avait voulu préfider feule au règlement des conditions définitives du contrat de mariage du roi de Navarre avec la fœur de Charles IX. Mais elle rencontrait chaque jour, malgré les démonftrations de refpect & d'affection dont elle était l'objet, quelques difficultés nouvelles fufcitées par la reine Catherine.

[1] *Journal* de L'Eftoile, t. I, pp. 45 & fuiv. de l'édition 1744.



Celle-ci exigeait, par exemple, que les noces euſſent lieu à Paris, tandis que Jeanne d'Albret, redoutant avec raiſon la haine que les habitants de la capitale portaient aux proteſtants, voulait qu'elles fuſſent célébrées à Blois.

C'eſt ſous l'influence de ces contrariétés de toute ſorte, qu'elle écrivit de Blois au jeune roi de Navarre cette lettre devenue célèbre, où, en parlant des ennuis qu'elle éprouve, elle fait un tableau ſi ſévère, mais ſi vrai, de la cour de France ſous Charles IX.

« Mon fils, je ſuis en mal d'enfant & en telle extré-
« mité qui ſi je n'y euſſe eſté pourvue, j'euſſe eſté
« extrêmement tourmentée... Voyant donc que rien
« ne s'avance, & que l'on me veut faire précipiter les
« choſes & non les conduire par ordre, j'en ay parlé
« trois fois à la Reine... qui me traite à la fourche &
« m'uſe de telle façon que vous pouvez dire que ma
« patience paſſe celle de Griſelidis... Au partir d'elle
« j'ay un eſcadron de huguenots qui me viennent en-
« tretenir, plus pour me ſervir d'eſpions que pour m'aſ-
« ſiſter... J'en ay d'une autre humeur qui ne m'empeſ-
« chent pas moins... qui ſont hermaphrodites religieux.
« Je ne puis pas dire que je ſois ſans conſeils, car
« chacun m'en donne un, & pas un ne ſe reſſemble. »

Elle demande enſuite à ſon fils de lui envoyer ſon chancelier pour l'aſſiſter, « car l'on me tient, dit-elle,
« toutes les rigueurs du monde & des propos vains
« & moqueries au lieu de traiter avec moy, avec
« gravité comme le fait mérite, de ſorte que je crève
« parce que je me ſuis ſi bien réſoluë de ne me cour-

« roucer point que c'eſt un miracle de voir ma « patience... J'ay trouvé voſtre lettre fort à mon gré ; « je la montreray à Madame ſi je puis. Quant à ſa « peinture, je l'envoyerai querir à Paris. Elle eſt belle, « & bien aviſée & de bonne grâce, mais nourrie en « la plus maudite & corrompuë compagnie qui fut « jamais ; car je n'en voy point qui ne s'en ſente. Voſtre « couſine la marquiſe [l'épouſe du jeune prince de « Condé] en eſt tellement changée qu'il n'y a appa- « rence de religion, ſinon d'autant qu'elle ne va point « à la meſſe ; car au reſte de la façon de vivre, horſ- « mis l'idolaſtrie, elle fait comme les papiſtes, & ma « ſœur la princeſſe [de Condé] encore pis...

« Le porteur vous dira comme le Roy s'émancipe. « C'eſt pitié. Je ne voudrois pour choſe du monde « que vous y fuſſiez pour y demeurer. Voilà pourquoy « je déſire vous marier, & que vous & voſtre femme « vous vous retiriez de cette corruption, car encore « que je la croyois bien grande, je la trouve encore « davantage. Ce ne ſont pas les hommes icy qui « prient les femmes, ce ſont les femmes qui prient les « hommes. Si vous y eſtiez, vous n'en échapperiez « jamais ſans une grande grâce de Dieu. »

Ici, la bonne mère, craignant d'affliger ſon fils par des réflexions auſſi triſtes, change de propos & cherche à montrer, dans ſa lettre, une gaîté qui n'était pas dans ſon cœur. « Je vous envoye, dit-elle, un bouquet « pour mettre ſur l'oreille, puiſque vous eſtes à ven- « dre, & des boutons pour un bonnet. Les hommes « portent à cette heure force pierreries..... » Mais

bientôt ses pressentiments reprenant le dessus, elle termine ainsi : « Mon fils, vous avez bien jugé par mes « premiers discours que l'on ne tasche qu'à vous séparer de Dieu & de moy. Vous en jugerez autant par « ces derniers, & de la peine en quoy je suis pour vous. « Je vous prie prier bien Dieu, car vous avez bien « besoin en tout temps, & mesme en celuy-cy, qu'il « vous assiste; & je l'en prie, & qu'il vous donne, mon « fils, ce que vous désirez. — De Blois, ce 8 de mars « [1572], de par vostre bonne mère & meilleure « amie.

« JEANNE[1]. »

Enfin les pourparlers & les négociations durent se terminer au gré de Catherine de Médicis. En butte aux exigences haineuses & jalouses de la reine-mère, ne trouvant aucune sympathie au milieu de cette cour, à laquelle son caractère inflexible & l'austérité de ses mœurs la rendait odieuse & comme étrangère, sollicitée d'un autre côté par ceux même de son parti, Jeanne d'Albret souscrivit à toutes les conditions qui lui furent en quelque sorte imposées.

Elle autorisa son fils à venir la rejoindre. Le jeune roi de Navarre fit son entrée au château, accompagné du prince de Condé, son cousin germain, du comte de la Rochefoucault & d'un très-grand nombre de gentilshommes protestants[2]. Ce fut une occasion nou-

[1] *Add. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, page 859 à 860 de l'édit. in-folio.

[2] De Thou, livre LI, page 334. — Davila, tome I, page 703.

velle de fêtes & de jeux, au milieu desquels Charles IX faisait, disait-il, *comme son fauconnier, & surveilloit ses oiseaux.*

Ces jeux n'étaient plus, comme au temps de Louis XII & de François Ier, de brillants pas d'armes où se rompaient des lances en l'honneur des dames. Aux tournois disparus avec Henri II, avaient succédé d'autres simulacres de combat, semblables aux *petites guerres* de nos jours. Les Mémoires de Tavannes nous ont conservé le programme d'une de ces fêtes militaires, pendant le séjour de la cour de Charles IX à Blois, à l'époque dont nous nous occupons. Le château jouait le rôle de ville assiégée ; il y avait *une grande bresche défendue & une retraite derrière les retranchements, où les assaillants entrés eussent voulu estre dehors, feinte à l'imitation de l'aguerriment d'alors* [1].

Le 11 avril, les articles du contrat de mariage furent arrêtés & signés, & la cérémonie des fiançailles célébrée à la chapelle de Saint-Calais. Laissant son fils aux enivrements & aux séductions de la cour, Jeanne d'Albret partit de Blois, le 15 mai suivant, & se rendit à Paris, pour faire les préparatifs nécessaires à la célébration des noces. On sait qu'elle y mourut un mois après son arrivée, & l'histoire laisse encore indécise la question de savoir si sa mort fut une suite de la fatigue & des peines qu'elle prit, ou si le poison de l'Italien Renée, parfumeur de Catherine de Médicis, ne fit pas de la

[1] *Mémoires de Tavannes*, t. XXVII, p. 210 de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, édition de 1787.



reine de Navarre la première victime du drame horrible qui se joua dans le courant du mois d'août suivant.

Pour ne rien ôter à l'intérêt des événements dont nous venons de présenter le tableau, nous n'avons pas raconté d'autres faits qui, à la même époque, préoccupaient aussi la politique de la cour.

Les projets de vengeance & d'extermination contre les protestants ne faisaient point perdre de vue à Catherine de Médicis ses idées d'ambition & ses espérances de donner un trône à chacun de ses fils. Ce fut pendant son séjour à Blois qu'elle dirigea ses premières démarches pour faire appeler le duc d'Anjou à la succession du vieux Sigismond-Auguste, roi de Pologne[1]. On sait le succès dont fut couronnée la diplomatie de l'évêque de Valence, Montluc.

Dès l'année 1571, il avait été question du mariage du même duc d'Anjou avec Elisabeth d'Angleterre. Mais les négociations avaient tellement traîné en longueur que, de la part de la reine d'Angleterre, du moins, il est permis de supposer qu'il n'y eut jamais une intention bien arrêtée de les mener à fin. Ce mariage était plutôt un prétexte qui servait dans ce moment les intérêts de la politique anglaise[2]. Néanmoins, les négociations aboutirent à un traité de paix & d'alliance, qui fut signé à Blois le 29 avril 1572.

[1] *Mém. de Choisnin*, liv. Ier & liv. II, *passim*. — De Thou, l. LIII.

[2] P. de Rapin-Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, tome VII, page 324.

Ce traité assurait à Elisabeth la tranquillité de son royaume & des avantages considérables pour le commerce de l'Angleterre, & lui laissait en outre, à l'égard de Marie Stuart, une complète liberté de conduite. A cette époque de son règne, c'était le point important de sa politique. Quant aux avantages que la cour de France devait retirer de ce traité, ils reposaient, pour le présent, sur les gages de sécurité offerts aux protestants par cette alliance avec une princesse de leur religion, &, pour l'avenir, sur les éventualités de la guerre projetée contre l'Espagne [1].

Quelque temps après la signature du traité, Charles IX en jura l'observation en présence du comte de Lincoln, qui arriva à Blois, comme ambassadeur extraordinaire, avec une suite magnifique [2].

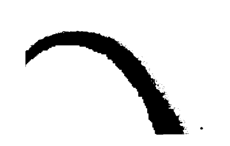
Le roi avait daté du 26 avril la commission donnée au duc de Montmorency, aux sieurs de Foix & de la Mothe-Fénelon, ses ambassadeurs, pour aller recevoir en son nom le serment de la reine d'Angleterre. Cette commission portait pouvoir de proposer à Elisabeth le mariage du duc d'Alençon avec elle [3].

Peu de temps avant cette démarche officielle, Catherine s'était ouverte de ce projet à l'ambassadeur Smith, & celui-ci écrivait de Blois, en ces termes, à lord Burleigh, premier secrétaire d'Etat d'Elisabeth :

[1] De Thou, l. LI, p. 334, édit. de Londres.—Rapin-Thoyras, t. VII, p. 341. — *Traités de paix*, t. V, pp. 211 & suiv.

[2] *Hist. de la royne Elisabeth*, IIe partie, p. 551, traduite de Cambden.

[3] Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 651.



« ... Mon Dieu (dit la reine), voſtre maiſtreſſe ne « voit-elle pas bien qu'elle ne ſera jamais en repos « qu'elle ne ſoit mariée? ſi cela eſtoit fait, & que ce « fuſt dans quelque puiſſante famille, qui eſt-ce qui « oſeroit entreprendre quelque choſe contre elle? — « En vérité, Madame, luy reſpondis-je, je croy que ſi elle « eſtoit une fois mariée, tous ceux qui ont, en Angle- « terre, quelque mauvaiſe volonté pour elle per- « droient auſſitoſt courage; car il eſt bien aiſé de « couper un arbre, quand il eſt ſeul; mais quand il « y en en a deux ou trois enſemble il faut eſtre plus « longtemps & ils s'entre-ſouſtiennent l'un l'autre : « & ſi elle avoit un enfant, toutes les prétentions de « de la Reyne d'Eſcoſſe & de pluſieurs autres, qui ſont « que l'on en veut préſentement à ſa vie, s'évanoüi- « roient bientoſt. — Je ne doute point, dit-elle, qu'elle « n'en puiſſe avoir cinq ou ſix. — Pluſt à Dieu, « luy diſ-je, Madame, que nous en euſſions un! « — Non, dit-elle, il faut du moins deux garçons « afin que s'il en meurt un, il en demeure un « autre, & trois ou quatre filles pour faire alliance « avec d'autres princes & fortifier ſon royaume. — « Vous croyez donc, Madame, luy dis-je, que Mon- « ſieur le duc iroit bien viſte. — Elle ſe prit à rire « & me dit : Je le déſire infiniment & je ſuis perſuadée « que j'en verrois de mon vivant du moins trois ou « quatre, ce qui m'obligeroit à paſſer la mer pour « les voir & eux auſſi. Mais puiſqu'elle a eu agréable « mon fils d'Anjou, comme vous me l'avez dit, pour- « quoy celuy-cy ne luy plairoit-il pas, qui eſt de « meſme famille, de meſme père, & qui n'eſt pas moins

« vigoureux & gaillard que luy, & peut-eſtre plus. La « barbe commence à luy venir, & je luy dis dernière- « ment que j'en eſtois faſchée, parce que je crains « qu'il ne ſoit pas ſi grand que ſes frères. — Madame, « luy dis-je, les hommes ont accouſtumé de croiſtre « en hauteur à ſon aage, la barbe n'y fait rien.—Il n'eſt « pas ſi petit, dit-elle, il eſt auſſi haut que vous, ou « peu s'en faut. — Cela ne m'embarraſſe pas, Madame, « je voudrois, à cela près, qu'il pût plaire à la Reyne « ma maiſtreſſe, car Pépin-le-Bref, qui eſpouſa Ber- « the..., eſtoit ſi petit en comparaiſon d'elle, qu'il ne « ne luy alloit pas juſques à la ceinture, comme on le « voit à Aix-la-Chapelle, où il eſt debout, auprès d'elle « qui le tient par la main. Cependant il en eut Char- « lemagne..., qui eſtoit, à ce qu'on dit, preſqu'un « géant. Et voſtre Bertrand de Gueſclin, dont vous « faites tant de cas..., & qui eſt enterré parmy les « Rois, à Saint-Denis, n'avoit pas plus de quatre pieds « de haut, s'il n'eſtoit pas plus grand que la figure « qui eſt ſur ſon tombeau; cependant il eſtoit vail- « lant, hardy & courageux, & fit bien du mal aux « Anglois. — Il eſt vray, dit-elle, c'eſt le cœur, « le courage & l'action qu'il faut conſidérer en un « homme...[1]. »

Il n'eſt pas permis de douter que la reine d'Angleterre, qui refuſa la main de Philippe II, roi d'Eſpagne, de Charles IX, roi de France, & du duc d'Anjou, n'eut jamais la penſée de partager, avec un prince étran-

[1] Lettre de Smith, écrite de Blois, le 22 mars 1572, dans les *Mémoires de Nevers*, tome I, page 535.

ger, la puiſſance dont elle ſe montra conſtamment jalouſe. Cependant elle écouta ces propoſitions d'une alliance nouvelle, & s'y montra d'abord ſi favorable, qu'un contrat de mariage fut réglé & qu'on dut croire un moment cette union irrévocablement conclue. Sans doute les intérêts de ſa politique, les mêmes alors qu'à l'époque où il était queſtion de ſon mariage avec le duc d'Anjou, la portèrent à entrer dans ces négociations matrimoniales. On peut croire en outre, avec quelques hiſtoriens, qu'un ſentiment de coquetterie, naturel à ſon ſexe & à ſon caractère, lui rendait agréables les hommages d'un jeune prince de dix-huit ans, qui augmentait ainſi le nombre de ſes prétendants & de ſes *ſerviteurs*, ſurtout lorſqu'on apprécie, comme on doit le faire, la nature des préoccupations que lui donna ſi longtemps ſa rivalité avec la belle & malheureuſe Marie Stuart [1].

Néanmoins les événements de la Saint-Barthélemy rompirent toutes les négociations. Elles furent repriſes plus tard, mais ſans réſultat. Du haut de la vieille tour du Foix, les aſtrologues avaient promis un trône à chacun des fils de Catherine de Médicis; la Providence en avait autrement diſpoſé.

[1] Le Laboureur, t. I, p. 650. — *Mémoires de Tavannes*, t. XXVII, p. 207 de la collection citée. — *Robertſon's Hiſtory of Scotland*, t. II, p. 31, édition 1781.



VI

LE CHATEAU DE BLOIS SOUS HENRI III.

Sous le règne de Henri III, notre château n'offre aucun souvenir intéressant avant l'année 1576, où furent convoqués les premiers États tenus à Blois. Henri III s'était engagé à les assembler six mois après la publication de la Paix de Monsieur, signée à Chastenoy, le 6 mai de la même année.

Cette paix, la cinquième depuis le commencement des guerres de religion, avait été un des actes les plus habiles, mais aussi les plus perfides, inspirés à la politique de Catherine de Médicis par les embarras que suscitait la confédération nouvelle des protestants avec les catholiques modérés, à la tête desquels se trouvait le duc d'Alençon, frère du roi.

Dès l'année précédente, la reine-mère avait ouvert avec son fils, au château de Chambord, des négociations pour arriver à une suspension d'armes ; mais rien n'avait été résolu, & un second rendez-vous avait été

fixé au château de Blois. A ſon arrivée, le duc d'Alençon, apprenant que les intentions de ſa mère étaient de le faire arrêter, était reparti auſſitôt, avec ſes troupes, & s'était dirigé vers la Touraine, où Catherine l'avait ſuivi & avait conclu une trève de ſix mois, qui ne fut pas obſervée [1].

La Paix de Monſieur avait un caractère de duplicité dont les proteſtants eux-mêmes ſe montraient inquiets, malgré le nombre & la nature des conditions ſtipulées en leur faveur; la convocation des Etats avait été exigée par eux, comme garantie des intentions du roi de ſonger ſérieuſement, tout en pacifiant le royaume, à maintenir les conceſſions qui leur étaient faites. Ils eſpéraient ſans doute auſſi que leur union avec le parti des catholiques modérés, ou des *politiques*, leur donnerait toute prédominance dans l'Aſſemblée.

D'un autre côté, les catholiques ſe crurent trahis par la cour, & toutes les haines qui ſommeillaient depuis la Saint-Barthélemy ſe réveillèrent plus vives & plus ardentes, en préſence des dangers nouveaux dont la religion ſemblait menacée par les faveurs & les privilèges accordés à ſes ennemis. La ligue, dont le projet conçu par le cardinal de Lorraine remontait déjà au concile de Trente, s'organiſa rapidement alors dans le royaume, ſurtout à Paris, &, ſous la direction imprimée par l'influence occulte du duc de Guiſe, elle ſe préparait à proſcrire des Etats-Généraux tous les proteſtants.

[1] De Thou, t. VII, liv. LXI, p. 295.—*Mémoires de l'Eſtoile*, tome I, page 138 de l'édition de 1744.



Des lettres du roi, datées du 16 août, avaient ordonné la réunion des Etats à Blois pour le 15 novembre. Quelques jours avant l'ouverture, Henri III se rendit au château avec la reine sa mère, & accompagné de son frère, qui avait pris le titre de duc d'Anjou [1].

Aucun député n'était encore arrivé. Dans les conseils privés qui se tinrent alors chez le roi, on s'occupa des moyens à prendre pour diriger les délibérations & les votes de l'assemblée. Effrayé des conséquences de l'édit de paix & de l'impression qu'il avait produite sur les catholiques, le conseil s'arrêta à un seul but, celui de faire proclamer par les représentants de la France, qu'il ne devait y avoir qu'une seule religion dans le royaume [2].

Lorsque les députés furent arrivés, on assigna à chacun des trois ordres un lieu spécial pour commencer ses délibérations. La noblesse s'assembla au palais, le tiers-état à la maison de ville, & le clergé, qui devait d'abord tenir ses séances dans l'abbaye de Saint-Laumer, se retira au chapitre de l'église Saint-Sauveur [3].

Le 30 novembre, jour de la Saint-André, il y eut une procession solennelle à laquelle Henri III assista avec toute sa cour. Guillaume Ruzé, évêque d'Angers

[1] De Thou, t. VII, liv. LXIII, p. 447 & suiv.— L'Estoile, t. I, page 185. — *Rec. d'Isambert*, t. XIV, p. 305.

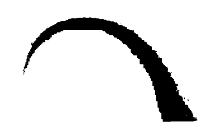
[2] *Journal du duc de Nevers*, dans les *Preuves de l'Estoile*, t. III, p. 67.

[3] De Thou, t. VII, liv. LXIII, page 448.—*Journal de l'Estoile*, tome III, page 77. — Voyez aussi le *Journal de G. de Taix*, doyen de l'église de Troyes, dans le recueil de Camuzat, folio 1.

& confeffeur du roi, fit un fermon politique dont nous ne pouvons nous empêcher de faire connaître quelques traits curieux. Il jeta d'abord l'anathème fur la religion nouvelle, lui attribua tous les maux que la France avait foufferts, & la compara au cheval de Troie. Il dit que fi les Français, *qui defcendoient eux-mêmes des Troyens*, n'avaient pas *rompu la muraille* de leur vraie religion pour y en laiffer entrer une autre, ils n'euffent pas vu le feu en plufieurs endroits du royaume, comme le vit autrefois *Troye-la-Grande*. Il attaqua enfuite vivement tous les corps de l'Etat, reprochant au roi de donner des bénéfices à des incapables, aux prélats de négliger leur troupeau, à la nobleffe de voler les dîmes des curés, & il taxa le tiers-état d'ufure, en le comparant au ver qui gâte le bois.

La meffe finie, le clergé de Blois ouvrit la marche de la proceffion, avec les enfants de chœur & les chantres de la chapelle du roi, chantant avec une grande mélodie qui *incitoit grandement le peuple à dévotion*. Après les chantres, dit le journal d'un député, auquel nous empruntons les détails de cette cérémonie, « fuyvoient les doyens & autres députez des Eftatz « en ordre confuz, avec leurs robes noires, bounetz « carrez & cornettes; puis venoient meffieurs les au- « moufniers du Roy, veftus de leurs roquetz. Les ab- « bez béniftz[1] nous fuyvoient, & puis les abbez chefs « d'ordre.... & après eux, meffieurs les évefques avec « leurs roquetz, robes & camailz violetz ; & puis venoit

[1] On donnait le nom d'*abbés benits* aux abbés des monaftères qui recevaient la bénédiction épiscopale.



« l'archevefque d'Ambrun en pontificat, & eftoit fuyvi « par le Roy & toute la cour & peuple. » La proceffion fe dirigea de l'églife Saint-Sauveur à la chapelle de Saint-Calais, où fe termina la cérémonie [1].

Le dimanche 2 décembre, le roi & toute la cour, réunis à Saint-Sauveur, & les députés des trois ordres, à Saint-Nicolas [2], communièrent avec une grande folennité, & le jeudi 6 eut lieu la féance d'ouverture. Entre dix & onze heures, après avoir entendu à Saint-Sauveur la meffe du Saint-Efprit, tous les députés fe rendirent dans la cour du château [3].

Dans quelques réunions précédentes, il s'était élevé entre les députés des difputes au fujet de la préféance. Auffi eut-on foin, dans le confeil du roi, pour empêcher toute confufion & toute conteftation nouvelle, de régler l'ordre de la féance folennelle.

« De ceft ordre trois copies avoient efté baillées ; « l'une au fieur Doignon, maiftre d'hoftel du Roy, « fervant de maiftre des cérémonies..., l'autre à un « hérault qui appeloit les députez, la troifiefme à ceux « qui les conduifoient, en la forme & manière qui en- « fuit : Nicolas Raymond, hérault du tiltre de Nor- « mandie, veftu d'une cotte d'armes de velours violet, « femée de grandes fleurs-de-lys d'or, eftoit à la fe- « neftre qui refpond dans la cour du chafteau, où y

[1] *Journal de G. de Taix*, f°s 5 & fuiv.

[2] L'églife Saint-Nicolas, une de celles qui furent détruites par la Révolution, était fituée au-delà des foffés du château, en face de la maifon des Sœurs de l'Efpérance.

[3] De Thou, t. VII, p. 448. — G. de Taix, f° 10.

« avoit un tapis de velours violet, femé de fleurs-de-« lys d'or, & de là appelloit à haute voix les députez « fuivant l'ordre qui avoit efté arrefté. Comme ceux « qui avoient efté appelez eftoient entrez, on refermoit « la baffe-porte de la montée; Mathurin de Boynes, « héraut du tiltre d'Orléans, les recevoit, & Michel « Pelletier & Eftienne de la Rivière, hérauts des tiltres « de Guyenne & de Champagne, auffi reveftus de « leurs cottes d'armes, les conduifoient jufque dedans « la fale, & advertiffoient le fieur Doignon de quelles « provinces ils eftoient députez; lequel les conduifoit « en leurs places; & après qu'ils eftoient conduits, « le héraut en appelloit d'autres, qui eftoient con-« duits & placez comme les premiers [1].

Il y eut cent quatre députés du clergé, foixante-douze de la nobleffe, & cent cinquante du tiers-état. La ville & prévôté de Paris avait été appelée la première, & le marquifat de Saluces le dernier.

Vis-à-vis de la grande porte de la falle du château, qui a confervé le nom de Salle des Etats [2], il y avait une eftrade au milieu de laquelle était un grand marchepied. Au centre de ce marchepied & fous un dais à doffier, s'élevait la *chaire* du roi, avec deux couffins pour les pieds, le tout couvert d'un grand drap de velours

[1] *Rec. Génér. des Eftats de France*, Paris, 1651, p. 197.

[2] Voyez la defcription de cette falle, dans le premier chapitre. — Nous poffédons une grande eftampe, gravée fur bois, fort rare, & qui repréfente « Le vray pourtraict de l'Af-« femblée des eftats tenuz en « la ville de Bloys, au moys de « décembre, l'an mil cinq cens « foixante & feize. »

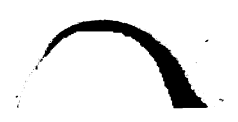


violet femé de fleurs-de-lys d'or. Au côté droit de cette chaire, fur le grand marchepied, était la chaire de la reine-mère & le fiége du duc d'Anjou; de l'autre côté, la chaire de la reine, femme du roi. Sur l'eftrade, mais plus bas que le grand marchepied, fe trouvaient, à droite & à gauche, deux bancs, l'un plus avancé vers le roi, pour les princes & ducs, & l'autre pour les pairs d'Eglife. On y voyait auffi une chaire fans doffier, couverte d'un drap de velours violet, femé de fleurs-de-lys d'or, pour le chancelier. Derrière le trône était une barrière, au-delà de laquelle fe tenaient les Deux-Cents-Gentilshommes de la garde, avec leurs haches ou *becs de corbin*. Au-deffus du dais, on avait ménagé une petite galerie pour les princeffes. Au pied de l'eftrade, en face de la chaire du roi, était la table des quatre fecrétaires d'Etat, couverte auffi d'un tapis de velours violet femé de fleurs-de-lys, & le dernier degré de l'eftrade leur fervait de fiége. De chaque côté de cette table, mais à une diftance de deux pas, étaient placés, deux bancs, l'un à droite pour les confeillers de robe longue, & l'autre pour les chevaliers de l'ordre & confeillers de robe courte. Derrière les premiers, on avait rangé dix bancs en long, deftinés aux députés de l'Eglife, aux archevêques & évêques, féant les premiers, & après eux, aux religieux chefs d'ordre & autres, felon la préféance des lieux d'où ils étaient députés. Au bout de ces bancs, il y en avait cinq autres en large où devait s'affeoir le tiers-état, le prévôt des marchands de la ville de Paris en tête. A droite de l'eftrade, deux autres bancs étaient deftinés, l'un aux évêques non députés, l'autre aux inten-

dants des finances & tréforiers de l'Epargne. De ce même côté, à l'extrémité & dans toute la largeur de la falle, régnait une galerie de fix pieds que foutenaient cinq piliers de bois ; cette galerie était réfervée aux dames & aux gentilshommes. Au-deffous, devaient fe tenir les gens de la cour. Derrière le banc des confeillers de robe courte, & devant l'eftrade, il y avait douze bancs en long, les fix premiers pour les députés de la nobleffe, & les fix autres pour les députés du tiers-état qui rempliffaient encore trois bancs, contre la muraille, de ce même côté. Au bout de ces bancs, fe trouvait une barrière, derrière laquelle on laiffa entrer le *commun peuple*. Toute la falle était tendue d'une riche tapifferie à perfonnages, rehauffée de fils d'or ; chaque colonne revêtue de velours violet, femé de fleurs-de-lys ; le haut de la falle était *enfoncé* de tapifferies, & l'eftrade couverte de tapis de pied.

Lorfque chaque député fut à fa place, meffieurs de Chavigny & de Lanfac, capitaines des Deux-Cents-Gentilshommes, & Larchant, capitaine des Gardes, allèrent chercher le roi. Celui-ci arriva par un petit efcalier de bois qu'on avait fait conftruire le long du mur qui touchait à fes appartements [1]. Le roi avait au cou le grand cordon de Saint-Michel ; deux huiffiers de la chambre portaient leurs maffes devant lui. Il était fuivi de la reine fa mère & de la reine fa femme, de fon frère le duc d'Anjou, de la reine de Navarre, du cardinal de Bourbon, des ducs de Nevers & d'Uzès,

[1] Voir la defcription, ch. Ier, & la pl. II.



de trois pairs d'Eglise, du chancelier Birague, & de Biron, grand-maître de l'artillerie.

A l'arrivée du roi, toute l'assemblée se leva, en se découvrant. Ceux du tiers-état restèrent un genou en terre jusqu'à ce que le roi & les deux reines fussent assis. Le roi commanda alors au chancelier de faire asseoir toute l'assemblée. Le sieur de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, se tenait aux pieds du roi, & Biron sur le second degré de l'estrade. Vis-à-vis le bureau des secrétaires d'Etat, & près de la muraille, quatre hérauts d'armes étaient à genoux, tête découverte. Aux deux côtés de la chaire du roi, étaient MM. de Chavigny & de Lansac, ayant la hache en main, & entre eux, Larchant, capitaine des gardes. Derrière le trône & devant la barrière, se tenaient, la hallebarde au poing, six archers du corps, revêtus de leurs casaques blanches, enrichies de broderies d'argent. Derrière la reine-mère, se voyaient le grand-prieur, son chevalier d'honneur, & l'abbé de Vendôme. Le comte de Fiesque occupait la même place, derrière la reine, femme du roi, & le comte de Saint-Aignan derrière le duc d'Anjou [1]. Parmi les personnes de la cour, brillait surtout Marguerite de Navarre. Brantôme nous a laissé une peinture naïve de l'effet que produisit la grande beauté de cette princesse sur toute l'assemblée :

« Je vis ceste nostre grande Reyne, dit-il, aux pre-
« miers estats à Blois, le jour que le Roy son frère fit
« son harangue, vestuë d'une robe d'orangé & noir ;
« mais le champ estoit noir, avec force clinquant, &

[1] *Estats généraux de France*, p. 221 & suiv.

« ſon grand voyle de majeſté, qu'eſtant aſſiſe en ſon « rang, elle ſe monſtra ſi belle & ſi admirable, que « j'ouïs dire à plus de trois cens perſonnes de l'aſſem- « blée, qu'ils s'eſtoient plus adviſés & ravis à la con- « templation d'une ſi divine beauté, qu'à l'oüie des « graves & beaux propos du Roy ſon frère, encore « qu'il eût dict & harangué des mieux[1]. »

Le roi prononça, en effet, un diſcours empreint d'une éloquence douce & perſuaſive, qui fit une vive impreſſion sur l'aſſemblée. Il rappela d'abord le but de la convocation des Etats, & les intentions dont chacun devait être animé pour parvenir à rendre le repos au royaume, en proie à tant d'abus, déſolé par tant de maux. Il fit un tableau touchant des miſères de la France, en comparant la félicité des règnes de ſon père & de ſon aïeul aux calamités qui affligeaient le ſien, & dont il fit remonter l'origine aux longues minorités de ſes frères, & la cauſe aux impénétrables volontés de la Providence. Il parla de l'adminiſtration de la reine-mère, en la remerciant de la conſervation de ſon légitime héritage. Il dit enſuite quelques mots du dévouement qu'il avait montré en combattant lui-même les ennemis de l'Etat, & en expoſant ſa perſonne à tous les haſards de la guerre. Quand il vint à peindre la ſituation miſérable dans laquelle il avait trouvé le royaume à ſon retour de Pologne, il rappela l'inutilité de ſes efforts pour pacifier les troubles, & l'obligation où il s'était vu de continuer la guerre, en multipliant les tributs & les charges ſur ſon peuple. « Je n'ay rien ſenty

[1] Brantôme, *Dames illuſtres*, Diſcours ſur la reine Marguerite.

« ſi grief, dit-il, ne qui m'ait pénétré ſi avant dans le
« cœur, que les oppreſſions & miſères de mes pauvres
« ſujets, la compaſſion deſquels m'a ſouvent eſmeu à
« prier Dieu de me faire la grâce de les délivrer en
« bref de leurs maux, ou terminer en cette fleur de
« mon aage mon règne & ma vie, avec la réputation
« qui convient à un prince deſcendu par longues suc-
« ceſſions de tant de magnanimes Roys, pluſtoſt que
« de me laiſſer envieillir entre les calamitez de mes
« ſujets, ſans y pouvoir remédier, & que mon régne
« fuſt, en la mémoire de la poſtérité, remarqué par
« exemple de règne malheureux. Bien dois-je rendre
« grâces à Dieu, que en toutes ces cogitations d'ora-
« ges & tempeſtes, il m'a toujours conforté d'une
« ferme confiance, qu'il ne m'a point mis cette cou-
« ronne ſur la teſte pour ma confuſion, ny le ſceptre
« en main pour verge de ſon ire; mais qu'il m'a col-
« loqué en ce ſouverain degré de royalle dignité,
« pour eſtre inſtrument de ſa gloire, miniſtre & diſ-
« penſateur de ſes grâces & bénédictions ſur le
« nombre infiny de créatures qu'il a mis ſous mon
« obéiſſance et protection. » Alors, il parla de la paix comme du ſeul remède aux *maladies* de ſon royaume, & engagea fortement les Etats à ne point faillir à leur miſſion & à conſolider ce repos, cette tranquillité qu'il appelait de tous ſes vœux. Il termina en prenant Dieu à témoin de ſes bonnes intentions, & il engagea ſa parole royale de reſpecter, garder & entretenir inviolablement les règlements & ordonnances qui feraient faits.

Après ce diſcours, l'aſſemblée ſe leva pour ſaluer

le roi. On était profondément ému, & des larmes, qu'on ne cherchait point à cacher, témoignaient de l'attendriffement général. Les catholiques exaltés oublièrent un moment leurs préventions haineufes. Les *politiques* & les proteftants se difaient avec reconnaiffance, que pas un mot ne les avait offenfés ni bleffés dans leurs opinions ou dans leur culte. Tous fe réuniffaient dans un même fentiment d'amour & d'enthoufiafme pour le jeune monarque, qui avait trouvé de fi bonnes & fi belles paroles en parlant de Dieu & de fes devoirs. Henri III avait mis une grâce & une dignité admirables à prononcer fa harangue ; fa voix était claire, & malgré l'étendue de la falle fa parole nette & précife s'était fait entendre à tous les affiftants [1].

Quand il fe fut affis, le chancelier Birague prit la parole pour faire connaître plus amplement la volonté du roi. En adreffant d'abord à Sa Majefté l'exorde de fon difcours, il commença par démontrer les caufes des *grièves maladies* qui défolaient le royaume. Puis, en fe tournant vers l'affemblée, il entreprit une longue differtation fur l'origine & la convocation des Etats-Généraux, depuis Charles-Martel, Pépin & Charlemagne, jufqu'à Charles IX. Enfuite, il adreffa à chacun des trois ordres d'affez vives remontrances fur leurs devoirs, fur leurs torts, fit un pompeux éloge du gouvernement & de la régence de la reine-mère, parla de *l'eftat piteux & miférable du mefnage du roi*, fupplia les

[1] *Eftats de France*, pp. 227-234. — De Thou prétend que le difcours du roi était de la compofition du Bléfois, Jean de Morvillier. Voyez t. VI, liv. LXIII, p. 447.



Etats d'y avoir égard, &, dans sa péroraison, les invita à la paix & à la concorde [1].

Le discours du chancelier fut trouvé long, lourd & ennuyeux. Birague s'était laissé entraîner à un fastidieux étalage d'érudition, défaut commun à tous les orateurs de cette époque, mais que son grand âge & son peu d'habitude de la langue française devaient rendre encore plus fatigant [2]. Aux yeux de l'assemblée, le tort réel de cette harangue était, nous le croyons, de venir après celle du roi. Henri III avait parlé de ses sentiments d'amour & de dévouement pour ses sujets ; il avait attendri. Son chancelier, plus explicite & plus positif, dut exposer la nécessité de fournir finances & deniers ; il effraya. Le clergé ne lui pardonna pas d'avoir fait entendre que le roi ne voulait pas être privé du droit de nomination aux bénéfices, droit qu'il prétendait appartenir au souverain *tanquam jus regium*. Le mécontentement général se traduisit dans le quatrain suivant, que l'on fit courir aussitôt dans l'assemblée :

Tels sont les faits des hommes que les dits :
Le Roy dit bien, d'autant qu'il sçait bien faire ;
Son chancelier est bien tout au contraire,
Car il dit mal & fait encore pis.

Son discours fini, Birague alla prendre les ordres de Henri III, puis, s'étant assis, il fit savoir aux dépu-

[1] Remonstrance de M. de Birague, selon qu'elle a esté par luy prononcée aux Estats tenus à Bloys ; au *Recueil général des Estats de France*, page 236.

[2] Birague, ou Birago, était né à Milan, en 1507, d'une famille attachée au parti français.

tés, reftés debout & la tête découverte, qu'ils pouvaient fe faire entendre [1].

Alors d'Efpinac, archevêque de Lyon, fe leva & alla demander aux archevêques & évêques leur avis fur la réponfe à faire au roi. Il fut chargé feulement de remercier Sa Majefté; ce qu'il fit en quelques mots. Enfuite le fieur de Rochefort, député pour la nobleffe de Berry, après avoir, avec tous ceux de fon ordre, fait une profonde révérence, rendit grâces pour les bonnes intentions que le jeune monarque venait de témoigner dans fa belle & *excellente* harangue, & protefta devant Dieu, que toute la nobleffe était prête, en figne de dévouement & d'obéiffance, à expofer fa vie & fes biens pour le fervice de fon fouverain. Après Rochefort, Luillier, prévôt des marchands de la ville de Paris & préfident du tiers, fe plaça devant le roi, & demeurant, ainfi que tous les députés de cet ordre, un genou en terre, commença ainfi : « Sire, je croy que « les plus grands & excellens orateurs de toute l'anti- « quité, Démofthènes, Grec, & Cicéron, Latin, fe « trouveroient bien eftonnez, fi eftans encores entre « nous, en mefme réputation & eftime qu'ils eftoient « de leur temps, il leur faloit maintenant parler après « un fi grand, fi puiffant, fi magnanime & vertueux Roy, « & qui, outre & pardeffus tant d'excellentes & rares « vertus, a une grâce admirable de bien dire ! » Il remercia enfuite le monarque de fa grande affection & charité paternelle pour fes enfants, entre lefquels fes

[1] *Journal de Guillaume de Taix*, f°' 12, verfo, & fuiv. — *Journ. de l'Eftoile* t. I, p. 190, édit. 1744.

très-humbles ſujets du pauvre & déſolé tiers-état offraient tout ce qui leur reſtait de ſang, de vie & de biens, pour être employé à ſon ſervice.

Après ce diſcours, la cour quitta la ſalle dans le même ordre qui avait été obſervé à ſon entrée; puis toute l'aſſemblée ſe retira ſous l'impreſſion des ſentiments de bonheur & d'admiration qu'avait univerſellement produits le *beau dire* du roi[1].

Toutes ces aſſurances de dévouement durent faire eſpérer à Henri III qu'il lui ferait facile de diriger les travaux & les réſolutions des Etats. Mais ces proteſtations, nées de l'enthouſiaſme d'un moment, n'eurent pas d'effet plus durable que l'éloquence & la pompe royale qui les avaient provoquées. Dès qu'ils reprirent leurs délibérations, dans leurs réunions reſpectives, les députés ſe trouvèrent de nouveau en préſence des plaintes & des réclamations dont chaque province avait chargé ſes repréſentants. Tous avaient des abus à ſignaler, des proteſtations à faire, des réparations à exiger, des projets à ſoumettre. Les préventions contre la perſonne & l'autorité du roi ſe réveillèrent, plus vives & plus oſtenſibles, du ſein de ces réunions particulières, où dominait l'influence de la ligue, & s'étendaient auſſi contre ceux mêmes des députés qui faiſaient partie du conſeil royal ou *fréquentoient au chaſteau*. Auſſi des réſolutions inattendues, adoptées tout d'abord, ne firent voir à Henri III, à la place de ſes

[1] *Eſt. de France*, pp. 221 & ſuiv. — *Journ. de l'Eſtoile*, 259. — *Journ. de Taix*, f[os] 14 t. I, p. 190.

eſpérances détruites, que difficultés nouvelles pour ſon gouvernement, & périls pour ſon autorité.

Dès le lendemain de la ſéance d'ouverture, des commiſſaires, nommés par les trois ordres, s'étaient réunis au chapitre de l'égliſe Saint-Sauveur, ſous la préſidence de l'archevêque de Lyon, pour rédiger, dans un cahier général, les prétentions, les demandes & les doléances des provinces. Ces commiſſaires eurent tout d'abord à prononcer ſur cette queſtion importante : à quels juges ſerait commiſe l'appréciation de leurs travaux ? Les députés ſe conſidéreraient-ils comme légiſlateurs, & leurs réſolutions devaient-elles avoir, pour l'avenir, force de loi ; ou, mandataires ſpéciaux, devaient-ils ſe borner à ſoumettre ſimplement au conſeil du ſouverain les ſouffrances & les beſoins de leurs commettants ? La ſolution de cette difficulté amena une difficulté nouvelle, & la queſtion, débattue dans pluſieurs réunions, était enviſagée par les repréſentants des différents ordres avec de grandes diverſités d'opinion, lorſque, le 10 décembre, l'archevêque de Lyon, préſident de l'aſſemblée, donna lecture d'un projet de requête trouvé ſur ſon bureau. L'auteur, qui ne ſe nommait pas, demandait trois choſes : l'autoriſation du roi & force de loi pour tout ce qui ſerait unanimement arrêté par les Etats ; dans les queſtions douteuſes, le choix parmi les membres du conſeil privé, de juges non ſuſpects ; & enfin, réunion de douze députés de chaque ordre à ce nouveau conſeil ainſi formé.

Cette audacieuſe propoſition ne tendait à rien moins qu'à inveſtir de l'autorité légiſlative un comité nommé

par les Etats, à faire entrer des juges étrangers dans le conſeil du roi, à éliminer ceux déjà choiſis par le monarque. Appuyée par le clergé & la nobleſſe, elle fut combattue par le tiers-état qui voulut la modifier en demandant que les conſeillers donnés au roi, parmi les députés de chaque ordre, euſſent ſeulement voix conſultative. Cette marque de reſpect pour l'autorité ſouveraine ne changea en rien les réſolutions des deux premières chambres, & tout ce que le tiers put obtenir, ce fut une déclaration ſpéciale, que dans les queſtions où l'un des trois ordres ferait ſeul intéreſſé les deux autres n'auraient qu'une voix. On convint, en outre, de faire au roi la requête, ainſi modifiée, non par écrit, mais verbalement, comme pour *ſentir l'intérieur de Sa Majeſté* & ſonder les intentions de ſon conſeil. En rapprochant cette dernière meſure de la circonſpection de l'auteur anonyme du projet, on peut ſe rendre compte de la timidité avec laquelle l'eſprit d'oppoſition commençait à réaliſer ſes entrepriſes contre les droits du ſouverain [1].

Le 12 décembre, les commiſſaires, au nombre de trente-ſix, douze de chaque ordre, furent introduits dans le cabinet de Henri III, qui avait avec lui la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Bourbon, MM. de Montpenſier, de Guiſe, de Morvillier, & pluſieurs autres membres du conſeil. L'archevêque de Lyon, en expoſant la requête, proteſta, dans une *fort gentille & belle petite harangue*, que l'intention des Etats n'était point

[1] *Recueil des Eſtats de France*, pp. 447 & ſuiv. — *Journal de* p. 271. — De Thou, tome V, *Guillaume de Taix*, fol. 14 à 19

de toucher à la fouveraineté du monarque, mais de ratifier aux yeux du pays, par la coopération de quelques députés, les décifions émanées du confeil royal.

Le roi ne témoigna aucune furprife, aucun mécontentement, & fit réponfe, « par une courte harangue, « fi bien digérée & fi gentiment prononcée, qu'il « eftoit ayfé à juger qu'auparavant il avoit bien efté « adverti de ce qu'on luy debvoit dire. » Sur cette première propofition, d'autorifer comme loi inviolable tout ce qui ferait unanimement arrêté par les trois ordres, Henri III répondit qu'il ne voulait nullement fe lier de promeffe, ni déroger à fon autorité pour la transférer aux Etats ; d'ailleurs, qu'il ignorait la nature des décifions qui pourraient être prifes, & qu'il ne favait ce qu'on pourrait lui demander & réfoudre, fous le prétexte de *l'honneur de Dieu, du repos public & du bien de fon fervice*. Il ajouta cependant qu'il était tout difpofé, en bon roi, à recevoir & à fuivre, en tant que praticables, tous les avis qui lui feraient donnés. Il accorda la feconde & la troifième propofition de la requête, *combien*, dit-il, *qu'il n'y fût tenu & que ce fût une chofe non accouftumée*. Il congédia les députés en leur commandant de hâter la rédaction de leurs cahiers, & tous, ayant mis le genou en terre, comme ils avaient fait à leur entrée, fortirent du cabinet[1].

Les demandes qu'on venait de lui faire, malgré la forme humble & vague dont elles avaient été revêtues, ne découvrirent pas moins, d'une manière évidente, à Henri III, la réelle & puiffante influence de la ligue or-

[1] *Journ. de Taix*, folio 19.

ganifée contre fon autorité & fa prérogative. Dans les difcuffions particulières, on avait violemment attaqué tous les actes de fon confeil. La lutte s'engageait : Henri en fut effrayé, & cette crainte explique la facilité de fes conceffions, la modération & la timide fermeté de fa réponfe. Le roi & les Etats femblaient deux antagoniftes en préfence, fe redoutant tous les deux, tous les deux étonnés, l'un des attaques dont il était l'objet, l'autre du but qu'il voulait atteindre. Ce fait domine dans toutes les relations des Etats avec le confeil royal, & fe trouve furtout confirmé dans les difcuffions foulevées à propos de la religion.

Henri III, nous l'avons déjà dit, en convoquant les Etats généraux, avait eu principalement pour but de faire annuler l'édit de pacification arraché par les circonftances difficiles où il fe trouvait. Mais, prévoyant auffi que cette annulation équivaudrait à une nouvelle déclaration de guerre, il devait chercher à obtenir des Etats les moyens d'organifer, contre les proteftants, des forces capables de les foumettre. Il mit donc tout en œuvre pour perfuader aux députés de proclamer l'unité religieufe dans le royaume [1]. En effet, en tête de leurs cahiers, les Etats, fur l'initiative prife par la nobleffe, inférèrent un article portant que le roi ne fouffrirait qu'une feule religion, & qu'on fupprimerait & révoquerait tous les édits, tant de pacification que autres, faits en faveur du culte réformé. Un feul membre du tiers-état, Bodin, député du Vermandois & auteur du livre de *La République*, avait protefté, dans les

[1] *Journal du duc de Nevers*, aux *Preuves de l'Eftoile*, *paffim*.

difcuffions de fon ordre, contre cette réfolution, qui était, difait-il, l'ouverture de la guerre civile, & il parvint à obtenir cette infignifiante modification : que le roi ferait prié d'employer néanmoins les *meilleures & plus faintes voies & moyens que faire fe pourroit*.

Tout ce qu'il y avait dans les Etats & dans le confeil royal de catholiques, de ligueurs exaltés, fe réjouirent de la déclaration générale ; mais la prévifion de Bodin fe réalifa bientôt. Le prince de Condé & le roi de Navarre proteftèrent, par l'organe de députés envoyés à Blois, contre cette violation des traités, & le ravage de quelques provinces du Midi fignala la reprife d'armes à laquelle on venait de les contraindre [1].

Par une contradiction qui dénote l'incapacité de cette affemblée, qu'aveuglaient les préoccupations religieufes, jointes à l'efprit d'oppofition foufflé par la ligue, Henri III ne put obtenir les moyens de conjurer les embarras auxquels la déclaration des Etats eux-mêmes avait livré le royaume. Dans toutes les délibérations provoquées au fein des chambres par les fommations du roi, il ne fut pris aucun arrêté, ni fait aucune ouverture pour fatisfaire aux exigences des affaires. Les réfolutions des trois ordres s'accordèrent pour recommander aux orateurs chargés de porter la parole à la feconde féance folennelle, fixée au 17 janvier, de ne s'engager à aucune promeffe de fonds ou de fecours, tout en infiftant fur la fuppreffion du culte réformé [2].

[1] La Popelinière, liv. XLII, f° 330. — De Thou, t. VI, liv. XLIII, p. 459.

[2] *Eftats généraux de France*, p. 291. — *Journal de Taix*, folio 46.

Cette féance royale eut lieu, comme la première, dans la grande falle du château, avec les mêmes cérémonies. Parmi les grands officiers de la couronne, on remarquait, près du roi, le duc de Guife, tenant fon bâton de grand-maître. Comme chef tacitement reconnu de la ligue, fa préfence au milieu des Etats encourageait les ligueurs & effrayait le monarque. Henri III, dont le goût pour la toilette eft bien connu, portait ce jour-là « un petit manteau, & non grand ny « royal, mais bien de drap d'or, doublé de thoille « d'argent & paffementé de paffements d'or, fi riche« ment, qu'on difoit que fur le dict manteau & fur le « pourpoinct & chauffes de mefme, y en avoit quatre « mil aulnes [1]. »

En face de la chaire royale on avait placé un petit pupître couvert d'un tapis de velours femé de fleur-de-lys d'or; c'était à ce pupître que devaient fe placer les orateurs des trois ordres. Sur le commandement du roi, l'archevêque de Lyon commença fa harangue. Il en prononça tout l'exorde à genoux, puis Henri III lui ordonna de fe lever ; & comme tous ceux de l'Eglife étaient debout, le chancelier leur dit, au nom du roi, de s'affeoir &, peu d'inftants après, de fe couvrir. Lorfque dans fon difcours, l'archevêque arrivait à adreffer au roi quelque fupplique, il faifait une *très-grande révérence*, &, en même temps, tous ceux du clergé mettaient la main à leur bonnet, fe levaient, fléchiffaient la tête & enfuite fe couvraient. Après avoir fini de parler, l'orateur mit un genou en terre, puis

[1] *Journal de Tuix*, folio 47.

alla reprendre sa place au banc des évêques. Le baron de Senecey parla ensuite pour la noblesse, avec les mêmes cérémonies, & après lui l'avocat Versoris[1], au nom du tiers-état. Versoris fut laissé à genoux *deux, voire trois fois* plus longtemps que les autres, puis quand le roi lui fit commander de se lever, il ne fut rien dit aux autres députés du tiers qui demeurèrent toujours debout & la tête nue. Quelques-uns cependant, moins timides ou ayant plus de conscience de leur dignité, s'assirent & se couvrirent, comme le clergé & la noblesse l'avaient fait. En se plaignant de ce que l'on n'eût pas laissé à leur ordre les mêmes privilèges qu'aux deux autres, ils rappelèrent qu'aux derniers états d'Orléans on leur avait épargné toute distinction humiliante.

Les orateurs des trois ordres furent unanimes dans leur demande au roi, de ne permettre que la seule religion catholique, apostolique & romaine. Il est difficile d'apprécier aujourd'hui le mérite de leurs discours. Chaque orateur se complaisait à faire parade de son érudition, & toute éloquence ne paraissait reposer que sur un fastueux étalage de citations oiseuses. L'archevêque de Lyon emporta *l'honneur de bien dire*. L'avocat Versoris trompa l'espoir général ; son discours, long & fatigant, *sentoit*, disait-on, *son plaidoyer du palais* plutôt que la harangue d'un orateur. Aussi fit-on circuler dans la salle le quatrain suivant :

[1] Son nom était Le Tourneur; selon la coutume pédantesque de l'époque, il l'avait changé en celui de Versoris.



On dit que Verſoris
Plaide bien à Paris ;
Mais, quand il parle en court,
Il demeure tout court.

Un fait remarquable nous montrera toute l'influence des ligueurs dans l'aſſemblée. Quand Verſoris ſoumit ſon diſcours à l'approbation du tiers-état, avant la ſéance genérale, on avait inſiſté pour qu'en demandant l'unité du culte catholique, il réclamât néanmoins d'une manière poſitive le maintien de la paix. Mais l'orateur du tiers ne tint compte de cette recommanpation &, dit l'Eſtoile, « offrit au roi le corps & les « biens, trippes & boyaux, juſqu'à la dernière goutte « du ſang & juſqu'à la dernière maille du bien, &, « comme penſionnaire, conſeiller & factionnaire du « duc de Guiſe, il corna la guerre contre les Hugue- « nots[1]. »

Dans une courte réponſe, le roi remercia les trois ordres de leur unanimité ſur la queſtion religieuſe, leur promit de faire droit à leurs remontrances, & ordonna aux députés de ne pas ſe ſéparer, qu'il n'eût lui même répondu aux cahiers & diſſous les Etats[2].

Henri III eſpérait en effet profiter du temps que les députés mettraient encore à terminer ces cahiers, pour obtenir leur concours au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & leur participation aux dépenſes d'une guerre imminente. Mais les démarches faites

[1] *Journ. de l'Eſtoile*, tome I, pp. 197-199.

[2] *Journal de G. de Taix*, folios 46 & ſuivants. — *Recueil géneral des Eſtats de France*, page 294.

en ſon nom, auprès des différents ordres, par le duc de Nevers, le chancelier Birague, le garde des-ſceaux Morvillier, n'aboutirent qu'à ſoulever des diſcuſſions qui révélaient une profonde défiance des intentions du roi. Dans toutes ces queſtions importantes, chaque jour Henri III retrouvait la ligue, avec ſon eſprit d'oppoſition ſyſtématique, entravant tous ſes projets & paralyſant toute l'action de ſon autorité royale.

Formée dans l'ombre & ſous prétexte de ſauver la religion, la ligue avait grandi à l'inſu du roi. Elle était déjà partout, dans la capitale, dans les provinces, dans le conſeil royal; ſon influence avait dominé dans les élections, elle dominait dans les délibérations des Etats. Le mémoire de l'avocat David n'avait rien laiſſé ignorer à Henri III de la puiſſance & du but d'une faction qui, dans ſes projets de le renfermer dans un couvent & de ſubſtituer la maiſon de Lorraine à celle de Valois, allait juſqu'à réclamer l'appui de la cour de Rome elle-même[1].

Lorſqu'il connut cette aſſociation menaçante, elle était trop forte pour qu'il ſongeât à la détruire; il était trop faible pour pouvoir la diriger. Préférant paraître lui donner ſa ſanction royale, il ſe fit déclarer chef & protecteur de la ſainte ligue, en ſigna l'acte d'aſſociation, & le fit ſigner à tous les princes & ſeigneurs qui n'y étaient pas encore engagés. En outre de l'eſpoir de diſſiper, par cette manœuvre, les méfiances dont il était l'objet, de déconcerter les projets des *meneurs* de l'union, & ſurtout d'empêcher la

[1] Voir le *Journal de l'Eſtoile*, tome I, p. 189, note 68.

nomination d'un autre chef, Henri III voulait recueillir de cet acte, d'une politique toute d'expédients, un changement dans les dispositions des Etats sur la question des finances[1]. Cet espoir fut trompé.

Le clergé surtout se montrait d'autant moins traitable, que sa grande fortune, évaluée au tiers des biens du royaume, devait l'exposer à des demandes plus considérables. Le roi avait compté sur l'influence du syndic général de l'ordre *à la suite de la cour*, Jacques de la Sauffaye. Mais son dévouement à la cause royale, & surtout la mission dont il avait été chargé par Henri III, auprès du Saint-Siége, pour traiter de l'aliénation des biens du clergé, mission dans laquelle on l'accusait d'avoir sacrifié l'intérêt du corps aux exigences du roi, excitèrent un sentiment général de défiance qui lui fut manifesté dès les premières délibérations. Quoique la justification de La Sauffaye eût été pleinement accueillie par l'assemblée, à la séance du 7 décembre, on lui refusa d'assister aux délibérations, avec voix consultative, & peu après on supprima la charge de syndic du clergé à la suite de la cour, afin de couper la racine même du mal[2]. Tout ce que Henri III put obtenir du clergé, ce fut l'offre de solder quatre mille hommes de pied & mille chevaux, à répartir entre les douze gouvernements, & seulement pendant la durée de la guerre. Les députés

[1] Davila, tome II, liv. VI, p. 64. — De Thou, tome VI, liv. LXIII, p. 460.

[2] *Journal de Guillaume de Taix*, folio 14. — *Proces-verbaux des assemblées du clergé*, tome V, pages *xlviij* & suivantes, *ad calc.*

de la nobleſſe offrirent de ſe battre ; mais ne prétendirent parler chacun que pour ſoi, & ſans vouloir engager les provinces qu'ils repréſentaient. Quant au tiers-état, pour toute réponſe aux demandes d'argent qui lui étaient faites, il perſiſtait à rappeler que, malgré les proteſtations de ſon orateur à la ſeconde ſéance ſolennelle, il n'avait jamais voulu la guerre, & qu'il ne ſe reconnaiſſait d'autre miſſion que de ſoumettre au roi les doléances des provinces, & non de lui faire des offres de ſervice [1].

Ces doléances, formulées au nom de chaque baillage, furent *confuſément* portées dans le cahier général de chaque ordre, & le 9 février ces cahiers furent préſentés au roi qui promit d'y donner telle réponſe, qu'il *s'aſſeuroit que tout le royaume en recevroit contentement* [2].

La promeſſe du roi rappela alors la propoſition, adoptée au commencement de la ſeſſion, de faire admettre au conſeil privé douze, ou tout au moins ſix députés de chaque ordre, pour aſſiſter à l'examen des cahiers. Mais, prié de nommer douze de ſes membres, le tiers-état, ſur les repréſentations de Bodin, s'y refuſa formellement. Le député de Laon, le ſeul homme qui, dans toute cette réunion des repréſentants de la France, fit preuve de quelque rectitude & de quelque conſéquence de vue & de conduite, s'appuyait, pour faire abandonner cette réſolution, ſur le danger de

[1] *Journal de Taix*, folios 53 à 60. — *Journ. de Nevers*, aux *Preuves de l'Eſtoile*, pp. 153 à 158. — *Eſtats généraux de France*, pp. 302 & ſuiv.

[2] *Journal de Taix*, fº 58.

voir les Etats ***réduits au petit pied***, & ſur la facilité qu'on aurait à dominer dix-huit ou trente-ſix députés, expoſés aux influences toute-puiſſantes de la préſence du roi & du ſéjour de la cour. Le clergé & la nobleſſe ſe réunirent à l'avis du tiers [1].

Cependant la guerre civile s'organiſait chaque jour plus menaçante, & un grand nombre de députés s'effrayaient déjà des conſéquences qu'entraînaient les réſolutions adoptées à l'endroit de la religion. Dans les premiers jours de janvier, une députation avait été envoyée par la cour & les Etats vers les chefs des réformés, pour leur enjoindre de ſe ſoumettre à l'autorité des repréſentants de la France. Quelques membres de cette députation revinrent dans le mois de février, porteurs de proteſtations des chefs réformés contre les meſures priſes, au mépris d'une paix écrite, ſur des queſtions juſticiables de Dieu ſeul & de la conſcience, par une aſſemblée à laquelle ils ne voulaient reconnaître aucun caractère de légalité, & qu'ils taxaient même de pertubatrice du repos public.

Conſultés ſur cette réponſe, les Etats déclarèrent s'en tenir à leurs déciſions [2]. Henri III parut ſatisfait de cette nouvelle démonſtration, qui ſemblait impliquer, pour les députés, la promeſſe de ſubvenir aux néceſſités d'une poſition qu'ils avaient faite. Auſſi, le 20 février, les trois ordres furent convoqués dans la galerie attenante au cabinet du roi.

[1] *Journal de G. de Taix*, folio 61. — *Recueil général des Eſtats de France*, pp. 324 & ſuiv.

[2] *Eſtats de France*, p. 330. — Davila, t. VI, p. 63. — De Thou, t. VI, liv. LXIII, p. 474.

Quand il les reçut, Henri III avait auprès de lui sa mère, la reine sa femme, messieurs de Guise, de Nevers, de Morvillier, de Cheverny, les quatre secrétaires d'Etat, les cardinaux de Bourbon, de Guise, d'Est, & d'autres seigneurs de la cour & du conseil. Il annonça d'abord son intention de prendre connaissance des cahiers, & recommanda aux députés de nommer, conformément à la requête faite à l'ouverture des Etats, douze, ou du moins six d'entre eux, pour assister à l'examen de ces cahiers, & dans le cas où ils s'y refuseraient, de ne pas se séparer avant d'avoir résolu les difficultés que l'examen de certaines questions devait infailliblement soulever. Le roi demanda ensuite que les trois états avisassent à voter des secours pour supporter les frais de la guerre. En parlant de la détresse des finances, il témoigna l'espoir que sa brave noblesse ne lui manquerait pas plus qu'elle n'avait manqué aux rois, ses prédécesseurs, & que les deux autres ordres feraient également leur devoir. Il manifesta l'intention de vendre, de son côté, pour trois cent mille livres de rente de bien de son domaine, & commanda aux députés de s'assembler pour répondre à ses demandes.

Des discussions fort orageuses s'élevèrent alors dans les trois chambres. Le tiers ne voulut point consentir à la nomination des commissaires, & réunit, comme nous l'avons dit, les deux autres ordres à sa détermination. Sur la question des subsides, les trois ordres persistèrent, avec opiniâtreté, dans leurs premières résolutions. Quant à l'aliénation du domaine, l'église & la noblesse y consentirent, comme à la me-

fure la moins onéreufe à toute la France; car le roi, du moins, paraiffait s'aider de fes propres reffources, & ne *foulait pas le pauvre peuple*. Mais le tiers refufa fon adhéfion, en alléguant que le domaine eft chofe inaliénable & n'appartient pas au roi, mais au royaume.

Le clergé & la nobleffe réunirent leurs efforts pour arracher au tiers fon confentement : il demeura inébranlable, « dequoy on dict que le Roy fut fi marry « que l'on vit quafi les larmes luy couler des yeux « quand on luy fit entendre cefte opiniaftreté. Car, « comme il difoit, ils ne me veulent fecourir du leur, « ny me permettre que je m'ayde du mien ; voylà une « trop énorme cruauté [1]. »

Ce double refus de l'aliénation du domaine & de la nomination des trente-fix commiffaires pour l'examen des cahiers, fit perdre à Henri III tout efpoir de parer aux embarras de fes affaires, & on peut croire qu'il fe propofa dès lors de ne pas pouffer à la guerre activement & d'arriver à une nouvelle pacification. Il y était fortement engagé par la reine-mère, & l'arrivée de quelques autres membres de la députation envoyée auprès des proteftants confirma le roi dans fes nouveaux projets [2]. En effet, le 28 février, le duc de Montpenfier fit connaître aux trois ordres, affemblés dans l'églife Saint-Sauveur, le réfultat de fa négociation avec le roi de Navarre. Il déclara que ce prince lui avait paru tout difpofé à abandonner plufieurs articles

[1] *Journal de Taix*, folio 64, verfo. — *Recueil des Eftats de France*, p. 339.

[2] *Journal de Nevers*, aux *Preuves de l'Eftoile*, tome III, pp. 188 & 192.

du dernier édit, & il fupplia les députés de profiter de ces bonnes difpofitions, pour arriver à la conclufion de la paix[1].

Après avoir délibéré, le clergé & la nobleffe s'en référèrent au contenu de leurs cahiers. Le tiers protefta contre les intentions qui lui étaient prêtées de vouloir la guerre, & rappela que le vœu de l'ordre entier était, il eft vrai, pour le maintien de la religion catholique, mais fans guerre, & par les plus *doux & gracieux moyens que faire fe pourroit*[2].

Dans ces circonftances, le roi tint un confeil nombreux où furent appelés la reine-mère, le duc d'Anjou, les cardinaux de Bourbon, de Guife & d'Eft, les ducs de Guife, du Maine, de Nevers, le chancelier Birague, les fieurs de Coffé, de Biron, de Cheverny, de Morvillier, Bellièvre, Villequier & autres. Les avis fe trouvèrent partagés. Le duc & le cardinal de Guife, les ducs de Nevers, de Mayenne, tous les exaltés ligueurs infiftèrent fur l'unité du culte catholique & l'extermination des huguenots; mais la reine-mère, les deux miniftres bléfois, Morvillier & Cheverny, Bellièvre & Villequier parlèrent en faveur de la paix, en déclarant que, dans l'intérêt même de la religion, les moyens les plus lents & les plus pacifiques offraient des garanties plus fûres & plus durables. Le roi parla le dernier, & en proteftant de fon attachement pour la religion, il ajouta que la détreffe feule de fon tréfor, à laquelle

[1] *Journ. de Nevers*, *ibid.* — *Recueil des Eftats de France*, pp. 356 & fuiv.

[2] *Eftats de France*, p. 362 & fuiv. — *Journ. de Taix*, folios 66 & fuiv.

les Etats n'avaient pas voulu avoir égard, l'empêchait de ſuivre ſes premiers projets de ſoutenir la guerre contre les huguenots [1]. On réſolut auſſi de renvoyer le duc de Montpenſier vers le roi de Navarre, pour connaître les dernières diſpoſitions de ce prince, relativement aux baſes d'une paix nouvelle [2].

La diſſolution des Etats eut lieu le 1er mars, pour la nobleſſe & le tiers-état, & le 2 pour le clergé. Les députés ſe ſéparèrent ſans avoir pu, ni voulu prendre aucune détermination fixe ſur les grandes queſtions d'où dépendaient la paix & la proſpérité du royaume. Ils ſuſcitèrent au roi des difficultés ſans nombre, en lui laiſſant le ſoin & non les moyens de les réſoudre. Par l'inconſéquence de leur conduite, Henri III fut placé dans l'alternative d'une guerre, que le déſordre de ſes finances l'empêchait de ſoutenir, ou d'une paix qui le rendait odieux & ſuſpect à la majorité de ſon peuple, repréſentée par cette ligue dont il était le chef & le protecteur.

En députant de nouveau Biron & le ſecrétaire d'Etat Villeroi auprès du roi de Navarre, Henri III eſpérait obtenir une paix avantageuſement établie par des ſtipulations nouvelles. Mais le prince de Condé & les miniſtres huguenots influents, malgré les diſpoſitions pacifiques du roi de Navarre & du maréchal d'Amville, ſe refuſèrent à toute eſpèce de traité qui ne reposerait pleinement ſur les conditions du dernier édit. Le roi ſe réſolut alors à la guerre, & malgré l'inſuffiſance des

[1] *Journal de Nevers*, pp. 193 à 202.

[2] *Ibid.*, p. 207. — Davila, t. II, liv. VI, p. 67.

ſecours arrachés aux Etats, il put, avec l'aſſiſtance de la ligue, organiſer deux armées, dont l'une, ſous le commandement du duc de Mayenne, devait agir en Saintonge, & l'autre, ſous les ordres du duc d'Alençon, fut envoyée dans les provinces en deçà de la Loire. Une flotte, commandée par Lanſac, devait bloquer la Rochelle par mer. Le duc d'Anjou partit de Blois le 7 avril, pour prendre le commandement de ſon corps d'armée [1].

Nous n'avons pas à dire les ſanglants exploits de ce prince contre ſes anciens confédérés. Les forces proteſtantes, partout déſorganiſées, n'oppoſèrent nulle part de réſiſtance ſérieuſe ; Henri III quitta Blois à la fin d'avril, pour aller à Poitiers, afin de ſe rapprocher du centre des négociations, que Biron & Villeroi conduiſirent avec un ſuccès également déſiré par les catholiques & les proteſtants. Le 17 ſeptembre, fut publié le ſixième édit de paix [2].

Il nous reſte à rappeler quelques événements contemporains des Etats de 1576. Leur importance hiſtorique eſt fort ſecondaire, il eſt vrai ; mais la nature de notre travail ne nous permet pas de les paſſer ſous ſilence. D'ailleurs, en complétant la ſérie des ſouvenirs éveillés par le château de Blois, ils contribueront à caractériſer cette époque d'aſſaſſinats, de duels, de guets-apens, de folles fêtes, de plaiſirs étranges, & ne feront pas alors ſans quelque valeur pour l'étude &

[1] Davila, t. II, liv. VI, p. 69. — *Journ. de Nevers*, p. 220.

[2] Davila, t. II, p. 71. — La Popelinière, liv. XLV, folio 386. — *Recueil d'Iſambert*, t. XIV, p. 330.

l'appréciation des mœurs & des habitudes de la cour, fous le règne de Henri III.

Le 20 décembre 1576, le fils aîné du fieur de Saint-Sulpice fe prend de difpute, au jeu de pallemaille[1], avec le vicomte de Tours & l'*ouftrage griefvement, l'appelant vilain, & le defdaignant comme tel.* Le foir, ils vont au bal du château ; à onze heures, ils en fortent fans témoins ni feconds, fuivis d'un feul laquais portant une torche. Arrivé dans la baffe-cour, & au moment d'en venir aux mains, Saint-Sulpice renvoie le laquais, qui lui appartenait, ne voulant pas donner à penfer qu'il en eût tiré affiftance contre fon adverfaire. Le combat s'engage dans l'obfcurité, & Saint-Sulpice tombe en criant : Je fuis mort. Son laquais accourt, prend l'épée de fon maître, pourfuit le vicomte de Tours qui s'enfuyait, & le bleffe d'un coup à la tête. De Tours néanmoins gagne une maifon, d'où il parvint plus tard à quitter la ville, pour éviter les effets de la colère du roi. Henri III affectionnait Saint-Sulpice, dont le père avait été gouverneur du duc d'Alençon, *& prit un tel defpit de cette mort, qu'il ne bougea trois jours durant de fa chambre.* Il interrompit même les délibérations du clergé, en le faifant prier, par l'évêque d'Angers, d'affifter, avec les princes, au convoi de

[1] On fait dériver le nom de ce jeu de *pila* & *malleus*, la balle & le maillet qui fervait à la lancer. Plus tard, on l'appela fimplement jeu du mail, & il a donné fon nom à des rues & des promenades dans beaucoup de villes. A Londres, la rue *Pall-mall* rappelle complètement l'ancien nom du jeu.

Saint-Sulpice, *chose qui parut nouvelle à simple gentilhomme n'ayant charge*[1].

Le 29 janvier 1577, après un combat à la barrière, fait à *beaux flambeaux*, dans la Salle des Etats, par le roi & les princes, un capitaine des archers de la garde, commé Briague, fut tué par un soldat de sa compagnie, qui voulait se venger de quelques *paroles fascheuses & aussi de quelques coups de poing*. Ce soldat s'était caché au pied même des degrés par lesquels on descendait des appartements du roi, & au moment où Briague passait avec d'autres officiers, il le frappe entre les deux épaules, laisse son épée dans le corps de sa victime & court en criant qu'on a tué son maître, & qu'il va chercher un chirurgien; les gardes, sans défiance, le laissent passer, & il s'échappe, sans qu'on puisse le reprendre. Ce meurtre, commis au *logis du roi*, parut d'une témérité inouïe. Guillaume de Taix, en le rapportant, ajoute: « J'ay voulu réciter ceste « histoire pour monstrer par icelle, & par le meurtre « auparavant commis sur le jeune Saint-Supplice, tué « de nuict comme ledict Briague, au pied du chasteau « du Roy, que nous vivons en un temps fort misera- « ble, & auquel y a d'estranges humeurs d'hommes, « desquels les furiës, frénésies, résolutions, téméritez, « désespoirs & folles hardiesses, exécutez pendant une « réformation d'Estatz de la France, ne semble avoir « aucun sentiment de majesté divine & humaine, ny « craindre aucunes loix ny polices[2]. »

[1] *Journ. de Taix*, folio 24.— *Journ. de l'Estoile*, t. I, p. 195.

[2] *Journ. de G. de Taix*, f° 52, verso. —*Journ. de l'Estoile*, t. I,



Les premiers comiques italiens qui parurent en France, les *Gelofi*, arrivèrent à Blois au mois de février fuivant. Henri III les avait fait venir de Venife. La troupe entière tomba au pouvoir des proteftants, & le roi fut obligé de payer fa rançon. Il lui affigna, pour donner fes repréfentations, la Salle des Etats, en l'autorifant à prendre *demi-tefton* par perfonne [1]. On lit dans le *Journal de l'Eftoile*, que le roi fe trouvait ordinairement aux ballets, mafcarades & fpectacles de toute forte qui fe donnaient alors, « habillé en femme, « ouvrant fon pourpoint & defcouvrant fa gorge, y « portant un collier de perles, & trois colets de toille, « deux à fraizes & un renverfé, ainfi que le portoient « les dames de la cour [2], »

> Si qu'au premier abord, chafcun eftoit en peine
> S'il voyoit un roy-femme, ou bien un homme-reyne,

a dit d'Aubigné dans fon ftyle énergique. Nous n'ofons pas exprimer nos regrets de n'avoir pu trouver aucune analyfe des pièces repréfentées à Blois, en fongeant à la défenfe faite aux *Gelofi*, quelque temps plus tard, par le parlement affemblé aux mercuriales, *de plus jouer leurs comédies parce qu'elles n'enfeignoient que paillardifes.* Ces comédiens apportèrent en effet leur part de la corruption générale qui envahiffait la France, & à laquelle travaillait déjà depuis fi longtemps cette foule

p. 197, & t. III, p. 153. — Brantôme, *Difcours fur les duels*, pp. 224 & 225 du tome VI des *OEuvres complètes*, édit. 1823.

[1] Un franc, environ.

[2] *Journal de l'Eftoile*, tome I, pages 202 à 204 de l'édition de 1744.

d'Italiens introduits ſous le patronage de la reine Catherine dans toutes les branches de l'adminiſtration, des finances & de l'armée. Les pièces de la troupe italienne ſe compoſaient de pantomimes, mêlées d'improviſations licencieuſes, de geſticulations & de tours de ſoupleſſe. Ce genre de ſpectacle, inconnu juſqu'alors en France, attira tel concours & affluence de peuple que « les « quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient « pas tous enſemble autant quand ils preſchoient[1]. »

A la même époque, & pendant que Henri III débattait encore avec les Etats les moyens de ſubvenir aux frais de la guerre civile, le prince Jean-Caſimir lui envoya un ambaſſadeur, Pierre Beutrich, pour ſe plaindre de l'inexécution des articles du traité de Chaſtenoy, touchant les conditions accordées aux reîtres pour leur ſortie du royaume. Voyant que Henri III ne pouvait faire droit aux demandes de ſon maître, Beutrich, avec une franchiſe toute germanique, ne craignit pas de dire en préſence de la cour, qu'il rougirait de raconter les promeſſes faites par le roi & auxquelles celui-ci avait manqué; que puiſqu'il en était ainſi, il renonçait, de ſon plein gré, à toutes les aſſignations & conceſſions ſtipulées dans le dernier édit, & qu'il ne demandait plus qu'une ſeule choſe, une eſcorte pour quitter au plus vite la cour & le royaume. Henri III ſe fâcha fort de cette bravade; mais, au milieu des embarras de ſa poſition, il fut heureux ſans doute de cette déclaration de l'envoyé de

[1] *Journal de l'Eſtoile*, p. 206. — *Hiſt. univerſ. des théâtres*, tome XII, 1re partie, pages 78 & 144.



Casimir, car, disent les Mémoires de Nevers, *point ne fut demandé au docteur allemand s'il avoit le pouvoir de ce faire*[1].

Nous n'entreprendrons pas ici une fastidieuse nomenclature des ordonnances publiées au château de Blois pendant la durée des premiers Etats. Nous en rappellerons une, très-remarquable, eu égard aux considérations politiques qui l'inspirèrent. Elle accordait aux princes du sang la préséance sur les autres princes & sur les pairs de France. Henri III, se préoccupant déjà des prétentions ambitieuses du duc de Guise, voulut, en réformant l'ancien usage, l'empêcher de marcher de pair avec les membres de la famille royale. Après avoir enregistré cet édit, Christophe de Thou, premier président au parlement, s'écria que, depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'était rien fait de si utile pour la conservation de la loi salique[2].

Bien qu'elle n'eût rien voulu préjuger des affaires politiques d'un intérêt plus général, l'assemblée nationale de 1576 mérite une belle place dans notre histoire sociale : c'est sur les plaintes & les doléances contenues dans ses cahiers que fut rendue, en 1579, la fameuse ordonnance en 363 articles, connue sous le nom d'*Édit de Blois*, qui établit plusieurs règlements

[1] *Journal de Nevers*, page 215. — De Thou, tome VI, page 482.

[2] De Thou, l. LXIII, p. 463. — *Recueil d'Isambert*, t. XIV, p. 318. — On sait que l'on attribuait à la loi salique les dispositions relatives à l'hérédité de la couronne, quoiqu'elle ne mentionne rien qui s'y rapporte.

fur l'adminiftration de la juftice & des finances, fur l'inftruction publique, fur les offices de judicature, fur la nobleffe & les gens de guerre, fur la perception des aides & des tailles, & enfin fur la police générale du royaume[1].

Un feul fait fignale à nos fouvenirs la préfence de la cour au château de Blois, dans l'intervalle qui fépare les Etats de 1576 de ceux de 1588. Le 4 mai 1581, Jean d'Arces de Livarot & le marquis de Maignelais, après une querelle furvenue au milieu d'un bal donné par le roi, conviennent de fe battre le lendemain fur les bords de la Loire. Ils s'y rendent avec deux laquais fans armes. Livarot eft tué; mais auffitôt, Maignelais, frappé par derrière, tombe auffi & meurt fur le corps de fa victime. Livarot, dans l'éventualité d'une défaite, avait ménagé fa vengeance aux dépens de fon honneur, & pour ravir à fon adverfaire la gloire d'un triomphe, il avait donné ordre à fon laquais de cacher une épée dans le fable & d'en tuer Maignelais, fi Maignelais était vainqueur. Le laquais fut pendu, mais *on s'eftonna beaucoup* de cette déloyauté de Livarot qui, pour avoir déjà *bravement* tué le jeune Schomberg, dans le fameux combat des *Mignons*, s'était acquis par toute la cour fi bonne réputation de brave & loyal chevalier[2].

[1] *Recueil d'Ifambert*, t. XIV, p. 380.

[2] *Journal de l'Eftoile*, t. I, p. 315. — Brantôme, *Difcours fur les duels*, pages 82 & 83 des *OEuvres complètes*, édition de 1823. — Le combat avait eu lieu dans une des deux îles de la Loire, fituées près du Vieux-Pont, & que la conftruction des quais a fait difparaître.

La convocation des Etats généraux de 1588 paraît avoir été provoquée par un concours de circonſtances à peu près ſemblables à celles qui amenèrent les Etats de 1576. Meſure de politique temporiſatrice, l'audace d'une faction victorieuſe dut la préſenter comme indiſpenſable à l'eſprit d'un monarque chaſſé de ſa capitale. Faible, réduit à l'impuiſſance, il jugea cet acte d'autant plus néceſſaire que la faction qui le menaçait était dirigée par un chef habile, dont l'ambition, cachée ſous un maſque religieux, s'élevait à meſure que grandiſſait ſa popularité.

Henri III avait quitté Paris le 13 mai, le lendemain de la fameuſe journée des barricades ; le 31, il adreſſa un mandement au prévôt des marchands pour la convocation des Etats du royaume à Blois, en fixant au 15 ſeptembre la réunion des députés. Dans cet intervalle, il avait ſigné à Rouen l'édit de renouvellement de l'union avec les princes & ſeigneurs catholiques, & à Chartres les lettres-patentes qui accordaient au duc de Guiſe le titre de lieutenant-général du royaume, avec pouvoir de commander les armées en l'abſence du roi[1]. Ces deux actes avaient coûté à la fierté du monarque, & de cette époque commence cette longue patience & cette diſſimulation, où le duc de Guiſe ne vit qu'un indice de terreur & de faibleſſe, tandis que Henri III méditait ſa vengeance & ſon émancipation.

Le 11 ſeptembre, ſur les deux heures après midi, le roi arriva à Blois, accompagné d'une nombreuſe ſuite

[1] Davila, t. II, pp. 356 & 359. — Iſambert, tome XIV, pp. 613, 616 & 623. — De Thou, t. X, pp. 324 & 343.

de gentilshommes [1]. Il espérait, dans un pays sans passions, au milieu d'une ville amie, travailler plus à l'aise au rétablissement de ses affaires. Il apportait de nouvelles résolutions, un nouveau plan de conduite, &, pour en assurer l'exécution, il avait songé tout d'abord à éloigner de son conseil les hommes dont le dévouement lui paraissait moins acquis à ses propres intérêts qu'à ceux de sa mère, de la ligue & du duc de Guise. Défiant comme les malheureux, changeant comme les faibles, il voulut renouveler autour de lui un ministère suspect, dont les conseils, dans les derniers événements qu'il venait de traverser, n'avaient su épargner ni les humiliations à sa dignité, ni les atteintes à son autorité royale [2].

Cette mesure lui était inspirée, en outre, par les tentatives des Guise pour faire entrer au conseil privé des partisans zélés de la ligue ; accéder à ces prétentions, c'était pour le monarque se livrer sans ressources aux projets de ses ennemis. En quittant Chartres, le roi avait donc congédié ses ministres, mais sans leur témoigner aucun mécontentement ; il paraissait seulement leur avoir permis d'aller passer quelques jours dans leurs terres. Aussitôt à Blois, il fit signifier à Villeroi, Bellièvre, Brulard, Pinard & Cheverny de ne pas reparaître à la cour sans un ordre de sa part [3].

Le roi choisit deux nouveaux secrétaires d'Etat,

[1] Palma Cayet, *Chron. noven.*, page 210.

[2] De Thou, tome X, page 369. — *OEuvres de Pasquier*, tome II, livre XIII, lettre 1re.

[3] *Mémoires de Cheverny*, t. I, p. 115 de l'édit. de La Haye. — De Thou, t. X, p. 370.



Ruzé de Beaulieu & Révol ; les ſceaux ſurent donnés à François de Montholon. L'attachement des deux premiers à la perſonne du roi remontait à l'époque où il n'était que prince du ſang ; le troiſième, ſimple avocat-général au parlement de Paris, était recommandable par ſa droiture & ſa ſcience, mais ſa ſpécialité de magiſtrat l'avait tenu juſqu'alors conſtamment en dehors des affaires. Henri III écrivit auſſi à Pierre de Mayenne & à Arnault d'Offat, qui refuſèrent en alléguant, l'un ſon grand âge, l'autre ſes devoirs de prêtre. —Une ſurpriſe univerſelle accueillit cette nomination d'hommes inconnus à la cour, ou que leur longue abſence avait fait oublier. Montholon même n'avait jamais vu le roi, & lorſqu'il ſe préſenta pour la première fois devant lui, le trouvant avec Bellegarde & Loignac, il demanda lequel était le roi, en le ſuppliant humblement de le vouloir excuſer. Henri III lui répondit en ſouriant, qu'il ne le connaiſſait auſſi que de réputation. « Ces mutations, écrivait Eſtienne Paſquier, ſi ſubites « & ſi inopinées, du haut en bas & du bas en haut, « propres à la ville de Blois, baſtie ſur une montaigne, « appreſtoient diverſement à gloſer [1]. »

L'étonnement général n'empêcha pas de voir pourtant le but où tendait le roi. Chacun put remarquer qu'il ſe diſpoſait à gouverner déſormais par lui-même. Depuis *ſon nouveau meſnage*, il ne ſouffrait que les deux ſecrétaires à l'ouverture des paquets qui lui étaient adreſſés. En s'entourant d'hommes d'une droiture & d'une probité inconteſtables, Henri III faiſait taire

[1] Paſquier, t. II, col. 358.

toute réclamation des partis, tandis que l'incapacité adminiſtrative de ſes miniſtres lui garantiſſait toute liberté dans l'action qu'il voulait imprimer au gouvernement. Les conſéquences de cet acte habile n'avaient pas échappé au duc de Guiſe ; mais il les redoutait peu, parce qu'il ſe ſavait maître des Etats où les élections avaient établi la prédominance de la ligue.

Les députés cependant n'arrivaient qu'avec lenteur, & le roi, malgré ſon impatience, ſe vit forcé de remettre au 15 octobre la ſéance d'ouverture. Comme aux Etats de 1576, la nobleſſe ſe réunit au palais, & le tiers à l'Hôtel-de-Ville ; mais le clergé, qui avait tenu alors ſes ſéances à Saint-Sauveur, ſe réunit cette fois aux Jacobins [1].

Henri III avait donné ordre à M. de Marle, ſon maître des cérémonies, de conduire les députés, les uns après les autres, *à meſure qu'ils arriveroient, en ſon cabinet, afin de les voir, ouïr & recognoiſtre* [2]. Alors, ſans doute, bien des ſéductions furent miſes en œuvre ; mais le malheureux monarque, ſans argent & ſans crédit, voyait avec un ſentiment de déſeſpoir, qu'il maîtriſait à grand'peine, la popularité du duc de Guiſe contreminer ſes projets, & tous les ſerviteurs ardents de la ligue ſe porter *en flotte* aux appartements de ſon rival, écoutant ſes ordres & prêts à ſeconder ſes projets. Cette grande épreuve des Etats-Généraux ſe préſentait donc pour le roi ſous les auſpices les plus

[1] *Eſtats de France*, IIe partie, p. 70. — *Recueil des Etats-Géneraux*, t. XIV, p. 237.

[2] P. Mathieu, *Hiſtoire des derniers troubles*, tome IV, folio 114.



tristes, &, vaincu déjà dans la lutte électorale conduite par le duc de Guise, Henri III avait tout à craindre du résultat des dispositions qui pouvaient être adoptées par les députés du royaume.

Dans le sein des réunions particulières, avant même la vérification générale des pouvoirs & la constitution définitive des chambres, le tiers-état, composé tout entier de ligueurs fanatisés, dirigeait déjà ses attaques contre la prérogative royale. Il suppliait le roi de révoquer tous les nouveaux édits constitutifs d'impôts, depuis les Etats de 1576, & protestait contre le jugement que le conseil royal paraissait vouloir se réserver sur les élections contestées [1].

La nomination des bureaux ne contribua pas moins à éclairer Henri III sur l'esprit dont les chambres étaient animées. Cette nomination se fit le 3 octobre. Le cardinal de Guise fut porté à la présidence du clergé, le comte de Brissac à celle de la noblesse, La Chapelle-Marteau à celle du tiers. C'étaient, dit Pasquier, *les plus authorisez de la ligue* [2].

L'élection des officiers des Etats avait été mise sous l'invocation du Saint-Esprit, & la veille on avait fait une procession solennelle, depuis l'église Saint-Sauveur jusqu'à la chapelle Notre-Dame-des-Aides, au faubourg de Vienne. Le clergé des églises marchait en tête; après lui venaient les députés du tiers, quatre à quatre; ceux de la noblesse suivaient, puis ceux du clergé, & après eux les abbés, les évêques, archevê-

[1] *Recueil des Etats-Généraux*, tome IV, pp. 40 à 50.

[2] Pasquier, t. II, col. 359. — *Est. de Fr.*, 11e partie, p. 70.

ques & cardinaux. Quatre chevaliers du Saint Efprit tenaient le poêle fous lequel l'archevêque d'Aix portait le Saint-Sacrement. Le roi fuivait à pied, avec les princes & princeffes. Monfieur de Saintes, évêque d'Evreux, prononça le fermon, & l'archevêque de Bourges dit la meffe. L'églife était toute tendue des plus riches tapifferies du roi ; Henri III était placé au milieu du chœur, *fur un haut daiz,* couvert de velours [1].

La féance d'ouverture fut précédée de toutes les folennités religieufes, fi belles & fi touchantes, à une époque où l'*honneur de Dieu* était le fentiment qui dominait tous les partis & fur lequel repofaient toutes les opinions politiques. Henri III avait fait publier des jeûnes & abftinences pendant trois jours entiers, pour fe préparer à recevoir le *corpus Domini*. La cour communia en grande pompe dans l'églife Saint-Sauveur, & les princes & feigneurs dans les diverfes églifes, tandis que les députés, réunis tous aux Jacobins, reçurent l'Hoftie fainte des mains du cardinal de Bourbon.

On était au 9 octobre. Dans les fept jours qui fuivirent, le roi fut obligé d'échanger, avec les Etats, des communications qui témoignaient fans détour de l'injurieufe défiance dont il était l'objet. On voulut exiger de lui qu'il renouvelât, à la première féance générale, le ferment de garder, comme loi fondamentale du royaume, l'édit d'union avec la ligue. En vain il fit protefter dans les chambres, par l'organe de quelques membres de fon confeil, contre cette manifeftation inconvenante d'un doute fur la fincérité de fes inten-

[1] *Eftats de France*, IIe part., pages 69 & 70.

tions ; tout ce qu'il put obtenir, pour ne point bleſſer des hommes déjà ſi peu favorables, ce fut de remettre à une autre ſéance cette nouvelle preſtation de ſerment[1].

Enfin, le 16 octobre, tous les députés, réunis dans la cour du château, furent appelés avec les mêmes cérémonies qui avaient été obſervées en 1576. On avait cependant changé quelque choſe à la diſpoſition de la ſalle des Etats. Entre la troiſième & la quatrième colonne on avait dreſſé un *haut daiz en forme d'échafaud*, au milieu duquel était un grand marchepied, & ſur ce marchepied une petite eſtrade pour la chaire du roi. Au côté droit, ſur le grand marchepied, était la chaire de la reine-mère ; à gauche, celle de la reine femme du roi. Derrière Leurs Majeſtés, ſe tenaient les capitaines des gardes &, tout le long de l'échafaud, les *Deux-Cents-Gentilshommes à becs de corbin*.

A main droite du roi, ſur la grande eſtrade, il y avait deux bancs *endoſſés* & couverts de velours violet, ſemé de fleur-de-lys d'or ; l'un, proche de Sa Majeſté, pour les princes du ſang, le cardinal de Vendôme, le comte de Soiſſons & Monſieur de Montpenſier ; l'autre, auprès de la barrière, pour les ducs de Nemours, de Nevers & de Retz. Vis-à-vis de ces bancs, à main gauche, avaient été placés les cardinaux de Guiſe, de Lenoncourt & de Gondy, & derrière eux les évêques de Langres & de Châlons, pairs d'Egliſe.

Devant la grande eſtrade, ſous le même *haut daiz*,

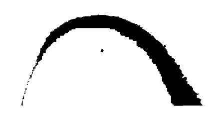
[1] *Recueil des Etats-Généraux;* voir le procès-verbal du tiers-état, tome IV, pages 120 & ſuivantes.

& fur une chaire à bras non endoffée, était affis le duc de Guife, le dos tourné au roi, la face vers le peuple; parallèlement à lui, était M. de Montholon, garde-des-fceaux. La place aux pieds du roi, réfervée au duc de Mayenne, comme grand chambellan de France, & celle des maréchaux, fur le dernier degré de l'eftrade, demeurèrent vides.

En face du roi, on voyait la table des quatre fecrétaires d'Etat, où Ruzé de Beaulieu & Révol, feuls, figuraient; devant eux, étaient les hérauts d'armes, à genoux & tête nue. A chaque côté de cette table, on avait rangé les fiéges de *meffieurs des affaires du roi;* à droite, M. de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre, l'archevêque de Lyon, Miron, premier médecin; à gauche, Loignac, auffi premier gentilhomme de la chambre, MM. d'Efcars, de Soubife & d'O, ces trois derniers, commandeurs de l'ordre du Saint-Efprit. Les confeillers de robe longue & de robe courte étaient fur des bancs en large, à l'extrémité de ceux de *meffieurs des affaires.*

Derrière les confeillers de robe longue, à droite & à gauche du roi, les députés du clergé & ceux de la nobleffe avaient pris place. Une grande & forte barrière, haute de trois pieds, faifait le tour de la falle, & les fiéges du tiers-état y étaient adoffés. On avait feulement ménagé une ouverture, en face du roi, par laquelle entraient les députés.

Au dehors de la barrière, un efpace de fix pieds était réfervé, pour l'*aifance du paffage & pour appuyer le peuple.* Le légat, les ambaffadeurs, les feigneurs & dames de la cour étaient dans des galeries fermées de



jaloufies ; fous les galeries, des gradins s'étendaient, deftinés à recevoir un grand nombre de perfonnes.

Quatre cent onze députés furent fucceffivement appelés & placés felon le rang de leurs provinces, par meffieurs de Roddes & de Marle, maîtres des cérémonies. Le clergé comptait cent trente-quatre membres, parmi lefquels quatre archevêques, vingt-un évêques & deux chefs d'ordre, tous vêtus de leurs rochets, furplis & camails. La nobleffe, qui devait réunir plus tard cent quatre-vingts repréfentants, n'en avait alors que quatre-vingt-feize. Le tiers n'avait que dix de fes membres en retard, & comptait cent quatre-vingt-un députés préfents. La robe longue, le petit bonnet carré de ces derniers &, fur leur manteau, la double croix blanche de la ligue, contraftaient avec la cape de velours, le chapeau à plumes & le riche & brillant attirail de ceux de la nobleffe & de la cour [1].

Le duc de Guife fixait tous les regards. « Il eftoit, « dit Mathieu, habillé d'un habit de fatin blanc, la « cappe retrouffée à la bijarre, perçant des yeux toute « l'efpeffeur de l'affemblée, pour recongnoiftre & dif- « tinguer fes ferviteurs, &, d'un feul eslancement de fa « veuë, les fortifier en l'efpérance de l'advancement « de fes deffeins, de fa fortune & de fa grandeur, & « leur dire, fans parler : Je vous voy [2]. » Lorfque toute l'affemblée fut réunie, il fe leva, fit une grande révérence, puis, fuivi des Deux-Cents-Gentilshommes & des capitaines des gardes, il alla chercher le roi.

[1] *Eftats de France*, IIe partie, pp. 69 & fuiv.

[2] *Journal* de P. Mathieu, f° 117.

Henri III defcendit par le petit efcalier qui aboutiffait à l'eftrade du trône. Il entra, plein de majefté, portant fon grand ordre au cou [1]. A fon arrivée, tous les députés fe levèrent. Quand il eut pris place, le roi commanda aux princes & à ceux du confeil de s'affeoir. Puis, tous les députés reftant debout, il commença fon difcours, fuivant le compte-rendu de cette cérémonie, par un *grave choix de beaux mots*.

« Je commenceray, dit-il, par une fupplication à
« noftre bon Dieu, du quel partent toutes les bonnes
« & fainctes opérations, qu'il luy plaife m'affifter de
« fon Sainct-Efprit, me conduifant comme par la main,
« en cet acte fi célèbre, pour m'acquitter de ce que
« j'entreprends, auffi dignement que l'œuvre eft
« faincte, défirée, attenduë & néceffaire pour le bien
« univerfel de mes fujets. » Il gémit enfuite fur la *défolation, foule & oppreffion* de fon pauvre peuple, en déplorant de n'avoir pas été fecondé de tous comme il le fut de la reine-mère dont les foins, les labeurs & l'amour, *malgré les indifpofitions & les incommoditez mefmes de fon aage*, avaient tant de fois confervé l'Etat, qu'elle ne devait pas avoir feulement le nom de mère du roi, mais auffi de mère du royaume.

Il protefta enfuite de fes défirs d'arriver, avec l'aide des députés, à détruire les vices & les abus que le long efpace de temps & la négligente obfervation des ordonnances avaient laiffé prendre pied dans le gouvernement.

Après avoir fait l'éloge de l'inftitution des Etats &

[1] L'ordre du Saint-Efprit, fondé par Henri III en 1578.

parlé de la monarchie, *qui entre toutes les ſortes de gouverner & commander aux hommes excelle les autres*, il fit alluſion au changement de ſes miniſtres, en paraiſſant attribuer à leur négligence une partie des maux auxquels la France était en proie. « Mais je vous aſſeure « bien, ajouta-t-il, que j'auray tellement l'œil ſur ceux « qui me ſerviront à l'advenir, que ma conſcience en « ſera deſchargée, mon honneur accreu & mon Eſtat « reſtauré..... & forceray ceux, leſquels toutefois, « contre la raiſon, ont mis leur affection en autre en- « droit qu'au mien, de recongnoiſtre leur erreur. »

Paſſant enſuite au fait de la religion, il proteſta que l'honneur de Dieu lui était plus cher que la vie, & que, comme roi, il avait plus d'intérêt que perſonne à l'extirpation de l'héréſie. Il exprima la crainte de voir tomber le royaume ſous la domination d'un roi hérétique, « s'il advenoit que Dieu le défortunaſt tant que « de ne luy point donner lignée ! » Venant alors à parler du ſaint édit d'union, il promit d'en renouveler le ſerment, à la ſéance du mardi ſuivant, & d'en faire une des lois fondamentales du royaume.

Enſuite il ajouta . « Par mon ſainct édict d'union, « toutes autres ligues, que ſous mon authorité, ne ſe « doivent ſouffrir..., ni Dieu, ni le devoir ne le per- « mettent...; car toutes ligues, aſſociations, pratiques, « menées, intelligences, levées d'hommes & d'argent, « & réception d'iceluy, tant dedans que dehors le « royaume ſont actes de Roy, &, en toute monarchie « bien ordonnée, crimes de lèze-Majeſté, ſans la per- « miſſion du ſouverain. Je veux bien..., teſmoignant « ma bonté accouſtumée, mettre ſous le pied, pour ce

« regard, tout le paſſé, mais comme je ſuis obligé, &
« vous tous, de conſerver la dignité royalle, je déclare
« que je confirme dès à préſent pour l'advenir.....,
« attaints & convaincus du meſme crime de lèze-Ma-
« jeſté, ceux de mes ſujets qui ne s'en départiront, ou
« y tremperont ſans mon adveu... Je me le dois & à
« mon royaume; vous me le devez & à l'Eſtat que
« vous repréſentez, & je vous en ſemonds devant le
« Dieu vivant. »

Henri III parla enſuite de la queſtion des finances, en priant les députés de pourvoir aux dettes de l'Etat, & promit de porter tel ordre & règlement en ſa perſonne & en ſa maiſon, « qu'ils ſerviroient de patron & « d'exemple à tout le reſte du royaume. »

A la fin de ſa harangue, le roi ſe montra plus humble & fit une ſorte de profeſſion de foi fort curieuſe, en promettant obéiſſance aux lois & règlements qui feraient arrêtés par les Etats. « Que s'il ſemble, dit-il,
« qu'en ce faiſant, je me ſouſmette trop volontaire-
« ment aux loix dont je ſuis l'autheur, & qui me diſ-
« penſent elles-meſmes de leur empire, & que par ce
« moien je rende la dignité royalle aucunement plus
« bornée & limitée que mes prédéceſſeurs, c'eſt en
« quoy la vraie généroſité du bon prince ſe congnoiſt,
« que de dreſſer ſes penſées & ſes actions ſelon la
« bonne loy, & ſe bander de tout à ne la laiſſer cor-
« rompre. Et me ſuffira de reſpondre, ce que dit ce
« Roy à qui on remonſtroit qu'il lairroit la royauté
« moindre à ſes ſucceſſeurs qu'il ne l'avoit reçeue de
« ſes pères, qui eſt qu'il la leur lairroit plus durable &
« plus aſſeurée. »



Alors, il conjura les Etats de travailler au falut ***univerfel***, dégagés de toute autre paffion que de celle du bien public, & finit en les menaçant, s'ils en ufaient autrement, « de les adjourner à comparoiftre au dernier « jour devant le juge des juges, là, dit-il, où les in- « tentions & les paffions fe verront à defcouvert, là où « les mafques des artifices & des diffimulations feront « levez, pour recevoir la punition que vous encour- « rez de voftre défobéiffance envers voftre Roy, & « de voftre peu de générofité & loyauté envers fon « Eftat [1]. »

On avait attribué à Morvillier la harangue du roi aux Etats de 1576; l'abbé, depuis cardinal du Perron, paffa pour être l'auteur de celle de 1588 [2]. Cependant, en comparant la faibleffe des autres orateurs de cette époque, même les plus en réputation, l'enflure & le ridicule de leurs difcours, avec l'éloquence, l'adreffe & le bon goût des harangues royales, on eft tenté de laiffer tout l'honneur de celles-ci à Henri III.

Si la nobleffe & la dignité du roi féduifirent toute l'affemblée, la vigueur de fes paroles & les allufions qu'il n'avait pas cherché à ménager, caufèrent au duc de Guife & aux repréfentants des Seize une agitation qui fut mal contenue.

Après le roi, le nouveau garde des fceaux, Montholon, prit la parole & commença un interminable difcours, par une lourde amplification fur l'origine & les avantages des affemblées générales, depuis Salomon &

[1] *Eftats de France*, IIe partie, pp. 81 à 95.

[2] *Vie du cardinal du Perron*, p. 53, édition de 1768.

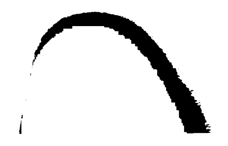
les druides, jufqu'à Louis XII; il développa longuement les projets du roi d'extirper les vices & abus du royaume, parla de la bonté du monarque & de fa mère, & finit en exhortant les Etats à refter unis & à ne point *défaillir* à Dieu, au roi, & au pays [1].

L'archevêque de Bourges répondit au nom du clergé. Son difcours eft celui du plus grand pédant qui fût alors en France. Il remercia le roi d'avoir fait entendre « fa douce & agréable voix & parole, ornée « de la féconde éloquence d'Ulyffe & des graves fen- « tences de Neftor. » Le favant prélat trouva moyen de parler auffi d'Hercule, de Théfée, de Moïfe & du grand capitaine Jofué; de Daniel, de Nabuchodonofor, de Cyrus & d'Artaxercès; de Mithridate, de Démétrius, &c. Il montra au roi fes fujets qui, après avoir levé les mains en haut, attendant la miféricorde de Dieu, ouvraient aujourd'hui les bras pour embraffer les jambes de Sa Majefté, & fe livra fans mefure à un vain étalage d'érudition indigefte qui était, du refte, fi fort à la mode alors, que de Thou lui-même parle avec une forte de complaifance de l'*excellent* difcours de l'archevêque [2].

M. de Beaufremont-Senecey adreffa enfuite au roi

[1] Remonftrance faite par monfeigneur le garde-des-fceaux de France, en l'affemblée des Eftats; aux *Eftats de France*, IIe partie, pp. 99 à 124.

[2] Remerciement fait au roi par monfeigneur l'archevefque de Bourges, patriarche, primat d'Aquitaine, fur la propofition faite par Sa Majefté, pour la déclaration de fa bienveillance envers fes fujets; aux *Eftats de France*, IIe partie, pp. 124 à 137. — De Thou, tome X, livre XCII, p. 389.



son *remerciement*, au nom de toute la noblesse, &, après lui, La Chapelle-Marteau, au nom du tiers. Les discours de ces derniers orateurs contrastent, par leur brièveté & leur clarté, avec les éternelles divagations de Messieurs de Bourges & de Montholon.

Cette séance, où l'*honneur de bien dire* avait encore été pour Henri III, laissa, dans l'esprit du duc de Guise & de ses partisans, des préoccupations d'autant plus vives, qu'ils apprirent le projet du roi de livrer à l'impression sa harangue, où toutes leurs manœuvres avaient été dévoilées avec tant de franchise & condamnées avec tant de vigueur. Ils résolurent d'empêcher une publication si dangereuse pour leurs intérêts. Le cardinal de Guise députa donc vers Henri III d'Espinac, archevêque de Lyon. Ce prélat, homme résolu & dévoué aux Guise, ne craignit pas de demander au roi la suppression de toutes les parties de son discours qui paraissaient témoigner pour les défenseurs de la sainte ligue des défiances, des ressentiments, ou des menaces.

Henri III refusa d'abord avec énergie; mais d'Espinac lui fit entrevoir que, s'il persistait dans son obstination, tous les représentants de l'union, c'est-à-dire la grande majorité des députés, protesteraient par leur départ contre les paroles outrageantes prononcées contre la ligue. La reine-mère vint appuyer par ses conseils les sollicitations du prélat; Henri III eut donc recours à la dissimulation, & consentit aux changements demandés. L'Estoile assure que, pendant cette rétractation, « il survint une si grande obscurité par « un orage, qu'il fallut allumer la chandelle pour lire

« & escrire : ce qui fit dire que c'estoit le testament « du Roy & de la France qu'on escrivoit, & qu'on avoit « allumé la chandelle, pour lui voir jetter le dernier « soupir [1]. »

L'imprimeur chez lequel le duc de Guise avait eu soin, même avant la mission confiée à d'Espinac, d'envoyer des gardes pour empêcher la sortie des exemplaires déjà tirés, reçut ordre de corriger tout ce qui avait été mis sous presse.

Cet événement peut donner une idée de la nature des exigences que les *Lorrains* ne craignaient pas de manifester, en opposant sans cesse leur influence & leur autorité à celles du monarque. D'un autre côté, l'état d'irritation qu'ils entretenaient continuellement dans l'esprit de Henri III leur fut plus fatal, peut-être, que ne l'eût été une démonstration plus franche & plus hardie de leurs prétentions ambitieuses. Malgré la réparation qui lui était faite, le duc de Guise ne chercha pas à dissimuler son mécontentement; ce qui faisait écrire à Pasquier, au sujet de la rétractation du roi : « C'est aucunement guérir la playe, mais non oster la « cicatrice. Quant à moy, toute cette première dé- « marche ne me plaist; je ne sçay quelle sera désor- « mais leur escrime [2]. »

[1] *Journal de l'Estoile*, t. II, page 130.

[2] *OEuvres d'Est. Pasquier*, t. II, livre XIII, col. 360. — De Thou, t. X, p. 392. — Palma Cayet, pp. 223 & suivantes. — Nous avons cru devoir suivre ces autorités; cependant Davila, t. II, p. 370, prétend que, malgré les prières de l'archevêque de Lyon, Henri III ne consentit à faire aucun changement à son discours. « Pour « moi, dit-il, qui y assistai, je



Henri III prit enſuite la parole & prêta le ferment. Il fut répété avec acclamation par toute l'aſſemblée, les eccléſiaſtiques en mettant les mains à la poitrine, & tous les autres en levant les mains au ciel.

Le roi voulut qu'on en dreſſât acte, pour ſervir de *mémoire perpétuelle d'un œuvre ſi ſolennel.* Il témoigna enſuite le déſir qu'il avait de clore la ſéance afin de *pourvoir à tous ſes ſubjets ſur leurs plaintes & doléances*, & promit de « ne ſe départir de la ville de Blois juſ-« qu'à l'entier parachèvement de la tenue des Eſtats, « ordonnant pareillement à tous ceux de l'aſſiſtance « de ne s'en départir aucunement. » La ſéance fut levée au milieu des plus vifs applaudiſſements.

Le roi quitta la ſalle, & ſe rendit en grande pompe à l'égliſe Saint-Sauveur pour entendre le *Te Deum*. Il était accompagné des princes & princeſſes, des cardinaux & prélats & des députés des trois ordres. Le peuple ſuivait en foule, aux cris de Vive le roi [1] ! Ce fut une démonſtration générale d'allégreſſe qui paraiſſait atteſter une réconciliation ; car Henri III, s'adreſſant à La Chapelle-Marteau, après la cérémonie du *Te Deum*, lui dit avec bienveillance : « Qu'il oublioit, « pour le bien commun des catholiques, l'offenſe « grande des Pariſiens ; mais de prendre garde que

« puis dire qu'il fut imprimé « mot pour mot, tel qu'il avait « été prononcé. A la vérité, « toutes ces paroles, dénuées « du geſte & du jeu de l'action, « n'eurent plus ſur le papier la « même force qu'on y avait « trouvée d'abord. »

[1] *Eſtats de France*, IIe partie, pp. 161 à 164.—Palma Cayet, p. 229. — De Thou, t. X, p. 196. — Davila, t. II, p. 371.

« Paris ne se laissast aller à une recheute qui feroit « mortelle & irréparable [1]. » On peut croire aussi qu'en présence de la nécessité de renouveler le serment de la ligue, Henri III avait voulu donner à cette cérémonie une importance qui dût, en le liant lui-même, lui garantir la fidélité & la soumission des ligueurs. Il s'était, dans chacun de ses derniers actes, précautionné, par quelques réserves, contre l'éventualité d'une rupture, & ces réserves suffisaient pour justifier & autoriser, à ses yeux, les mesures de répression que plus tard il pouvait être obligé de prendre.

Si on remarque une sorte de faiblesse & de timidité dans les concessions qui lui sont successivement arrachées depuis son arrivée à Blois, on est obligé de reconnaître aussi un grand esprit de suite & une réelle habileté dans tous les actes de sa politique à l'égard des Guise & de la ligue. Mou & indolent dans l'administration des affaires, Henri III ne manquait pas, quand il en était besoin, de coup d'œil & de finesse. Il avait une habileté peu commune à se tirer d'une position difficile. Quand il en était réduit à quelque mesure importante de gouvernement, il savait avec adresse la revêtir de toutes les formes de la justice, & en faire partager aux autres la responsabilité. C'était là, du reste, les seules qualités politiques des enfants & des élèves de Catherine de Médicis.

Les dernières démarches auxquelles le roi s'était résigné lui donnaient le droit d'espérer à son tour quelques démonstrations qui témoignassent, de la part des

[1] P. Mathieu, livre IV, folio 129.

députés, la même intention de fceller la réconciliation générale. Mais, comme aux Etats de 1576, les premières opérations des trois chambres ne furent, au contraire, infpirées que par un fentiment irréfléchi de malveillance pour le monarque. Dans la chambre du tiers, on propofa d'abord de procéder par réfolution, au lieu de foumettre à la fanction royale les décifions de l'ordre. Dans le clergé, on n'héfitait pas, en difcutant l'adoption du concile de Trente, à demander qu'on ôtât au roi, malgré fon titre de chef & protecteur de l'Eglife gallicane, les nominations aux évêchés & aux abbayes, & d'autres droits encore, de tout temps appartenant à la couronne. Ces diverfes propofitions furent, il eft vrai, rejetées ; mais elles fuffifaient pour faire connaître au roi l'efprit qui animait les Etats. La nobleffe apportait plus de modération ; néanmoins elle ne paraiffait pas vouloir protefter contre les mefures violentes foumifes aux deux autres chambres [1].

Chaque jour le roi recevait quelques remontrances nouvelles. Rédigées par de furieux ligueurs, ces remontrances avaient toute l'allure de pamphlets politiques les plus violents. Ni les reproches. ni les menaces n'étaient ménagés au fouverain. On ne craignait pas de le prévenir que le peuple catholique *eftoit merveilleufement refroidi de l'amour qu'il portoit jadis, fur toute autre nation, à fes princes* [2].

De graves réfolutions ne tardèrent pas à rendre en-

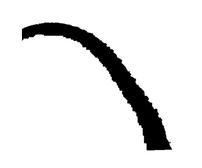
[1] *OEuvres de Pafquier*, t. II, liv. XII, let. 3.

[2] *Mémoires de la Ligue*, tome III, pages 101 à 111. — *Journal* de P. Mathieu, livre IV, folio 130.

core plus manifeſte le peu de reſpect des Etats pour la majeſté royale. Une requête adreſſée par les proteſtants, pour réclamer des priviléges qui leur avaient été aſſurés dans pluſieurs édits précédents, excita une agitation générale. Elle provoqua de la part du clergé, dans ſa ſéance du 4 novembre, une réſolution unanime tendant « à faire déclarer le roy de Navarre hérétique, « relaps, criminel de lèze-majeſté divine & humaine, « indigne, luy & ſa poſtérité, de la ſucceſſion & de « tous droits au royaume. » La nobleſſe & le tiers adoptèrent cette déclaration, & des commiſſaires furent députés à Henri III, pour obtenir ſa ſanction royale.

Sans rejeter la propoſition, Henri III demanda qu'avant de procéder juridiquement contre le roi de Navarre, on fît auprès de lui une dernière démarche, pour le ſommer de rentrer dans le giron de l'Egliſe catholique. Il ajouta que cette tentative lui paraiſſait devoir être, il eſt vrai, ſans réſultat, mais qu'elle n'était pas moins néceſſaire, pour conſerver à l'égard du premier prince du ſang, & dans une circonſtance auſſi grave, toutes les formes de la juſtice & de la raiſon.

Les commiſſaires furent congédiés, avec l'ordre de délibérer de nouveau ſur cette affaire. Les exaltés ligueurs, ſans égard pour les avis du roi, ne tinrent compte d'aucune des conſidérations qui pouvaient militer en faveur du Béarnais. Entraînés par le clergé, les deux autres ordres réſolurent donc d'une commune voix « que l'édit d'union ayant été juré, le roy « de Navarre portant encore les armes contre Dieu & « ſon Egliſe, ayant été excommunié, l'on ne devoit



« plus ufer de recherches, & que fon héréfie & inca-
« pacité à la couronne eftoient affez manifeftes. »

La même députation fut chargée de porter au roi cette décifion nouvelle. Henri III témoigna le regret que fes intentions n'euffent pas été fuivies ; puis il répondit que, ne voulant toutefois s'oppofer au fentiment général des Etats, il fongerait à faire dreffer la déclaration dans le fens défiré par les chambres [1].

Il était difficile à Henri III de ne pas attribuer au duc de Guife cette nouvelle manœuvre des Etats, & de ne pas y voir un moyen d'aplanir les voies qui pouvaient le conduire au trône. Malgré fa haine fincère contre les hérétiques, Henri ne voyait pas fans effroi cette atteinte publiquement portée aux lois fondamentales de la fucceffion à la couronne, & s'il diffimulait, aux yeux des Etats, ce que lui faifait éprouver l'inconverrance d'une difcuffion bafée fur l'éventualité de fa mort & fur fon impuiffance à donner des héritiers au trône, il fouffrait cruellement de renoncer à l'idée d'une alliance avec le roi de Navarre, le feul homme dont les intérêts fuffent affez femblables aux fiens, pour lui fervir, un jour, de défenfe & d'appui contre les tentatives des Guife.

Un événement inattendu, attribué encore aux machinations de ces derniers, vint compliquer la pofition, déjà fi difficile, du malheureux monarque. Le duc de Savoie, profitant des défordres de la France & des préoccupations fufcitées au gouvernement royal par les

[1] P. Mathieu, livre IV, f[os] 139 pp. 422 & fuiv. — Davila, & fuivants. — De Thou, t. X, t. II, p. 378.

affaires religieufes, s'était emparé, fous les plus injuftes prétextes, du marquifat de Saluces, le dernier débris des anciennes poffeffions de la France en Italie. Cette nouvelle produifit dans les Etats des mouvements divers. La nobleffe, qui fe regardait comme dépofitaire du vieil honneur de la France, fit éclater une vive indignation. Elle déclara que le roi ferait fupplié de venger au plus tôt l'injure faite à la couronne, demandant qu'on fît trève aux difcuffions intérieures.

L'élan imprimé par la nobleffe fut tellement vif, que les deux autres ordres s'y laiffèrent entraîner. Le duc de Guife n'ofa lui-même foulever aucune oppofition. Ses liaifons, bien connues, avec le duc de Savoie & le roi d'Efpagne faifaient planer fur lui des foupçons qu'il lui était difficile de braver; car, dans cette occafion, il ne s'agiffait plus de parti, mais de l'honneur national. Il parut donc encourager lui-même les difpofitions belliqueufes, fi ardemment manifeftées par la nobleffe. La guerre fut réfolue, mais, avant de la déclarer, le roi, avec cette circonfpection dont les circonftances lui faifaient une néceffité indifpenfable, envoya auprès du duc de Savoie Jean d'Angennes de Poigny, pour le fommer de rendre les places dont il s'était emparé.

Si Henri III voyait dans toutes ces complications d'événements les conféquences des intrigues du duc de Guife & des ligueurs, ces derniers, de leur côté, en accufaient l'indolence du monarque, la faibleffe & l'incapacité de fon confeil. Ils ne tardèrent même pas à répandre parmi le peuple, pour paralyfer l'élan général, que ces prétendus griefs de la France contre le duc de Savoie n'étaient que le réfultat d'une combi-



naiſon entre ce prince & Henri III, dans le but de diviſer, ſous le prétexte d'une guerre hors du royaume, les forces réſervées contre les proteſtants[1].

Henri III, ſe trouvant placé dans l'obligation d'une double guerre, vit avec douleur les Etats répondre à ſa demande de deux millions pour armer contre les hérétiques, par un *tolle* général contre *les gens de finance, partiſans, courtiers d'offices & autres de la même qualité*, en leur attribuant tout le déſordre du tréſor. Le duc de Guiſe trouva même, dans cette circonſtance, une occaſion d'augmenter encore cette popularité qui ſervait ſes projets, en faiſant décider par les Etats qu'ils procéderaient, avant tout, à la recherche des moyens de ſoulager la miſère du peuple.

Le 25 novembre, les trois ordres, en corps, ſe rendirent au château pour demander le *retranchement & réduction de toutes tailles & impoſitions établies depuis* 1577, mais ſeulement par forme de ſurſéance & de proviſion, juſqu'à ce qu'il eût été voté d'autres reſſources pour ſubvenir aux dépenſes de guerre. Monſeigneur de Bourges, chargé comme orateur du clergé de porter la parole, trouva moyen, malgré la ſpécialité du ſujet, de parler grec & latin & de reſter digne de ſa réputation du plus ſavant prélat de France. Son diſcours, au ſurplus, eſt empreint d'une modération & d'une convenance qui font honneur au digne archevêque, lorſqu'on ſonge aux exigences & aux paſſions de ceux dont il était l'organe.

[1] P. Mathieu, liv. IV, f°s 134 & pp. 198 à 411. — Davila, t. II, 137. — De Thou, t. X, liv. XCII, pp. 379 & ſuiv.

Le roi répondit en peu de mots *qu'il ſeroit tel droit ſur les requeſtes, qu'un chacun ſeroit content.* Alors, quelqu'un de la compagnie fut aſſez oſé pour dire tout haut : *que toutes ces paroles n'eſtoient que vent.* Au même inſtant, le prévôt des marchands ſomma le monarque, de la manière la plus formelle, de donner tout de ſuite une réponſe catégorique, *parce qu'autrement ils eſtoient tous réſolus de retrouver le chemin de leurs maiſons.* Henri III parut ne pas avoir entendu le premier propos, bien qu'il eût été ouï de tous, & répondit à La Chapelle-Marteau qu'il eſtimait les députés de ſes provinces tous trop bons Français pour s'en vouloir retourner ſans avoir parachevé leur bon œuvre, déjà ſi bien commencé [1].

Dans les réunions qui ſuivirent, le tiers-état réſolut de provoquer les meſures les plus efficaces contre les gens de finance & dans l'intérêt de la diminution des impôts. Henri III, de ſon côté, crut parvenir à modifier ces diſpoſitions en cherchant à ſe créer, dans le ſein de cette chambre, des partiſans & des ſerviteurs. Il faiſait venir au château les membres les plus influents, cauſait familièrement avec eux ſur la marche des affaires & ſur ſes projets de réforme; en mêlant à ſes demandes d'adroites promeſſes, il ne négligeait aucune de ces prévenances toutes puiſſantes de monarque à bourgeois. Le 27 novembre, dit Bernard, « le roi eut « envie de voir M. Couſſin & moi..... Le ſieur de Marle « nous vint prendre & entrâmes dans la chambre du

[1] *Journ. de Bernard*, p. 53. pp. 175 & ſuiv. — Paſquier, — *Recueil des Eſtats de France*, t. II, col. 363.



« roi, lequel nous trouvâmes feulement accompagné « de M. de Lyon & du préfident de Neuilly. Il nous « commença à dire la volonté qu'il avoit de nous fou- « lager; qu'il vouloit régler fa maifon & la réduire au « petit pied; que s'il avoit trop de deux chapons, il « n'en vouloit qu'un : qu'il avoit trop de regret d'avoir « vécu de la façon du paffé, & qu'avant de partir il « nous promettoit un très-grand contentement. Mais « que de le contraindre à réduire les tailles au pied « de 1576, il eftoit impoffible que ce ne fût à la ruine « de fa maifon & de fon eftat; qu'il confidéroit la « guerre contre les hérétiques où il vouloit hafarder « de fa perfonne; qu'il eftoit néceffaire d'avoir fonds « pour ce regard, & que ce n'eftoit pas lui donner cou- « rage de le faire que de lui retrancher fes moyens... « Son propos fini, M. Couffin parla le premier; après « lui le roi voulut que je parlaffe, ce que je fis lon- « guement, avec toute franchife & refpect. Je lui dé- « duifis tout au long les caufes de noftre requefte, les « abus qui fe commettoient à la face des Eftats, le « blâme que nous emporterions fi le peuple n'eftoit « déchargé... Il me fit l'honneur de m'entendre pa- « tiemment, & m'interrogea de quelques fujets faciles « à réfoudre... Sur la fin de mon difcours, il nous dit : « *Je* vois bien que nous tendons tous au même but, « mais nous y venons par divers chemins.....[1]. »

Henri III ne fe contenta pas feulement de cette démarche. Après avoir effayé de fe rendre favorables les députés du tiers, il envoya, le 28 novembre, l'arche-

[1] *Journal de Bernard*, pp. 61 & fuiv.

vêque de Lyon, le partisan le plus dévoué de la Ligue, demander en son nom de surseoir à la suppression des tailles, jusqu'à ce qu'on eût recours à un expédient pour y suppléer. Mais la communication de l'archevêque fut mal accueillie; le tiers déclara persister dans ses résolutions. Le clergé & la noblesse se réunirent à lui.

Le roi se résolut à une dernière tentative auprès de Bernard & de quelques autres. Le mercredi 30, il les fit venir dans son cabinet & leur dit qu'il voulait se plaindre à eux, comme à de fidèles & loyaux sujets, de ce que ses bonnes volontés étaient méconnues; qu'il voulait changer de conduite; que loin d'avoir intention de continuer ses prodigalités, « il n'avoit pas un « sol, & que c'estoit une honte que, dans son conseil, « l'on tirât la langue d'un pied de voir ses nécessaires... » Il parla encore du danger de la réduction des tailles, en disant que c'était vouloir perdre le roi & le royaume. Pendant cet entretien, Henri III achevait de s'habiller, & fit remarquer aux députés *qu'il n'estoit pas dépensier en habits, & qu'il en portoit un toujours trois mois* [1].

La justice de ces plaintes & de ces demandes du monarque ne fit aucune impression sur les Etats; ils déclarèrent de nouveau leur résolution de suspendre leurs travaux, jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leur requête. Henri III craignit que le départ des députés ne lui suscitât des embarras encore plus grands, il céda.

Le 3 décembre, les trois ordres se réunirent dans sa

[1] *Journal de Bernard*, pp. 66 & suiv.



chambre. L'archevêque de Bourges porta de nouveau la parole. Son diſcours eſt remarquable de modération & de convenance. Il voulut excuſer les Etats de l'importunité de leurs ſupplications, & rappela que « noſ« tre Sauveur apprenant à ſes diſciples la façon & « uſage de la prière, leur recommanda l'inſtante & « pluſieurs fois répétée oraiſon à Dieu ſon père. »

Le digne prélat ſupplia auſſi le roi d'autoriſer l'établiſſement d'une chambre de juſtice pour informer contre les malverſations des mauvais miniſtres & gens de finances. Ce tribunal devait ſe compoſer de vingt-quatre juges, choiſis par le roi, dans les différents parlements du royaume, & par les Etats, entre les députés des trois ordres.

Henri III, avec cette nobleſſe de parole & cette bienveillance de langage qui lui étaient habituelles, répondit en proteſtant de ſon amour pour ſes ſujets. Puis il dit aux députés : Je vous accorde vos requètes. Alors chacun ſe prit à crier Vive le roi, ſans lui donner le temps de continuer; mais le bruit ceſſé, il ajouta qu'il autoriſait la diminution d'impôts, à la charge par les Etats de pourvoir à l'entretien de ſa maiſon, aux gages de ſes officiers & aux exigences de la guerre. La promeſſe fut faite par acclamation, & les députés ſe retirèrent en grande *joie & allegreſſe* [1]. Cette remiſe des tailles déchargeait le peuple, tout d'un coup, de deux millions ſix cent ſoixante-ſix mille écus, retranchés ſur les impôts anciens & nouveaux. Lorſque la

[1] *Journal de Bernard*, pp. 138 & ſuivantes.— *Recueil des Eſtats de France*, pp. 175 & ſuivantes.

nouvelle se répandit, toutes les cloches de la ville furent mises en branle & des feux de joie partout allumés; ce fut une ivresse générale[1]: mais la popularité du roi ne s'en accrut pas. Les Etats, loin de se croire obligés à la reconnaissance, célébrèrent comme une victoire remportée sur un tyran ce bienfait, dû à la débonnaireté du monarque. Enhardis par le succès, non-seulement ils ne cherchèrent pas, dans le sein de leurs délibérations, à remplir les promesses d'argent faites au roi; mais ils demandèrent encore la suppression de tous les trésoriers généraux, dont l'abus des édits bursaux avait, il est vrai, beaucoup augmenté le nombre.

Cependant, quelque réforme que voulussent les députés, Henri III ne se lassait pas de demander de l'argent: c'était le *refrain où aboutissoient toutes ses pensées*. Les huguenots prenaient des villes & ravageaient le pays, tandis que les armées catholiques étaient sans solde & sans moyens de guerre. Les Etats furent sommés de pourvoir à leurs besoins. Le roi déclarait, en même temps, que sa maison était dans une pénurie telle que son pourvoyeur lui avait déclaré qu'il quitterait l'entretien & la fourniture de sa table, & ses chantres qu'ils ne chanteraient plus, qu'ils n'eussent leurs gages[2]. Mais les Etats ne répondirent que par des refus ou des mesures insignifiantes. En vain Henri essaie-t-il de nouveau son influence personnelle, en mandant auprès de lui les membres les plus influents des chambres, en

[1] De Thou, *Hist. univ.*, t. X, page 435. — *OEuvres de Pasquier*, tome II, colonne 363.

[2] *Journal de Bernard*, p. 80.



vain descend-il à d'humbles supplications & prie-t-il tous les députés *de ne se roidir ainsi en toutes choses contre lui*, il n'obtient que des refus & ne reçoit que des témoignages de mépris [1].

En effet, à ces embarras politiques suscités au roi, avec la brutalité de formes des grandes majorités & toute l'inconséquence systématique de l'esprit de parti, se joignaient des déboires plus cruels encore. Si la puissance du monarque était chaque jour méconnue, chaque jour aussi la dignité de l'homme était froissée. Tout ce que la haine peut amasser de calomnies, la passion d'injures, la critique de ridicules, était déversé sur Henri de Valois; son nom donnait lieu à d'ignobles anagrammes; ses goûts, ses habitudes, ses affections provoquaient les plus outrageantes satires. Les écrivains, dans leurs pamphlets, le poursuivaient lui & les siens d'invectives sanglantes; dans leurs sermons, les prédicateurs excitaient le peuple à la sédition, & lui représentaient le roi comme un tyran & un suppôt du diable [2].

Cependant, à côté de cette autorité royale si abaissée, à côté de ce nom livré au mépris, s'élevait une autre autorité, se popularisait un autre nom. Henri de Guise grandissait de tout l'avilissement où était tombé Henri de Valois. Logé au château, avec une foule de serviteurs & d'amis qui criaient haut leur titre de *guisards*, il paraissait plus roi que le roi de France. Si

[1] Pasquier, liv. XIII, let. 3, col. 364.

[2] *Mém. de Nevers*, t. II, p. 100. — *Preuves de L'Estoile*, t. III, p. 388. — Pasquier, t. II, let. 3, col. 364.

Henri III s'abaiffait à d'humiliantes démarches auprès des Etats de fon royaume, s'il avait recours vis-à-vis des bourgeois du tiers à des prières & à des flatteries, il voyait, dans fon propre palais, le nom de Guife craint & vénéré, les ordres de Guife partout obéis, les appartements de Guife toujours remplis des principaux membres des Etats, hautains & infolents en préfence du roi de France, courtifans dévoués auprès du *roi de Paris*. Chaque jour le duc expédiait des courriers *par devers un tas de mutins*, tandis que Henri III ne pouvait acheminer fes dépêches aux lieutenants des provinces ou aux commandants de fes armées, faute de cent écus pour gages des courriers. Dans ces mêmes Etats, rien ne fe réfolvait fans l'adhéfion de Guife; il imprimait une direction à tous les votes. Si la débonnaireté du monarque fe témoignait par quelques conceffions bienveillantes, la reconnaiffance publique était pour Guife; mais, tout-puiffant pour arracher quelque facrifice au roi en faveur du peuple, Guife fe difait fans influence quand le roi le priait d'intervenir dans fes luttes perpétuelles avec les Etats [1].

Pour arriver à cette puiffance, les Lorrains ne cherchaient pas des voies d'adreffe ou de diffimulation. Leur rivalité fe manifeftait au grand jour, en préfence du monarque, comme en préfence du peuple. Leur conduite privée témoignait de l'abfence de tout refpect, comme leurs actes publics décelaient leurs vues ambitieufes. En parlant du roi, ils ne fe fervaient que d'injurieufes dénominations, & la ducheffe de Mont-

[1] *Journal de Bernard*, page 67. — *OEuvres d'Eftienne Pafquier*, livre XIII, lettres 3 & 6.



penfier, au milieu des propos les plus violents, montrait à toute la cour fes petits cifeaux d'or, deftinés à faire la tonfure de moine à *frère Henri de Valois.* S'il s'adreffait au monarque, le duc de Guife parlait en maître qui veut être obéi, & de toutes les caufes qui déterminèrent fa perte, ce ton d'autorité & de violence, ces airs de hauteur, en bleffant l'irritable & orgueilleux Valois, ne furent pas les moins influentes.

Quel était donc le but de cet homme qui, d'abord chef avoué d'une faction affez audacieufe pour affiéger le roi de France dans fon palais, affez puiffante pour le chaffer de fa capitale, élevait chaque jour fon autorité fur les ruines de l'autorité royale, avait fa cour, fon confeil, fes gardes, faifait acte de fouverain dans la conduite des affaires, & enfin, avait marché fi vite, depuis quelques mois, qu'il femblait vouloir difpofer des Etats *pour leur faire fceller le contrat d'une royauté nouvelle* [1] ? Ce but, perfonne ne l'ignorait. On parlait publiquement des projets du duc de Guife, de conduire Henri III à Paris & de fe faire le Charles-Martel d'un nouveau Chilpéric, en rétabliffant l'autorité & le pouvoir des anciens maires du palais. D'ailleurs, au milieu des dangers qui le menaçaient, Henri III avait des efpions fidèles & des ferviteurs zélés qui l'avertiffaient de tout ce qui fe paffait chez les deux frères lorrains, dans le fein des Etats, & même à Paris, dans les réunions des ligueurs. C'eft ainfi que le maréchal d'Aumont lui avait rendu compte d'un entretien où Guife avait effayé de corrompre ce vieil & fidèle ami du roi [2].

[1] P. Mathieu, liv. IV, f° 143. [2] De Thou, t. X, p. 446.

Le duc d'Epernon mandait à Henri III tous les détails des machinations du duc de Guiſe, & ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eſt que le duc de Mayenne avait révélé au roi les deſſeins audacieux de ſon frère. Le duc d'Aumale était auſſi au nombre de ſes dénonciateurs. L'ambition du duc de Guiſe effrayait, en effet, quelques membres de ſa famille. A une époque où la majeſté royale, malgré l'aviliſſement où Henri III l'avait laiſſée deſcendre, était l'objet d'un culte ſacré, il fallait tout l'entraînement d'une ambition aveugle pour oſer entreprendre ou appuyer des attaques directes ou perſonnelles contre un roi de France. Pluſieurs des Lorrains refuſaient donc de s'aſſocier aux projets révolutionnaires de leur aîné, &, à côté de cette faction toute-puiſſante que dirigeait le duc de Guiſe, ils avaient formé une autre faction, forte de tiers-parti, qui, fidèle toutefois à la Ligue, ne voulait ni déchéance de Henri III, ni ſubſtitution de dynaſtie. Peut-être auſſi, jaloux de cette grandeur où aſpirait le Balafré, ne voyaient-ils pour eux, dans ces éventualités, que des ſuccès ſans profit ou des périls ſans gloire. Cette faction avait pour chefs : Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guiſe ; Charles, duc de Nevers, ſon frère utérin ; Charles, duc d'Elbeuf ; & Charles, duc d'Aumale, ſes couſins ; on l'appelait la faction *caroline* [1]. La ducheſſe d'Aumale, qui, dès le commencement de la ligue, s'était engagée à prévenir Henri III de tout ce qui ſe tramerait contre lui, venait de lui écrire que,

[1] De Thou, tome X, livre XCIII, pages 442 & ſuiv. — Paſquier, tome II, lettre 6, col. 371.



dans un conſeil tenu à Paris, on avait réſolu de ſe rendre maître de ſa perſonne & de le ramener dans la capitale. Chaque jour, en outre, le roi apprenait l'arrivée des nombreux adhérents des Guiſe, qui s'établiſſaient les uns à l'hôtel du duc, les autres dans les villages des environs de Blois [1].

Il ne s'agiſſait donc plus pour Henri III d'une lutte politique avec ſon adverſaire. Dans cette lutte, la monarchie légitime était ſans force devant l'uſurpation. La queſtion pour le roi était d'être ou de ne pas être. Il n'avait plus qu'à prévenir les coups qu'on allait lui porter : la mort du duc de Guiſe fut réſolue.

Mais le monarque avait la conſcience de ſa faibleſſe & de ſon iſolement. Il ſentit la néceſſité de trouver des confidents & de préparer ſilencieuſement ſa vengeance, ſans détruire la ſécurité naturelle de ſon ennemi. Depuis longtemps, la dévotion ſuperſtitieuſe de Henri III, ſon humeur chaque jour plus ſombre, ſon goût pour la ſolitude & pour les pratiques religieuſes les plus exagérées, & ſouvent les plus extravagantes, affectaient douloureuſement les fidèles ſerviteurs de la monarchie, qui croyaient à la ſincérité du prince. Mais s'ils voyaient les intérêts de l'Etat négligés pour des occupations peu royales, les Guiſe & les ligueurs, de leur côté, en profitaient pour s'immiſcer plus avant dans l'adminiſtration des affaires. Les habitudes toutes monacales du roi, en provoquant leurs continuelles mo-

[1] *Mémoire baillé par le roi à M. de Maiſſe*; V. L'Eſtoile, t. III, p. 511. — *Mém. de Nevers*, t. II, p. 63. — L'hôtel de Guiſe, à Blois, ſubſiſte encore, rue Chemonton, n° 18.

queries, leur paraiffaient un acheminement naturel à leur projet de donner *le froc à frère Henri de Valois*. Mais Henri III perfiftait dans fon apparente inertie, afin de faire fervir à fes deffeins fecrets cette vie de retraite & de pratiques pieufes, qui femblait uniquement confacrée à faire taire les reproches de fa confcience. Il s'entoura de religieux de tous les ordres, & fit même diftribuer, dans les combles du château, de petites cellules pour des frères capucins. Indifférent aux affaires publiques, il femblait vouloir en abandonner le foin à fon coufin de Guife, avec qui il avait juré, le 4 décembre, fincère réconciliation & *oubliance de toutes querelles & fimultés paffées*, dans une pieufe cérémonie où le monarque & le fujet avaient reçu la communion fainte des mains du légat du pape [1].

On était arrivé au 18 décembre, la reine mère célébrait le mariage de Chriftine, fille du duc de Lorraine & fœur de la reine régnante, avec Ferdinand de Médicis, grand-duc de Tofcane. Charles, duc d'Angoulême, grand-prieur de France [2], avait époufé la princeffe au nom du grand-duc, & la cérémonie s'était faite dans la chapelle du château, avec cette pompe & ce luxe pour lefquels Henri III ne fe refufait jamais à

[1] *Journ. de L'Eftoile*, t. II, p. 136. — *Relation de Miron*, aux *Preuves* de L'Eftoile, tome III, page 473 de l'édit. 1744. — Un pamphlet du temps, après avoir parlé de cette communion, ajoute : « Voilà « bien cacheté une trahifon « avec une cire du corps de « Jéfus-Chrift? » (*Hiftoire au vrai du meurtre proditoirement commis au cabinet d'un roi perfide & barbare, en la perfonne de M. de Guife*, 1589.)

[2] Il était fils naturel de Charles IX.



satisfaire sa passion, quelles que fussent les préoccupations de son esprit & l'état de ses affaires. Après vêpres, il avait donné à Horace Ruccelai, que Médicis avait envoyé en ambassade extraordinaire pour régler les conditions de son mariage, un repas magnifique, où assistaient tous les autres ambassadeurs étrangers.

Le soir, la cour était réunie dans les appartements de la reine mère [1], Henri III profita de ce moment où toutes les pensées étaient tournées vers le plaisir, pour s'ouvrir à quelques amis sur les projets qu'il avait conçus. Il appelle dans son cabinet le maréchal d'Aumont, Rambouillet, Bauvais-Nangis, leur expose ses griefs, ses craintes, les résolutions qu'il a prises pour détourner les périls dont la téméraire ambition d'un sujet menaçait le trône, & leur commande de déclarer les mesures que les circonstances impérieuses où il se trouvait pouvaient inspirer à leur prudence & à leur dévouement. Si le faible Henri conservait encore quelques hésitations, cette conférence, qui dura plusieurs heures, les fit cesser. Ses amis furent unanimes pour déclarer qu'il fallait mettre un terme aux entreprises des Lorrains. Ils différaient seulement sur les voies à suivre, & demandèrent au roi de leur adjoindre le colonel corse, Alphonse d'Ornano, & Louis d'Angennes, frère de Rambouillet, dont l'habileté & le zèle devaient être d'un grand secours dans cette question décisive. Assemblés de nouveau en conseil secret, les conspirateurs proposèrent divers moyens pour s'assu-

[1] De Thou, *Histoire universelle*, tome V, livre XCII, page 415. — Davila, tome II, livre IX, page 389.

rer de la perſonne du duc de Guiſe. Le maréchal d'Aumont opina pour qu'on le fît arrêter, juger & punir ſelon les lois, comme criminel de lèſe-majeſté. Mais Rambouillet & les autres ſeigneurs combattirent ce projet, qui n'offrait aucune garantie, ni dans ſon exécution ni dans ſes réſultats. Quels feraient en effet les juges, les geôliers & le bourreau d'un homme ſi haut placé que la puiſſance du monarque fléchiſſait devant la ſienne ? Comment prouver les crimes de ce coupable qui, plus d'une fois, n'a pas craint de ſe porter lui-même accuſateur contre ſon ſouverain ? De quelles forces environner le ſupplice juridique d'un chef adoré des ſoldats, & dont la parole eſt obéie par cette ligue univerſelle qui voit en lui l'exterminateur de l'héréſie & le ſauveur de l'Egliſe ? D'ailleurs l'audace de Guiſe grandit chaque jour, & plus encore que ſa puiſſance elle préviendra peut-être les efforts qu'on voudrait tenter. Il faut donc frapper un coup ſubit & vigoureux, C'eſt déſormais l'unique moyen de ſalut pour le roi & la monarchie.

Cette opinion prévalut. Le ſouvenir du double ſerment, ſolennellement prêté en face des autels & des repréſentants de la France, & la crainte de s'attirer la colère du pape, en portant la main ſur le chef de la ſainte Ligue, ſoulevaient encore dans la conſcience de Henri III de puiſſantes objections. Mais ſes amis n'eurent pas de peine à prouver que Guiſe lui-même n'avait tenu aucun de ſes ferments, & que ſes parjures devaient autoriſer un châtiment exemplaire, ſi ſon ambition & ſes manœuvres ne ſuffiſaient pas pour le conſtituer criminel de lèſe-majeſté. On convint auſſi de



s'aſſurer en même temps du cardinal de Guiſe, du prince de Joinville, des ducs de Nemours & d'Elbeuf, & même du vieux cardinal de Bourbon [1].

Henri III, avec cette ardeur des gens timides qui ſe ſont enfin décidés à une réſolution hardie, s'occupa des moyens propres à aſſurer l'exécution de celle qu'il venait de prendre. Cette exécution ſe préſentait toutefois entourée de mille difficultés.

Le duc de Guiſe était, il eſt vrai, ſans défiance, mais non pas ſans précautions. Il ne ſortait jamais qu'entouré d'un grand nombre de partiſans & de gentilſhommes. Sa libéralité, ſes manières affables & polies attiraient à ſa ſuite beaucoup de députés & de ligueurs, & au milieu de cette cour dévouée, il marchait puiſſant & tranquille, comme s'il était déjà ſeul à repréſenter l'autorité royale anéantie.

Une circonſtance peu importante en elle-même, mais dont les ſuites auraient pu devenir fort graves, avait, quelque temps auparavant, révélé au roi toute la force que le parti des Guiſe pouvait, au moindre ſignal, oppoſer au parti royal. Les cardinaux de Bourbon & de Vendôme logeaient au château, ainſi que le prince de Conti, le comte de Soiſſons, le duc de Montpenſier, la ducheſſe de Nemours & madame de Montpenſier. Leurs pages & leurs domeſtiques s'étaient diviſés en deux factions ſous le nom de royaliſtes & de guiſards. Ils ſe tenaient habituellement dans la cour du château & ſur la Perche aux Bretons, tandis que leurs maîtres

[1] De Thou, tome X, livre XCIII, pages 449 & ſuivantes.— Davila, tome II, livre IX, pages 389 & ſuiv.

étaient chez le roi. Chaque jour donnait lieu à quelque nouvelle dispute. Pendant longtemps ces disputes se bornèrent à un échange d'injures personnelles & de propos malins sur les princes de la maison de Bourbon & ceux de la maison de Guise. Le 30 novembre cependant, sur les quatre heures du soir, la querelle prit un caractère sérieux, & toute cette jeunesse se chargea aux cris de Vive le roi! Vive Guise [1]. Ce fut un véritable combat. Un des guisards fut tué, & quelques soldats & gentilshommes blessés en voulant séparer les combattants. Il fallut l'intervention de Crillon, à la tête des gardes, pour mettre fin à cette échauffourée. Le tumulte s'était répandu dans la ville, & le cardinal de Guise était accouru au château, avec de nombreux

[1] Nous avons vu, en caractères tracés à la hâte, sur les lambris de la chambre du roi, & près des solives, les mots : **Vive Guise, vive Guise!** qui devaient se rapporter à l'époque de ces luttes hardies contre l'autorité royale. Sur le mur de la chambre du roi, un serviteur fidèle a protesté ainsi :

ANIMA MEA DEO COR MEVM REGI.

Mon âme à Dieu, mon cœur au roi. Un *politique*, ou *carolin*, a sans doute écrit, dans une autre pièce, les lignes suivantes :

QVAND tu voudras faire quelque chose, regarde ce qui en peut aduenir.

Qui veux (*sic*) bien uiure auiourdhuy
Et sagement son profit faire,
Il faut trois chose (*sic*) en luy :
Tout uoir, tout ouïr & se taire.

On peut encore rapporter aux querelles entre les pages du roi & ceux du duc de Guise, cette inscription tracée sur le linteau de la porte d'un logement des combles situé au-dessus des appartements du roi :

Cabinet des drolles, polisons et piailleus.



partiſans armés. Le roi ne tarda pas à l'apprendre. Lui-même, au commencement de cette querelle, craignant quelque entrepriſe ſanglante contre ſa perſonne, avait endoſſé ſa cuiraſſe & s'était préparé à la défenſe. Il ſut que le duc de Guiſe, au contraire, alors chez la reine-mère, n'avait pas quitté le tabouret où il était aſſis, ni changé un inſtant de contenance & de viſage, comme s'il s'était ſenti, quel que fût l'événement, à l'abri plus que perſonne de toute crainte & de tout danger [1].

C'était en effet la force dont il était entouré qui faiſait ſa ſécurité. Henri III ne devait donc avoir d'autre but que celui d'iſoler un inſtant le duc, de manière à le frapper loin de tout ſecours. Lorſque le duc de Guiſe ſe rendait chez le roi, ſa ſuite envahiſſait la ſalle du conſeil. Cette ſalle, comme nous l'avons dit, était contiguë à la chambre de Henri III [2]; mais, les jours de conſeil, la porte en était fermée & gardée par des huiſſiers; les pages & les gentilshommes, formant la ſuite des ſeigneurs, ſe tenaient dans les balcons du grand eſcalier, ſur la Perche aux Bretons & ſur la terraſſe qui y conduiſait [3]. Cette circonſtance fut le pivot ſur lequel toute l'entrepriſe devait rouler.

Il s'agiſſait, avant tout, de trouver un brave ſerviteur, dont le cœur fût réſolu, le bras fort & le zèle aveugle. Henri III jeta les yeux ſur Crillon, colonel de ſon régiment des gardes. Crillon haïſſait le duc de

[1] Davila, t. II, p. 384.—De Thou, t. X, l. XCII, p. 41.

[2] Voyez le plan, pl. I, & la deſcription du château, p. 35.

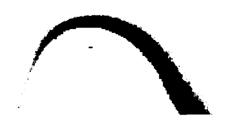
[3] Voy. la deſcription, p. 26, & la pl. III.

Guise de tout l'attachement qu'il portait au roi. Toutefois, en apprenant à quelle épreuve Henri voulait mettre son dévouement : « Sire, dit-il, je suis bon serviteur de Votre Majesté; qu'elle m'ordonne de me « couper la gorge avec le duc de Guise, je suis prêt « à obéir; mais que je serve de bourreau & d'assassin, « c'est ce qui ne convient ni à un soldat ni à un gentilhomme [1]. » Cette franchise ne déplut pas au roi; mais le refus l'embarrassa, sans lui laisser toutefois d'inquiétude : Crillon lui avait promis le secret. Henri s'adresse alors à Loignac, premier gentilhomme de la chambre. Loignac accepte & répond des moyens d'exécution. C'était le 21 décembre. Henri III fixe au vendredi 23 le jour de sa vengeance [2].

Cependant le duc de Guise s'endormait dans une confiance que tous les siens ne partageaient pas. Malgré les nombreux avis qui lui étaient donnés sur les projets tramés contre lui, il ne changeait rien à ses manières arrogantes. Son audace, au contraire, se manifestait chaque jour par quelques prétentions nouvelles. C'est ainsi qu'il avait voulu se faire donner, comme lieutenant-général du royaume, un grand prévôt de la connétablie & une garde d'archers. Sur le refus de Henri III, il avait offert sa démission en répliquant hautement « que le roi lui avoit seulement « baillé du parchemin, & qu'il estoit très-content de « le luy rendre. » En déposant sa charge de lieute-

[1] Davila, tome II, livre IX, page 390.

[2] Pasquier, t. II, l. XIII, col. 371. — *Relation de Miron*, aux *Preuves* de L'Estoile, t. III, pp. 478-481.



nant-général, le duc n'avait d'autre but que de se faire proclamer connétable par les Etats-Généraux, sans en avoir l'obligation au monarque. Henri le savait; ce fut, à ses yeux, un nouvel outrage, pour lequel il eut peine à dissimuler sa colère. Toutefois, en refusant la démission de Guise, il se contenta d'assurer son bon cousin, que *dans deux ou trois jours* il ne serait plus question de cette affaire.

Tout ce qu'il y avait à la cour & aux Etats d'hommes éclairés, d'esprits froids, à qui les passions du moment n'inspiraient pas d'aveugles préventions, avait déjà prononcé l'arrêt de Guise. « Quelques âmes brusques « disoient qu'il méritoit un coup de balle. » Aux yeux d'un grand nombre, tant d'entreprises ambitieuses voulaient une issue fatale, tant d'offenses publiques, une vengeance exemplaire. A cette audace toujours croissante du Lorrain, on opposait involontairement la patience extraordinaire de l'irritable Valois. Pour tous ceux qui, à cette époque d'intrigues, faisaient de la dissimulation une étude & une science, ce grand calme présageait un grand éclat [1].

Et puis, comme à l'approche des grandes catastrophes, de vagues pressentiments venaient agiter les esprits, les plus graves n'y pouvaient échapper. « L'al« manach de Billy, écrivait sérieusement Pasquier, ne « pronostiquoit rien de bon toute l'année 1588, & « moins encore au mois de décembre. » Toutes les prédictions en effet étaient menaçantes. Le peuple

[1] Pasquier, liv. III, let. 6, col. 371.

s'attendait à voir se réaliser cette prophétie de Nostradamus :

Paris conjure un grand meurdre commettre,
Blois luy fera sortir son plein effect.

Les amis de Guise commentaient, comme l'annonce fatale de quelque événement sinistre qui devait frapper la maison de Lorraine, ce quatrain des Centuries que la crédulité de l'époque rendait terrible :

En l'an qu'un œil en France régnera,
La cour sera en un bien fascheux trouble ;
Le grand de Bloys son ami tuëra,
Le règne mis en mal & doubte double [1].

Mais Guise se disait le cœur trop haut placé pour ajouter foi à ces funestes prophéties. Il en riait, & lorsqu'on les invoquait pour lui inspirer une salutaire défiance, il répondait que tous ces vers d'almanach étaient à double entente & ne lui présentaient pas moins de sujets d'espérance que de motifs de crainte [2].

C'est en vain que sa famille, ses amis, essaient de lui faire partager & leurs terreurs raisonnées & leurs frayeurs superstitieuses. Ceux qui lui conseillent l'audace & la persévérance sont les seuls écoutés. D'Espinac l'encourageait surtout dans une fatale obstination. Ce prélat avait la promesse du chapeau de cardinal, & la crainte de voir l'éloignement de son protecteur nuire à son élévation lui inspirait ses funestes conseils. Le cœur généreux & fier du Balafré n'était que trop en-

[1] *Cent.*, LI & LV.

[2] Pasquier, *ib.*, col. 367-379.



clin à les ſuivre. Sa confiance repoſait ſur le double ſentiment de ſa puiſſance & de ſon mépris pour le caractère du roi. La veille de ſa mort, en ſe mettant à table pour dîner, il trouva ſous ſa ſerviette un billet qui contenait ces mots : « Donnez-vous de garde, on « eſt ſur le point de vous jouer un vilain tour. » Il ſe contenta, pour réponſe, d'écrire au bas : *On n'oſerait*, & jeta le billet ſous la table [1].

Cette foi aveugle en lui-même venait en aide à la fatalité qui l'entraînait vers ſa perte : Je ſuis trop avancé pour reculer, diſait-il dans un conſeil ſecret où la néceſſité de ſa fuite fut miſe en délibération, & quand je verrais la mort entrer par cette porte, je n'ouvrirais pas la fenêtre pour lui échapper [2]. Il ſe regardait comme inviolable au milieu d'une cour à laquelle il avait ſu perſuader que ſa mort entraînerait la ruine de l'Etat, celle du ſouverain lui-même, & compterait autant de vengeurs qu'il y avait en France de bons & vrais catholiques. Sa bravoure naturelle l'empêchait de fuir, en préſence des dangers de mort qu'il avait ſi ſouvent bravés dans ſa carrière de ſoldat. Comme chef de faction, il craignait qu'une retraite impolitique, en compromettant le ſuccès de ſon parti, ne fût interprétée comme un aveu tacite des deſſeins crimi-

[1] *Journ. de L'Eſtoile*, t. II, p. 143. — De Thou, t. X, liv. CXIII, p. 469.

[2] Cf. la dépoſition de l'archevêque de Lyon, dans l'*Information faicte par Pierre Michon & Jean Courtin, conſeillers en la cour du Parlement, à la requeſte de dame Catherine de Clèves, pour raiſon des maſſacres commis à Blois es perſonnes des duc & cardinal de Guiſe.* (Cimber & Danjou, *Arch. curieuſes*, 1re ſérie, t. XII, p. 189.)

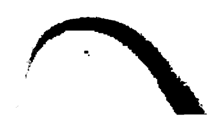
nels qu'on lui ſuppoſait. Les grands intérêts du peuple & de l'Egliſe repoſaient ſur ſa tête, & quels que fuſſent ſes dangers, il ne voulait manquer ni à ſa miſſion, ni à ſa fortune, ni à ſes amis [1].

Cependant Henri III ſe faiſait oublier dans ſa ſolitude. Il ſemblait, au milieu du plus complet iſolement, vouloir s'effacer à tous les yeux. Tout entier à ſes auſtérités & à ſes pieuſes retraites, il *paroiſſoit à vue*, dit Miron, *preſque privé de mouvement & de ſentiment*. Sa dévotion avait redoublé aux approches de Noël. L'emploi de chacune de ſes journées, pendant cette ſainte ſemaine, avait été réglé d'avance. Le vendredi, 23, le roi devait aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Cléry [2]. Cependant, la veille, ſur les ſept heures du ſoir, il commanda à Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carroſſe à la porte de la Galerie des Cerfs, le lendemain matin, à quatre heures, parce qu'il voulait ſe rendre à la Noue, maiſon ſituée au bout de la Grande-Allée du Château, ſur le bord de la forêt [3]. De Marle fut chargé d'aller prier le duc &

[1] De Thou, t. X, l. XCIII, pp. 467 & ſuiv. — Davila, t. II, l. IX, p. 391.

[2] *Relation de Miron*, aux *Preuves* de L'Eſtoile, t. III, pp. 477 & 482.

[3] Cette maiſon, richement décorée de peintures de Jean Moſnier, ſur les panneaux des appartements & les plafonds, a été démolie, il y a quelques années. Les panneaux du cabinet du roi ont été vendus 3,000 fr. à un Anglais. — Suivant l'*Advis de ceux qui ont eſté à Bloys*, &c. (*Archives curieuſes*, tome XII, page 144, 1re ſérie.) « Sa Majeſté fit entendre à « ſon aulmoſnier que, à ſon « accouſtumé, elle eſtoit en « diſpoſition de ſe confeſſer & « recepvoir la ſaincte commu-



le cardinal de Guiſe, l'archevêque de Lyon & quelques autres ſeigneurs de ſe trouver à ſix heures du matin au cabinet du roi, qui voulait, avant ſon départ, tenir conſeil & expédier quelques affaires preſſantes, afin de n'être plus dérangé dans ſes dévotions le reſte de la ſemaine[1].

Loignac, comme nous l'avons dit, avait accepté par zèle la miſſion que Crillon avait refuſée par honneur, & il avait fait agréer à Henri III les ſervices de Larchant, l'un des capitaines des gardes. Celui-ci, de concert avec le roi, ſe rend le ſoir du 22 chez le duc de Guiſe, à la tête de quelques ſoldats de ſa compagnie, & le ſupplie de vouloir bien appuyer, dans le conſeil annoncé pour le lendemain, une requête de ſes gens qui réclamaient l'arriéré de leur paye. Rentré vers les neuf heures chez le roi, Larchant reçoit ſes dernières inſtructions. A minuit, Henri III ſe retire dans l'appartement de la reine, après avoir donné ordre à du Halde, ſon premier valet de chambre, de l'éveiller à quatre heures.

Quatre heures ſonnent : du Halde heurte à la porte de la reine. Louiſe de Piolans, première femme de

« nion, dévotion à icelle ordi- « naire tous les vendredis, & « que, pour plus de debvoir, « elle eſtoit délibérée d'aller à « pied à ung hermitaige diſ- « tant de Blois demye-lieue, « ayant néantmoings penſée « diverſe. » Il a été déjà queſtion de cet ermitage, ſitué non loin du petit château de la Noue. (V. plus haut, p. 81.)

[1] Pour ſe rendre compte des différentes circonſtances de la cataſtrophe dont le récit va ſuivre, il faut bien ſe rappeler la diſtribution des appartements du roi, telle que nous l'avons décrite, pp. 30 & ſuiv.

chambre, vient au bruit, & demande qui eſt là : « Dites « au roi qu'il eſt quatre heures, répond du Halde. » L'agitation de Henri, pendant cette nuit d'inquiétude, l'avait tenu éveillé. « Piolans, dit-il, çà, mes bottines, « ma robbe & mon bougeoir. » Il ſe lève, laiſſant la reine dans une grande perplexité, & va dans ſon cabinet neuf, où étaient déjà Bellegarde & du Halde. Loignac ne tarde pas à venir avec neuf des Quarante-Cinq ordinaires ; Henri III, voulant s'aſſurer de ces derniers, les enferme dans les cellules qu'il avait fait conſtruire pour les capucins [1]. Lorſque les membres du conſeil & les officiers de ſervice ſont arrivés, le roi fait deſcendre les Quarante-Cinq par le petit eſcalier dérobé qui conduiſait des combles du château au cabinet neuf, en leur recommandant de marcher doucement, pour ne point réveiller la reine mère, logée au-deſſous. Il leur apprend alors le ſervice qu'on exige de leur dévouement, leur promet de grandes récompenſes, & leur demande s'ils ſont prêts à ſervir ſa vengeance. Tous le jurent. *Cap dé Diou, Sire*, dit Sariac, *iou lou bous rendis mort !* Henri les poſte avec Loignac dans ſa chambre à coucher. Il commande en même temps à Nambu, huiſſier de la chambre, de ne laiſſer ſortir ni entrer perſonne, que lui-même ne l'eût ordonné.

Rentré dans ſon cabinet, Henri III envoie le maréchal d'Aumont au conſeil, pour le faire tenir, & s'aſſurer du cardinal de Guiſe & de l'archevêque de Lyon, auſſitôt que le duc de Guiſe ſerait frappé. Bellegarde

[1] Voir la deſcription du château, p. 41.



reçoit l'ordre, en même temps, d'amener dans l'oratoire les deux chapelains, Claude de Bulles, & Etienne d'Orguyn, & de leur dire de prier Dieu, « que le roy « peuſt venir à bout d'une expédition qu'il vouloit « faire pour le repos de ſon royaume. » Ces diſpoſitions arrêtées, il fallait attendre l'arrivée des deux frères. Ce fut pour le roi un moment de cruelles incertitudes. Contre ſes habitudes de nonchalance & d'apathie, il allait, il venait, & ne pouvait demeurer en place; parfois il ſe préſentait à la porte de ſon cabinet & exhortait les Ordinaires à ſe bien donner de garde de ſe laiſſer *endommager* par le duc de Guiſe : *Il eſt grand & puiſſant, j'en ſerois marry*, diſait-il. On vint lui annoncer que le cardinal était au conſeil, mais le duc n'arrivait pas.

Guiſe avait paſſé la nuit avec la belle madame de Sauves, marquiſe de Noirmoutier, qui, ſelon l'énergique expreſſion de Le Laboureur, *alloit coucher d'un parti chez l'autre*. Sous la double influence de l'amour & de l'ambition, il avait encore mépriſé les avertiſſements qui lui furent donnés pendant cette nuit de plaiſir, & n'avait quitté ſa maîtreſſe qu'à trois heures du matin. Il était près de huit heures quand ſes valets de chambre le réveillèrent en lui apprenant que le roi était prêt à partir. Il ſe lève à la hâte & ſort pour ſe rendre au conſeil.

Le temps était ſombre & triſte, une pluie froide tombait par torrents. « Le ciel, dit Paſquier, ſembloit pleu« rer les calamités qui alloient advenir. » Au pied du grand eſcalier, le duc de Guiſe rencontre Larchant, qui, à la tête de ſa compagnie, lui préſente la requête

de ses gens, en suppliant le duc de leur permettre d'attendre ce qui serait décidé sur leur sort. Guise promet son appui, monte & entre dans la chambre du conseil.

Aussitôt Larchant dispose ses gardes en double haie sur les degrés du grand escalier &, selon les instructions reçues la veille, envoie de Rouvroy, son lieutenant, & Montclar, exempt des gardes, avec vingt de ses hommes, à l'escalier du vieux cabinet du roi, d'où l'on descendait à la galerie des Cerfs; douze autres gardes furent placés dans le cabinet même, afin de se jeter sur le duc quand il viendrait à hausser la portière pour y entrer. En même temps, Crillon fait fermer toutes les portes du château.

Ce fut alors un moment d'appréhension générale. Ce supplément de forces, ces précautions inusitées, cet appareil militaire qui remplissait le château jetèrent l'effroi parmi les serviteurs de Guise. Péricard, son secrétaire, lui envoie dans un mouchoir un billet contenant ces mots : *Monseigneur, sauvez-vous, ou vous êtes mort.* Mais le page chargé de porter ce mouchoir à un huissier du conseil est repoussé par les gardes. Il n'y avait plus de salut pour le duc de Guise.

A son entrée dans la chambre du conseil, il trouve déjà réunis : le cardinal, son frère, les cardinaux de Gondy & de Vendôme, les maréchaux d'Aumont & de Retz, Rambouillet, MM. de Marillac & Petremol, maîtres des requêtes, Marcel, intendant des finances, & Fontenay, trésorier de l'épargne. Peu après, arrive l'archevêque de Lyon. Le duc de Guise prend place auprès du feu en se plaignant du froid. Tout d'un coup, il devient



pâle, &, ſoit preſſentiment de la mort, ſoit terreur de ſon iſolement, ou fatigue des excès de la nuit, il ſent ſon cœur défaillir. « Monſieur de Fontenay, dit-il au « tréſorier de l'épargne, veuillez prier M. de Saint-« Prix de me monter des confitures. » Saint-Prix, l'un des valets de chambre du roi, apporta des prunes de Brignoles; le duc en mangea & ſe trouva mieux. Ruzé de Beaulieu dépoſa, ſur ces entrefaites, un état des différentes matières qui devaient ſe traiter au Conſeil. Chacun des membres avait pris place, & Petremol commençait la lecture d'un rapport ſur les gabelles, lorſque Révol ouvrit la porte de la chambre du roi & dit à Guiſe que Sa Majeſté le demandait dans ſon cabinet vieux. Le duc, après s'être informé ſi le roi n'en demandait point d'autres du conſeil, met quelques prunes dans ſon drageoir, & jetant les autres ſur la table : *Meſſieurs*, dit-il, *qui en veut?* Puis, jetant ſon manteau ſur le bras gauche, il entre dans la chambre du roi. Nambu ferme auſſitôt la porte derrière lui. Guiſe ſe trouve en préſence des Quarante-Cinq ; il les ſalue en entrant; les gardes s'inclinent & accompagnent le duc comme par reſpect. Un d'eux lui marche ſur le pied; était-ce le dernier avertiſſement d'un ami?

Guiſe traverſe la chambre, & comme il s'approchait du paſſage qui conduiſait au cabinet, inquiet de ſe voir ſuivi, il s'arrête, & prenant, par un geſte d'héſitation, ſa barbe avec la main droite, il ſe retourne à demi. En ce moment, Monſéry, qui ſe trouvait près de la cheminée, le ſaiſit au bras, & lui porte à la gorge un coup de poignard. *Mes amis! mes amis! trahiſon!* s'écrie Guiſe.

Auſſitôt des Effrénats ſe jette à ſes jambes, & Sainte-Malines le frappe derrière la tête. Malgré ſes bleſſures, Guiſe peut encore renverſer un de ſes aſſaſſins d'un coup du drageoir qu'il avait à la main, & bien qu'il eût ſon épée engagée dans ſon manteau & les jambes ſaiſies, il ne laiſſe pas, tant il était fort, d'entraîner ſes meurtriers d'un bout à l'autre des appartements. « Il « marchait les bras tendus, les yeux éteints, la bouche « ouverte, comme déjà mort. » Pouſſé par Loignac, il tombe au pied du lit du roi, en criant : *Mon Dieu ! miſéricorde !* Ce furent ces dernières paroles [1].

Lorſqu'il apprend que c'en eſt fait de Guiſe, Henri III hauſſe la portière de ſon cabinet &, après s'être aſſuré que ſon ennemi eſt bien mort, il ſort pour contempler ſa victime. Il lui donne un coup de pied au viſage, comme le duc de Guiſe en avait donné un à l'amiral de Coligny, le jour même de la Saint-Barthélemy. « Mon Dieu, qu'il eſt grand, s'écria-t-il, il paroiſt en-« core plus grand mort que vivant ; » & il le pouſſe de nouveau du pied. Il rentre enſuite, & commande à Beaulieu de le viſiter. On trouva autour du bras une chaîne d'or à laquelle était attachée une petite clef, ſans doute quelque gage d'amour, &, dans la *pochette des chauſſes*, une bourſe contenant quelques pièces d'or, & un billet où étaient écrits, de la main du duc, ces

[1] De Thou, t. X, l. XCIII, pp. 470 & ſuiv. — Davila, t. III, p. 395. — *Relation de Miron*, aux *Preuves de L'Eſtoile*, t. III, p. 490. — Dépoſition de l'archev. de Lyon. — *Journ. ms.* de François le Mareſchal, Sr de Corbet, député du tiers-état de Bourges à Blois, & les pamphlets de l'époque.



mots : *Pour entretenir la guerre en France, il faut fept cent mille livres tous les mois.* En s'acquittant de cette trifte fonction, Beaulieu croit remarquer quelque mouvement dans le corps de Guife : « Monfieur, lui « lui dit-il, cependant qu'il vous refte quelque peu de « vie, demandez pardon à Dieu & au roi. » Mais, fans pouvoir parler, Guife jette un grand & profond foupir; c'était fa dernière lutte contre la mort & le dernier effort de cet homme puiffant, qui périffait plein de vie & de force [1].

Le corps fut couvert d'un tapis, fur lequel on mit une croix de paille, & fut traîné dans la garde-robe. Deux heures après, il était livré à Dupleffis de Richelieu, grand prévôt de France, aïeul du cardinal, « qui « n'épargna pas non plus les grands, dit Château- « briand, mais qui les fit mourir par la main du bour- « reau [1]. »

Au bruit qui fe faifait dans la chambre du roi, tous les membres du confeil s'étaient levés. Le maréchal de Retz s'écrie : *La France eft perdue!* Le cardinal de Guife ne dit que ces mots : *On tue mon frère!* &, plein d'effroi, il fe précipite vers la porte du grand efcalier, tandis que d'Efpinac, dans un mouvement de réfolution & de dévouement, fe jette à la porte de la cham-

[1] « C'était le roi qui aurait « dû demander pardon à Dieu « & au duc de Guife, » a dit Châteaubriand. Les mots de Beaulieu font une expreffion naïve des fentiments qui animaient les perfonnes dévouées à la royauté. — *Relation de Miron*, aux *Preuves de L'Eftoile.* — De Thou, t. X, p. 470.

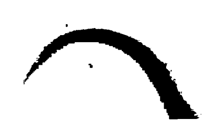
[1] *Etudes hiftor.*, t. III, p. 512 de l'édit. de 1835.

bre du roi, pour prêter fecours au malheureux Guife. Au même inftant, le maréchal d'Aumont, mettant l'épée à la main, lui dit : *Ne bougez, mort-Dieu, Monfieur, le roi à affaire de vous!* Auffitôt l'appartement fe remplit d'archers, & les prélats font placés entre deux exempts des gardes. Quelques minutes après, la porte de la chambre du roi s'ouvre, & Loignac vient dire que le duc de Guife eft mort. Nambu appelle le cardinal de Vendôme & les autres membres du confeil, & comme ils entraient chez le roi : « Meffieurs, leur dit « d'Efpinac, dictes au roy que nous fommes icy, & « qu'il ordonne bientoft ce qu'il veut faire de nous [1]! »

En les voyant entrer dans fa chambre, Henri III leur dit, avec un ton d'autorité & de menace qu'on ne lui connaiffait pas, qu'enfin il était roi, & qu'il entendait que tous appriffent à le refpecter & à craindre déformais le châtiment qu'encourrait toute atteinte portée à fon pouvoir. Après ces mots, il defcendit chez la reine-mère.

Catherine était depuis longtemps au lit, tourmentée par la goutte. Elle avait entendu tout le bruit qui s'était fait dans l'appartement du roi, mais elle en ignorait la caufe. Quelques moments auparavant, Péricard & d'autres ferviteurs de Guife, agités par les cruels preffentiments que leur infpirait l'afpect inufité du château, avaient inutilement tenté de pénétrer jufque chez elle. En apprenant, de la bouche même de Henri III, la mort de Guife, elle fut frappée, dit l'hiftorien de Thou, moins de frayeur que d'indignation de

[1] *Depofition de d'Efpinac.* — De Thou, t. X, p. 471.



n'avoir pas été prévenue de cette entreprise. Elle demanda à son fils s'il avait prévu les suites de ce coup de hardiesse, & sur la réponse du roi qu'il avait pourvu à tout : « C'est bien coupé, ajouta-t-elle, mais il faut « à présent coudre ; activité & vigueur, voilà ce qu'il « vous faut ; » & elle retomba affaissée par la douleur & ses vives anxiétés [1].

Le roi sortit de l'appartement de sa mère pour aller entendre la messe dans la chapelle du château. Il avait auparavant chargé Révol d'annoncer à l'ambassadeur de Venise & au cardinal Morisini la mort du duc de Guise, & de protester au légat du Saint Père que cette exécution, commandée par les plus impérieuses circonstances, ne changerait rien aux projets de guerre contre les hérétiques [2].

Déjà des ordres avaient été donnés pour s'assurer des ducs de Nevers & d'Elbeuf, de la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise, & du prince de Joinville, son fils. Le président de Neuilly, Lachapelle-Marteau, Compans & plusieurs autres députés, hostiles au roi, furent arrêtés par Richelieu, dans l'assemblée du tiers, & enfermés le lendemain dans une chambre haute, située au-dessus du grand escalier de Louis XII [3].

La suite des événements ne cessa dès lors de faire voir que Henri III n'avait pas si bien pourvu à tout

[1] Davila, t. II, p. 387. — De Thou, t. X, l. XCIII, p. 472. — Déposition de Péricard (*ouv. cit.*).

[2] De Thou, *ibid.*, p. 473.

[3] De Thou, *ibid.*, p. 472. — Davila, t. II, p. 395. — Pasquier, l. XIII, lett. 5. — Déposition de Compans & de la Chapelle-Marteau (*ouv. cit.*).

qu'il avait femblé le croire. Charles de Balzac, envoyé à Orléans pour y prendre le commandement de la citadelle, y trouva déjà enfermés Roffieux & quelques autres partifans des Guife, qui avaient réuffi à quitter Blois. Le duc de Mayenne, prévenu par l'ambaffadeur d'Efpagne, fortait par une des portes de Lyon, pendant que le colonel d'Ornano, chargé de l'arrêter, entrait par une autre [1].

Cependant le cardinal de Guife & l'archevêque de Lyon avaient été conduits dans la falle haute de la tour de Moulins. Ils y reftèrent jufqu'à quatre heures, gardés à vue par quelques-uns des ordinaires. On les fit alors defcendre dans la falle fituée au-deffous, & connue aujourd'hui fous le nom de *falle des Oubliettes*. Sur les fix heures du foir, on leur apporta, de l'office du roi, des œufs, du pain & du vin; ils mangèrent fort peu, le cardinal furtout, & avec beaucoup de défiance. Celui-ci n'était forti de l'accablement dans lequel il avait d'abord été plongé, que pour fe livrer à une forte de frénéfie, pendant laquelle il avait laiffé échapper contre le roi les propos les plus violents & les menaces les plus fanglantes.

Quelque temps après, les prifonniers firent demander à Larchant qu'il leur fût permis d'avoir leurs bréviaires, leurs robes de nuit, & un lit pour fe coucher. Bien que leur chambre fût pleine d'archers & de gardes, les deux prélats purent fe communiquer à voix baffe leurs émotions, & échanger quelques paroles de

[1] De Thou, tome X, page lettre 5. — Davila, tome II, 474. — Pafquier, livre XIII, page 404.



confolation. Ils dirent leurs vêpres & complies, fe confeffèrent l'un à l'autre &, vers les onze heures, fe jetèrent fur un matelas qui leur avait été apporté de chez l'archevêque [1].

Le même foir, la mort du cardinal de Guife avait été réfolue. Aux yeux de Henri, ce prélat avait d'abord paru inviolable fous la fauvegarde de fa triple dignité d'archevêque de Reims, de cardinal romain & de préfident de l'ordre du clergé. Mais les fcrupules du roi fe diffipèrent devant la crainte de voir un homme auffi hardi & auffi vindicatif à la tête des affaires de la Ligue. Les menaces échappées à la fureur du cardinal furent rapportées au roi, comme une preuve des tentatives auxquelles le fougueux prélat ne manquerait pas de fe livrer, s'il furvivait à fon frère.

Les inftruments de ce nouveau meurtre furent plus difficiles à trouver. Larchant, la Baftide & quelques officiers des Quarante-Cinq fe refufèrent à porter la main fur un prêtre, malgré toutes les menaces & les follicitations du roi. Enfin, le capitaine du Guaft fe chargea de cette trifte commiffion. Il détermina trois foldats de fa compagnie, Gofi, Châlons & Viollet, moyennant quatre cents écus, à tuer le cardinal.

Le famedi, 24 décembre, fur les trois heures du matin, les deux prifonniers de la tour de Moulins fe réveillèrent & dirent leurs prières & leurs heures jufqu'à prime. A huit heures, La Fontaine, un des

[1] L'archevêque de Lyon logeait à l'hôtel d'Alluye, bâti par Florimond Robertet. Cet hôtel fubfifte encore. (V. notre livre fur *Blois & fes environs*, p. 73.)

valets de chambre du roi, entra dans leur cachot, tenant un flambeau à la main. Du Guaſt le ſuivait. Monſeigneur, dit celui-ci, en s'adreſſant au cardinal de Guiſe, le roi vous demande. — Nous demande-t-il tous deux, répond le cardinal ? — Je n'ai charge d'appeler que vous ſeul, reprend du Guaſt. Et comme Guiſe ſortait : « Monſieur, penſez en Dieu, lui dit « d'Eſpinac. » L'archevêque entendit enſuite un bruit éloigné. C'était ſon malheureux compagnon, que les ſoldats de du Guaſt frappaient dans un petit paſſage, près de la chambre où les deux prélats avaient été enfermés [1].

Les corps des deux frères furent livrés au grand-prévôt, & brûlés dans une chambre des combles, au-deſſus du grand eſcalier de Louis XII [2]. Henri III ne

[1] Dépoſitions de l'archevêque de Lyon, de Michel Marteau, d'Olphan du Guaſt (*ouv. cit.*). — De Thou, t. X, p. 478. — V. la deſcription de la tour de Moulins, p. 39 & ſuiv.

[2] Relation de Miron, aux *Preuves de L'Eſtoile*. — Dépoſition de Michel Marteau, *Arch. curieuſes*, t. XII, p. 213, 1re ſérie. — Cette dernière dépoſition préciſe d'une manière poſitive le lieu où furent brûlés les corps des deux frères. « Luy « dépoſant fut tiré & ramené « en la chambre au-deſſus de « la viz [de la Salle des Etats], « pour aller en laquelle on le « feit monter par une petite « montée [les dégrés de la tourelle en encorbellement, v. « plus haut, p. 9], le noyau de « laquelle eſtoit tout enfan- « glanté, & dès l'entrée de la « chambre juſques au feu, la « chambre eſtant petite, ſe « voyoit la figure d'un corps, « & en pluſieurs endroits d'icelle « force taches de ſang, & ſen- « tant en icelle une fort grande « puanteur, comme de corps « bruſlez, dont ſe plaignant aux



se laissa point fléchir par les supplications de la duchesse de Nemours, & refusa à cette mère éplorée les cadavres de ses fils. Il craignit que les restes des victimes ne fussent regardés comme reliques de saints martyrs, & ne devinssent aux mains des ligueurs un moyen puissant d'émouvoir & de soulever tout le royaume. Les cendres des Guise furent jetées dans la Loire [1]. Ainsi finirent les deux frères Lorrains; ainsi finit le grand duc de Guise : cet homme qui rêva le trône n'eut pas même une tombe!

Le coup d'Etat du 23 décembre avait renouvelé l'aspect de la cour. Henri III ne voyait autour de lui que des visages tremblants ou composés. Les courtisans qui furent le plus frappés du coup que le roi venait de porter furent ceux, dit l'historien de Thou, qui applaudirent le plus lâchement. Les plus sages & les plus dévoués au monarque prévirent toutes les difficultés qu'il lui restait encore à vaincre, & ne cherchèrent pas à lui dissimuler leurs appréhensions. Mais après ces deux meurtres, que l'époque & les circonstances expliquent sans les justifier, Henri crut avoir mis un terme à tous les dangers de sa position présente, conjuré ses embarras à venir, & tranché la tête de cette faction menaçante qui faisait vaciller son trône. Il était glorieux & fier de ce qui lui paraissait un acte de vigueur & d'habile politique. Il lui semblait qu'il avait « dépouillé tout « à coup la peau du renard pour revêtir le courage du

« gardes, luy dirent que c'estoit « où les corps des deffuncts « sieurs cardinal & duc de « Guise avoyent esté bruslez. »

[1] De Thou, *ibid.*, p. 479. — Davila, t. II, p. 401.

« lion », & il croyait avoir renouvelé en lui, aux yeux de la France entière, le jeune vainqueur de Jarnac & de Moncontour[1].

Sa vengeance paraiſſait déſormais ſatisfaite; il pardonna à d'Eſpinac, par l'interceſſion du baron de Luz, neveu du prélat. Il ſe contenta de le faire tenir dans une étroite priſon, en diſant qu'il ne voulait faire aucun mal à l'archevêque, tout en empêchant celui-ci de lui en faire. Il rendit auſſi la liberté à Briſſac & à Boiſdauphin, guiſards & ligueurs zélés. Néanmoins il ordonna des informations contre le duc de Guiſe. Péricard, ſecrétaire du duc, & Bernardin de Codonic, ſon valet de chambre, furent arrêtés & interrogés. Péricard avait eu le temps de brûler une partie des papiers de ſon maître. Cependant on ſut par ceux qui furent trouvés, & par les dépoſitions mêmes des ſerviteurs de Guiſe, que le duc était en correſpondance avec Philippe II & le duc de Savoie. Il ne fut pas douteux qu'il avait reçu de l'Eſpagne des ſommes conſidérables, dont le chiffre fut évalué à près de deux millions de ducats[2].

Henri III ne fut pas longtemps à jouir des réſultats qu'il ſe promettait d'un triomphe dont la cour avait été le témoin effrayé, ou le panégyriſte ſervile, mais que la France entière ſe levait pour venger. En effet, de Paris & des provinces les nouvelles les plus alarmantes arrivaient à Blois; partout on annonçait des ſoulèvements; c'était un déchaînement général des paſſions & des partis.

[1] Davila, t. II, p. 396. — De Thou, pp. 472 & ſuivantes.

[2] De Thou, *ibid.*, t. X, pp. 479 & ſuiv. — Davila, t. II. p. 496. — Paſquier, liv. XIII, lett. 5.



Dans ces effrayantes conjonctures, Henri III, au lieu d'organiser partout de vigoureuses attaques, et de profiter du premier mouvement de trouble & d'hésitation pour concentrer ses forces, s'unir au roi de Navarre, son allié naturel, & marcher vers la capitale, perdit un temps précieux en rapports sans intérêt & sans but avec les Etats-Généraux. Il voulut les obliger à demander dans leurs cahiers une loi sur le crime de lèse-majesté & l'autorisation de vendre tout l'ancien domaine de la couronne. C'était à ses yeux les deux points les plus importants pour arriver au rétablissement de ses affaires. Les trois ordres furent unanimes pour refuser ses demandes. Voyant ses efforts sans résultat, Henri III comprit qu'il aurait une lutte de moins à soutenir s'il congédiait les députés. Il leur fit donc hâter la confection de leurs cahiers. Le 4 janvier, ces cahiers furent présentés par les trois chambres réunies, avec un *bref propos* de leurs présidents [1].

Le dimanche 15, eut lieu la dernière séance générale, dans la salle des Etats. L'archevêque de Bourges & le comte de Brissac parlèrent chacun plus de trois heures. Leurs interminables discours empêchèrent le roi d'entendre Bernard, l'orateur du tiers. « Moi, dit « Bernard, estant déjà monté sur le théâtre préparé « pour les orateurs, & après avoir fait les trois révé- « rences accoustumées, & me mettant à genoux pour « parler, le roi me dit qu'il remettoit mon propos au « lendemain..., parce qu'il estoit trop tard. » La séance fut donc reprise le lundi 16, & Bernard prononça sa

[1] *Journ. de Bernard*, t. XV du *Rec. des Etats*, p. 125.

harangue. Il fit un tableau fort remarquable de l'état de la France, ménageant avec adreſſe les conſeils au roi, ſans que celui-ci pût en être bleſſé, « car il dit « haultement, ajoute Bernard, que je luy avois dit ſes « véritez ſans l'offenſer. » Henri III fit lire & jurer de nouveau l'édit d'union, en aſſurant l'aſſemblée qu'il ne changerait jamais de manière de voir en tout ce qui regardait la religion. Il ſemblait aſſiſter comme à une fête à cette dernière ſéance, ſans paraître craindre que toutes ces belles harangues ne fuſſent, ſelon l'expreſſion de Paſquier, *comme le chant des cygnes & le prognoſtic fatal de la ruine de la monarchie* [1].

A tous ces malheurs, venait cependant de ſe joindre encore la mort de Catherine de Médicis. L'état de cette princeſſe était devenu plus alarmant depuis la cataſtrophe du 23 décembre. Frappée, dit-on, des reproches du vieux cardinal de Bourbon, priſonnier, qui l'accuſa de l'avoir *conduit à la boucherie*, lui & ſes neveux de Guiſe, elle était tombée en proie à une fièvre ardente, & avait ſuccombé le mercredi 5 janvier 1589, dans ſa ſoixante-dixième année [2].

[1] Paſquier, liv. XIII, lett. 7. — De Thou, t. X, pp. 583 & ſuiv. — *Journ. de Bernard*, t. XV *du Rec. des Etats*, pp. 122 à 148.

[2] On fit alors ſur cette mort l'obſervation ſuivante. Les aſtrologues avaient dit à Catherine que, pour vivre longtemps, elle devait ſe défier d'un Saint-Germain ; auſſi n'allait-elle que bien rarement à Saint-Germain-en-Laye, & avait-elle fait, même, conſtruire un palais magnifique dans la paroiſſe Saint-Euſtache, afin de ne pas demeurer au Louvre, dans la paroiſſe Saint-Germain-l'Auxerrois. Néanmoins ſa deſtinée s'accomplit ; le haſard voulut qu'elle fût aſſiſ-

Après la mort de la reine, Henri III voulut que tous les appartements du château fuſſent détendus, les murs peints en noir & ſemés de larmes. Mais la précipitation avec laquelle les malheurs politiques ſe ſuccédaient, nuiſit à la pompe des funérailles.

Jamais exiſtence auſſi grande ne fut plus vite & plus complètement oubliée. « A Blois, dit L'Eſtoile, où elle « eſtoit adorée comme la *Junon de la cour*, Catherine « n'eut pas pluſtot rendu le dernier ſoupir qu'on n'en « fit non plus de compte que d'une chèvre morte [1]. » Le roi, au milieu de tous ſes embarras, eut peu le temps de pleurer ſa mère; quelques années plus tôt, il eût regretté en elle une amie dévouée, une conſeillère habile; mais depuis les événements de Paris, en mai 1588, il s'était habitué à ſe paſſer d'elle, & il ne l'avait pas conſultée dans le grand acte qu'il venait d'accomplir. La reine elle-même, ſoit douleur de cette défiance de ſon fils bien-aimé, ſoit laſſitude cauſée par l'âge, qui épuiſait en elle la ſoif autrefois ſi ardente de l'autorité, avait ceſſé, dans les derniers moments de ſa vie, de prendre part aux affaires du gouvernement.

Catherine devait laiſſer après elle un triſte exemple de l'inconſtance des choſes humaines. Vivante, elle avait dominé tous les événements de ſon époque; ſon ambition avait voulu pour elle une autorité ſans bornes, pour chacun de ſes enfants un trône; ſa magnificence

tée, au lit de mort, par M. de Saint-Germain, confeſſeur du roi. (Paſquier, l. XIII, lett. 8. — De Thou, t. X, p. 500. — L'Eſtoile, t. II, p. 154. — Brantôme, t. V, p. 80, éd. 1823.)

[1] *Journal de l'Eſtoile*, t. II, p. 159.

avait élevé de nombreux palais, ſon orgueil, une ſépulture plus belle & plus riche que la ſépulture des rois de France; morte, elle eut le ſort d'une pauvre femme. Les circonſtances ne permettant pas de tranſporter ſon corps à Saint-Denis, il fut dépoſé à Saint-Sauveur; mais, n'ayant pu être bien embaumé, il répandit bientôt une telle odeur, qu'on fut obligé de l'enterrer en *pleine terre*, dans un lieu de l'égliſe que nul ſigne ne faiſait remarquer, & où les événements qui ſuivirent le laiſſèrent dans un long oubli. Plus tard, tous les meubles de la mère de Henri III furent criés & vendus à l'encan de Paris, pour payer ſes dettes, évaluées à 800 mille écus! *O bon Dieu*, s'écrie Paſquier, *que grands & eſmerveillables ſont tes ſecrets* [1]!

Henri III, dans la poſition extrême de ſes affaires, ſe voyait bientôt ſans reſſource. Il n'avait ni troupes ni argent. Son nom était en exécration à Paris, où dominait l'anarchie des Seize. Il faiſait, malgré lui, un triſte retour vers le paſſé, & diſſimulait mal ſon regret d'avoir été trop vite & trop loin. Il était bientôt paſſé d'un excès de joie & de bonheur, cauſé par la mort de ſes deux ennemis, à une défiance extrême, qui s'étendait ſur les inſtruments mêmes de ſa vengeance. Perſuadé que quelques fanatiques avaient conjuré ſa mort, il avait choiſi, parmi les Quarante-Cinq, huit gentilshommes dont il s'était aſſuré le dévouement par une forte augmentation de gages, & qui, jour & nuit, veillaient ſur ſa perſonne [2].

[1] Paſquier, liv. XIII, lettre 8. — De Thou, t. X, p. 563.

[2] Paſquier, liv. XIII, lett. 1, col. 381.



Tout l'espoir qui lui restait encore reposait sur ses prisonniers. Il n'en avait gardé que huit de tous ceux arrêtés par ses ordres le 23 décembre. C'étaient : le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise, les ducs d'Elbeuf & de Nemours; l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, Marteau, prévôt des marchands de Paris, & un jeune abbé, nommé Cornac. Henri III espérait se servir d'eux pour arriver à une transaction avantageuse avec la ligue, en stipulant leur délivrance comme une condition d'un retour à l'ordre & à la soumission. Blois cessa bientôt de lui paraître une prison assez sûre; il choisit le château d'Amboise, & crut se donner une double garantie de sécurité en confiant le commandement de cette place à du Guast, le meurtrier du cardinal de Guise. La défiance du monarque l'empêcha de s'en remettre à personne du soin de conduire ses captifs; il voulut les accompagner lui-même[1].

On avait préparé des bateaux sur la Loire, & tout était disposé pour le transport; mais, dans la nuit, le duc de Nemours, ayant gagné deux de ses gardes, s'était évadé du château [2]. Henri III, furieux de cette nouvelle, se résolut à arrêter la duchesse de Nemours, & la fit embarquer avec les autres prisonniers. Brantôme dit qu'au moment de quitter le château « elle « haussa & tourna la teste en haut, vers le pourtrait du « Roy Loüis XII, son grand-père, qui est là engravé

[1] Pasquier, livre XIII, lettre 10, col. 382.

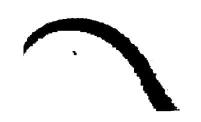
[2] Pasquier, livre XIII, lettre 10, col. 382. — *Journal de l'Estoile*, t. II, pp. 173 & 178.

« en pierre, au-deſſus, ſur un cheval, avec une fort « belle grâce & guerrière façon. Elle, s'arreſtant là un « peu, & le contemplant, dit tout haut, devant force « monde là accouru, d'une belle & aſſeurée contenance, « dont jamais n'en fut deſpourveue : Si celuy qui eſt « là repréſenté eſtoit en vie, il ne permettroit pas « qu'on emmenaſt ſa petite-fille ainſi priſonnière, & « qu'on la traittaſt de cette ſorte... Poſſible, ajoute « Brantôme, que l'invocation de cette princeſſe peuſt « ſervir à avancer la mort du Roy, qui l'avoiſt ainſi « ouſtragée. Une dame de grand cœur, qui couve une « vindicte, eſt fort à craindre [1]. »

Ce fut un douloureux ſpectacle pour toute la cour, de voir un roi de France réduit au rôle humiliant de gardien & de conducteur de ſes priſonniers. On dut croire même que Henri III avait choiſi un prétexte pour quitter ſans ſcandale la ville de Blois, que menaçait le duc de Mayenne, déjà maître d'Orléans. Mais, après avoir mis ſes captifs aux mains de du Guaſt, le roi apprenant que le maréchal d'Aumont avait levé le ſiége d'Orléans, revint en grande hâte à Blois, le ſurlendemain au ſoir.

A peine de retour, il eut la douleur de voir que toutes les précautions, priſes avec tant de ſoins pour la conſervation de ſes priſonniers, allaient devenir inutiles. Du Guaſt, inſtallé dans ſes nouvelles fonctions, ne tarda pas à être circonvenu par la Ligue, & bientôt des offres avantageuſes lui furent faites. Il ſe laiſſa ſéduire

[1] Brantôme, *Sur l'amour des dames pour les braves*, t. VII, pages 505 & 506 de l'édition 1823.



avec d'autant plus de facilité, qu'il apprenait l'éloignement, chaque jour plus prononcé, du roi pour tous ceux qui avaient pris part au meurtre du 23 décembre. En effet, les événements, depuis cette époque, avaient été si fatals à Henri III, qu'il en était arrivé à les reprocher aux exécuteurs mêmes de ses ordres. Déjà Loignac avait été disgracié, & c'était à Amboise, auprès de du Guast lui-même, qu'il avait cherché un refuge contre la haine du monarque [1].

La défection de du Guast paraissait tellement imminente, & Henri III fut si alarmé de perdre ses précieux otages, qu'il se crut obligé de négocier avec lui & de lui offrir trente mille écus pour obtenir la remise immédiate du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville & du duc d'Elbeuf. On lui laissait la faculté de traiter avec la Ligue pour la rançon de l'archevêque de Lyon & des autres prisonniers. Du Guast accepta, & le cardinal de Bourbon, qui déjà s'entendait traiter de roi, fut, avec les autres princes, conduit à Blois, sous bonne garde [2].

Au milieu de ces circonstances, chaque jour plus critiques, le roi, loin de se résoudre à un parti décisif & de suivre un plan définitivement tracé, publiait d'inutiles manifestes contre les ducs de Mayenne & d'Aumale. Dans un édit, daté des premiers jours de février, il faisait une énumération de tous les événements passés, & en rejetait les torts & les malheurs sur

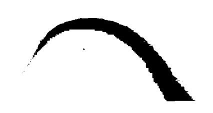
[1] Pasquier, livre XIII, lettre 10. — De Thou, t. X, liv. XCIV, p. 508 & suiv.

[2] De Thou, t. X, liv. XCIV, p. 510. — Pasquier, liv. XIII, lett. 10.

les projets de Guiſe, ſuivis par ſes frères & par tous ceux qui avaient hérité de ſon ambition & de ſon audace [1].

L'irréſolution naturelle & la défiance de Henri III l'empêchaient de choiſir parmi une foule d'avis contraires, que chacun autour de lui s'empreſſait de lui donner, & il ſemblait vouloir s'abandonner à de vagues & trompeuſes illuſions. Cependant l'arrivée à Blois du comte de Soiſſons, qui venait de battre, dans le Maine, un parti de ligueurs, obligea le conſeil royal à diſcuter un plan régulier d'opérations. On agita longtemps la queſtion de ſavoir quelle ville Henri devait choiſir pour y tranſporter ſa cour, le parlement & le conſeil, pendant toute la durée des troubles. Le duc de Nevers conſeillait de paſſer à Moulins & de ſe rapprocher de Lyon & des forces que Sancy devait amener de la Suiſſe. Le comte de Soiſſons fut d'un avis contraire. Il ſoutenait que s'éloigner de la Loire ſerait un acte d'imprudence; qu'abandonner cette barrière, ce ſerait livrer le pays en deçà & au-delà du fleuve, & que cette retraite ſerait regardée comme une fuite, dans un moment où il fallait payer d'audace pour attirer à ſoi la nobleſſe. « Quelle honte pour le prince, ajoutait « le comte de Soiſſons, de voir ſes ennemis maîtres « du château de Blois, comme cela ne peut manquer « d'arriver, ne laiſſer, pour ſatisfaire leur reſſentiment, « que de triſtes débris de ce fameux palais, qui ſervit « ſi longtemps de demeure à nos rois; triompher,

[1] De Thou, *Hiſt. univ.*, tome X, livre XCV, page 575. — *Recueil d'Iſambert*, tome XIV, page 635.



« pour ainſi dire, du monument le plus célèbre de la « grandeur de nos monarques & élever ſur ſes ruines « un trophée plein d'horreur, où ſe lirait l'extinction « de la monarchie. » Le comte concluait en engageant Henri III à ſe rendre à Tours, afin de ſe rapprocher du roi de Navarre, & de contracter avec ce prince la ſeule alliance capable d'amener promptement la ſolution de tant de difficultés, de mettre un terme à tant de malheurs [1].

La répugnance du roi pour traiter avec un chef d'hérétiques, le fit longtemps héſiter. Pendant ce temps, Tours ſe ſouleva, & Souvré, gouverneur de la province, eut grand peine à réprimer la révolte. Il déclara à Henri qu'il ne pouvait répondre de conſerver la ville contre de nouvelles tentatives, ſi la préſence du monarque ne venait encourager les gens de bien & contenir les ſéditieux. Cette circonſtance ſuffit pour déterminer le roi [2].

Avant de partir, il réſolut, ſur les conſeils du ſurintendant d'O, qu'il avait chargé de ſes finances, de tranſporter le parlement de Paris & la chambre des comptes dans la ville de Tours. Les principaux membres de cette dernière compagnie, que le roi avait, dès le commencement des Etats, mandés à Blois, ſe préſentèrent au château, avec Etienne Paſquier à leur tête, pour prendre congé du roi ; ce dernier, vivement

[1] De Thou, t. X, liv. XCV, p. 579 & ſuiv.

[2] De Thou, *Hiſtoire univerſelle*, tome X, livre XCV, page 581. — Paſquier, livre XIII, lettre XI.

ému, les exhorta à lui continuer la fidélité dont ils lui avaient donné tant de preuves [1].

Les deux compagnies du parlement & de la chambre des comptes étaient à peine arrivées à Tours, qu'Henri III se disposa à quitter Blois. Il laissa dans la ville une garnison, en partie composée de soldats que le duc d'Epernon lui avait envoyés, sous les ordres du comte de Brienne, son beau-frère. Sur la fin de février, il quitta le château, suivi du cardinal de Bourbon, du duc d'Elbeuf & du prince de Joinville, ses prisonniers [2].

A dater de cette époque, les affaires de Henri III commencèrent à prendre un aspect plus favorable. Son alliance avec le roi de Navarre semblait lui ouvrir les portes de Paris. Déjà tout le littoral de la Loire avait été occupé par les troupes du Béarnais. Dans les premiers jours de mai, celui-ci adressait cette lettre à la belle Diane d'Andouin, sa maîtresse [3] :

« Mon ame, je vous escris de Bloys, où il y a cinq « mois que l'on me condamnoit hérétique & indigne « de succéder à la couronne, & j'en suis, asteure, le « principal pillier... Voyés les œuvres de Dieu, avers « ceux qui se sont tousiours fiés en luy? Car y avoit-« il rien qui eut tant d'apparence de force qu'un « arrest des Estats? Cependant j'en appelois devant « Celuy qui peut tout, qui a reveu le procès, a cassé « les arrests des hommes, m'a remis en mon droict, & « crois que ce sera aux dépens de mes enemys.

[1] Pasquier, liv. XIII, lett. 11, col. 388.

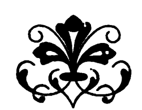
[2] De Thou, t. X, p. 582. — Pasquier, livre XIII, lettre 11.

[3] *Lettres de Henri IV*, édit. B. de Xivrey, t. II, p. 487.



« Ceux qui ſe fient en Dieu & le ſervent, ne ſont « jamais confus..... »

Henri III revit Blois, pour la dernière fois, dans les premiers jours de juin, en paſſant pour aller rejoindre le quartier-général du roi de Navarre, alors à Beaugency. Au moment où l'union des deux rois pouvait faire eſpérer aux amis de la monarchie le rétabliſſement de l'ordre & le retour au gouvernement légitime, le fanatiſme, en éteignant la race des Valois, devait encore faire acheter à la France, par de cruelles années de guerre civile, les bienfaits du règne de Henri IV.





VII

LE CHATEAU DE BLOIS DEPUIS LES BOURBONS

A l'avénement de la maifon de Bourbon, l'importance hiftorique du château de Blois commence à décroître. En fe rappelant les diverfes phafes de fon exiftence paffée, on peut s'expliquer fans peine les caufes qui ont fixé ou appelé jufqu'ici dans fes murs la préfence de nos rois, & celles qui devront les en éloigner de plus en plus jufqu'à ce qu'il foit abandonné par eux, fans retour.

Sous Charles VII, il devint le refuge obligé de la monarchie, lorfqu'elle reculait devant l'invafion étrangère jufqu'à cette barrière naturelle formée par la Loire. Berceau de Louis XII, notre pays offre à ce prince l'attrait fi vif de la terre natale. Le caprice feul y appelle, à de longs intervalles, François Ier & Henri II;

Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord, ont ſeuls le privilége de cacher, dans leurs royales ſolitudes, une cour galante, dont le goût pour les fêtes & les plaiſirs fuyait le triſte ſpectacle des ſouffrances du peuple, & les importunes colères des grandes villes. Pendant les guerres religieuſes du règne de François II & de Charles IX, les tranſactions ſi fréquentes avec les proteſtants, dont les forces occupaient tout le midi & l'oueſt de la Loire, attirent ſouvent ces deux princes à Blois. Henri III y eſt également conduit par des motifs politiques; dans ſes luttes avec la Ligue & les Guiſe, le royaliſme d'un pays calme, étranger à l'aſſociation qui menaçait le trône, lui offrait plus de ſécurité pour ſa vie, plus de garantie pour ſes projets. A dater du règne de Henri IV, la cour ne doit plus s'éloigner que rarement de la capitale; la poſſeſſion de Paris avait fait la puiſſance de la Ligue, elle avait fait le roi de Navarre roi de France. Lorſque le royaume eſt pacifié & la Ligue détruite, le ſyſtème de la centraliſation prend naiſſance; le pouvoir ſe concentre ſur un ſeul homme, le monarque; le ſiége du pouvoir ſur un ſeul point, la capitale; Paris va devenir la France, & bientôt le ſouverain pourra dire : *L'État, c'eſt moi.*

La centraliſation du gouvernement rencontra d'abord, parmi les grands du royaume & dans les provinces dont elle menaçait les priviléges, une longue & vive oppoſition. Le mécontentement ſe manifeſtait ſurtout dans la Guyenne, la Provence, la Saintonge, l'Angoumois & le Poitou, où les ducs de Bouillon, de Biron & d'Epernon avaient une grande influence, de



nombreux vaſſaux & beaucoup de places fortes. Blois conſerve donc quelque temps encore les avantages de ſa poſition, comme point intermédiaire entre Paris & les provinces inſoumiſes. Ce motif devait ſuffire pour empêcher Henri IV de négliger une réſidence que recommandaient d'ailleurs & ſa magnificence & ſes ſouvenirs. Nous voyons, en effet, qu'il ſe plut à l'orner [1], & qu'il y fut obligé à un long ſéjour au commencement de mars 1602, lorſqu'il ſe rendit en Poitou pour étouffer les troubles & les ſoulèvements qui menaçaient d'éclater dans le Midi.

Il avait mandé à Blois les ducs d'Epernon & de Bouillon, ſur les projets deſquels les bruits les plus menaçants lui étaient parvenus. Le premier, auquel il s'ouvrit d'abord, répondit qu'il avait en effet connaiſſance des mécontentements de quelques provinces & des deſſeins extravagants attribués à certains ſeigneurs, mais qu'il y était étranger, & ne quitterait le roi que lorſqu'il le verrait ſans défiance & ſans ſoupçons. Henri IV fut moins content du duc de Bouillon, qui expoſa ſans ménagement toutes les plaintes & tous les griefs du parti des réformés. Cependant il ſe confondit en proteſtations de fidélité que le roi parut recevoir avec confiance.

Il ſe tint auſſi, à la même époque, un conſeil ſecret, où aſſiſtaient le comte de Soiſſons, Roſny, Cheverny, meſſieurs de Villeroy & de Maiſſe. Il y fut queſtion de s'aſſurer des deux ſeigneurs dont nous venons de parler, & du maréchal de Biron, ſur leſquels les décla-

[1] Voir, p. 50, la deſcription d'une galerie qu'il y fit conſtruire.

rations de Jacques Lafin faifaient planer, depuis un an, des foupçons de complot avec l'étranger & de conjuration contre l'Etat. Sur l'avis de Sully, on réfolut d'attendre des preuves plus évidentes, avant de rien entreprendre contre des hommes puiffants, qu'une rigueur inopportune pouvait rendre redoutables & que la clémence pouvait ramener [1].

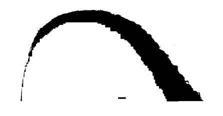
Ce fut pendant le même féjour que Henri IV data de Blois, au mois d'avril, fon premier édit fur les duels : les contrevenants étaient confidérés comme criminels de lèfe-majefté [2].

Le château de Blois a perdu déformais toutes fes fplendeurs royales, & nous ne devons, longtemps, le voir apparaître dans l'hiftoire que comme un lieu d'exil. Il aura encore à recueillir, dans fes murs, de hautes infortunes, jufqu'à ce que, victime auffi lui-même d'une difgrâce éclatante, le féjour des rois devienne un corps de garde.

On fait comment le maréchal d'Ancre fut tué le 24 avril 1617, par ordre de Louis XIII, à qui Luynes, favori imprévu d'un roi de feize ans, perfuada qu'un guet-apens était devenu l'unique moyen de falut d'une royauté affervie. A dater de cette journée, que marqua la violence & la faibleffe, Marie de Médicis perdit le pouvoir qui avait furvécu à fa régence. Obfcurément enveloppée dans les accufations où l'on cher-

[1] Sully, *OEcon. Royales*, t. II, pages 70 & fuivantes de l'édition aux V verts. — De Thou, tome XIV, livre CXXVIII, p. 63.

[2] *Recueil d'Ifambert*, t. XV, p. 266.



chait une apologie pour le meurtre d'un homme dont elle avait élevé ſi haut la fortune, la reine ne put alors retrouver dans le cœur de ſon fils ni condeſcendance ni pitié. Après huit jours conſumés en vaines ſupplications, elle quitta, le 4 mai 1617, le Louvre, encore teint du ſang de Concini, pour aller dévorer les ennuis qui l'attendaient au château de Blois [1].

Ce n'était ni une captivité, ni une liberté réelle qu'elle devait y trouver. Le jeune roi, s'imaginant que l'éloignement de Marie pouvait ſeul le mettre à couvert des complots dont il croyait rompre la trame, ne voulut point toutefois paraître inhumain envers une mère [2]. La ſéparer de ſes plus dévoués ſerviteurs, ſéduire les autres pour en faire des ſurveillants aſſidus, telles furent les ſûretés que Luynes & ſes frères firent enviſager à Louis XIII comme l'effet d'un plan de conduite qui ſatisferait à la fois la politique & la bienſéance.

Armand du Pleſſis de Richelieu, évêque de Luçon, que l'on voyait alors préluder par l'aſcendant qu'il acquérait ſur la mère, à l'empire abſolu que, plus tard, il devait exercer ſur le fils, avait, ſur l'ordre de Louis XIII, ſuivi Marie, pour remplir auprès d'elle les fonctions de chef de ſon conſeil & d'intendant de ſa maiſon. Mais la préſence à Blois d'un homme dont l'habileté & la fineſſe étaient bien connues, ne tarda pas à effa-

[1] *Hiſtoire de la mère & du fils*, t. II, pp. 185, 275 & ſuiv. — *Mem. recond. di Vittorio Siri*, t. IV, p. 63.

[2] *Lettre du roi Louis XIII aux échevins de Blois*, dans les regiſtres municipaux de cette ville.

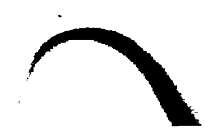
roucher la défiance ombrageuſe du duc de Luynes. Un ordre de la cour l'éloigna de la reine-mère. Malgré les prières & les proteſtations de Marie, qui voyait dans cette meſure un nouvel affront, l'évêque de Luçon ſe retira dans ſon diocèſe. Il mit à obéir un empreſſement & une réſignation qui font ſoupçonner l'adroit prélat d'avoir lui-même cherché, dans cette opportune rigueur, une ſauvegarde contre les périls qui s'aſſocient d'ordinaire à la fidélité gardée envers la grandeur déchue [1].

Privée de ſon confident & de ſon conſeil, la malheureuſe Marie devait encore recevoir un coup plus affreux en apprenant la condamnation de la maréchale d'Ancre, ſa meilleure amie. Cette mort tragique, dont la nouvelle lui parvint à Blois, rendait plus douloureux le vide que la perſécution de Luynes voulait faire autour d'elle.

L'outrageante ſurveillance dont elle était l'objet, le ſyſtème d'eſpionnage & de délation dont le favori de ſon fils l'entourait, la plongèrent d'abord dans un profond découragement. Luynes ſemblait, en effet, vouloir iſoler ſa victime de toute commiſération. On craignait d'encourir la diſgrâce royale en s'arrêtant à Blois pour complimenter la reine, & Marie elle-même, ſe réfugiant dans ſa ſolitude, ſe refuſait à communiquer avec les amis reſtés fidèles à ſon malheur, ou avec les ambaſſadeurs qui ſe préſentaient au château pour lui faire leur cour [2].

[1] Girard, *Vie du duc d'Epernon*, t. II, p. 300.

[2] *Hiſtoire de la mère & du fils*, t. II, p. 252.



Elle ſe flattait ſans doute que ſa réſignation diſſiperait, dans l'eſprit de Louis XIII, toutes les craintes qu'on voulait inſpirer au jeune monarque ſur ſes projets de recouvrer une autorité déſormais perdue. Mais après un an de muettes douleurs, déſeſpérant de voir ſa réconciliation avec ſon fils & ſon rappel à la cour devenir le prix de ſa réſignation, elle conſentit enfin à autoriſer les démarches franches & loyales que le duc de Rohan voulait faire pour elle, & plus tard, les ſecrètes intrigues de quelques ſerviteurs.

La priſon, le banniſſement, les ſupplices pour les auteurs de ces intrigues, & pour Marie une ſurveillance plus grande & une captivité plus étroite, tel avait été, juſqu'en 1618, le réſultat des complots myſtérieux qui avaient eu ſa délivrance pour objet [1].

Cependant un ſeul avait échappé à la vigilance de Luynes & de ſes nombreux eſpions. La trame en était très-adroitement ourdie par un homme dévoué, ambitieux, habile, & qui comprenait que, pour arriver à ſauver la reine, il fallait un concours plus puiſſant que celui d'amis obſcurs, ou de courtiſans diſgraciés. L'abbé Ruccelai avait rempli, dans les affections & la confiance de Marie de Médicis, le vide qu'avait laiſſé l'abſence de Richelieu. Cet attachement de Marie était fondé ſur le dévouement bien connu d'un compatriote, ancien ami de Concini, & l'ennemi prononcé de Luynes. Ruccelai ne tarda point à faire adopter à la reine un plan de délivrance dont l'exécution, long-

[1] *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 72. — *Hiſtoire de la mère & du fils*, tome II, pages 290 & ſuivantes.

temps différée par d'épineuſes négociations, eut cependant un plein ſuccès.

Reconnaiſſant les dangers & les incertitudes des correſpondances comme moyen d'intrigue, Ruccelai avait obtenu de la reine-mère la permiſſion de quitter Blois pour ſe rendre à la cour, & créer lui-même un parti nouveau dont les éléments garantiraient la force. Il avait auſſi obtenu du duc de Luynes, mais toutefois ſous la caution de Baſſompierre, d'aller à Paris chercher des plaiſirs que la ſolitude du château de Blois ne pouvait lui offrir, & dont ſon exiſtence toute mondaine & ſa réputation de galanterie ſemblaient lui rendre la privation inſupportable.

Arrivé à la cour, Ruccelai trouva les principaux ſeigneurs irrités contre le deſpotiſme de Luynes & envieux de ſon pouvoir; mais, bien qu'ils témoignaſſent des diſpoſitions toutes favorables à la reine, ſans volonté & ſans réſolution de la ſervir. Malgré le ſecret & l'adreſſe de ces premières négociations, Luynes ne tarda pas à prendre ombrage de démarches dont il appréciait trop bien les motifs, & bientôt un ordre de quitter Paris obligea Ruccelai à recourir à des voies plus clandeſtines pour arriver au but où tendaient ſes efforts. Traqué de tous côtés par une foule d'émiſſaires chargés d'épier ſa conduite, il fut réduit, pour éluder leur vigilance, à une vie de ruſe & de ſtratagèmes. Il ne voyagea plus que de nuit, ſeul & traveſti, &, en ſe cachant le plus ſouvent aux environs de Blois, il continua à entretenir des relations ſuivies avec la reine-mère.

Effrayé de tant de démarches, oſtenſibles ou ſecrè-



tes, ayant pour but la délivrance de Marie, le confeil de Louis XIII voulut entourer cette princeffe de liens plus difficiles à rompre, du moins on s'en flattait, que ceux à l'aide defquels on l'avait jufqu'alors retenue à Blois.

Le père Arnoux, confeffeur du roi, lui fut député pour éclairer la confcience d'une mère fur les devoirs d'une fujette. Il lui repréfenta avec force ce que ceux-ci avaient d'impérieux & de facré, & obtint d'elle qu'elle foufcrivît à l'engagement formel de « n'avoir « déformais penfée ni défir qui ne tendît à la profpé- « rité des affaires du roi, de lui rendre, toute fa vie, « tous les devoirs & toute l'obéiffance dus à Sa Ma- « jefté comme à fon fouverain feigneur;... de n'avoir « aucune correfpondance, ni dedans, ni dehors le « royaume, qui pût préjudicier à fon fervice; défa- « vouant toutes les perfonnes, de quelque qualité « qu'elles fuffent, qui, fous fon nom, fe voudroient « ingérer d'aucune pratique ou menée... contraire à « la volonté de fa majefté, & de n'avoir aucune volonté « de retourner à la cour, que lorfqu'il plairoit au roi « de le lui ordonner, &c. »

Ces promeffes furent, dit-on, interprétées par le père Suffren, confeffeur de la reine, d'une manière qui détruifit tout l'effet qu'en attendait le père Arnoux; &, tandis que de vaines paroles, dictées à une princeffe captive, infpiraient à Louis XIII & à fon favori une fauffe fécurité, Ruccelai, muni antérieurement des pouvoirs de la reine, gagnait à fa caufe l'appui des ducs de Bouillon & d'Epernon. Du Buiffon, confeiller au parlement de Paris, ami de Ruccelai, La Hil-

lière, gouverneur de Loches & créature de d'Epernon, du Pleffis-Bauffonnière, gentilhomme attaché au duc & le plus intime de fes confidents, furent les agents fubalternes de Ruccelai & des deux ducs. Ce qu'il fallut de démarches & d'intrigues pour l'exécution d'un complot qu'on employa près de deux années à mûrir; les incidents divers, les trahifons qui le traverfèrent, auraient, à être racontés, tout l'intérêt d'un roman. Mais notre fujet nous oblige de nous en tenir au récit des circonftances du dénouement [1].

Durant l'abfence de Ruccelai la reine-mère lui avait écrit plufieurs fois de Blois fans recevoir de réponfe. Dans fon inquiète impatience, elle fit parvenir au duc d'Epernon une lettre écrite par Chanteloube, un des officiers de fa maifon & l'un de fes confidents. Cette lettre, *en ftyle de galimatias*, comme on difait alors, s'exprimait ainfi :

« Monfieur, depuis que le fieur Artus [Ruccelai] « eft parti pour aller vous trouver, je n'ai point appris « de fes nouvelles, ni des vôtres, dont je fuis en grand' « peine. C'eft pourquoi je vous fupplie, monfieur, de « m'en mander par ce porteur. S'il n'eft point arrivé « de mal au fieur Artus, il a tort de m'avoir laiffée fi « longtemps en peine. Obligez-moi, monfieur, de me « mander ce qui en eft, & auffi l'eftat de votre fanté, « que je fouhaite être telle que vous la défirez. Je « m'oubliois de vous dire que l'armurier [le duc de

[1] Cf. *Mém. de Baffompierre*, t. I; *Vie du duc d'Epernon*, t. II; *Relation du cardinal de la Vallette*, au Recueil d'Aubery, t. I; *Mercure françois*, t. V; *Hiftoire de la mère & du fils*, &c.



« Luynes], avec lequel nous avons l'affaire que vous « savez, me fait rechercher d'accommodement; mais je « ne sais ce que c'est de faire affaire, si je n'ay l'avis « de mon mari que je respecte; de sorte que je ne « ferai rien qu'il ne le trouve bon. Les juges qui doi- « vent juger notre procès reconnoîtront que notre « cause est fort bonne : d'ailleurs, Dieu étant pour la « justice, j'espère que nous aurons telle issue que « nous pourrions souhaiter. Si vos affaires vous le « pouvoient permettre, je voudrois que vous fussiez « prêt à partir dès demain. Je remettray le tout à « votre prudence accoustumée, & vous supplieray « très-humblement de me croire votre très-humble & « très-obéissante servante. » La lettre avait pour signature un double X.

Pour réponse à cette lettre, Ruccelai ne songea qu'à faire parvenir promptement à la reine l'avis de la prochaine exécution d'un complot; mais cette réponse, interceptée par l'infidélité du porteur, ne parvint à Blois que le jour même où sonnait pour Marie l'heure de la délivrance.

Au mois de février 1619, tout était préparé pour l'évasion. Du Plessis, retenu auprès de La Hillière, effarouché des premières ouvertures qui lui avaient été faites, fut réduit, tout délai devenant périlleux, à se faire remplacer près de la reine, qu'il devait aller chercher à Blois, par un valet de chambre de confiance, nommé Cadillac.

Voilà donc Cadillac s'acheminant vers Blois, muni de quelques mots pour le comte de Brenne, premier écuyer de Marie de Médicis, &, ce qui était plus

grave, chargé de lettres adreffées à la reine par les auteurs de l'entreprife. Il arrive, pénètre jufqu'à M. de Brenne, & eft introduit par lui dans le cabinet de la reine, avec laquelle il refte feul, fon introducteur ne fachant rien de l'objet de fa miffion. Alors, au nom de Du Pleffis, il conjure Marie d'envoyer aux Montils, la pofte la plus voifine de Blois, fur la route de Loches, une perfonne fûre. Mais Marie déclare n'avoir près d'elle aucun homme à qui elle ofe confier fon fecret, & prie à fon tour Cadillac d'inviter Du Pleffis de ne point refter aux Montils, mais de venir jufqu'à Blois & de s'arrêter dans le faubourg de Vienne, à l'hôtellerie du *Petit-Maure* où il aura de fes nouvelles.

Cadillac retourne auffitôt vers fon maître qui, raffuré fur la réfolution de La Hillière, s'avançait jufqu'au lieu que lui-même avait défigné à la reine pour y attendre fes ordres. Ceux qu'il recevait par Cadillac lui font pourfuivre fa route & il arrive, à l'entrée de la nuit, au *Petit-Maure*, où l'on vient le chercher pour le conduire au château, à l'appartement du comte de Brenne.

Dès qu'il fut poffible à Marie d'éloigner les perfonnes de fa maifon, elle reçut Du Pleffis, qui tout d'abord infifta pour que l'exécution du projet d'évafion ne fouffrît pas de délai. Il fallait près de la reine-mère quelqu'un chargé de faire tous les apprêts de fa fuite. Elle perfiftait à dire n'avoir perfonne à qui confier ce foin; mais Du Pleffis lui propofa M. de Brenne. Marie le trouvait bien jeune; Du Pleffis fe chargea de fuppléer à ce qui lui manquait d'expérience.



De Brenne, à qui l'on s'ouvrit alors, eut rapidement préparé tout dans la journée du lendemain. Il y eut des échelles prêtes, des voitures commandées, & Du Pleſſis, demeurant enfermé dans le cabinet de Marie, expédia Cadillac à l'archevêque de Toulouſe, qui devait attendre la reine à Loches, en le chargeant d'inſtruire le prélat de ce qui s'était paſſé. Mais le confident de Du Pleſſis rencontra le duc d'Epernon lui-même, qui n'avait pas voulu ſe laiſſer devancer par ſon fils, & Cadillac fut auſſitôt renvoyé à Blois, pour annoncer que l'archevêque devait ſe rendre à Montrichard avec cinquante gentilshommes, & y ſerait bientôt ſuivi par le duc, ſon père, qui, avec le gros de la troupe, viendrait au-devant de la reine [1].

Parmi les perſonnes qui entouraient Marie de Médicis, quatre ſeulement étaient dans le ſecret de ſon projet d'évaſion : de Brenne, deux exempts des gardes, La Mazure & du Lyon, & Catherine, femme de chambre italienne. La nuit même où les deſſeins de la reine étaient au moment de s'exécuter, où les échelles étaient dreſſées pour ſa fuite, l'on inſiſtait encore, dans ce petit conſeil intime, pour la détourner d'une entrepriſe haſardeuſe, dont les confidences de Marie n'étaient point allées, il eſt vrai, juſqu'à nommer les promoteurs. Néanmoins, Marie demeurait ferme dans ſon projet, trop près d'ailleurs de ſon exécution pour qu'on pût y rien changer. Sans vouloir, on ne ſait pourquoi, avouer le concours du duc d'Epernon, elle

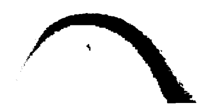
[1] *Vie du duc d'Épernon*, t. II, p. 368 & ſuiv. — *Recueil d'Aubery*, tome I, pages 285 & ſuivantes.

s'efforçait, de fon côté, d'infpirer à fa petite cour une fécurité qui fans doute était loin d'elle, lorfque, tout à coup, quelqu'un heurte à la fenêtre du cabinet : c'était Cadillac.

Parti de Loches à huit heures du foir, & arrivé au pont de Blois à minuit, Cadillac avait été arrêté par un écuyer de la reine & un valet de pied, qui, chargés de conduire les voitures hors de la ville, avaient ordre de ne laiffer paffer que le courrier attendu. Cadillac eut beau dire qu'il était ce courrier, les gens de la reine n'ayant pas voulu le croire fur parole, l'avaient fuivi jufqu'au lieu où devait s'effectuer l'évafion. L'intelligent meffager de Du Pleffis avait fi bien reconnu toutes les rues qui conduifaient aux échelles, qu'il arriva bientôt à celle qui était pofée contre la terraffe. Il paffa enfuite à la feconde, dreffée de la terraffe contre le cabinet par où Marie devait fortir. Parvenu à la fenêtre, il entendit le bruit de la difcuffion à laquelle donnaient lieu les craintes & les héfitations de la reine. Sa préfence diffipait heureufement tous les doutes. En fe précipitant aux pieds de Marie, il lui dit que tout allait au gré de fes défirs, que le duc d'Epernon était à Loches, monfeigneur de Touloufe à Montrichard, & trois cents gentilshommes avec eux, prêts à fuivre & à fervir partout Sa Majefté.

Au nom du duc d'Epernon, que les gens de la reine entendaient pour la première fois, ils fe raffurèrent & n'infiftèrent plus contre la réfolution de leur maîtreffe. La gaîté fe répandit fur tous les vifages; la reine en témoignait plus que tous les autres.

« Sans perdre plus de temps à parler, dit Girard,



« Elle-même leva sa robe, & l'ayant troussée pour « sortir plus aisément, elle donna la main au comte de « Brenne qui étoit passé le premier, & descendit la « seconde, Le Plessis, le troisième, & ensuite les « autres. La reine eut tant de peine à cette première « descente, qu'elle ne put se résoudre à se servir « d'échelle pour descendre du haut de la plate-forme « dans la rue du faubourg. Elle aima mieux, la terre « étant éboulée en beaucoup d'endroits, parce « que la terrasse n'étoit pas encore revêtue, s'asseoir « sur un manteau, lequel, tiré doucement en bas, « conduisit à l'aise Sa Majesté. Les autres, ou par le « même moyen, ou par l'échelle, la suivirent prompte- « ment, de sorte qu'elle fut incontinent prise sous le « bras par le comte de Brenne & Le Plessis qui, la con- « duisant le long du faubourg, firent rencontre de ses « propres officiers. Ceux-ci, voyant une femme sans « flambeaux, entre deux hommes, la prirent pour une « femme de débauche. Elle l'ouït, & dit en riant au « Plessis : *Ils me prennent pour une bonne dame* [1].

Le plus difficile paraissait fait; un carrosse devait

[1] *Vie du duc d'Épernon*, par Girard, t. II, p. 379 & suiv.— Avant les constructions de Gaston d'Orléans, les terrasses du château de Blois n'étaient point soutenues par des revêtements de pierre, & ne présentaient que les pentes abruptes du rocher ou de la tranchée des *fossés du château*. On gagna le sommet des terrasses par les pentes de la tranchée, du côté du faubourg du Foix, & on alla de là au-dessous des fenêtres de la reine, où la pente des fossés, maintenant comblés en cet endroit, a conservé, en partie, son ancienne physionomie, & on y trouva l'échelle de corde attachée à la fenêtre du cabinet.

attendre les fugitifs à l'extrémité du pont. Ils arrivent, mais ne trouvent ni carroſſe, ni perſonne pour les avertir de ce qu'il était devenu. Nouveau trouble, nouvelle anxiété. Les gens de la reine avaient-ils été gagnés? Etait-on trahi par Du Pleſſis, ou Du Pleſſis l'était-il par Cadillac? On ne ſavait s'il fallait attendre ou retourner ſur ſes pas, lorſqu'un valet de pied arrive & apprend que le caroſſe avait été mis dans une ruelle écartée, afin qu'il ne fût point aperçu des gens qui paſſaient ſur le pont.

La reine monta avec le comte de Brenne, Du Pleſſis & Catherine. Les autres avaient des chevaux. On allait partir, lorſque Marie s'aperçoit qu'il lui manque une caſſette. Elle veut qu'on la trouve, & ce nouveau retard met au comble l'impatience générale. Après une longue recherche, la caſſette eſt trouvée au pied de la terraſſe, où elle avait été oubliée dans la précipitation du premier moment; elle contenait pour cent mille écus de pierreries. Ce fut le dernier épiſode. On ſortit ſilencieuſement du faubourg, puis les flambeaux furent allumés, & la mère du roi de France, fugitive, ſe dirigea rapidement, avec ſa petite eſcorte, du côté de Montrichard [1].

L'entrepriſe réuſſit au-delà de toute eſpérance, & ce ſuccès fut dû, ſans nul doute, à la rapidité de l'exécution elle-même & aux précautions dont elle fut entourée, car la ſortie de la reine fut ſi ſecrète que perſonne dans le château ne s'en aperçut. Il était déjà grand jour lorſque les gens attachés à ſon ſervice, étonnés

[1] *Recueil d'Aubery*, t. I, p. 284 & ſuiv.



du filence qui régnait dans fes appartements, cherchèrent la camérifte Catherine, & ne la trouvant pas, entrèrent dans la chambre de la reine. La chambre était vide & les fenêtres du cabinet étaient ouvertes. Les fugitifs avaient eu foin de jeter les échelles dans la Loire, pour ne point laiffer de traces de l'évafion. La vérité fut bientôt connue de tous, & la nouvelle que la reine-mère avait quitté Blois fe répandit foudain.

Cet événement, que d'autres avis plus certains ne tardèrent pas à confirmer, fut pour les habitants du château un fujet d'étonnement, de crainte ou de joie, felon les rôles qu'ils rempliffaient auprès de la reine, & felon l'affection ou la haine qu'ils lui portaient. Les uns étaient effrayés du foupçon de complicité qui pouvait leur attirer la vengeance du favori tout-puiffant, les autres, courtifans efpions, craignaient la colère de Marie devenue libre. Ce fut au milieu de cette agitation & de ces incertitudes que la marquife de Guercheville, dame d'honneur de la reine, reçut une lettre par laquelle Marie lui annonçait fon arrivée à Loches, & l'engageait à venir la rejoindre avec ceux qui ne craindraient pas de fuivre fa fortune.

Trois mois plus tard, prefque toutes les perfonnes engagées dans l'entreprife dont on vient de lire le récit avaient changé de rôle, d'affections & d'efpérances. Marie de Médicis, libre par un accommodement conclu avec fon fils, fe montrait fans empreffement de revoir la cour. Richelieu remplaçait, dans fon crédit fur la reine-mère, Ruccelai difgracié pour avoir voulu perdre le duc d'Epernon. Tout, en un mot, fignalait la confufe inftabilité des intrigues de cette époque, &

la marche incertaine d'une adminiſtration à laquelle l'inflexible volonté de Richelieu n'avait pas encore imprimé une direction & preſcrit un but.

On ſait combien d'attaques Richelieu eut à ſoutenir pour demeurer maître abſolu de l'autorité & de l'eſprit de Louis XIII. Le château de Blois devait être le théâtre d'un de ces actes de fermeté, par leſquels le cardinal déjoua les complots tramés contre lui. Il avait perſuadé au roi de ſe rendre en Bretagne, pour effrayer le duc de Vendôme, gouverneur de cette province, aſſocié avec ſon frère, le grand prieur, au projet conçu par Chalais & ſoutenu par Gaſton, duc d'Anjou, de ſe défaire du cardinal à ſa maiſon de Fleury, projet que la timidité de ſes auteurs avait fait avorter. En apprenant cette nouvelle & la marche du roi vers la Bretagne, le duc & le prieur de Vendôme ſe rendirent à Blois au-devant de Louis XIII, dans l'eſpérance que leur empreſſement à paraître à ſa cour apaiſerait le courroux du monarque & le reſſentiment du miniſtre. Ils deſcendirent au château, le 12 juin 1626; le roi y était déjà. Il leur fit l'accueil le plus bienveillant & les invita, pour le lendemain, à une partie de chaſſe. Mais, à trois heures du matin, le capitaine des gardes entra dans leur chambre, & les éveilla pour leur apprendre qu'ils étaient priſonniers. On les fit conduire à Amboiſe. Cette arreſtation ne ſatisfit pas Richelieu; ce ne fut que le prélude de la cruelle exécution du jeune comte de Chalais [1].

[1] *Mémoires de Richelieu*, Fontenay-Mareuil, tome II, livre XVIII, page 87. — page 12.



A la fin de l'année 1626, Richelieu triomphait de toutes les intrigues formées contre ſon pouvoir. Gaſton, après avoir abandonné le malheureux Chalais à la vengeance du cardinal, venait d'épouſer, par ordre du roi, la riche héritière du duché de Montpenſier. Pour prix de ſa ſoumiſſion, il avait reçu, en augmentation d'apanage, les duchés d'Orléans & de Chartres, ainſi que le comté de Blois, & il échangeait le titre de duc d'Anjou contre celui de duc d'Orléans.

Le comté de Blois, reparu dans l'hiſtoire, reçut un éclat paſſager des ſéjours de Gaſton, forcé à chaque nouvelle faute politique d'y venir chercher un refuge. Il devait même y terminer, dans l'exil, une vie qui eût été trop indigne d'un fils de Henri IV, ſi une grande bonté de caractère, un amour éclairé de la ſcience & une fin chrétienne n'euſſent effacé, en partie, bien des ſouvenirs de honte.

Ce fut après ſa troiſième réconciliation avec ſon frère, au commencement de l'année 1635 [1], que Gaſton, retiré à Blois, entreprit une reconſtruction générale du château. Dès 1634, « on luy avoit déjà « mis en teſte d'abbaſtre le chaſteau, dit La Mothe- « Goulas, & d'en refaire un tout neuf. M. de Puylorens « vouloit un prétexte pour le tenir eſloigné de la « cour..... & Monſeigneur eſtoit très-aiſe de demeurer « chez luy [2]. » Le retour vers les formes architecturales de la Grèce & de Rome, déjà commencé au XVI[e] ſiècle, allait s'accompliſſant de plus en plus. Le

[1] En 1636, ſelon le mſ. de l'*Hiſt. de St-Laumer*, f[o] 38, v[o].

[2] *Mém. mſſ. de Lamothe-Goulas*, f[o] 108, v[o].

ftyle du XVe fiècle & celui de la Renaiffance, nés de l'heureux mélange des ftyles antérieurs avec les formes claffiques, n'étaient plus appréciés. Une foule d'édifices, admirables produits de ces styles, cédèrent alors la place à d'autres monuments bâtis dans le goût qui prévalait. Heureufement, Gafton ne put réalifer en entier fes plans, & nous fommes reftés en poffeffion de deux magnifiques modèles du ftyle architectural des deux fiècles précédents. Il dépenfa, fuivant Bernier, trois cent mille livres pour fes conftructions, & on eftimait que cent autres mille livres auraient fuffi pour leur décoration intérieure [1].

Mademoifelle de Montpenfier, fille de Gafton, vint rejoindre fon père au château de Blois & y paffa une partie de l'année 1635. Elle était alors âgée de dix ans. Elle raconte avec beaucoup de naïveté, dans fes Mémoires, ce fouvenir de fa jeuneffe. Son père lui donnait alors toutes fortes de marques d'amitié, & fe montrait empreffé de lui procurer des amufements qui puffent lui plaire. La petite-fille de Henri IV préférait à tout les *jeux d'action;* le duc d'Orléans prenait plaifir à jouer avec elle des *difcrétions*, qu'elle gagnait le plus ordinairement & qu'elle fe faifait payer en *montres &*

[1] *Hiftoire de Blois*, pp. 17 & 18.—On peut fe rendre compte de la différence de la valeur de l'argent & de la main-d'œuvre, à deux fiècles de diftance, en obfervant que la feule diftribution du château de Blois en caferne a coûté plus de deux cent mille francs, & que la conftruction de la préfecture de Blois en a coûté plus de trois cent mille. Les prix feraient bien plus élevés encore aujourd'hui.



en toutes ſortes de bijoux qui ſe trouvaient dans la ville [1]. Les voyages que fit dans la ſuite, à Blois, mademoiſelle de Montpenſier ne devaient plus lui fournir que des ſouvenirs de contrariété & d'ennui.

Au mois de mars 1652, tandis que la *Grande Mademoiſelle* prenait réſolûment la ville d'Orléans ſur les troupes royales, la cour de Louis XIV occupait à Blois le château de ſon père. On y organiſait contre la Fronde un ſyſtème vigoureux de défenſe, dans les provinces de la Loire, refuge ordinaire de la monarchie en péril [2].

Louis XIV, chaſſé de Paris par les intrigues du duc d'Orléans, y rentrait, le 21 octobre, vainqueur de toutes les mauvaiſes paſſions qui avaient troublé les premières années de ſon règne. Avec la Fronde finit le rôle politique de Gaſton, & un ordre du roi changeait en lieu d'exil l'apanage du prince. Relégué à ſon château de Blois, il y ſupporta d'abord impatiemment ſa diſgrâce, &, comme la plupart des hommes tombés du pouvoir, il prétendait que l'Etat périrait entre les mains de ceux qui le gouvernaient. Voici le ſingulier pronoſtic du duc d'Orléans ſur le grand règne qui ſe préparait : La monarchie, diſait-il, allait finir. « En « l'état où eſtoit le royaume, elle ne pouvoit ſubſiſter, « car en toutes celles qui avoient finé, les choſes

[1] *Mémoires de mademoiſelle de Montpenſier*, t. I, p. 14, éd. 1735. — Le ſéjour fréquent de la cour à Blois avait donné un développement conſidérable, dans notre ville, à la fabrication de tous les objets de luxe.

[2] Lettres écrites de Blois par le cardinal Mazarin, dans le *Mémoires de Buſſy de Rabutin*, au tome premier, pages 417 à 423.

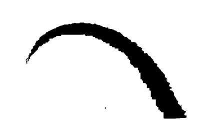
« avoient commencé par des mouvements pareils à « ceux qu'il voyoit[1]. »

Mademoiſelle de Montpenſier, ennemie irréconciliable de ſa belle-mère, Marguerite de Lorraine, & ſans ceſſe en querelles & en procès avec ſon père, nous a laiſſé une peinture peu flatteuſe du duc & de la ducheſſe d'Orléans, de leur cour de Blois, & de notre ville elle-même. Elle parle ainſi du ſéjour qu'elle fit près de ſon père, en 1655 : « L'air de Blois me donna « un rhume épouvantable qui me dura trois ſemaines ; « je ne ſortois point, je ne dormois ni ne mangeois ; « je m'amuſois à jouer, parce que cela m'ennuyoit « moins que d'entretenir les gens que je voyois..... « Un jour, Monſieur me trouva pleurant...., il me dit « quelque douceur, mais plus on en dit quand on eſt « prévenu du contraire, & plus cela fâche. » Plus loin, à l'occaſion d'un ſecond voyage à Blois, en 1656, « Monſieur & Madame, dit-elle, me traitèrent aſſez « bien. Madame me dit qu'elle m'aimoit comme ſes « enfants & qu'elle ne ſouhaitoit point leur établiſſe- « ment avec plus d'empreſſement que le mien. Mon- « ſieur me dit auſſi à cette heure que j'eſtois bien avec « luy, que je receverois toutes ſortes de marques de « ſon affection. Je ne ſçay ſi ils m'en dirent davantage, « cela fit ſi peu d'impreſſion ſur mon eſprit que je « ne m'en ſouviens pas[2]. »

Gaſton cherchait alors à faire épouſer ſa fille aînée

[1] *Mémoires mſſ. aut. de mademoiſelle de Montpenſier*, t. I, p. 15 ; n° 300 du Supplém. franç. de la Bibliothèque impériale.

[2] *Mémoires de mademoiſelle de Montpenſier*, ibid.



au duc de Savoie, tandis qu'il nourriſſait, pour la ſeconde, le projet ambitieux d'une alliance avec Louis XIV. Ceci explique les cajoleries du duc & de la ducheſſe d'Orléans pour Mademoiſelle, qui conſerva ſi longtemps l'eſpoir d'être un jour reine de France.

Voici une petite pièce de vers, publiée pour la première fois dans notre troiſième édition, & dont la facture rappelle la Gazette rimée de Loret; on y trouve une peinture très-piquante de l'intérieur de famille de Gaſton, au château de Blois :

Entre monſieur de la Vrillière
Et madame de Nantouillet
Le bon prince alors ſe trouvoit,
A Blois, dont il ne ſortoit guère,
Et c'étoit en vue du parterre,
Où la fleur-de-lys foiſonnoit,
Quant & la roſe & le muguet.
Sa fille aînée (ſans lui déplaire,
Vu qu'elle étoit née la première)
Nullement ne s'y complaiſoit,
Diſant qu'elle s'y figuroit
En ſerre & ſous châſſis de verre.
Mademoiſelle eſt, comme on ſait,
La riche & puiſſante héritière
En qui ſa lignée finiſſoit,
Et cette princeſſe archifière
Ouvertement contrediſoit,
Argumentoit & ripoſtoit,
Sans relâche, à ſa belle-mère,
En qui le ſang lorrain bouilloit,
Ce qui ne l'accommodoit guère,

Et dont le diable profitoit
Pour inciter à la colère
La guifarde qui fuffoquoit
Et la pucelle montpenfière.
Monfieur differtoit, diftinguoit,
Héfitoit, comme à l'ordinaire,
Et fous quatre rideaux étoit
Madame qui fébricitoit [1].

Trois ans après, Louis XIV paffait à Blois, accompagné de la reine-mère & de mademoifelle de Montpenfier, pour fe rendre à Saint-Jean-de-Luz où il devait époufer l'infante d'Efpagne. Mademoifelle, toujours impitoyable pour Gafton, fa famille & fa cour, raconte ainfi l'entrevue :

« Mon père donna à dîner à Sa Majefté au château. « Mes fœurs vinrent au bas du degré [le grand efcalier « à jour] recevoir Sa Majefté. Par malheur, de certai- « nes mouches que l'on appelle coufins avoient mordu « ma fœur, la nuit; comme ce qu'elle a de plus beau « eft le teint, elle l'avoit fi gafté & la gorge qu'elle a « très-maigre, comme ont d'ordinaire les filles de « treize ans, que c'étoit une pitié à voir. Cela par « deffus le chagrin où elle étoit d'avoir cru époufer « le Roy, car on ne luy parloit d'autre chofe; on « l'appeloit toujours Petite Reine; & voir qu'il s'alloit « marier à un autre ; tout cela ne donne pas des char- « mes. Pour la petite de Valois, elle étoit fort jolie;

[1] Nous avons dû la connaiffance de ce morceau à feu M. de Courchamp, qui l'avait copié à la Bibliothèque de l'Arfenal, dans les *mélanges manufcrits* du marquis de Paulmy.

« on la voulut faire danfer....; elle danfa fort mal, « quoiqu'on difoit qu'elle danfoit très-bien. La petite, « que mon père avoit dit qui caufoit à étourdir les « gens, & qu'elle le divertiffoit extrêmement, ne vou- « lut jamais parler. Comme les officiers de mon père « n'étoient plus à la mode, quelque magnifique que « fût le repas, on ne le trouva pas bon & Leurs Majeftés « mangèrent très peu. Toutes les dames de la cour « de Blois, qui étoient en grand nombre, étoient « habillées comme les mets du repas, point à la mode. « La Reine avoit une hâte de s'en aller, & le Roy, que « je n'en vis jamais une pareille; cela n'avoit pas l'air « obligeant. Mais je crois que mon père étoit de « mefme de fon cofté, & qu'il fut bien aife d'être défait « de nous [1]. »

Chapelle & Bachaumont ont été plus bienveillants envers les dames de Blois & les dîners du duc d'Orléans :

Là, d'une obligeante manière,
D'un vifage ouvert & riant,
Il nous fit bonne & grande chère,
Nous donnant, à fon ordinaire,
Tout ce que Blois a de friand.

« Son couvert étoit le plus propre du monde, il ne « fouffroit pas fur la nappe une feule miette de pain. « Des verres bien rincés, de toutes fortes de figures, « brilloient fans nombre fur fon buffet & la glace « étoit tout autour en abondance.....

[1] *Mém. autog. de mademoifelle de Montpenfier*, t. II, f° 3, v°.

« Sa salle étoit préparée pour le ballet du soir, tou-
« tes les belles de la ville priées, tous les violons de
« la province rassemblés, & tout cela se faisoit pour
« divertir madame Le Bailleul.

Et cette belle présidente
Nous parut si bien ce jour-là,
Qu'elle en devoit être contente.
Assurément elle effaça
Tant de beautés qu'à Blois on vante [1].

Ce fut pendant le court séjour de Louis XIV à Blois, en 1659, qu'il dut voir, pour la première fois, mademoiselle de la Vallière, dont la mère s'était mariée en secondes noces à M. de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Gaston. Le roi s'arrêta encore au château à son retour [2].

Au mois de janvier suivant, le prétendant à la couronne d'Angleterre, Charles II, s'arrêtait au château de Blois, en revenant des Pyrénées, où il avait cherché vainement à entamer des négociations avec Mazarin. Gaston fit, en faveur de sa fille cadette, une autre tentative de mariage auprès du prétendant, auquel sa fille aînée avait également songé dans ses innombrables projets d'établissement. « L'on ajusta fort ma sœur, « dit Mademoiselle, parce que l'on la vouloit marier à « quelque prix que ce fût [3].

[1] *Voyage de Chapelle & Bachaumont.*

[2] *Mémoires de madame de Motteville*, tome V, page 79, de la collection de Petitot.

[3] *Mémoires autographes de mademoiselle de Montpensier*, ibid.



Mais nous nous fommes affez occupés du duc d'Orléans & de fa cour, au point de vue préfenté par mademoifelle de Montpenfier; hâtons-nous d'arriver à une appréciation plus favorable du caractère de Gafton & de fon genre de vie pendant fon exil. Malheureufement, l'époque la plus honorable de l'exiftence de ce prince eft celle pour laquelle l'hiftoire nous fournit le moins de renfeignements.

Défabufé enfin des menées politiques & des intrigues de cour, Gafton avait appelé à fon aide le goût qu'il avait montré, dès fa jeuneffe, pour l'étude des fciences naturelles & de l'hiftoire. Il avait établi au château de Blois une très-belle bibliothèque; il y avait joint un riche médaillier, des tableaux, un cabinet d'eftampes & de pierres gravées, des collections d'oifeaux & d'infectes, n'étant étranger, comme on difait alors, à aucun genre de *curiofité*. Mais la plus remarquable de fes collections, était celle des plantes vivantes, indigènes & exotiques, formées dans les jardins du château.

Dès l'année 1653, Abel Brunyer, premier médecin de Gafton, avait publié, fous le titre d'*Hortus regius Blefenfis*, un catalogue méthodique des plantes contenues dans les jardins dont il était directeur. Dans cet ouvrage, qui précéda les écrits de Tournefort & de Linnée, les plantes font réunies, non par familles mais par genres, d'après les analogies tirées de l'examen de toutes les parties de la plante, mais furtout des organes fexuels, fyftème de claffification déjà indiqué par le médecin bléfois Reneaulme [1], & qui, plus tard, entre

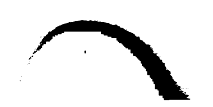
[1] *P. Renealmi Specimen hiftor. plantar.*, &c., in-4°. *Par.*, 1611.

les mains de Linnée, devint le flambeau de la ſcience. On y trouve auſſi les premiers rudiments de la *méthode naturelle*, dont l'importance devait, par les travaux de Tournefort & de Juſſieu, balancer un jour celle du ſyſtème de Linnée.

En 1655, Brunyer donna une ſeconde édition de ſon catalogue, en y mentionnant les accroiſſements que la collection avait reçus. Près de cinq cents plantes avaient enrichi le jardin de Blois dans l'eſpace de deux années. La ſcience était néanmoins ſi peu avancée alors, que dans une collection formée par un prince du ſang, qui n'y épargnait ni ſoins ni dépenſes, il n'exiſtait pas plus de deux mille plantes, dont les trois quarts appartenaient à la Flore de la France, & plus de la moitié à celle de l'Orléanais. Il n'y avait aucune plante de ſerre chaude, on en comptait ſeulement quelques-unes d'orangerie. La collection des roſes ne préſentait pas plus de dix-huit eſpèces, y compris quatre églantiers du pays. On voyait, comme on doit croire, parmi les arbres fruitiers des jardins de Blois, le *Prunier de Reine Claude* & le *Prunier de Monſieur*. La pomme de terre, dans laquelle Brunyer croyait reconnaître l'arachnide de Théophraſte, y était cultivée comme une rareté [1]. On y voyait auſſi la tomate, importée du Mexique, & le tabac, dont l'uſage commençait à ſe répandre.

Brunyer était ſecondé, dans le ſoin du jardin de

[1] *Solanum tuberoſum eſculentum, Math., ed. B.; Arachnida Theophraſti fortè, Papas Perüanorum, Clus.* (*Hortus reg. Bleſenſis*, page 93, édition de 1655.)



Blois, par Marchand, apothicaire de Monſieur, & Moriſſon, médecin écoſſais, expatrié comme partiſan des Stuarts. Ce dernier, après avoir été rappelé par Charles II à qui Gaſton l'avait préſenté, en 1660, lors de ſon paſſage à Blois, publia à Londres, en 1669, un ouvrage intitulé *Præludia botanica*, dont la première pièce eſt une troiſième édition du catalogue de Brunyer, avec ce titre : *Hortus regius Bleſenſis auctus*. L'auteur s'y approprie la méthode du médecin de Gaſton [1], qu'il avait ſeulement développée & appuyée de nouvelles obſervations, & qui devint le fondement de la réputation du ſavant étranger. Ainſi, la fortune ſcientifique de Brunyer devint, comme celle du Bléſois Denis Papin, l'héritage de l'Angleterre [2]. L'*Hortus regius auctus* contient, de plus que les éditions précédentes, trois cent ſoixante plantes dont les jardins de Blois s'étaient enrichis de 1655 à 1660, année de la mort du duc d'Orléans.

Moriſon a placé, en tête de ſon ouvrage, une pièce de vers latins qui ſemble avoir été inſcrite ſur la porte des jardins de Blois. Elle donnera une idée de l'admiration qu'excitait alors le bel établiſſement de Gaſton.

Hinc, nulli biferi miranda roſaria Peſti,
Nec mala Heſperidum, vigili ſervata dracone.
Si paradiſiacis quicquam (ſine crimine) campis
Conferri poſſit, Blæſis mirabile ſpecta

[1] Voir la préface des *Præludia* & le dialogue placé à la fin du livre, p. 474.

[2] Voir la *Vie d'Abel Brunyer*, par Jules de Pétigny, au tome III des *Mémoires de la Société des Sciences & des Lettres de Blois*.

Magnifici Gaſtonis opus! Qui terra capaci
Quicquid alit fœcunda ſinu, plantaſque tenellas,
Robur & arboreum, modico conſevit in horto.
Berſabidem perhibent noviſſe à graminis herba
Ad Libani cedros; coluit propriiſque locavit
Sedibus hic princeps, ſiccis montana reponens,
Udis ima locis, ut vultu cuncta venirent
Nativo, facilique forent tibi nota labore.

Poſuit JACOBVS METELANVS Scotus.

« Que l'on ceſſe déſormais d'admirer les parterres « de Peſtum, où la roſe fleurit deux fois l'année, & les « pommes des Heſpérides, confiées à la garde du dra- « gon toujours éveillé. S'il était permis de comparer « quelque choſe aux champs de l'Eden, ce ſerait, à « Blois, le merveilleux ouvrage de Gaſton! Dans l'é- « troit eſpace d'un jardin, il a raſſemblé & fait croître « toutes les plantes que la terre féconde nourrit de « ſon ſein, les plus humbles, comme les plus ſuperbes. « Le fils de Berſabée avait appris à connaître tous les « végétaux, depuis l'herbe des gazons juſqu'aux cèdres « du Liban; Gaſton les cultiva tous & ſut leur aſſigner « le terrain propre à chacun d'eux, plaçant ſur un ſol « aride les plantes des montagnes, & confiant à une « terre humide celles des vallées, afin que toutes ſe « montraſſent ſous leur aſpect naturel, & que l'étude « en devînt facile. »

Dans une autre pièce, également en vers latins, les jardins en terraſſe du château de Blois ſont comparés aux jardins ſuſpendus de Babylone & aux célèbres vergers d'Alcinoüs. L'auteur vante enſuite Gaſton, *l'honneur des enfants d'Hector*, d'avoir, au lieu de s'illuſtrer



par des maſſacres, comme les conquérants, cherché une gloire plus douce, en réuniſſant autour de ſon palais, les plantes utiles à la ſanté des hommes. En effet, Gaſton avait voulu raſſembler une ſérie complète des plantes médicinales, que Brunyer diſtribuait aux pauvres de la ville de Blois [1].

Le duc d'Orléans avait auſſi du goût pour la littérature; Voiture & Vaugelas lui avaient été attachés dans ſa jeuneſſe. Il avait cherché à attirer à ſa cour de Blois une ſociété de gens de lettres, & même avait cherché à y former une académie, mais il ne put réuſſir à amener que quelques-uns de ces poètes ſubalternes dont Boileau envoyait dédaigneuſement les productions chez l'épicier. Toute la haute littérature gravitait autour du ſoleil de Louis XIV, & l'on peut juger du mérite des poètes *ſuivant la cour* de Gaſton, par les recueils, devenus rares, de leurs œuvres ignorées. Là, floriſſaient le poète Le Pays & le Bléſois Paul Véronneau [2]; là, brillait ſurtout le ſieur de Neufgermain, orgueilleux de ſon titre de *Poète hétéroclite de Monſieur*. On doit croire cependant que Gaſton, prince ſpirituel & éclairé, ne s'abuſait pas ſur le mérite de ſes commenſaux, & que ce fut par plaiſanterie qu'il fit imprimer les œuvres de ſon poète hétéroclite, en lui permettant de placer, en tête, une pièce de vers ridicules, ſignée du nom du prince lui-même [3].

[1] J. de Pétigny, *Vie de Brunyer.*

[2] V. le *Mém. ſur le Burleſque*, par le comte de Salaberry, au t. II des *Mém. de la Société des Sciences & des Lettres de Blois.*

[3] Voilà ces vers, imités d'un genre de pièce affectionné par

Tallemant des Réaux a donné une bonne hiftoriette fur l'académie de Gafton : « Monfieur s'avifa une fois de « faire une forte d'académie chez lui, où il mit, pour « rire, plus de quatre perfonnes qui favaient à peine « lire. Le Boulay-Brûlard [1], parent du chancelier de « Sillery, eut 1,500 livres pour accommoder la falle, « fournir de papier, d'encre, de quelques livres, &c. « On trouva qu'il n'avoit rien fait de ce qu'il falloit. « Monfieur le fit venir : Je vous dirai la vérité (dit « Boulay), dès que j'ai été tréforier, je fuis devenu « voleur comme les autres, & j'ai tout mis dans ma « bourfe. Voilà tout le monde à fe mettre contre lui; « il fe fauve; il en fut quitte pour quelques livres « qu'on lui jeta à la tête, & l'académie alla à vau- « l'eau [2]. »

Au commencement de l'année 1660, Gafton, attaqué depuis longtemps d'une affection grave, tomba dangereufement malade. On fit venir, en toute hâte,

Neufgermain :

> **Bien que je fois un poète *neuf*,**
> **Qui ne rima oncques en *ger*,**
> **Je veux parler jufqu'à *demain***
> **Des vertus du grand *Neufgermain*.**

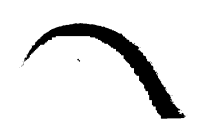
Voici maintenant un échantillon de ce que Neufgermain appelait lui-même fes *poéfies extraordinaires & irrégulières conceptions* :

> **J'ai tant rimé, tant rimoné,**
> **En *bat*, en *tru*, en *ton*, en *din*,**
> **Sonné fonnets & fanfonné,**
> **Que ma rime tarit foudain.**

Voir les *Poéfies & rencontres du fieur de Neufgermain, poète hétéroclite de monfeigneur, frère unique du roi, imprimées par le commandement de mondict feigneur.*

[1] Brulart du Boulay, de qui madame de Sévigné parle dans fa lettre du 27 octobre 1675.

[2] Tall. des Réaux, *Hiftoriettes*, t. III, pp. 83-84 de l'éd. 1840.



de Paris, le célèbre Guenault. Belay, médecin bléſois, qui devait bientôt acquérir auſſi une grande réputation, & le premier médecin, Brunyer, rédigèrent avec lui une conſultation qui fut envoyée à Mademoiſelle, alors à Aix avec la cour de Louis XIV. Pendant que cette princeſſe délibérait ſi elle ſe rendrait auprès de ſon père, il ſuccomba le 2 février, malgré les ſoins des habiles praticiens dont il était entouré.

Gaſton, qui depuis pluſieurs années était devenu très-dévot, fut admirable de piété, de réſignation & de repentir. Prévoyant que ſes belles conſtructions, objet de tant de prédilection pendant ſa vie, ſeraient abandonnées & périraient peut-être après lui, il ne put s'empêcher d'exprimer un regret, par ces paroles, reſtées longtemps prophétiques, qu'il prononça peu d'heures avant ſa mort : *Domus mea, domus deſolationis in æternum* [1] !

Monſieur fut aſſiſté, à ſes derniers moments, par l'évêque d'Orléans & par l'abbé de Rancé, ſon premier aumônier; il reçut les ſacrements des mains du curé de Saint-Sauveur. L'abbé de Rancé n'avait embraſſé l'état eccléſiaſtique que pour arriver à l'épiſcopat, & il avait mené juſqu'alors une vie fort déréglée; on dit qu'il fut ſi touché des circonſtances de la mort du duc d'Orléans, qu'il renonça dès lors à ſes erreurs, & forma le projet d'établir, à ſon abbaye de la Trappe, la réforme qui le rendit célèbre [2].

[1] « Ma demeure ſera à jamais « une demeure de déſolation. » (Bernier, *Hiſt. de Blois*, p. 23.)

[2] *Mém. de madem. de Montpenſier*, t. V, p. 67 & 68, éd. de 1795. — *Vie de l'abbé de*

Le corps de Gaſton fut porté, ſans grande pompe, à Saint-Denis; ſon cœur, qu'il avait légué à la ville de Blois, fut embaumé par les ſoins de notre hiſtorien Bernier, & dépoſé à l'égliſe des Jéſuites, que le prince avait fait bâtir [1]. La ducheſſe d'Orléans quitta Blois, peu de temps après, malgré l'étiquette qui preſcrivait de reſter quarante jours ſans ſortir d'une chambre tendue de noir. Monſieur reçut de faibles témoignages d'affliction des membres de ſa famille & des gens de ſa maiſon [2].

Les nombreux travaux exécutés par ce prince, pendant ſon ſéjour à Blois, les bienfaits qu'il répandait ſans ceſſe autour de lui, ſes manières douces & affables, ſon eſprit élevé, ſon éloquence & ſon ſavoir rendirent ſa mémoire grande & vénérée dans le Bléſois, & firent porter de lui, dans notre province, un jugement différent de celui dont l'a frappé l'impartialité de l'hiſtoire. Bernier ne craint pas de dire qu'il réuniſſait en lui toutes les grandes qualités des comtes de Blois, ſes prédéceſſeurs, & qu'il fut, pour le pays, un autre Louis XII [3]. La Fontaine, viſitant Blois, en 1662, était ſans doute ſous l'impreſſion des ſouvenirs qu'y avait laiſſés Gaſton, quand il écrivait que de ſemblables

Rancé, par Marſollier, pp. 41 & ſuiv., édit. in-4°. — *Vie de Rancé*, par Châteaubriand, pp. 80 & ſuiv.

[1] Le monument qu'y éleva mademoiſelle de Montpenſier, à la mémoire de ſon père, exiſte encore en partie.

[2] *Mém. de madem. de Montpenſier*, t. V, pp. 66 & 67. — *Vie de l'abbé de Rancé*, par Marſollier, p. 44. — *Mém. de mad. de Motteville*, t. V, pp. 37 & ſuiv.

[3] Bernier, *Hiſtoire de Blois*, p. 333; voir auſſi p. 23.

princes *devroient naître un peu plus ſouvent, ou ne point mourir* [1].

Le duc d'Orléans, par ſon teſtament, avait légué à Louis XIV toutes ſes collections. L'abbé Bruneau, bibliothécaire de Monſieur, fut chargé de faire l'inventaire des livres, eſtampes, médailles & pierres gravées, qui furent portés au Louvre. L'abbé accompagna ſon dépôt & reçut, comme récompenſe, l'intendance du Cabinet des médailles & antiques, qui ſe trouva conſidérablement enrichi par le préſent de Gaſton. On remarquait, parmi les manuſcrits, le magnifique exemplaire de l'Hiſtoire des rois de France, par du Tillet, préſenté par l'auteur à Charles IX. On l'admire aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, où toutes les richeſſes bibliographiques du duc d'Orléans ſont venues rejoindre celles de Louis XII [2].

Marchant reçut probablement l'ordre de tranſporter à Paris tout ce qui ſe rapportait à l'hiſtoire naturelle, car il devint directeur de la culture au Jardin du Roi. On voit encore, dans la bibliothèque du Muſéum, d'admirables peintures des plantes du Jardin de Blois, exécutées ſur vélin par le célèbre Robert, au prix de 100 livres chacune.

Ces vélins, commencés en 1635, ont toujours été continués depuis par les peintres de fleurs les plus habiles; mais la perfection du deſſin & la vivacité du coloris des vélins de Blois n'ont pas été ſurpaſſées dans

[1] *Voyage dans le Limouſin*, lettre III.

[2] *Mémoire hiſtorique ſur la Bibliothèque du Roy*, au tome I du catalogue imprimé, page XXIX.

les travaux des Van Spaëndonck & des Redouté [1].

C'eſt un fait remarquable, que les trois collections ſcientifiques les plus précieuſes de la France : la Bibliothèque des Manuſcrits, le Cabinet des Médailles & le Muſéum d'Hiſtoire naturelle, aient dû, en partie, leur origine ou leurs accroiſſements aux richeſſes amaſſées dans le château de Blois.

Les collections emportées à Paris, les objets de décoration ou d'ameublement diſparurent, à leur tour, pour aller orner d'autres maiſons royales. Celle de Blois finit par être tout à fait abandonnée, & dès lors on put croire à l'accompliſſement de la prophétie de Gaſton.

En 1668, Louis XIV donna cependant une fête au château de Blois, en revenant de Chambord. Péliſſon, avec le ton emphatique des écrivains de ce temps, quand ils parlaient du grand roi, dit que cette fête *n'eut rien d'humain & d'ordinaire* [2]. Ce fut la dernière viſite de la royauté.

La décadence de l'égliſe de Saint-Sauveur ſuivit de près celle du château. En 1697, Louis XIV ayant fait de la ville de Blois le ſiége d'un évêché, le chapitre de Saint-Sauveur fut transféré à l'égliſe Saint-Solenne, qui fut préférée pour devenir cathédrale, ſous l'invocation de ſaint Louis, malgré toutes les illuſtrations de l'égliſe du château.

[1] *Diſcours de Juſſieu ſur le progrès de la botanique au jardin royal de Paris*, 1718. — *Mém. du même ſur la peinture des fleurs*, au Recueil de l'Académie des Sciences, 1727, p. 131.

[2] *Lettre de Péliſſon à mademoiſelle de Scudéry*, écrite de Chambord le 24 octobre 1668.



Pendant les règnes de Louis XV & de Louis XVI, le château de Blois était confié à des gouverneurs qui ne daignaient même pas en faire leur résidence. L'un d'eux, M. de Marigny, frère de la marquise de Pompadour, ne profita de son titre que pour faire enlever de l'édifice de Gaston toute la charpente des planchers, afin de l'employer à la construction de son château de Menars.

D'après un vieil usage, quelques gentilshommes pauvres recevaient de la munificence du souverain un logement gratuit dans les châteaux royaux. Plusieurs anciennes familles du Blésois habitèrent le nôtre jusqu'à la Révolution.

En 1793, tous les emblèmes de la royauté qui décoraient le château furent détruits. Le buste de Gaston fut décapité, les groupes de Guillain abattus; la statue de Louis XII, elle-même, ne trouva pas grâce devant la fureur populaire. On eût volontiers rasé l'édifice pour le punir d'avoir donné asile aux rois. D'ailleurs, en même temps qu'on désirait effacer tous les souvenirs de l'histoire, on se rendait peu compte du mérite des productions de l'art. Un écrivain de l'époque a laissé cette singulière appréciation de l'architecture du château de Blois. « Il fut l'ouvrage, dit-il, de vingt mains,
« & il semble que les rois se soient acharnés à qui le
« défigureroit le mieux. Tour à tour, il épuisa le mau-
« vais goût de Louis XII, de François Ier, de Henri II,
« de Charles IX, de Henri III, de Henri IV; & tous
« ces messieurs, de père en fils, par la sotte vanité de
« vouloir se mieux loger que leur père, sont parvenus

« à n'en faire qu'un amas de pierres, ſans choix & ſans « grâce, & que les ſtériles admirateurs des ſottiſes « royales trouvent ſuperbe [1]. »

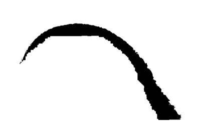
Cependant le château devient la propriété du Domaine qui en fait une caſerne; le pavillon de la reine Anne eſt deſtiné au magaſin des ſubſiſtances militaires; la tour de l'Obſervatoire ſert de poudrière, afin ſans doute que le château n'échappe à aucune chance poſſible de deſtruction. Une commiſſion ſcientifique, inſtituée à Blois, réclame vainement les Jardins du Roi pour y établir un jardin botanique; ils ſont vendus en détail ainſi que la Garenne [2].

L'égliſe de Saint-Sauveur eſt également vendue pour être démolie. Ses cloches, dont l'harmonieuſe ſonnerie était célèbre [3], ſont fondues & converties en décimes. La vieille baſilique du onzième ſiècle, le noble temple qui avait vu la bénédiction de l'étendard de Jeanne d'Arc, les cérémonies religieuſes des Etats de France, les mariages & les funérailles de tant de princes, Saint-Sauveur, la ſeule égliſe hiſtorique de notre ville, l'égliſe de Blois, par excellence, *Eccleſia Bleſenſis*, comme

[1] *Voyages dans les départements de la France*, par le citoyen La Vallée; Loir-&-cher, p. 11; Paris, 1793.

[2] *Rapport mſ. de la Commiſſion des Arts & Monuments du diſtrict de Blois*, en date du 26 thermidor, an II.— La ville de Blois vient de racheter le Jardin haut & l'Eperon (v. le plan) qui en fait partie. Elle y a trouvé un magnifique rejeton d'un chêne à feuilles de houx (*quercus ilex*), dernier ſouvenir de la collection du duc d'Orléans.

[3] Bernier, *Hiſtoire de Blois*, page 35.



l'appelait le célèbre archidiacre de Bath [1], disparaît jusqu'à la dernière pierre. Quant au château, il semblait destiné à périr lentement, & pièce à pièce, entre les mains de l'administration municipale & du ministère de la guerre [2].

Un décret impérial, du 23 avril 1810, accorda aux villes la nue-propriété de tous les édifices militaires, à la condition de payer les travaux d'entretien, qui seraient exécutés sous la direction du ministère de la guerre. Mais, tandis que les soldats essayaient la pointe de leurs sabres & de leurs bayonnettes sur les figurines de Louis XII, les arabesques de François Ier, les acanthes de Gaston, la municipalité de Blois détruisait les larges cheminées du XVe siècle, pour placer quelques lits militaires de plus, renversait un des pavillons de Mansard, pour en vendre les pierres, & laissait tomber tout le reste.

Quand la ville de Blois devint, en 1814, la dernière capitale de l'empire de Napoléon, les murailles délabrées du vieux palais des rois ne purent recevoir que les prisonniers amenés à la suite des armées impériales [3].

En 1825, l'ancien palais épiscopal, occupé par le

[1] Petrus Blesensis *in epist.* LXXVII. *V. sup.*, p. 65.

[2] En 1804, on vendit à la livre & à vil prix, aux marchands de ferrailles de la ville de Blois, quatre charretées d'anciennes armures, de lances, hallebardes, épées, &c., qui se trouvaient encore dans les combles du château. C'étaient les restes de l'*artillerie* dont nous avons donné un inventaire du XVe siècle, dans les *Pièces justificatives* de notre 2e édition.

[3] *La Régence à Blois*, pp. 4 & 27 de la 6e édition.

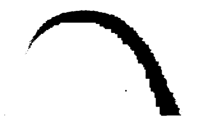
Préfet, devant être rendu à sa destination primitive, il fut question d'établir la nouvelle préfecture au château de Blois. On pensait à y joindre aussi le siége des différentes administrations judiciaires. Ce double projet trouva beaucoup de popularité dans le pays, excepté près du Conseil général qui ne voulut pas l'accueillir. Nous avons déjà dit en quoi l'abandon de ce projet méritait peu d'être regretté ; les Bâtiments civils promettaient d'être plus barbares que les Bâtiments militaires [1].

Enfin, en 1833, l'administration municipale décida d'établir au château un quartier d'infanterie, assez vaste pour contenir un régiment tout entier, sans réfléchir que la position centrale de la ville de Blois & son peu d'importance empêcheraient constamment d'y envoyer en garnison un aussi grand nombre d'hommes [2]. L'ancien casernement n'avait pu être formé que dans les constructions royales, celles de Gaston n'ayant jamais été terminées. On résolut de distribuer celle-ci en caserne, ainsi que différentes portions des autres édifices qui n'avaient pas encore été employées. On emprunta de l'argent pour subvenir à la dépense, & le ministère de la guerre se chargea de faire exécuter les travaux. On ne songea, ni à stipuler auprès de lui un droit de contrôle, ni à demander la conservation des parties que le mérite du style ou les souvenirs de l'histoire commandaient de respecter.

Nous avons eu déjà l'occasion de blâmer l'esprit

[1] Voir plus haut, p. 15.

[2] *Délibération du conseil municipal de Blois*, en date du 9 mars.



dans lequel les travaux de casernement ont été exécutés, & de signaler les pièces du monument qui ont disparu ou qui ont été mutilées. C'est cependant justice de dire que le capitaine du génie, M. Douet, chargé de ces travaux, se trouva assez ami de l'art pour chercher à adoucir la sévérité d'une consigne qui lui ordonnait de détruire. L'escalier bizarre qu'il a placé sous la coupole de Mansard n'est même que le résultat de ses préoccupations pour ménager la vue des bas-reliefs qui la décorent.

Il nous a fallu faire la part de blâme de chacun, celle du conseil des Bâtiments militaires comme celles de l'administration municipale. Un acte pour lequel tout le monde a tort, c'est la démolition de la belle colonnade de Gaston. Aucun motif plausible ne peut être allégué, puisque cette décoration, appartenant à l'extérieur de l'édifice, ne pouvait gêner en rien sa distribution intérieure [1]. L'administration municipale conservait précieusement, à la vérité, cette colonnade, afin de l'utiliser plus tard. Comme ces Romains du Bas-Empire, qui arrachaient les ornements de l'arc de Trajan pour décorer celui de Constantin, elle pensait un jour employer les colonnes du château à embellir quelque grange monumentale, à laquelle on aurait donné le nom de *Théâtre !*

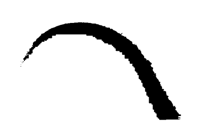
Cependant le château de Blois disparaissait peu à peu sous les coups réunis du temps, du corps municipal &

[1] Voir, dans le *Journal de Loir-&-Cher*, année 1837, n°s 82 & 85, deux articles très-piquants sur la conversion du château de Blois en caserne, l'un de Merson, l'autre de J. de Pétigny.

du génie militaire, quand la création, en 1841, d'une commiſſion des monuments hiſtoriques, près du miniſtère de l'intérieur, vint changer les choſes de face.

Sur le rapport du correſpondant de la commiſſion à Blois, le château fut immédiatement claſſé, en première ligne, parmi les monuments dont la reſtauration devait être entrepriſe. De graves oppoſitions, toutefois, empêchèrent encore longtemps d'exécuter ce projet : d'une part, le refus du miniſtre de la guerre de céder l'uſufruit du monument, & d'une autre, la difficulté de fournir, ſur le budget de la commiſſion, une allocation ſuffiſante pour entreprendre une œuvre auſſi conſidérable. Cependant, au retour d'une viſite faite au château de Blois, dans le mois d'avril 1844, par Ch. Lenormant, l'un des membres de la commiſſion, le ſavant académicien, fit partager à tous ſes collègues l'enthouſiaſme dont il était encore animé, &, ſéance tenante, la reſtauration du château fut décidée à l'unanimité, & l'architecte, M. Duban, choiſi par le miniſtre ſur la propoſition de la commiſſion. On convint de commencer par la partie dont la ruine ſemblait la plus imminente, l'aile de François Ier.

Le maréchal Soult réſiſta longtemps aux efforts de la commiſſion & de toute l'adminiſtration du département de Loir-&-Cher pour lui faire abandonner l'uſufruit de cette partie du château. Enfin, en 1845, il céda, mais il ne fallut rien moins que les ſollicitations de Louis-Philippe lui-même, de ſa famille & de ſa cour. Le miniſtre de la guerre attachait une grande importance à ne pas diminuer l'effectif d'une garniſon que les chemins de fer allaient mettre bientôt à une diſtance de quatre heures de la capitale.



Quant à la somme de quatre cent mille francs, à laquelle s'élevait le devis de l'architecte, le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, ne craignit pas d'en faire l'objet d'une demande de crédit spécial qu'il présenta aux chambres. Cette demande fut adoptée, à une grande majorité : à la chambre des députés, sur le rapport de M. Arago, à la chambre des pairs, sur le rapport de M. de Barante.

Le 1er septembre 1845, les travaux commençaient. Poussés avec une activité sans égale, ils étaient terminés au mois de janvier 1848, &, chose merveilleuse, le crédit n'était point dépassé, quoique l'architecte eût exécuté beaucoup plus qu'il n'était porté au devis! M. Duchâtel, accompagné des membres de la commission des monuments, était déjà venu, en 1846, visiter & admirer les travaux de M. Duban.

Parmi les artistes qui ont concouru à l'exécution des plans de M. Duban, nous devons nommer : M. de la Morandière, inspecteur des travaux ; M. Lambert, dessinateur; MM. Martrou & Libersac, sculpteurs.

Au nombre des personnes qui ont le plus contribué à obtenir la restauration du château de Blois, nous citerons : M. Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques ; M. Vitet, son prédécesseur, qui présidait la commission des monuments ; madame la comtesse de Sainte-Aldegonde, dame d'honneur de la reine Marie-Amélie ; M. le comte de Lezay-Marnésia, préfet de Loir-&-Cher, & M. Maigreau, maire de Blois.

Ils étaient à peine terminés, quand éclata la révolution de février, & on put craindre un instant pour le sort des emblèmes royaux qui resplendissaient de nouveau

ſur tous les points de l'édifice. Heureuſement le peuple, plus éclairé aujourd'hui qu'en 93, reſpecta ces ſouvenirs innocents des vieilles illuſtrations du pays.

Le Génie militaire fut moins reſpectueux pour le château; non content d'avoir refouillé les acanthes & les moulures de la façade de la cour & raclé tout le reſte, il couvrait cette façade d'une couche de badigeon *d'une entière blancheur*.

Malgré le goût qui ſe répand de plus en plus, en matière d'art, beaucoup de perſonnes ne ſe rendent pas encore ſuffiſamment compte de la détérioration produite par le *grattage* des monuments. Pour le faire voir d'une manière plus ſenſible, ſuppoſons qu'un de ces chefs-d'œuvre de l'art, la Vénus de Milo, par exemple, fût condamnée à être remiſe au poli. Cette opération, dût-elle être exécutée par un maître, ne jetterait-on pas les hauts cris à la nouvelle d'une ſemblable profanation? En effet, ſi un pareil acte de barbarie était accompli, où retrouver le coup de ciſeau original du ſtatuaire, le fini de ſon œuvre, le ſentiment qui l'inſpirait dans ſon exécution? On ne poſſéderait plus que le bloc de marbre d'où la ſtatue eſt ſortie. Pour être moins ſaiſiſſants, ſur une œuvre d'architecture, les effets déſaſtreux du *grattage* n'en exiſtent pas moins, ſurtout quand ils ſont exécutés, comme on le faiſait alors au château de Blois, par des maçons. En effet, toutes les fineſſes du ciſeau, dans les ſculptures, s'oblitèrent, & des détails, qui n'ont que quelques millimètres d'épaiſſeur, ſont même condamnés à diſparaître complètement.

Aujourd'hui, le goût des ouvrages de l'art & leur

saine appréciation se répandent de plus en plus; le Génie militaire lui-même, est entré dans la voie du progrès, &, sous la direction de M. de Coulaines, la façade ouest des constructions de Gaston d'Orléans a été convenablement restaurée, il y a environ six ans.

En 1852, l'administration municipale a fondé un musée dans les combles du bâtiment de François Ier.

En 1855, le ministère d'Etat, où siégeait alors la commission des monuments historiques, décida que la restauration de l'aile de Louis XII & de la salle des Etats serait entreprise sur les fonds spéciaux dont la commission propose l'emploi au ministère.

Les années 1860 & 1861 ont vu s'accomplir des faits d'une immense importance pour les destinées à venir du noble édifice dont nous terminons l'histoire. Dans un rapport, lu le 27 août 1860 au conseil municipal de Blois, le maire, M. Eugène Riffault, après avoir rappelé les habituels séjours que faisaient à Blois Charles d'Orléans, Louis XII, les derniers Valois & Gaston d'Orléans, ajoutait : « Ainsi, pendant plus de 250 ans, « notre château a rempli, en réalité & avec tout le cortége de bienfaits qui en découlent, sa destination « première. Les traditions populaires ont transmis à « la génération actuelle le souvenir de cet heureux « temps, & il est resté vivant & regretté. » Il proposait ensuite de renouer la chaîne interrompue de ces souvenirs traditionnels, en offrant le château de Blois au Prince Impérial, & le conseil adoptait à l'unanimité les conclusions de ce rapport.

Peu de jours après, le conseil général de Loir-&-Cher s'associait unanimement à l'idée du conseil mu-

nicipal. Voulant contribuer à *faire revivre les anciennes traditions monarchiques du château de Blois*, il émettait le vœu que l'Etat adjoignît au don de la ville, à titre de dotation pour le jeune Prince, les trois forêts domaniales de Blois, de Ruffy & de Boulogne, qui dépendaient jadis du château, & reconftituât ainfi, prefque en entier, le vieux domaine des comtes de Blois.

Dans une audience, accordée le 23 février 1861, à une députation des deux confeils, l'Empereur acceptait, pour fon fils, l'hommage qui lui était fait. L'année fuivante, fur le vœu de la population bléfoife, préfenté par le confeil général, S. M. nommait commandant militaire du château de Blois le comte Ed. Berthier, neveu du prince de Wagram.

Une condition importante reftait encore à remplir, la conftruction d'une caferne, afin de pouvoir livrer le monument tout entier au donataire. Dans la feffion d'août 1861, le confeil général & le confeil municipal fe font affociés de nouveau pour voter les fonds néceffaires à cet objet. La caferne eft bâtie aujourd'hui & fera bientôt habitée.

De fon côté, le miniftre d'Etat vient d'élever la fubvention annuelle, de 40,000 francs à 50,000; au moment où nous écrivons, M. Duban pourfuit fon œuvre avec le même fuccès.

Cette heureufe reftitution à la couronne affure l'avenir du monument, & bientôt on ne regardera plus comme prophétiques les dernières paroles du dernier comte de Blois, qui terminaient fi triftement notre livre : *Domus mea, domus defolationis in æternum !*





EXPLICATION DES PLANCHES

FRONTISPICE. — COUR DU CHATEAU.

On a reſtitué ſur cette planche, d'après les gravures de du Cerceau & les deſſins originaux d'André Félibien, la partie du portique de Henri II, à droite de l'eſcalier à jour, qui n'a pas été compriſe dans la reſtauration de M. Duban. *(V. la p. 26.)*

La vignette du titre repréſente une rare monnaie mérovingienne qui eſt le monument le plus ancien où ſe trouve le nom du château de Blois. Sur celle-ci : d'un côté eſt un buſte royal & la légende BLESO CASTRO; *de l'autre, une croix hauſſée & le nom de l'officier prépoſé alors à la Monnaie de Blois,* PRECISTATO monetario. *Cette pièce eſt de notre collection.*

I. — PLAN DU CHATEAU.

Cette planche offre le plan du château de Blois, non tel qu'il eſt aujourd'hui, mais tel qu'il était à la mort de Gaſton

d'Orléans, en 1660. Il y a autant de ſéries de numéros qu'il y a d'époques différentes dans les conſtructions; ces époques ſont indiquées, ſur le plan, par des ſignes de convention. (Voir la légende de la planche I.)

I. — COMTES DE CHATILLON.

1. *Tour du donjon, de Château-Regnault, de Moulins, ou des Oubliettes, pour les ſoubaſſements ſeulement.*
2. *Salle des Etats.*
3. *Tour du Foix, ou de l'Obſervatoire.*

II. — DUCS D'ORLÉANS.

1. *Portique & galerie d'Orléans. — Détruits en partie par le génie militaire.*
2. *Galerie des Cerfs. — Abattue en partie par Gaſton, & renverſée complètement par la ville de Blois, lors de l'aliénation des Jardins du Roi.*

III. — LOUIS XII.

1. *Chapelle Saint-Calais. — Détruite en partie par le génie militaire.*
2. *La* grande vis, *ou le grand eſcalier de Louis XII.*
3. *La* petite vis, *ou le petit eſcalier. Dans le comble, eſt la chambre où furent brûlés les corps du cardinal & du duc de Guiſe.*
4. *Portique & galerie de Louis XII.*
5. *Le porche.*
6. *Salle des gardes de la reine, au rez-de-chauſſée; du roi, au 1er étage.*

7. *Chambre à coucher de la reine, au rez-de-chauſſée, du roi, au 1er étage.*
8. *Corps-de-Garde.*
9. *Cuiſine. — Aujourd'hui, ſalle de réception pour les viſiteurs du château.*

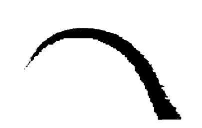
IV. — DE FRANÇOIS Ier A HENRI III.

1. *Grand eſcalier.*
2. *Portique & terraſſe de Henri II, conduiſant à la Perche aux Bretons. — La partie du portique, à gauche de l'eſcalier, avait été abattue par Gaſton, l'autre partie ne paraît pas avoir été jamais terminée; mais on en a retrouvé les fondations. (V. p. 26.)*
3. *Galerie de François Ier.*
4. *Eſcalier de la Salle des Etats. — Détruit par le génie militaire.*
5. *Salle des gardes de la reine, au 1er étage, du roi, au 2e. — La partie 5* bis, *au 2e étage, ſervait, à l'époque des Etats, de ſalle à manger & de chambre du conſeil. En reſtaurant le château, on a démoli les cloiſons qui ſéparaient en deux parties les ſalles des gardes, à chaque étage. (V. p. 35.)*
6. *Eſcalier dérobé, conduiſant, en bas, aux appartements de la reine-mère, &, en haut, dans les combles, où Henri III avait fait faire des cellules deſtinées, diſait-il, à recevoir des capucins, & où furent enfermés, pour s'aſſurer de leur diſcrétion, ceux des Quarante-Cinq qui devaient tuer le duc de Guiſe.*

7. *Cabinet neuf de Henri III (2e étage).*
8. *Galerie où se tint une réunion des trois ordres aux Etats de 1576. (V. p. 243.)*

*Les distributions indiquées sur le plan n'existaient pas du temps de François Ier; elles ont pu, avec raison, être démolies par M. Duban; mais celles des nos 19 & 20 auraient dû, nous le croyons, être conservées. En lisant attentivement les dépositions des témoins, dans l'*Information *faite par le Parlement à la requête de la veuve du Balafré, il est impossible de placer ailleurs les deux pièces indiquées par ces numéros. (Cf. Cimber & Danjou,* Arch. curieuses, 1re série, t. XII.)

9. *Chambre à coucher de la reine, au 1er étage, du roi, au 2e.*
10. *Oratoire (1er & 2e étages).*
11. *Ancien passage oblique du cabinet vieux, muré par Henri III (2e étage), réouvert par M. Duban.*
12. *Cabinet.*
13. *Passage de la Tour de Moulins, percé par le roi.*
14. *Passage du cabinet vieux où fut frappé le duc de Guise.*
15. *Passage extérieur conduisant à la chambre de la Tour & à la galerie des cerfs (2e étage).*
16. *Cachot, dit des Oubliettes, au 1er étage; chambre de la tour, au 2e, où se trouve la cheminée à laquelle s'appuyait Montséry qui porta le premier coup au duc de Guise.*
17. *Cabinet vieux (2e étage). — Détruit par les travaux de casernement.*
18. *Montée du vieux cabinet. — Détruite par Gaston.*



19. *Oratoire où priaient les deux aumôniers du roi pendant la perpétration du meurtre.*
20. *Garde-robe où fut déposé d'abord le corps du duc de Guise.*

V. — GASTON D'ORLÉANS.

1. *Péristyle. — Détruit par le génie militaire.*
2. *Dôme.*
3. *Pavillon des jardins.*
4. *Pavillon du Foix.*
5. *Petit pavillon de la façade méridionale. — Détruit par l'administration municipale, en* 1825.
6. *Terrasses.*
7. *Bastions du Foix & des Jardins.*
8. *L'Eperon.*
9. *Le Jardin-Haut, ou Jardin du roi.*

II. — SALLE DES ETATS.

Un dessin, exécuté avant les derniers travaux de casernement par mon collègue des Antiquaires de France, feu M. Jorand, nous a permis de restituer l'escalier détruit par le génie militaire. La première galerie répondait aux appartements de la reine-mère, & la seconde à ceux de Henri III.

III. — LA PERCHE AUX BRETONS.

La Perche aux Bretons & une grosse tour carrée, renfermant un escalier, formaient autrefois le fond de la cour du château de Blois, occupé aujourd'hui par l'aile de Gaston. Nous avons donné, d'après les dessins de du Cerceau, une

vue de cette partie de l'édifice qui figure dans plusieurs circonstances de notre récit.

On aperçoit, à gauche de l'aile de François Ier, le sommet de la Tour de Moulins & de l'escalier qui y conduisait. Les injures du temps avaient sans doute détruit son couronnement d'architecture, qui fut remplacé par une charpente à toit d'ardoise, surmontée d'une lanterne. Des vues du château, contemporaines de Gaston, le représentent ainsi. La lanterne a été détruite depuis. (Voyez la planche 5.)

IV. — STATUE DE LOUIS XII.

Nous devons à l'obligeance de M. le marquis de Vibraye, possesseur d'un magnifique manuscrit d'André Félibien, sur les maisons royales de France, d'avoir pu offrir le dessin de la statue de Louis XII, brisée en 93. Ce dessin est particulièrement précieux en ce qu'il représente le roi encore jeune, & avec des traits plus agréables que dans les portraits qui nous restent de lui; ce qui, au surplus, se rapporte mieux aux récits des chroniqueurs.

La nouvelle statue a été reproduite d'après le dessin de Félibien, mais avec des différences essentielles : 1° Le mortier *dont le roi est coiffé est orné de la couronne royale; 2° la housse du cheval est brodée d'un ornement nullement héraldique, au lieu de fleurs-de-lys, ce qui est un contresens regrettable.*

Une communication obligeante de M. Jules Quicherat nous a permis de donner, dans la dernière édition de notre livre, le nom présumé de l'auteur de la statue primitive. Il semble, en effet, ressortir du rapprochement de deux pièces de vers du poète italien Eliano, dont nous avons déjà cité une

autre pièce ſur les jardins de Louis XII. (*V. p.* 163.) *Celles-ci ſont tirées, comme la première, du Recueil mſ. de Jacques Robertet, n° 7686 de la Bibliothèque impériale :*

Ludovici Heliani in Paganinum ſtatuarium de regis imagine epigramma.

Venatorem avium regem, Paganine, putaſti
Forte, quod in pugno finxeris accipitrem ?
Non piſces & aves, nec apros capit iſte, ſed ipſos
Cum regnis reges, cum regione duces.

Ejuſdem de ſtatua regia in porta Caſtri Bleſenſis.

Qui rex ? Biſſenus Lodovicus nominis hujus.
Quis fecit ? Phidias. Qui poſuere ? Duces.
Cur ? Quia bis Gallis Liguremque Padumque ſubegit
Regnaque Parthenopes, hocque refecit opus.

« *La ſeconde épigramme, dit M. Quicherat, donne la date de l'ouvrage, puiſque l'on pouvait dire, quand il fut fait, que Louis XII était le maître de la Lombardie & du royaume de* Naples. *Cela cadre avec la fin de* 1503, *ou le commencement de* 1504. *Les choſes ayant changé en* 1504, *on s'explique qu'il ait fallu faire une autre inſcription, qui fut celle qui eſt reproduite page* 8. *Les mots :* Qui poſuere ? Duces, *indiquent-ils que la ſtatue fut le fruit d'une ſouſcription ouverte entre les généraux de Louis XII ? Quant au Phidias qui en fut l'auteur, je crois bien que c'eſt Paganini que le poète Eliano a déſigné de la ſorte. Paganini eſt, ſi je ne me trompe, le même que ce da Mugiano dont*

*nous avons au Louvre un bronze de Louis XII, repréſenté en coſtume d'*imperator. *Le rapprochement des deux épigrammes me donne à penſer que la ſtatue du roi, en coſtume de chaſſe, était auſſi à Blois.* » (*Probablement dans la galerie du château qui conduiſait aux Jardins &, de là, à la forêt.*)

Paganini, ou Paganino, était un de ces hommes de talent, amenés en France après les campagnes d'Italie du duc Charles d'Orléans, de Charles VIII & de Louis XII, comme Andrelini de Forli, Aſtezan, Eliano de Verceil, Dominique de Cortone, Pacello & Edme de Mercoliano, dont nous avons déjà cité les noms. (*V. pp.* 8 & 154, 110, 163, 131, 161.)

On trouve le nom de Guido Paganini, ou Paganino, dans les comptes de dépenſe pour les gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII. Quoiqu'il y ſoit ſimplement qualifié de peintre & enlumineur, il n'eſt pas douteux, comme l'a très-bien fait remarquer M. de Montaiglon (Archives de l'Art français), *qu'il ne ſoit le même que* Guido Mazzoni, detto Paganino, *& auſſi* Modanino, *parce qu'il était de Modène, dont parle le Vedriani* (Raccoltà de' pittori, ſcultori & architetti modoneſi più celebri, *&c., p.* 26-33), *ou* meſſer Guido di Paganini, nativo da Modena, *cité par Tiraboſchi* (Biblioteca modeneſe, t. V). « *Dioniſio Trimbocchi, Modénais, dans ſon livre* Dell' origine e della dignità della cavaleria, *ajoute M. de Montaiglon, demande ſi la dignité de chevalier ſe peut conférer aux hommes de mérite,* à virtuoſi, *& répond affirmativement par cette preuve :* « *Notre Guido Mazzoni, pour des* « *ouvrages de ſculpture qui n'égalent pas ſeulement l'an-* « *tique, mais la nature même, fut très-juſtement décoré de*



« *ce titre par Charles, roi de France.* (*Tiraboſchi*, ibid., « *p.* 299). » *Amené par Charles VIII, Mazzoni demeura en France tout le règne de Louis XII; il la quitta, chargé d'honneurs & d'argent, un an après l'avénement de François Ier.* »

Un autre ouvrage de Paganini ſe voyait à Saint-Denis, avant les dévaſtations révolutionnaires; c'était le tombeau de Charles VIII, ſon protecteur. Les anciennes hiſtoires de Paris & de l'abbaye de Saint-Denis en contiennent la deſcription & le deſſin. (*V. la curieuſe & importante notice de M. de Montaiglon ſur Guido Paganini, dans le t. Ier des* Archives de l'Art français, *pp.* 125-132.)

Il y a vingt ans, en faiſant quelques réparations dans la niche de la ſtatue du château de Blois, les maçons ont trouvé pluſieurs pièces d'un jeu de cartes contemporain de Louis XII. Les figures étaient peintes en miniature, avec beaucoup de ſoin, & avaient conſervé toute la vivacité de leur coloris. Ces cartes, qui auraient préſenté un intérêt tout particulier à être conſervées dans la bibliothèque de la ville de Blois, ſont devenues, dit-on, la propriété d'un officier ſupérieur du génie.

V. — FAÇADE DE FRANÇOIS Ier, AVANT SA RESTAURATION.

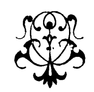
Cette façade eſt repréſentée telle qu'elle était en 1845. *Dans le fond du tableau, on aperçoit une partie de la ville de Blois, bâtie en amphithéâtre, & le clocher de la cathédrale.*

VI. — FAÇADE DE FRANÇOIS Ier, DEPUIS SA RESTAURATION.

Malgré l'échelle très-petite à laquelle il nous a fallu réduire nos deſſins, & qui ne permet d'apercevoir aucun détail, les planches V & VI peuvent cependant, quant à l'effet général, fournir un point intéreſſant de comparaiſon entre l'ancien état de dégradation & l'état actuel.

VII. — FAÇADE DE GASTON.

Cette planche a été faite d'après un deſſin pris, en 1839, *au daguerréotype, d'une plate-forme des tours de Saint-Nicolas (autrefois Saint-Laumer). La façade eſt vue un peu en raccourci, ce qui lui ôte de ſon effet. Le ſommet des pavillons devait être couronné par des lanternes, comme on peut le voir ſur les plans originaux conſervés au cabinet des Eſtampes, portefeuille de Loir-&-Cher. On remarque, à droite, la Tour du Foix, ſurmontée de l'obſervatoire de Catherine de Médicis. On a reſtitué les arbres qui ombrageaient cette tour & qui ont été renverſés par le génie militaire ; ils avaient l'avantage de rompre l'uniformité & la ſéchereſſe des grandes lignes architecturales de cette façade.*





TABLE

I

DESCRIPTION DU CHATEAU DE BLOIS

II

HISTOIRE DU CHATEAU SOUS LES TROIS PREMIÈRES DYNASTIES DES COMTES DE BLOIS

III

LE CHATEAU SOUS LES DUCS D'ORLEANS



IV

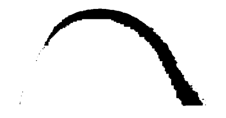
LE CHATEAU DE BLOIS SOUS LOUIS XII

V

HISTOIRE DU CHATEAU DEPUIS FRANÇOIS I[er] JUSQU'A HENRI III

VI

LE CHATEAU DE BLOIS SOUS HENRI III



VII

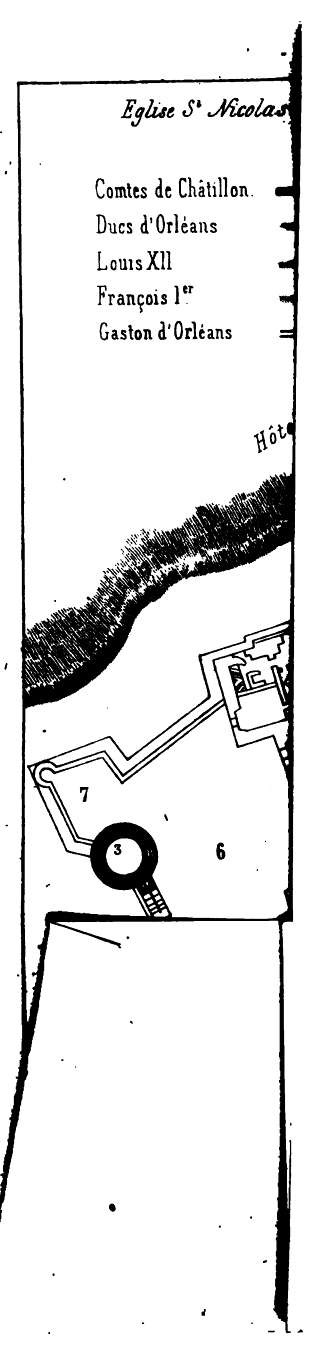
LE CHATEAU DE BLOIS DEPUIS LES BOURBONS



ERRATA

Page 4, ligne 19 : pignons, *lisez* fausses lucarnes.
— 15, — 1re : se voient, *lisez* se voyaient.
— —, — 4 : n'ont, *lisez* n'avaient.
— 38, — 1re de la note 1 : bis, *effacez* bis.
— 54, — avant-dernière : de l'Arou, *ajoutez* ruisseau que les déboisements & la prise d'eau des fontaines de Blois ont presque tari.
— 112, — 6 : avait eus, *lisez* avait eu.
— 139, — 2 de la note 2 : cette année 1522, *lisez* en 1524.
— 139, — 3 de la même note : Messieurs, *lisez* Messeigneurs.





Eglise St Nicolas
Comtes de Châtillon.
Ducs d'Orléans
Louis XII
François 1er
Gaston d'Orléans
Hôt
7
3
6

Château de Blois

Pl. II.

De la Saussaye del. C. Pensée lith.

Imp. Lemercier à Paris.

Salle des Etats

Château de Blois

Pl. III



C. Pernot d'après Ducerceau

Imp. Lemercier à Paris

La Perche aux Bretons

Château de Blois.

PL. IV.

J. de la Morandière, d'après Félibien.

Lith. Lecesne, à Blois.

Statue de Louis XII.

Château de Blois.

Pl. V.

C. Pensée del.

Gaston

Façade de François Ier avant la restauration du Château.

Chateau de Blois

PL. VI

x Salle des Etats x

x Gaston d'Orléans x

C. Pensée del

Imp. Lemercier à Paris

Façade de François Ier après la restauration du Château

Château de Blois

PL VII

Tour de l'Observatoire

Façade de Gaston

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Nous disions, page 3, ligne 5 : « Nous ignorons » l'origine du second nom, *Tour de Moulins.* »

Nous avons eu, récemment, le bonheur de découvrir cette origine. Le nom de *Tour de Moulins* qui se lit dans la Relation, par Miron, du meurtre du duc de Guise, imprimée à la suite des Mémoires de l'Estoile et répétée ailleurs est fautif. Dans la Collection de Cimber et Danjou ce nom est rectifié en celui de *Tour du Moulin*, et un Guide du voyageur en France, publié, en latin, au commencement du XVIIe siècle, va nous en fournir l'explication : *Visitur in arce moletrina equis agitata.* « Il faut voir, dans le château, un moulin mu » par des chevaux. » (Jod. Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, 1616, p. 104). Ce moulin, alors un objet de curiosité, et peut-être construit sous la direction de Léonard de Vinci, quand cet Italien, aussi habile ingénieur que grand peintre, habitait la Touraine, a donné son nom à la tour, dont il devait occuper le rez-de-chaussée voûté. De plus, les débris de ses engrenages ont pu être l'origine de la fable racontée page 39, de roues, armées d'instruments tranchants, et mises en mouvement par la chute des corps des suppliciés qu'elles mettaient en pièces.

Quant à la salle ronde du premier étage et au réduit étroit pratiqué dans le mur de cette salle, ils devaient tout simplement servir à renfermer les archives, la caisse et les bijoux des ducs d'Orléans, comtes de Blois et des rois leurs successeurs quand la cour était à Blois. Les grilles, les portes en larges bandes de fer ou en bois d'une énorme épaisseur, convenaient aussi bien à cette destination qu'à celle d'une prison et d'un cachot. C'est ce système de sûreté qui fit choisir par Henri III la *chambre* de la tour, comme l'appelle Miron, pour y enfermer le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. Celui-ci, dans sa déposition, comme Miron, dans son récit, ne nomme pas autrement ce que l'on appelle aujourd'hui *les oubliettes* (V. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, Ire série, t. XII, pp. 189 et suiv.).

« Il faut se tenir en garde, dit M. Mérimée, contre » les traditions locales qui s'attachent aux souterrains » des donjons. On donne trop souvent au moyen-» âge des couleurs atroces, et l'imagination accepte » trop facilement les scènes d'horreur que les roman-» ciers placent dans de semblables lieux. Combien de » celliers ou de magasins de bois ont été pris pour » d'affreux cachots ! Combien d'os, débris de cui-» sines, n'ont pas été regardés comme les restes des » victimes de la tyrannie féodale !

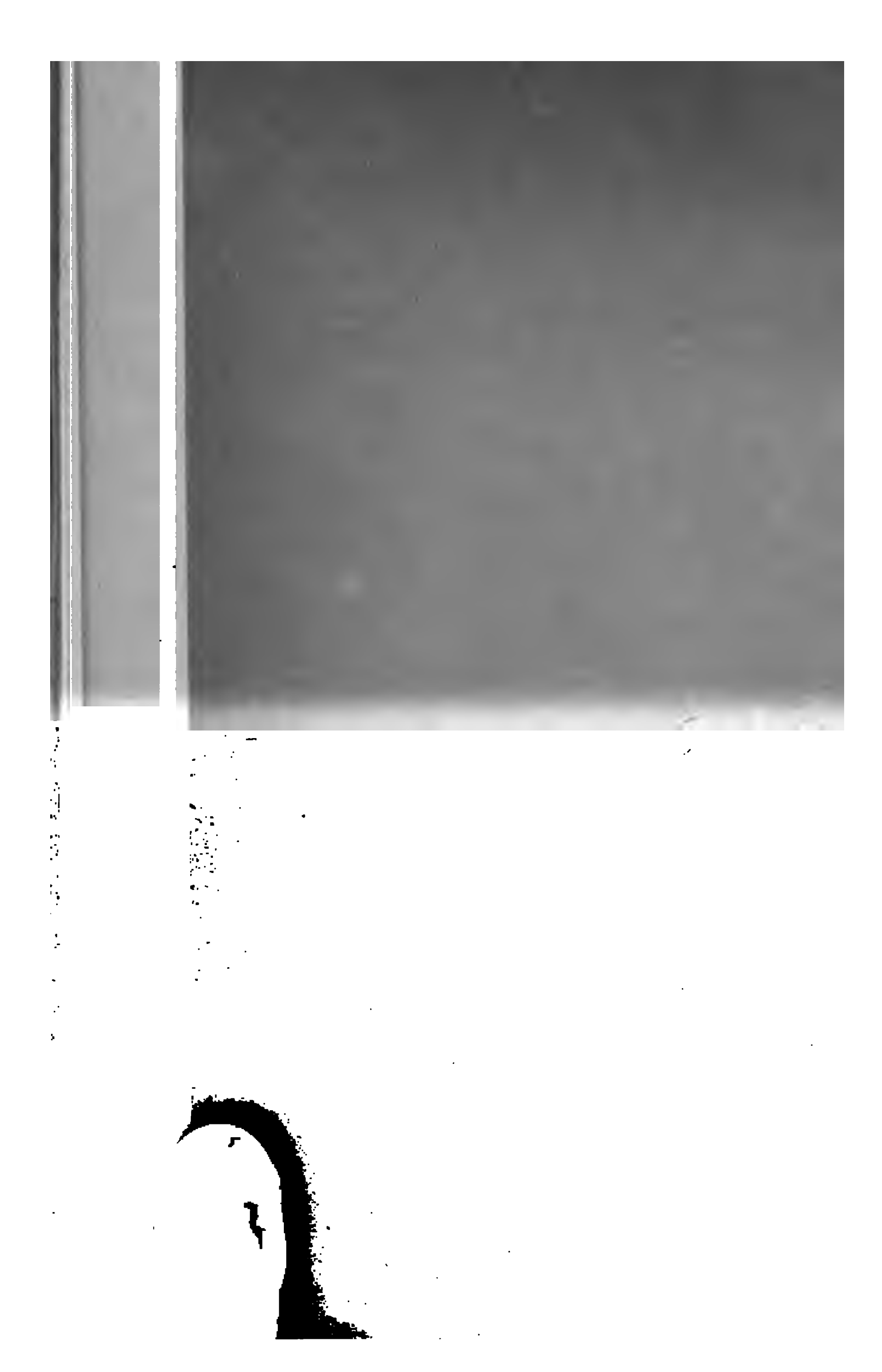
» C'est avec la même réserve qu'il faut examiner » les cachots désignés sous le nom d'oubliettes, » espèces de puits où l'on descendait les prisonniers » destinés à périr de faim, ou bien qu'on tuait en les » y précipitant d'un lieu élevé dont le plancher se

» dérobait sous leurs pieds. Sans révoquer absolu-
» ment en doute l'existence des oubliettes, on doit
» cependant les regarder comme fort rares et ne les
» admettre que lorsqu'une semblable destination est
» bien démontrée. » (*Instructions du comité historique des arts et monuments*, *architecture militaire*, pp. 74 et 75).

M. Viollet-le-Duc, dans son excellent *Dictionnaire d'architecture*, regarde la plupart des lieux désignés sous le nom d'oubliettes comme d'anciennes fosses d'aisance. Il ne connaît, dit-il, que trois oubliettes, considérées comme telles, avec quelque raison, celles de Château-Chinon, de la Bastille et de Pierrefonds.
« Il faut constater aussi, ajoute M. Viollet-le-Duc, que
» les romans et les chroniques du moyen-âge parlent
» souvent de chartres, de cachots; mais d'oubliettes,
» il n'en est pas question. »

Page 374, — 18 : réouvert, *lisez*, rouvert.





1. Large staircase

2. Portique et terrasse Henri II

3 & 5. Hall queen's guards

5. serving as dining room of congress (états)

4. Partition now demolished

6. where G. was when called to

   queen's cabinet 23 dec. 1588

7. Stairs down & up where the "25" were hidden

8. another hidden stairway

   leading to corridor.

9. Door leading to état...

10. Galerie F. Ier.

11. Cabinet neuf de H III

[illegible]

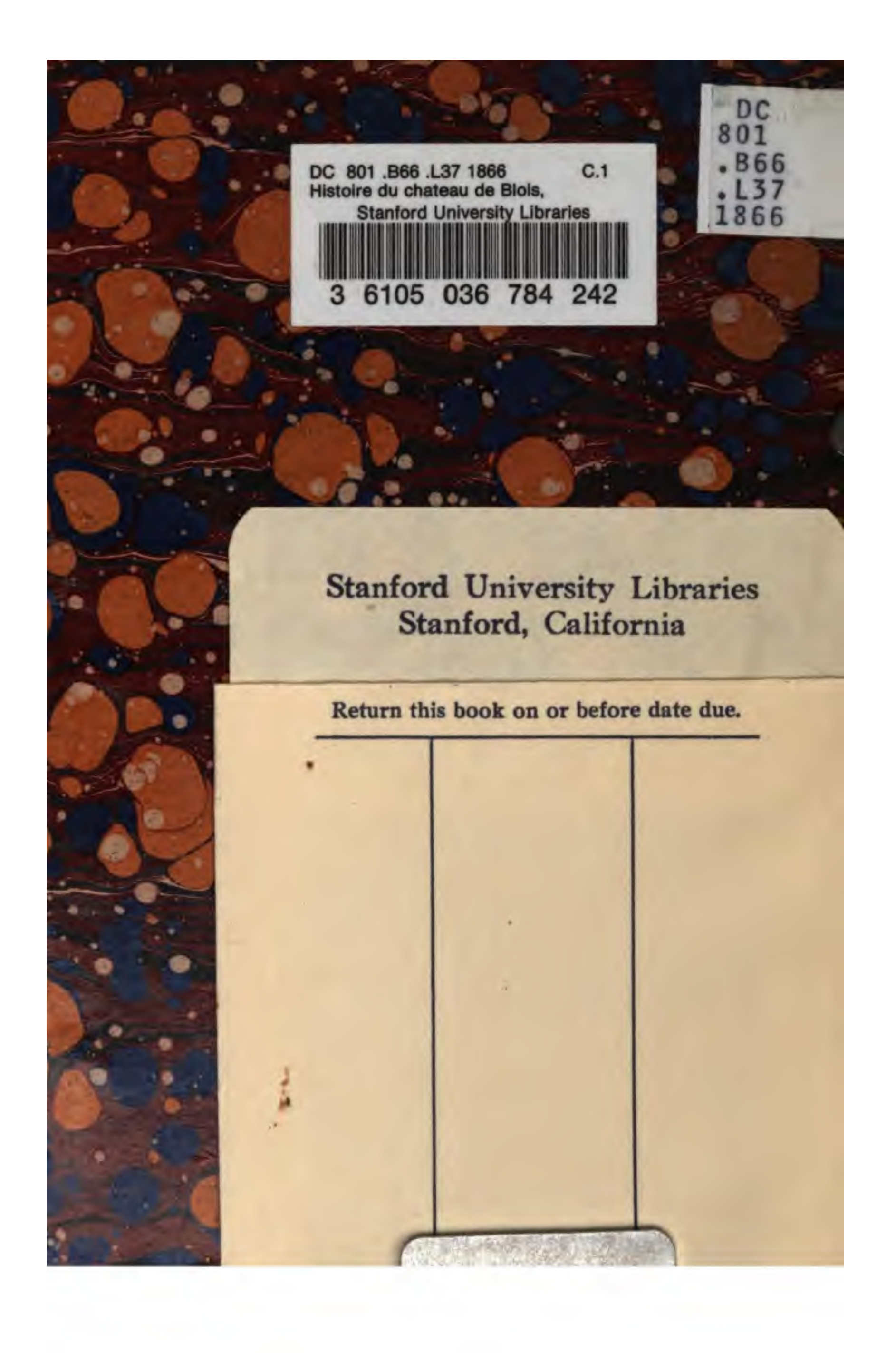
[illegible]

12. [illegible] galerie ...

   1er étage of King and queen

13. Chas. Ier...




DC 801 .B66 .L37 1866 C.1
Histoire du chateau de Blois,
Stanford University Libraries
3 6105 036 784 242
DC
801
.B66
.L37
1866
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

